

Date de dépôt: 6 décembre 2006

Messagerie

Rapport

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de
Genève pour l'exercice 2007 (D 3 70)**

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Guy Mettan

Table des matières

1. Introduction	3
2. Examen du plan de mesures	5
3. Le respect des objectifs énoncés	7
<i>Les charges</i>	9
<i>Les revenus</i>	15
4. Discussion et entrée en matière	16
<i>Questions transversales</i>	16
<i>Prise de position sur l'entrée en matière</i>	17

5. Deuxième et troisième débat	20
<i>Votes 2^e débat</i>	20
<i>Vote en 3^e débat</i>	25
6. Conclusion	27
7. Rapports d'auditions des départements	29
<i>Grand Conseil et Service du Grand Conseil</i>	29
<i>Pouvoir judiciaire</i>	34
<i>Chancellerie d'Etat</i>	48
<i>Département des finances</i>	60
<i>Département de l'instruction publique</i>	82
<i>Université</i>	115
<i>HES</i>	125
<i>IUHEI</i>	133
<i>Département des institutions</i>	136
<i>Département des constructions et des technologies de l'information</i>	149
<i>Département du territoire</i>	173
<i>Département de la solidarité et de l'emploi</i>	185
<i>Hospice général</i>	195
<i>Département de l'économie et de la santé</i>	200
8. PL 9925	217
9. Annexes	
<i>Courrier libéral repris par la commission</i>	223
<i>Réponse du Conseil d'Etat au courrier</i>	227
<i>Liste des amendements de fonctionnement et d'investissement votés par la commission</i>	247
<i>Liste des subventions votées par la commission</i>	279
10. Rapport de la première minorité	301
11. Rapport de la seconde minorité	317

*Mesdames et
Messieurs les députés,*

Sous l'excellente présidence de M^{me} Marianne Grobet-Wellner, les travaux budgétaires ont débuté le mercredi 20 septembre et se sont achevés – après 10 séances –, le 29 novembre par l'adoption du projet de budget 2007.

Pour le Service du Grand Conseil, M. Edouard Martin, secrétaire scientifique, M^{mes} Stéphanie Kuhn et Laura Platchkova, procès-verbalistes, ont prêté leur concours au bon déroulement des travaux.

Du côté du Département des finances, M. Jean-Paul Pangallo, directeur du budget, assisté à tour de rôle par MM. Olivier Christin, économiste, et Yves Fornallaz, économiste, a suivi l'entier des travaux.

M. David Hiler, conseiller d'Etat en charge du département des finances, a également participé aux travaux. De même, l'ensemble des conseillers d'Etat, le procureur général, le chancelier d'Etat et le sautier ont été auditionnés à l'occasion de l'étude des projets de budgets respectifs des départements et services.

Je tiens ici à remercier chaleureusement toutes ces personnes de la patience et de la disponibilité dont elles ont fait preuve tout au long des séances. J'aimerais également apporter un remerciement tout particulier à Edouard Martin, sans le concours duquel il n'aurait pas été possible de rédiger le présent rapport dans les délais voulus.

1/INTRODUCTION

Conditions initiales

Lors de la première mise en bouche le 14 septembre 2006, le projet de budget présenté par le Conseil d'Etat faisait apparaître un déficit de fonctionnement de 222 millions de francs. Pour justifier ce déficit important au regard de la bonne santé de l'économie et des déficits cumulés et non jugulés de ces dernières années, le Conseil d'Etat insistait sur plusieurs réalisations encourageantes :

1/ le budget proposé respectait à ses yeux l'article 7 de la LGAF (frein au déficit) accepté par le peuple ce printemps.

2/l'augmentation des charges était maintenue au-dessous de 1% à 0,96%

3/un accord avec la fonction publique permettait d'obtenir la paix sociale et mettait fin à l'impossibilité de licencier un fonctionnaire en échange d'une augmentation limitée des dépenses salariales imposée par les mécanismes salariaux inscrits dans la loi.

4/la mise en place de plans de mesures dont le premier train devrait permettre d'économiser 69,5 millions de francs et rapporter 9 millions de francs de recettes supplémentaires.

5/la stabilisation de la dette à 13 milliards de francs grâce aux premiers effets des transferts d'actifs (aéroport et TPG).

Cette manière de voir a toutefois été rapidement contestée par de nombreux partis qui ont fait remarquer que ce relativement « bon » résultat avait pu être obtenu grâce à une réduction « artificielle » du poste « Amortissements, provisions, réserves et irrécouvrables » tandis que le poste « Subventions accordées », qui comprend près de la moitié des charges de l'Etat, augmentait d'un consistant 2,85% à 3,036 milliards de francs.

C'est dans ce contexte que les députés ont attaqué l'examen du budget et le passage en revue des départements, à partir du 20 septembre.

Résultat final

Dix séances plus tard, le résultat final du budget voté par la commission s'est amélioré d'une trentaine de millions de francs grâce, surtout, aux amendements présentés par le Conseil d'Etat, faisant ainsi passer le déficit sous la barre des 190 millions de francs. Les résultats provisoires de l'année 2006 publiés mi-octobre ont en effet laissé entrevoir une amélioration substantielle des recettes d'impôts, amélioration qui déploiera ses effets positifs en 2007.

Le 29 novembre, le budget adopté par la commission présente donc un déficit de 189 126 789 francs (420 567 289 francs avant dotations et dissolutions de provisions) pour un total de charges ascendant à 7 183 994 162 francs et de revenus s'élevant à 6 994 867 373 francs après imputations internes et subventions redistribuées.

Le budget d'investissements est sorti pratiquement indemne de la moulinette des commissaires, avec une amputation de 105 000 francs due à la suppression de l'acquisition d'un véhicule tout-terrain pour le domaine de la nature et du paysage. **(532,126 millions de francs de dépenses d'investissement pour 277, 816 millions de recettes, soit un total d'investissements nets s'élevant à 254, 309 millions de francs).**

2/ EXAMEN DU PLAN DE MESURES

Il s'agit ici de rappeler synthétiquement les objectifs, moyens et outils du plan de mesures du Conseil d'Etat en se basant notamment sur la documentation remise au Grand Conseil au cours de sa séance extraordinaire du 31 mars 2006.

1) Objectif : retour à l'équilibre en 2009 partant d'un déficit structurel évalué à 450 millions de francs

Lors de cette séance, le Conseil d'Etat a pris quelques engagements fermes, qui méritent d'être rappelés : *« Depuis une quinzaine d'années, hormis la brève embellie qui a marqué la fin de la précédente décennie, les comptes de l'Etat de Genève sont marqués par la récurrence d'importants déficits structurels, supérieurs en moyenne à 450 millions de francs. Ceux-ci s'accompagnent d'une augmentation annuelle de la dette de plusieurs centaines de millions de francs. Cette situation traduit un décalage entre l'évolution de la croissance des dépenses et celle des recettes. »*

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat s'est engagé à rétablir l'équilibre budgétaire à l'issue de la législature 2006-2009, avant de diminuer la dette cantonale. »

Dans sa présentation, le Conseil d'Etat n'indique pas s'il parle de l'équilibre avant provisions et réserves et avant opérations fondation de valorisation. Cette lacune – ou cette prudence – fera débat par la suite puisqu'il apparaît que c'est principalement grâce à cette rubrique que le Conseil d'Etat parvient à rentrer dans sa cible de 1% de croissance des charges.

2) Moyens : l'accroissement de l'efficacité par la mise en œuvre d'un plan de mesures

Pour atteindre son objectif budgétaire, le Conseil d'Etat rappelle que celui-ci *« ne doit être atteint ni au moyen de hausses d'impôts, ni au détriment des prestations publiques, tant que le Conseil d'Etat n'aura pas collectivement démontré sa capacité d'accélérer et de faire aboutir la réorganisation de l'Etat. Celle-ci passe par la mise en œuvre d'un plan de mesures solide et crédible, accroissant l'efficacité de l'Etat. »*

3) Les fils conducteurs : la maîtrise des charges et la croissance des revenus

Une augmentation moyenne des revenus de 2.5% par an et une limitation de la croissance moyenne des charges de 1% par an sur 4 ans rend possible le retour à l'équilibre à l'horizon 2009, sauf évènement majeur affectant l'économie ou transfert massif de charges de la Confédération hors du cadre de la nouvelle répartition des tâches (RPT).

Afin de faire face à certaines obligations et priorités, le Conseil d'Etat s'est fixé l'objectif d'une diminution globale de 5% des charges sur la base des comptes 2005. Cet objectif doit permettre la création d'une marge de manœuvre permettant de faire face à certaines obligations et à de nouvelles priorités.

4) Le chiffrage du plan de mesures

Le 14 septembre, le Conseil d'Etat indiquait que le budget 2007 présenté intégrait des économies identifiées sur les charges et les revenus à hauteur de 69,5 et 9 millions de francs. Le 8 novembre, un second chiffrage, portant sur 69 des 73 mesures dans l'ensemble des départements, est fourni aux commissaires. Sur la base des mesures retournées par les départements, les gains nets concernant les mesures chiffrées sur la période de quatre ans s'élèvent à un total de 155,7 millions, dont 146,5 millions d'économies nettes sur les charges de fonctionnement et 9,3 millions de revenus supplémentaires de fonctionnement.

Pour le budget 2007, les économies réalisées sur les charges liées au Plan 1 sont chiffrées à 63,4 millions, dont 18,6 millions sur les subventions accordées et 8,6 millions sur les charges de personnel notamment.

A l'heure de boucler le rapport, la commission dispose du chiffrage global des mesures d'économies mais pas du détail de l'ensemble des 73 mesures. La commission dispose actuellement de 16 mesures chiffrées seulement. Un premier coup d'œil montre que les économies identifiées sur des natures particulières peuvent être « noyées » dans l'augmentation de ces mêmes natures. Par exemple, les économies chiffrées à 7,2 millions sur la nature 30 du Département de l'instruction publique (« Charges de personnel ») sont absorbées par la croissance globale de cette même nature qui augmente de près de 19 millions entre le budget 2006 et le projet de budget 2007.

3/ LE RESPECT DES OBJECTIFS ENONCES

Sur la base des deux principaux agrégats que sont le total des charges et le total des revenus, le rapporteur constate qu'entre le budget 2006 et le projet de budget 2007 tel qu'adopté par la commission des finances :

- la croissance des charges ne dépasse pas la limite des 1% ;
- la croissance des revenus colle avec le rythme de croissance annuel moyen permettant de retrouver l'équilibre en 2009.

Projet de budget de l'Etat de Genève 2007 après vote de la COMFIN

En mios CHF

Nature	Libellés	Projet de Budget 2007 (voté par la COMFIN)		Ecart PB 2007 (COMFIN) / B 2006		Projet de Budget 2007 (sept.)	Budget 2006	Compte 2005
30	CHARGES DE PERSONNEL	1'920.4		24.30	1.28%	1'922.4	1'896.1	1'905.4
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	460.1		3.52	0.77%	459.7	456.6	461.3
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	347.3		-0.34	-0.10%	347.3	347.6	353.2
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, RESERVES, IRRECOURVABLES	422.9		-44.18	-9.46%	422.9	467.1	1'397.0
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	221.9		9.49	4.47%	221.9	212.4	189.2
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	337.1		-11.67	-3.35%	337.1	348.7	427.0
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3'037.8		85.24	2.89%	3'037.7	2'952.6	2'914.8
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX	6.4		-1.47	-18.73%	6.4	7.9	14.0
	CHARGES COURANTES SANS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	6'754.0		64.88310	0.97%	6'755.2707	6'689.1	7'662.0
40	IMPÔTS	4'814.2		172.45	3.72%	4'779.0	4'641.8	4'523.1
41	PATENTES ET CONCESSIONS	13.5		0.57	4.38%	13.5	13.0	12.3
42	REVENUS DES BIENS	245.7		-26.76	-9.82%	240.4	272.4	207.6
43	RECETTES DIVERSES	739.6		12.94	1.78%	743.0	726.7	1'082.7
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION	395.0		16.74	4.43%	399.0	378.2	1'074.1
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBL.	143.7		45.96	47.03%	144.6	97.7	89.0
46	SUBVENTIONS ACOUISES	200.2		-58.09	-22.49%	200.2	258.3	231.9
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX	12.9		4.22	48.59%	12.8	8.7	7.5
	REVENUS COURANTS SANS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS A REDISTRIBUER	6'564.8		168.02	2.63%	6'532.6	6'396.8	7'228.3
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-189.1		103.14		-222.7	-292.3	-433.6

Il faut toutefois observer que la croissance des revenus est notamment obtenue grâce à l'excédent de 85 millions de francs réalisé sur la rubrique « Opérations BCGe et Fondation de valorisation » : l'excédent de revenus sur cette rubrique passe de 15 millions de francs au budget 2006 à 85 millions au projet de budget 2007, soit une pêche miraculeuse de 70 millions de francs.

Quant à la croissance des charges contenue à moins de 1%, elle est notamment liée aux transferts d'actifs de l'aéroport et des TPG, qui permettent une réduction des amortissements. De fait, la croissance des charges « monétaires » au sens strict du terme dépasse la limite des 1%.

Charges

Charges de personnel + 1.28% (rubrique 30)

Les conditions relatives aux mécanismes salariaux (annuité et prime de fidélité) découlent en partie de l'adoption du PL 9949 modifiant la loi sur les augmentations annuelles dues aux membres du personnel de l'Etat ainsi que sur la progression de la prime de fidélité (B 5 17) que la commission des finances a examiné et voté :

- Une annuité versée dès le 1^{er} juillet ;
- Une indexation de 0.4% ;
- Un complément d'indexation à négociier, versé en cas de diminution du déficit par rapport au budget 2007 ;
- Le blocage de la progression de la prime de fidélité qui est néanmoins accordée aux personnes qui la touchent pour la première fois ;
- L'engagement du personnel dans la classe de fonction du poste dès le 1^{er} mai .

S'agissant des postes, les départements de l'instruction publique, des institutions et le pouvoir judiciaire bénéficient de créations. Le tableau suivant donne une idée très précise de l'évolution des postes dans l'ensemble « Grand Etat » et des départements qui respectent l'objectif fixé par le Conseil d'Etat de réduire le nombre de postes de 5% d'ici 2009 et de ceux qui, au contraire, augmentent leur dotation en personnel.

Evolution des effectifs lors du passage du budget 2006 au projet de budget 2007

ENTITES 2005	Nombre de postes au budget 2005	DPT nouvelle structure	Nombre de postes au budget 2006	Nombre de postes PB 2007
Chancellerie "stricto sensu"	73.78	CHANC	61.93	60.43
Service du Grand Conseil	19.97	SGC	19.97	20.97
CTI	370.12	/	/	/
DF	761.75	DF	783.75	760.95
DJP	7'090.65	DJP	7'062.06	7'100.56
D.JPS	2'725.40	DI	2'697.95	2'741.03
P.J	389.52	P.J	391.52	412.92
DAEL	728.24	DC.TI	1'141.21	1'116.89
DIAE	527.50	DT	525.50	518.60
DEEE	532.41	D.S.E	696.69	688.41
DASS	396.35	D.E.S	307.92	215.31
DAM	47.00	/	/	/
Sous-total administration centrale	13'662.69	Sous-total administration centrale	13'688.50	13'636.07
HES	532.44	HES	543.80	525.02
Université	1'934.29	Université	1'938.00	1'938.00
Sous-total Uni-HES (subventionnés DIP)	2'466.73	Sous-total Uni-HES (subventionnés DIP)	2'481.80	2'463.02
HUG	8'720.55	HUG	8'685.65	8'842.00
Joli-Mont	-	Joli-Mont	-	-
Montana	-	Montana	-	-
Hospice général	206.00	Hospice général	206.00	206.00
EPSE	711.40	EPSE	715.80	756.69
CIP-CRPH	241.75	CIP-CRPH	241.75	241.75
Sous-total Etablissements publics médicaux	86.75	Sous-total Etablissements publics médicaux	86.75	86.75
Sous-total Etablissements publics médicaux	9'966.45	Sous-total Etablissements publics médicaux	9'935.95	10'133.19
Total "Grand Etat"	+26'095.87	Total "Grand Etat"	+26'106.25	+26'232.28

Dépenses générales + 0.77% (Rubrique 31)

Les dépenses générales dans leur globalité n'ayant pas fait l'objet d'une étude particulière, le lecteur pourra se référer à la p.19 du projet de budget ainsi que pour chacun des départements, aux réponses à la question transversale qui aborde la problématique de l'attribution des mandats externes.

Intérêts passifs et frais d'emprunts -0.1% (Rubrique 32)

La commission s'est intéressée aux intérêts passifs suscités par le paiement des intérêts d'une dette que le Conseil d'Etat s'est engagé à stabiliser à 13 milliards de francs grâce aux transferts d'actifs AIG et TPG. L'expérience montre qu'on ne peut pas établir de corrélation significative entre l'évolution de la dette et celle des charges d'intérêts.

Les 338 millions budgétés pour les charges d'intérêts en 2007 contrastent par exemple avec les 380 millions d'intérêts payés en 1998 pour une dette avoisinant 10 milliards à l'époque. Cela tient notamment à l'évolution temporelle des taux d'intérêts et à une gestion dynamique de la dette ces dernières années. Par ailleurs, le niveau de la dette devrait bénéficier d'ici fin 2006 d'entrées importantes de trésorerie de la part des communes résultant d'un trop versé de 150 millions durant les périodes antérieures.

L'objectif fixé en termes de plafond de taux est un taux d'intérêt moyen de la dette à 2.8% au maximum. L'atteinte dudit objectif passe à la fois par :

- la fixation d'une proportion maximale d'emprunts à taux variable à 30% ;
- une proportion maximale d'emprunts à court terme à 25% ;
- le maintien de la durée moyenne des emprunts dont l'échéance est supérieure à 1 année idéalement au-dessus de 6 ans ;
- la planification des remboursements d'emprunts pour un lissage de l'échéancier avec plafond annuel

Amortissements, Provisions, Réserves et irrécouvrables -9.46% (Rubrique 33)

Amortissements : Pour mémoire, les amortissements budgétés découlent des articles 31 et 32 LGAF (D 1 05) et de son règlement d'application qui a trait aux taux d'amortissements pratiqués (D 1 05 03). Les montants budgétés dépendent directement des investissements antérieurement réalisés.

A noter que l'impact budgétaire des transferts d'actifs de l'Aéroport international de Genève (AIG) et des transports publics genevois (TPG) qui

respectivement contribuent à la diminution des amortissements à concurrence de 12,9 et 5,3 millions.

Provisions et réserves : A titre liminaire, le rapporteur se bornera – pour le néophyte – à rappeler la définition de la provision qui, pour le département des finances, est une charge non monétaire qui correspond à des pertes et des charges probables mais non définies. Une provision est constituée lorsque le risque est avéré.

Au cours du processus budgétaire, chaque directeur financier de département évalue le risque par rapport au débiteur. Ce risque est réévalué puis validé ou invalidé par l'Inspection cantonale des finances. Lorsque le risque se réalise, la provision est dissoute. L'exemple du débiteur douteux peut être utilisé afin d'illustrer le principe de la provision. Une provision à hauteur du bordereau envoyé est constituée, puis la perte, en fonction d'un acte de défaut de bien, est enregistrée. Alors, la provision pour débiteur douteux est dissoute.

La mécanique de la provision implique que la charge, à travers plusieurs exercices, soit passée à deux reprises : lors de constitution de la provision puis au moment des irrécouvrables. Cette seconde écriture étant compensée par la dissolution de la provision.

Les provisions et réserves sont respectivement dotées et dissoutes à hauteur de 79,2 et 314 millions, soit un différentiel de revenus de +234.5 millions. Il convient de distinguer l'ensemble des provisions et réserves respectivement dotées et dissoutes à hauteur de 79,2 millions et 72,1 millions (différentiel de revenus de -7,2 millions) de la provision BCGe-Fondation de valorisation, dissoute à concurrence de 242 millions (et générant donc des revenus de +242 millions).

Pour mémoire, 5,3 milliards de francs de créances correspondant à 1255 objets ont été transférés à la fondation de valorisation des actifs de la BCGe entre 2000 et 2001. Fin 2000, l'Etat constituait une provision de 2,7 milliards et estimait en conséquence que la vente de ces objets rapporterait 2,6 milliards (5.3-2.7) environ, soit un taux de perte moyen estimé à 53.3%.

Jusqu'en 2005, la provision est uniquement dissoute à hauteur des pertes réalisées sur ces opérations BCGe, soit à hauteur du montant passé en charges à la rubrique 353 "propres établissements". En conséquence, l'opération est neutre sur le résultat.

Au projet de budget 2007, ce montant ascende à 172 millions. Fin 2005, en plus de la dissolution « ordinaire », la provision BCGe était dissoute à hauteur de 190 millions afin de prendre en considération le taux de perte

moyen constaté – 41,2% – sur l'ensemble des objets vendus depuis 2000. Cette dissolution de 190 millions de francs avait pour corollaire le passage du taux de perte moyen estimé de 53,28% à 46,4%.

Fin août 2006, les estimations de la Fondation de valorisation permettaient de tabler sur une perte finale de 2'300 millions, soit un taux moyen de perte globale de 42,5 %. Aussi, un montant complémentaire de 210 millions (2'510-2'300 millions) reste à dissoudre d'ici la vente de l'ensemble des objets transférés. Dans cette perspective, le projet de budget 2007 prévoit une dissolution de provisions « extraordinaire » à hauteur de 70 millions, soit un tiers des 210 millions .

S'agissant des dotations et dissolutions de provisions « ordinaires », la commission se sera davantage focalisée sur la dissolution de provisions pour « Heures supplémentaires de la police et prison » à hauteur de 7,9 millions.

Parts et contributions sans affectation +4.47% (Rubrique 34)

Dédommagements à des tiers -3.35% (Rubrique 35)

Subventions accordées +2.89% (Rubrique 36)

En préambule, il paraît important de rappeler que les subventions s'élèvent à 3 milliards environ dont la moitié environ est liée à la masse salariale.

La commission a examiné les subventions au cours de l'étude des départements rapporteurs et notamment à l'occasion de l'audition des HUG dont la subvention s'élève à 747 millions, soit le quart du total des subventionnés environ.

Les deux tableaux suivants informent des principales subventions en hausse et celles qui sont maîtrisées.

Les principales subventions maîtrisées

(en millions de francs)
(Les arrondis peuvent modifier légèrement les totaux)

	C 2002	C 2003	C 2004	C2005	B2006	PB 2007	PB2007/B2006	PB2007/C2005		
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	743.3	767.7	745.9	765.8	743.8	746.8	+3.1	+0.4%	-18.9	-2.5%
Etablissements médico-sociaux (EMS)	75.6	84.7	92.4	89.2	84.3	85.5	+1.2	+1.5%	-3.7	-4.2%
Logement	75.5	88.6	69.2	69.5	71.7	68.9	-2.8	-3.9%	-0.6	-0.9%
Allocation d'études	35.1	35.2	36.1	35.6	36.8	36.8	+0.0	+0.0%	+1.2	+3.3%
Fondation pour l'animation socioculturelle	14.6	16.7	17.1	17.6	18.1	18.4	+0.3	+1.8%	+0.9	+5.0%
Cliniques de Jolimont et de Montana	15.1	16.0	15.9	15.9	17.6	17.3	-0.2	-1.3%	+1.4	+9.0%
Fondation officielle de la jeunesse	12.6	13.7	13.6	13.6	14.0	14.0	+0.0	+0.0%	+0.3	+2.5%
Le GIAP (parascolaire)	15.1	15.8	15.2	13.8	13.6	12.7	-0.9	-6.8%	-1.2	-8.3%
	987.0	1'016.3	1'005.4	1'021.0	999.7	1'000.4	+0.7	+0.1%	-5.0	-5.5%

Un tiers des principales subventions n'a que faiblement augmenté (+0,7 million). Les HUG voient leur allocation atteindre le niveau de 2004 et varient de 0,4% par rapport au budget 2006 alors que les secteurs du parascolaire et du logement diminuent de manière significative.

Les principales subventions en hausse

(en millions de francs)
(Les arrondis peuvent modifier légèrement les totaux)

	C 2002	C 2003	C 2004	C2005	B2006	PB 2007	PB2007/B2006	PB2007/C2005			
OCPA	383.7	387.1	403.0	391.9	415.9	435.9	+20.0	+4.8%	+44.0	+11.2%	
Université	265.0	277.2	273.6	273.8	270.1	278.9	+8.8	+3.2%	+5.0	+1.8%	
Service de l'assurance maladie	avant retraitement	246.2	242.4	241.1	238.7	232.2	251.7	+29.5	+12.7%	+23.0	+9.6%
	après retraitement						239.9	+6.7	+2.9%	+0.2	+0.1%
Hospice général	avant retraitement	119.8	146.8	193.4	201.7	244.7	242.5	-2.2	-0.9%	+40.8	+20.2%
	après retraitement						247.2	+12.5	+5.1%	+55.5	+27.5%
Part du canton à l'AVS / AI	170.5	183.1	186.9	198.3	197.7	204.8	+7.1	+3.6%	+6.6	+3.3%	
Transports collectifs	121.1	136.5	141.9	141.5	144.8	161.7	+16.9	+11.7%	+20.3	+14.3%	
Aide à domicile (FSASD)	81.7	86.2	83.6	84.1	83.5	87.1	+3.6	+4.3%	+2.9	+3.5%	
	1'387.9	1'459.4	1'523.5	1'530.1	1'588.9	1'672.6	+83.7	+5.3%	+149.1	+9.8%	

Quant aux principales subventions en hausse, elles représentent à elles seules la quasi-totalité de l'écart 2006/2007 et touchent essentiellement le secteur social (SAM, Hospice Général, part du canton à l'AVS/AI, OCPA, FSASD), universitaire et des transports collectifs (nouveau contrat de prestation).

Revenus

Impôts + 3.72% (Rubrique 40)

Cette rubrique fait apparaître une réjouissante progression des produits fiscaux, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales. Le 3 novembre, cette rubrique se voit encore améliorée par une série d'amendements du Conseil d'Etat qui entérinent une progression fiscale notable en matière d'impôt sur la fortune et d'impôt sur les bénéfices des entreprises.

Patentes et concessions + 4.38% (Rubrique 41)

Revenus des biens -9.82% (Rubrique 42)

Recettes diverses +1.78% (Rubrique 43)

Parts à des recettes sans affectation +4.43% (Rubrique 44)

Dédommagements de collectivités publiques +47.03% (Rubrique 45)

Subventions acquises -22.49% (Rubrique 46)

Prélèvements sur les financements spéciaux +48.59% (Rubrique 48)

Revenus en diminution liés à la fin de la rémunération de la garantie de l'Etat accordée à la CIA

Suite à un avis de droit tombé cette année, il ne sera plus possible de facturer les engagements en pieds de bilan pour les caisses de pensions. Les engagements en pied de bilan ont donc été facturés sans les caisses de pensions pour l'année 2006. Il y aura un écart entre ce qu'il y aura dans les comptes et ce qui est prévu au budget, puisqu'il n'était plus possible de facturer entre le moment du vote et le moment du départ des factures, ce qui évite de devoir re-provisionner. A la fin de l'exercice 2006, les irrécouvrables de 2005 seront passés dans l'exercice 2006 et en contrepartie la provision pour risque qui a été constituée sera dissoute. Pour 2007, le budget ne tient pas compte de cette facturation, qui concerne les quatre caisses de pension des collectivités publiques.

4/DISCUSSION ET ENTREE EN MATIERE

Questions transversales

En début de processus budgétaire, la commission a déterminé ses traditionnelles questions transversales.

Ces questions ont porté sur des domaines très précis comme la formation continue et l'apprentissage au sein de l'Etat, l'attribution des mandats externes, les réformes structurelles et le retour sur investissement des projets informatiques.

D'une manière plus globale et de par ses compétences, le département des finances a répondu à certaines questions qui touchaient l'ensemble des départements comme le chiffrage des mesures comprises dans le premier plan de mesures, l'absentéisme, la variation des postes de travail et l'évolution de la masse salariale des entités subventionnées.

Les réponses à chacune de ces questions - ci-après - sont intégrées à la suite des rapports portant sur chacun des départements.

Teneur des questions transversales transmises à l'ensemble des départements

1) Attribution de mandats externes

- Quels sont les critères appliqués par votre département pour l'attribution des mandats externes ?
- Dans quelle mesure la recherche d'une solution interne Etat est-elle privilégiée avant l'attribution d'un mandat externe ?

2) Retour sur investissement des projets informatiques

Distinguer pour chacun des projets informatiques réalisés, en cours et futurs, les retours sur investissement en termes d'économies financières, de gains de postes ou/et de transferts de postes.

3) Formation continue

- Quelle est la stratégie menée par votre département pour la formation continue des collaborateurs ?
- Quels sont les critères amenant le département à proposer des formations continues ?
- Quels sont les retours attendus en termes de productivité par travailleur et de diminution de l'absentéisme ?

4) Apprentissage

- Quelle est votre politique en matière d'apprentissage ?
- Quels sont les moyens de communication associés à cette politique ?
- Quel est le nombre de places d'apprentissage offertes par votre département en 2006 et prévues au projet de budget 2007 ?

5) Réforme structurelle

Quelles sont les réformes structurelles envisagées ou mises en place dans la perspective de l'introduction prochaine de Ge-Pilote ?

Prises de position des partis pour le vote d'entrée en matière

Verts : Le groupe Verts entrera en matière sur ce budget. Le groupe a en effet souscrit à la feuille de route du Conseil d'Etat et estime que celui-ci tient les engagements qu'il prend et respecte les délais annoncés. De plus, le Conseil d'Etat informe régulièrement les députés sur les écueils susceptibles de survenir le long de ce parcours de quatre ans nécessaire pour arriver à la résorption du déficit structurel. Il s'agit donc d'un soutien que le groupe apporte au Conseil d'Etat dans cette démarche.

PDC : Le Parti démocrate chrétien entrera en matière sur le budget, étant entendu qu'il n'est pas certain qu'il vote le budget tel que proposé. Le groupe est notamment très attentif à la proposition du Conseil d'Etat de diminuer de 5% le nombre de fonctionnaires. Il demande que le Conseil d'Etat procède à des amendements afin de tenir compte de la bonne conjoncture et de réduire le déficit en-dessous de la barre de 200 millions de francs.

Parti libéral : Le groupe Libéral votera l'entrée en matière sur ce budget. Il est en effet bon de procéder à l'examen d'un budget qui a été établi dans les temps. Il précise que la décision de voter ou non ce budget n'est pas encore arrêtée. Les déclarations qui ont été faites, quant au budget 2007, par le représentant d'un secteur économique sont partagées par l'ensemble des secteurs économiques genevois, dont le scepticisme croît.

Au vu de la conjoncture favorable, il serait nécessaire que la diminution des charges soit, autant que faire se peut, plus clairement marquée. Il constate que la diminution de 5% des charges qui est annoncée est partiellement compensée par une augmentation de 4,1% des mêmes charges afin de tenir compte des besoins nouveaux : la diminution n'est donc, en fin de compte, que de 1%.

Le commissaire libéral remarque qu'il conviendrait d'évaluer, à l'occasion de la discussion sur un éventuel refus du budget, les conséquences des 12^{èmes} provisoires sur le déficit.

Parti socialiste : Le parti socialiste ne peut que saluer l'effort du gouvernement qui essaie de rétablir l'équilibre budgétaire tout en s'étonnant de la position de certains groupes. Le commissaire socialiste indique que le parti socialiste n'est pas d'accord avec l'attitude considérant que la diminution du nombre de postes est un préalable à toute négociation.

Le parti socialiste s'inscrit dans la démarche suivante : si l'Etat garantit les prestations aux citoyens tout en diminuant ses charges en raison de la conjoncture actuelle, alors le groupe est d'accord de voter le budget. L'Etat doit également augmenter les prestations qu'il délivre à la population. Maintenir le budget constant représente un effort important en raison de l'augmentation de la population et du coût de la vie. En termes relatifs, les charges diminuent par conséquent de manière plus importante.

Enfin, le groupe socialiste votera l'entrée en matière et devrait en principe voter le budget, tout en proposant quelques amendements.

MCG : Le MCG votera l'entrée en matière sur le budget. S'agissant de l'acceptation du budget présenté, le MCG accordera une attention particulière à la présence d'une diminution réelle des dépenses.

Parti radical : Le groupe Radical votera l'entrée en matière parce qu'il continue à soutenir le gouvernement dans son ambition. L'objectif de la législature, qui consiste à éliminer le déficit du compte de fonctionnement d'ici à 2009, est intéressant.

Cet objectif doit être tenu malgré les éventuels transferts de charges de la Confédération et indépendamment des recettes, c'est-à-dire uniquement dans le cadre des objectifs que s'est fixé le gouvernement : 1% d'augmentation maximum des charges par année et 5% de réduction de la masse salariale à la fin de l'exercice.

Le commissaire radical relève que le fonctionnement et le volontarisme sont très différents selon les départements. Pour le groupe Radical, il est évident que certains départements doivent réaliser un effort plus important que celui contenu dans le budget. Le groupe exigera en conséquence que des mesures soient prises. Le commissaire radical estimant que la diminution de 5% de la masse salariale sera très difficile à atteindre de cette manière.

UDC : Le groupe UDC considère qu'un budget déficitaire, à hauteur de 200 millions, une année où la conjoncture est exceptionnelle, n'est pas compatible avec l'objectif visé. Le groupe refusera donc l'entrée en matière.

Si l'entrée en matière était acceptée, le groupe proposera ses propres amendements.

Position du Département des finances

Le chef du département indique que les résultats à la fin du troisième trimestre ont été analysés pour l'ensemble de l'Etat.

S'agissant des charges, le dépassement sur le département de l'Instruction publique sera moins important que prévu. En effet, tous les postes prévus n'ont pas été utilisés à la rentrée et le coût du poste semble être bas. Le dépassement s'élève actuellement à 4,5 millions mais avec une réduction technique linéaire sur le corps enseignant de 14 millions. Comme cette réduction technique linéaire sur le personnel enseignant ne se produira pas l'année prochaine, une marge de 7 millions devrait vraisemblablement faire l'objet d'un amendement au budget 2007.

S'agissant des dépenses générales, la mauvaise budgétisation de quelques loyers non prévus et des fluides devrait être compensée par les autres postes. Il devrait donc être encore possible, dans une mesure assez large, de maintenir le cadre budgétaire, 69% du budget ayant été dépensé jusqu'à maintenant.

S'agissant des recettes fiscales, elles s'élèvent à 115 millions de plus que le montant budgété. La seule inconnue concerne les recettes non fiscales ; ces dernières sont, à peu près, dans les normes par rapport au pourcentage obtenu en 2005 à la même époque mais il doit y avoir un problème de délai de comptabilisation.

S'agissant des provisions, l'éventualité de la constitution d'une provision concernant le fisc en raison de notifications datant de 2001 assez conséquentes commence à se faire sentir. Un rapport a été demandé à ce sujet. Le système actuel n'est pas très satisfaisant et une approche conservatrice sera adoptée.

S'agissant de l'hospice général, il est vraisemblable que soient encore une fois prises toutes les précautions nécessaires en provisionnant dans les comptes un éventuel taux de refus des demandes AI à 50%.

Concernant le projet de budget 2007, l'Office du personnel a procédé à un nouveau calcul technique de la masse salariale pour l'ensemble de l'Etat à hauteur de 6 millions.

Le Conseil d'Etat doit encore se déterminer sur la vente de terrains, inscrite actuellement au budget à hauteur de 20 millions. La FTI serait intéressée par l'acquisition d'un certain nombre de terrains qu'elle exploite

actuellement pour le compte de l'Etat. Il ne s'agit ici pas d'un transfert d'actifs mais d'une vente.

A l'issue de ce tour de table, la Présidente met aux voix l'entrée en matière du projet de loi 9925.

L'entrée en matière du projet de loi 9925 est acceptée par :

Pour :	13 (3 S, 2 Ve, 2 R, 2 PDC, 3 L, 1 MCG)
Contre :	2 (2UDC)
Abstention :	0

5/DEUXIEME ET TROISIEME DEBAT

CEVA or not CEVA

Suite à un courrier des commissaires libéraux repris par la commission (cf. annexe 1) déplorant le fait que le projet de budget ne respecterait pas le principe du frein au déficit (art. 7 LGAF), une controverse éclate sur la manière de comptabiliser les recettes CEVA. Suivant que l'on prend en compte ou non la provision liée au CEVA, le déficit prévu au budget dépasserait en effet la limite imposée par le frein au déficit. Face à ces remarques, le Conseil d'Etat estime que la provision CEVA, qui n'est pas une innovation, doit être comptabilisée comme toute autre provision. Si l'on s'éloignait de cette méthode, il serait nécessaire de recourir à une anticipation des normes IPSAS ; ce qui résout la question de l'interprétation. Aussi, il revient au Conseil d'Etat d'arbitrer lorsqu'il y a un conflit entre une entité, qui dans le cas présent est le Département du Territoire, et l'ICF.

Les députés qui se passionnent pour ce sujet pourront se référer aux diverses réponses du Conseil d'Etat (cf. annexe 1bis) et trouveront sans doute dans le rapport de minorité libéral de quoi sustenter leur curiosité.

Projet d'amendement du Conseil d'Etat à la loi budgétaire 2007

La discussion porte ensuite sur la proposition d'amendement du Conseil d'Etat relative aux transferts d'actifs, suite au référendum qui a été lancé. Il s'agit de compenser la perte budgétaire qu'un succès du referendum entraînerait, perte estimée à quelque 19 millions de francs (art. 7a de la loi

budgétaire) par une diminution correspondante des prestations accordées aux tiers (subventions).

M. Hiler informe que l'ensemble des subventionnés sera averti au mois de janvier que la subvention reçue est susceptible de ne pas être intégralement versée en raison de l'article 7A de la loi budgétaire, qui fixe un aspect quelque peu conditionnel au budget. Il précise que cette décision du Conseil d'Etat a été prise en parfaite connaissance des différentes interventions qui ont eu lieu lors de la séance de la Commission des finances. Un débat nourri s'engage sur cet article, au terme duquel la Présidente met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat à la loi budgétaire 2007.

Art. 7A nouveau : Sursis référendaire

¹ *Dans le cas où la loi d'aliénation et d'investissement découlant d'opérations de transferts d'actifs entre l'Etat de Genève et l'Aéroport international de Genève est refusée par le peuple, le Conseil d'Etat, dans un délai de 30 jours dès la publication de l'arrêté validant l'opération électorale, est tenu d'adopter un train de mesures de réduction des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2007 à hauteur d'un montant de 17.3 millions correspondant à l'alourdissement des charges résultant du vote populaire.*

² *Dans le cas où la loi d'aliénation et d'investissement découlant d'opérations de transferts d'actifs entre l'Etat de Genève et les Transports publics genevois (acquisitions, transferts, capital de dotation) est refusée par le peuple, le Conseil d'Etat, dans un délai de 30 jours dès la publication de l'arrêté validant l'opération électorale, est tenu d'adopter un train de mesures de réduction des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2007 à hauteur d'un montant de 1.2 million correspondant à l'alourdissement des charges résultant du vote populaire.*

Vote sur l'amendement du Conseil d'Etat, article 7A nouveau : sursis référendaire

Pour : 6 (1 S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC)
 Contre : 5 (3 L, 2 UDC)
 Abstention : 3 (2 S, 1 MCG)

L'amendement à la loi budgétaire est accepté.

Suite à ce vote, le deuxième débat s'engage formellement par le vote article par article et département par département. La totalité des amendements proposés par le Conseil d'Etat ont été acceptés, à l'exception d'un seul concernant les investissements. Par souci de ménager son lecteur, le rapporteur ne mentionnera que les faits dignes d'être relevés, c'est-à-dire les quelques coups de théâtre qui ont jalonné la procédure d'adoption du budget et donné des sueurs froides à certains magistrats en manquant de compromettre le vote final. Retrouvant leurs esprits au cours du troisième débat, les commissaires devaient finalement renoncer à tailler dans le vif de certaines rubriques et voter un budget final très légèrement amendé par leurs soins.

La loi 9949 sur les annuités et indemnités a déjà été votée par la Commission. Toutefois, il convient d'en reporter les chiffres dans l'ensemble des rubriques 30 (« Charges de personnel ») du projet de budget. La Présidente fait donc voter sur ce principe pour l'ensemble des départements.

La Présidente met aux voix l'amendement relatif au calcul des charges sociales suite à l'approbation des mécanismes salariaux 2007, rubrique 30 de l'ensemble des départements.

Pour : 8 (2 S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC, 1 MCG)
 Contre : 0
 Abstention : 5 (3 L, 2 UDC)

L'amendement est accepté.

Lors de l'examen du Département des finances, une discussion s'engage sur les pieds de bilan et la facturation du taux de rémunération de la garantie que l'Etat octroie aux dépôts confiés à la Banque cantonale. La Présidente, tout en précisant qu'elle ne prend pas part au vote, met aux voix la proposition d'amendement du groupe Libéral de porter à 0.125% le taux de rémunération des engagements de pied de bilan de l'Etat pour la Banque cantonale de Genève.

Vote sur l'amendement proposé par le groupe libéral :

Pour : 5 (1 R, 3 L, 1 UDC) Contre : 5 (1 S, 2 Ve, 2 PDC) Abstention : 1 (1 MCG)

L'amendement est refusé.

On passe ensuite au DIP. L'attention se porte sur l'Université et ses réserves suite à la décision de les diminuer lors du vote du budget 2006. Le groupe radical propose de remettre la pression et propose un amendement.

La Présidente met aux voix l'amendement de diminuer de 5 millions la subvention de l'Université pour la ramener à son niveau qui figure dans les comptes 2005.

Pour : 4 (2 R, 2 UDC)

Contre : 7 (3 S, 2 PDC, 2 L) Abstention : 3 (2 Ve, 1 MCG)

L'amendement est refusé.

Un commissaire UDC propose d'amender le poste « dépenses générales » du budget du Département de l'instruction publique dans la mesure où le département continue à verser le salaire de M. Hani Ramadan. Comme le Tribunal administratif en a décidé ainsi, il suggère de diminuer de 150 000 F le poste « Dépenses générales » afin de le ramener à 43 849 608 F.

La Présidente met aux voix l'amendement de diminuer la rubrique « dépenses générales » de 150 000 F.

Pour : 5 (2 L, 2 UDC, 1 MCG)

Contre : 5 (3 S, 2 Ve) Abstention : 4 (2 R, 2 P DC)

L'amendement est refusé.

Le budget de plusieurs autres départements est ensuite accepté sans encombre, avec les amendements correspondants. Une difficulté surgit au moment d'examiner les dépenses liées au domaine de la nature et du paysage dépendant du Département du Territoire. Le groupe radical entend supprimer purement et simplement une partie de ce secteur qui avait connu un regroupement de services à l'occasion du budget 2005.

La Présidente met aux voix l'amendement de diminuer de 2.5 millions les dépenses de la rubrique 06.05.04.00 « Domaine nature et paysage », pour les ramener au montant des comptes 2005. Elle précise que si l'amendement est accepté, il reviendra au Département de répartir cette diminution comme bon lui semble.

Pour : 7 (1 R, 3 L, 2 UDC, 1 MCG) Contre : 6 (2 S, 2 Ve, 2 PDC)

Abstention : 1 (1 R)

L'amendement est accepté.

Lors de l'examen du budget d'investissement dudit département, l'acquisition de véhicules 4X4 au même « Domaine nature et paysage » est remise en cause. Une diminution de 105 000 F pour la ligne budgétaire 06.05.04.00 516.00900 « Acquisition de véhicules ou engins » est proposée.

La Présidente met aux voix l'amendement de diminuer de 105 000 F la ligne 06.05.04.00 516.00900 « Acquisition de véhicules ou engins ».

Pour : 9 (2 R, 2 PDC, 3 L, 2 UDC) Contre : 3 (2 S, 1 Ve) Abstention : 2 (1 S, 1 Ve)

L'amendement est accepté.

Décidément dans le collimateur des commissaires, la rubrique subventions aux TPG fait aussi l'objet d'un amendement visant à réduire l'enveloppe prévue pour les transports publics. Il s'agit, dans l'esprit des commissaires, d'aligner le salaire des employés des TPG sur ceux de la fonction publique, ainsi que le réclame une motion déposée par le PDC, et cela dès le budget 2007.

La Présidente met aux voix l'amendement de diminuer de 9 millions la ligne 06.03.51.00 363.00114 « Enveloppe budgétaire TPG pour le trafic d'agglomération », pour l'amener au montant de 123 605 691 F.

Pour : 7 (2 PDC, 3 L, 2 UDC) Contre : 6 (3 S, 2 Ve, 1 R) Abstention : 2 (1 R, 1 MCG)

L'amendement est accepté.

On passe au Département de la Solidarité et de l'Emploi. Déjà évoquée lors de l'examen du DIP, la SGIPA fait désormais l'objet d'un amendement formel visant à diminuer de 2 millions sa subvention. La décision de la SGIPA de faire appel à un avis de droit dans le but d'échapper à la restitution des réserves thésaurisées a en effet profondément irrité une majorité de commissaires.

La Présidente met aux voix l'amendement de diminuer la ligne 07.14.11.00 365.02002 « Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes – SGIPA » de 2 millions et ainsi de la porter à 6 934 289 F.

Pour : 7 (2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG) Contre : 5 (3 S, 2 Ve) Abstention : 2 (2 PDC)

L'amendement est accepté.

Le troisième débat

Lors du troisième débat, la Chancellerie, les Département des finances, de l'instruction publique, des institutions, des constructions et des technologies de l'information voient leurs budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que la liste des subventions adoptés sans discussion.

La discussion s'ouvre à propos du Département du territoire, au sujet du Domaine de la nature et du paysage. On propose de revenir sur la coupe votée en deuxième débat. La Présidente met aux voix l'amendement qui consiste à augmenter de 2.5 millions la rubrique 06.05.04.00 « Domaine nature et paysage » afin de revenir à la situation initiale. Pour : 10 (3 S, 2 Ve, 2 R, 2 PDC, 1 MCG) Contre : 3 (3 L) Abstention : 0. L'amendement est accepté. Le budget de fonctionnement et d'investissement du Département du territoire est ensuite adopté.

On passe ensuite à la liste des subventions, et notamment à celle des TPG. Le PDC propose de rajouter 8 millions sur les 9 qui ont été coupés, partant de l'idée qu'il s'agit de ne pas pénaliser le fonctionnement des TPG mais de donner un signal clair en faveur d'une politique salariale alignée sur celle de l'Etat et qui ne crée pas d'injustices par rapport aux autres fonctionnaires. Une discussion s'engage et on propose finalement de rétablir l'intégralité de la subvention aux TPG.

La Présidente met aux voix la proposition d'amendement d'augmenter de 9 millions la ligne 06.03.51.00 363.00114 « Enveloppe budgétaire TPG pour le trafic d'agglomération », afin de revenir à la situation initiale.

Pour : 7 (3 S, 2 Ve, 2R)

Contre : 5 (3 L, 1 UDC, 1 MCG)

Abstention : 2 (2 PDC)

L'amendement est accepté.

Département de la solidarité et de l'emploi, Département de l'économie et de la santé, Grand Conseil, Cour des comptes et Pouvoir Judiciaire : les budgets de fonctionnement, d'investissement et la liste des subventions sont adoptés sans discussion, comme votés lors du deuxième débat.

PL 9925 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2007 (D 3 70)

Les 7 premiers articles sont adoptés sans discussion. On propose d'amender l'article 7A sur le sursis référendaire de façon à ce que la Commission des finances soit saisie du projet de loi réduisant les dépenses de

fonctionnement en cas de succès du referendum. Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Les articles 8 à 12 sont ensuite adoptés. On propose de modifier l'article 13 « Facturation » en portant le taux pour la Banque cantonale de Genève (BCGe) de 0,081% à 0,125%.

Vote sur l'amendement proposé à l'article 13

Pour : 7 (2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)
Contre : 6 (2 S, 2 Ve, 2 PDC)
Abstention : 0

L'amendement est accepté.

Les articles 14 et 15 sont ensuite adoptés.

La Présidente met aux voix le projet de loi 9925 dans son ensemble :

Pour : 9 (3 S, 2 Ve, 2 R, 2 PDC)
Contre : 4 (3 L, 1 UDC)
Abstention : 1 (1 MCG)

Le projet de loi 9925, dans son ensemble, est adopté.

Conclusion : un oui conditionnel au budget

Peut-on voter un budget qui présente un déficit de 190 millions de francs ? Aucun député ne le fera de gaîté de cœur tant il est vrai que tous auraient préféré un budget plus équilibré.

Comme les situations idéales existent rarement dans la réalité, il faut donc se résoudre à accepter un moindre mal et à adopter un budget qui n'est certes pas satisfaisant, mais qui n'est de loin pas aussi calamiteux que ses détracteurs veulent bien le dire.

Il possède en effet une grande qualité par rapport à ceux qui l'ont précédé depuis 2003 : il s'inscrit dans une perspective claire de redressement des comptes de l'Etat voulu par un Conseil d'Etat uni et qui, fait inédit dans l'histoire récente de notre République, a établi un catalogue de mesures concrètes. On aurait toujours pu espérer plus et mieux. Mais le fait est là et c'est ce qui compte.

Il y a trois ans à peine, les budgets présentés offraient des déficits bien supérieurs et près de la moitié des forces politiques cherchaient encore à les aggraver en réclamant davantage de dépenses. Cette époque est désormais révolue. La tendance a été inversée. Reste maintenant à la consolider. Or ce n'est pas en refusant le budget et en revenant au régime des douzièmes provisoires qu'on y parviendra. Désavouer l'équipe en place douze mois à peine après son entrée en fonction alors qu'elle a dû préparer deux budgets – le 2006 voté en juin et le 2007 présenté en septembre – en six mois, est un contresens, sauf à estimer que l'Etat doit vivre sans budget et sous le régime des douzièmes jusqu'à la fin de la législature. A nos yeux, l'arme du refus du budget doit servir à sanctionner un gouvernement qui aurait failli à ses engagements. Mais encore faut-il que la sanction succède à la faute et ne la précède pas.

C'est donc à partir de l'an prochain que l'on pourra commencer à juger si le Conseil d'Etat actuel respecte les promesses solennellement prises lors du discours de Saint-Pierre, à savoir la réduction du nombre de postes de 5% sur quatre ans et le retour à l'équilibre en 2009.

Le vote de ce budget doit être considéré comme un soutien à la volonté de rigueur qui semble animer le Conseil d'Etat et non comme un permis de dépenser et de laisser courir les charges sous prétexte que les recettes d'impôts vont exploser en 2007 grâce à l'excellente conjoncture économique.

Le danger est en effet très grand que l'effort se relâche grâce aux bons résultats à venir et que la tentation de la dépense reprenne de plus belle, au mépris du remboursement de la dette. S'il y a consensus au Conseil d'Etat pour serrer la vis aux dépenses, il faut qu'il y ait également un consensus des

forces politiques parlementaires pour suivre cette voie et maintenir l'effort de rigueur dans les années qui viennent, même si des boni devaient se manifester.

L'approbation de ce budget est donc soumise à certaines conditions et reflète un état d'esprit qui peut se résumer à un mot : rigueur.

C'est avec ce souci que la Commission des finances vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir accepter le présent projet de budget.

Rapports des commissaires et réponses aux questions transversales

Service du Grand Conseil

Rapport des commissaires

PROJET DE BUDGET 2007

Examen du service du Grand Conseil

Rapport de Mme.von Arx-Vernon et M. Losio

Déroulement de la séance

Mme le sautier Maria Anna Hutter étant malade, l'entretien a eu lieu en présence de M. Laurent Koelliker, directeur adjoint du SGC et de M. Edouard Martin, collaborateur scientifique du SGC qui a pris les notes de séance avec précision ; qu'il en soit remercié. Les commissaires étaient en possession des réponses écrites du SGC concernant les questions transversales. Comme c'est le cas depuis plusieurs années, le bureau du Grand Conseil n'était pas représenté lors de cette audition.

Généralités

Jusqu'au budget 2006 (1ère version), le Grand Conseil et son service figuraient respectivement à la rubrique 10.02.00 et 12.03.00, inclus dans le département Chancellerie 10.00.00.

Dans le budget 2007 le Parlement et le service du Grand Conseil constituent un centre de responsabilités distinct de la Chancellerie et apparaissent comme un département :

- | | |
|-----------------------------|-------|
| - Grand Conseil | 11 |
| - Grand Conseil (parlement) | 11.01 |
| - Service du Grand Conseil | 11.02 |

Variations budget 2006-budget 2007

- **Grand Conseil (parlement)** : les charges diminuent de 90.000 frs soit 1,3% (provenance amortissements ordinaires du patrimoine administratif) . On relève une minime augmentation des dépenses générales (31) de 0,2 % soient 3.453 frs. L'achat de matériel informatique + 23.000 frs (311.49.00) est compensé par une réduction d'achats de logiciels informatiques (311.48.00) pour un montant presque identique.
- Investissements : néant

- **Service du Grand Conseil** : les charges globales sont en augmentation de 42.000 frs soit 1,2 % en raison de la budgétisation d'un poste supplémentaire de collaborateur scientifique et des charges sociales liées. Les dépenses générales, elles, diminuent de 45.000 frs soit 4,4 %. On observe une augmentation des revenus de 28.000 frs soit 168, 1 % provenant de la vente du mémorial et des tirés à part (+ 10.000 frs) et de modifications dans les imputations internes.
- Investissements : néant

Charges de personnel SGC

Le budget de l'exercice 2007 prévoit un poste supplémentaire de secrétaire scientifique. A titre de rappel il est utile de noter que l'article 189A LRG prévoit un secrétaire scientifique par commission, étant entendu qu'un collaborateur peut suivre plusieurs commissions selon la charge de travail constatée.

Le poste dont il est question sera attribué en priorité à la commission des affaires communales, régionales et internationales. Le dossier de la réforme de la péréquation financière et celui de la RPT ont amené le bureau et la commission précitée à initier la demande d'un poste supplémentaire. Depuis une année les réunions se multiplient au niveau inter cantonal et les parlements exercent des pouvoirs plus étendus en matière de négociation, de ratification et de surveillance des concordats. Ces réunions deviendront encore plus nombreuses avec la RPT dont les deux volets sont : le désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons (avec financement neutre) et la conclusion des conventions inter cantonales dans les domaines (9 ou 10) que le peuple a accepté en 2004 (formation, peines privatives liberté, routes nationales, traitement des déchets etc.).

Mme von Arx-Vernon relève que la commission des affaires régionales, cantonales et internationales a beaucoup travaillé sur la « convention des conventions » et constaté que sa présence dans les rencontres était nécessaire afin d'affirmer que les parlements doivent garder la maîtrise de leurs projets et des propositions qui sont avancées dans les autres cantons. Dans ce sens la présence d'un secrétaire scientifique assurera la mémoire de la commission et lui permettra de garder le fil des travaux qui concerneront la région franco-valdo-genevoise. Ce poste est à ses yeux une nécessité.

Ge-pilote

Le bureau du Grand Conseil a estimé que l'adaptation budgétaire du listage des prestations ne correspondait pas aux missions du Grand Conseil. M. Koelliker explique que l'ensemble de démarche Ge-pilote se fonde sur le fonctionnement des départements et des services, ce qui reviendrait à considérer le parlement et son service comme un service de l'administration. L'erreur commise est d'être entré dans la démarche Ge-Pilote afin d'aboutir au listage des prestations publiques qui apparaîtraient au budget. Suite à l'identification des premières prestations, le bureau du GC a été d'avis qu'il n'était pas possible de soumettre l'activité du parlement à un budget par prestations au sens strict. Notre bureau devra se prononcer sur la tenue d'un «compte spécial» comme il en existe un à Berne, ce compte regroupant l'ensemble des activités des deux pouvoirs ; une enveloppe globale leur permet de remplir leurs missions et le détail est présenté dans les comptes.

Sur proposition du groupe Ge-pilote et suite à l'abandon du listage des prestations publiques, le bureau du GC devra également prendre position sur le classement de ces prestations en trois fonctions : la fonction législative, la haute surveillance et la médiation (visiteurs de prison, pétitions, grâces, réexamen des demandes de naturalisation). Cette dernière fonction est sujette à discussion ; Mme von Arx-Vernon estime en effet que la notion de haute surveillance peut s'appliquer aux prérogatives de la commission des visiteurs et de la commission des grâces. M. le directeur adjoint du SGC explique que les commissions des pétitions et des visiteurs officiels ne correspondent pas aux fonctions de haute surveillance et de législation. C'est pour cette raison que la fonction de médiation a été introduite ; elle vise à représenter les situations où le Grand Conseil est en contact avec le public ou les personnes qui l'ont élu.

Dépenses générales

Les dépenses générales sont en diminution de 1,6 % ; l'explication tient à ce que les économies réalisées par le biais de P1 doivent permettre la couverture de l'augmentation des charges liées aux mécanismes salariaux. Le bureau du Grand Conseil a appliqué la disposition édictée par le Conseil d'Etat.

Questions transversales (compléments d'information aux réponses écrites du SGC)

1. Attribution de mandats externes

Le SGC réalise des travaux avec ses propres ressources lorsqu'il peut le faire, avec par exemple son informaticien qui développe des outils de service. Quand il s'agit de projet plus lourds (mémorial avec programme Verbalix) le service passe par son mandataire bernois.

2. Retour sur investissement des projets informatiques

Les retours sur investissement ne sont ni financiers ni exprimés en terme de réduction de postes. L'informatique permet des gains de productivité en facilitant la circulation de l'information et en stabilisant le nombre de poste.

Le projet concernant l'archivage de la documentation (Archidoc) est assuré avec les ressources internes au service.

Le mémorial électronique permet la poursuite des économies de papier : le tirage papier est passé de 650 à 450 exemplaires.

3. Formation continue

Les deux commissaires relèvent le très faible taux d'absentéisme au SGC.

4. Apprentissage

Le SGC ne compte aucun apprenti en son sein. M. Koelliker explique qu'un temps minimum nécessaire doit être consacré à l'apprenti pour que son embauche soit efficace, tant pour le service que pour lui-même. Les conditions actuelles ne permettent pas l'embauche d'un apprenti compte tenu des départs à la retraite et d'un PLEND qui représentent 1,6 poste en moins pour le service.

Il est à relever qu'une stagiaire en fin d'études et qu'une personne « en mesures cantonales » ont été engagées pour une période de 8 mois.

5. Réforme structurelle

Le SGC s'intégrera au système de contrôle interne. Quatre collaborateurs-trices du service ont été désignés pour suivre la formation s'y rapportant.

Considérations finales

Les deux commissaires se plaisent à souligner le professionnalisme et la très grande disponibilité des collaborateurs-trices du SGC qui font de ce service un pôle d'excellence.

Réponses aux questions transversales

Concerne: questions transversales posées dans le cadre de l'étude du projet de budget 2007

1) Attribution de mandats externes

a) Quels sont les critères appliqués par votre département pour l'attribution des mandats externes ?

Les mandats externes sont attribués soit par les Commissions parlementaires qui disposent d'un budget en la matière (Commission de contrôle de gestion et Commission des visiteurs officiels) ou par le Bureau du Grand Conseil, sur préavis des commissions spécialisées en matière de recours contre des décisions du Grand Conseil portant sur des initiatives ou lois votées.

Le Service du Grand Conseil est également amené à confier des mandats externes en matière de développement informatique ou de maintenance du système électronique. Cela se fait sur la base de la compétence et les références des mandataires.

b) Dans quelle mesure la recherche d'une solution interne Etat est-elle privilégiée avant l'attribution d'un mandat externe ?

Les solutions internes à l'Etat son privilégiées dès lors qu'elles existent et sont de qualités équivalentes ou supérieurs aux services offerts par des mandataires extérieurs.

2) Retour sur investissement des projets informatiques

Distinguer pour chacun des projets informatiques réalisés, en cours et futurs, les retours sur investissement en termes d'économies financières, de gains de postes ou/et de transferts de postes.

Les projets informatiques réalisés, en cours et futurs (WiFi, ordinateurs portables, site internet, vote électronique, Verbalix-Mémorial) concernent avant tout le service offert aux députés et l'information destinée au public. En ce sens, le gain se situe essentiellement dans une meilleure circulation de l'information et une amélioration de l'assistance aux travaux du Grand Conseil et de ses commissions. Devant l'augmentation de l'activité du parlement, les projets informatiques menés ont permis de ne pas accroître le nombre de postes nécessaires à l'assistance administrative et répondre à de nouveaux impératifs légaux, comme la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD).

Au sein du Service du Grand Conseil, un projet est en cours en ce qui concerne l'archivage de la documentation (Archidoc). Devant l'accroissement de la masse documentaire, ce système permettra d'éviter l'engagement d'un documentaliste supplémentaire.

3) Formation continue

a) Quelle est la stratégie menée par votre département pour la formation continue des collaborateurs ?

Il s'agit d'une stratégie ponctuelle en fonction des besoins, spécifiquement en lien avec des modifications de cahier des charges ou la formation de nouveaux collaborateurs.

b) Quels sont les critères amenant le département à proposer des formations continues ?

Ces critères se basent à la fois sur les besoins du service et les demandes des collaborateurs. Une vérification est faite entre l'adéquation des demandes et les besoins du service.

c) Quels sont les retours attendus en termes de productivité par travailleur et de diminution de l'absentéisme ?

- 2 -

Par ces formations et leur adéquation, il est attendu un accroissement de la motivation, une augmentation de la qualité du travail fournie et de façon marginale une diminution de l'absentéisme dont le taux actuel est très bas.

4) Apprentissage

a) Quelle est votre politique en matière d'apprentissage ?

Au vu de la taille du Service du Grand Conseil, il n'y a pas de politique en matière d'apprentissage. Notamment en raison du temps nécessaire pour assurer un suivi efficace de la formation d'un apprenti. Toutefois, le Service du Grand Conseil a offert une place de stage et a pu bénéficier de l'appui d'une personne des mesures cantonales (ETC).

b) Quels sont les moyens de communication associés à cette politique ?

-

c) Quel est le nombre de places d'apprentissage offertes par votre département en 2006 et prévues au projet de budget 2007 ?

Aucune.

5) Réforme structurelle

Quelles sont les réformes structurelles envisagées ou mises en place dans la perspective de l'introduction prochaine de Ge-Pilote ?

Au vu de l'activité spécifique du Service du Grand Conseil, son intégration dans la démarche Ge-Pilote s'est faite en tenant compte des fonctions du Pouvoir législatif. Le Service du Grand Conseil a été associé à la démarche, notamment sous l'angle du contrôle interne. Sans pouvoir parler à proprement parler d'une réforme structurelle, le Service du Grand Conseil appliquera en fonction de ses spécificités la mise en place d'un système de contrôle interne coordonné.

Dans l'optique de cette mise en place, quatre collaborateurs du Service du Grand Conseil seront sensibilisés et formés à la mise en place d'un système de contrôle interne. D'autres formations sont prévues dans un second temps, afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du service au contrôle interne.

Pouvoir judiciaire



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général
Services financiers

PROJET DE BUDGET 2007

ANALYSE DES ECARTS SIGNIFICATIFS

Audition plénière de la Commission des Finances



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
 Secrétariat général
 Services financiers

SOMMAIRE

1. Charges de personnel.....	p3
1.1 Modification du code pénal suisse (nCPS).....	p3
1.2 Évolution des effectifs des collaborateurs.....	p3
1.3 Frais de formation continue	p3
2. Dépenses générales	p4
2.1 La rubrique « Fournitures de bureau, imprimés, matériel » : en baisse.....	p4
2.2 La rubrique « Mobilier, machines et véhicules » : en hausse.....	p4
2.2.1 Rectification comptable pour la rubrique 311.03 « Acquisition de mobilier »	p4
2.3 La rubrique 317 : en hausse « artificielle ».....	p4
2.4 La rubrique 318 : en hausse	p4
2.4.1 Modification du code pénal suisse (nCPS).....	p4
2.4.2 Rubriques incompressibles.....	p4
2.5 Frais de placements des mineurs : forte hausse.....	p5
2.5.1 Cause de l'insuffisance budgétaire récurrente.....	p5
2.5.1.1 Méthode de prévision budgétaire du Tribunal de la Jeunesse.....	p5
2.5.1.2 Facteurs « déclencheurs » du changement de tendance dès 2003.....	p6
2.5.2 Insuffisance prévisible du budget 2006.....	p6
2.5.3 Insuffisance prévisible du budget 2007.....	p6
2.5.4 Proposition de méthode de prévision budgétaire.....	p6
2.5.5 Vérification des procédures du suivi des frais de placements des mineurs.....	p7
2.6 Assistance juridique : en hausse.....	p7
3. Recettes diverses : forte augmentation	p8



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général
Services financiers

Introduction :

La plupart des écarts significatifs sont influencés par la mise en œuvre des lois d'application du code pénal suisse modifié (ci-après nCPS).

1. Charges de personnel

Trois facteurs engendrent une hausse des charges du personnel.

1.1 Modification du code pénal suisse (nCPS)

Avec l'entrée en vigueur du nCPS, les charges en matière de création de postes sont estimées à F. 1.5 mio (cf. annexe 2)

1.2 Évolution des effectifs des collaborateurs

Le Pouvoir judiciaire, en accord avec le Conseil d'Etat, souhaite la création de 8.4 postes.

En effet, le Procureur général avait motivé cette demande en ces termes : "La Commission de gestion est parfaitement consciente de la situation économique de notre Canton et des contraintes budgétaires. Elle considère toutefois qu'il est de sa responsabilité, pour permettre aux juridictions et services centraux d'accomplir leur mission, de demander les postes précités. Un nouveau refus des moyens demandés aurait pour conséquence l'aggravation des conditions de travail des magistrats et des collaborateurs ainsi que la diminution de certaines prestations fournies aux justiciables et à leurs mandataires."

En tenant compte de l'adaptation et de l'évolution des plans de carrière, l'augmentation est de F. 925'251.

1.3 Frais de formation continue

Le montant de 215'000 F inscrit sur la rubrique 309, devra couvrir les frais de formation dans les domaines du droit fédéral et cantonal des 90 magistrats de carrière, dont 6 à mi-charge, ainsi que ceux de tous les collaborateurs scientifiques, juristes et avocats, du Pouvoir judiciaire, soit un total d' environ 140 personnes.

Les frais de formation continue connaissent une hausse en 2007 de + F. 95'000. Cette évolution est liée à 2 facteurs :

D'une part, les magistrats constatent que le citoyen attend de plus en plus que le juge maîtrise le sujet en cause. Dans cette optique, il y a 2 choix possibles : le recours systématique à des experts ou la formation des juges.

D'autre part, cette augmentation s'explique par l'entrée en vigueur, début 2007, du nouveau Code pénal suisse et de la loi sur le Tribunal fédéral (LTF). Beaucoup de magistrats ont suivi et suivront des formations. Ainsi, l'adaptation du budget formation résulte de la nécessité de s'adapter à l'évolution des législations fédérales et cantonales.



2. Dépenses générales

2.1 La rubrique « Fournitures de bureau, imprimés, matériel » : en baisse

Le Pouvoir judiciaire continue ses efforts en matière de dépenses générales et réduit ses besoins de - F. 58'193 (-6.1%).

Toutefois, les frais relatifs aux achats de périodiques et de livres sont en hausse. En effet, ces derniers constituent l'outil de travail du Pouvoir judiciaire. Les abonnements qui ont des bases de données en ligne ou sur supports informatiques (CD ou DVD) sont également pris sur cette rubrique. De plus, un certain nombre de logiciels est facturé par la Chancellerie ainsi que la Confédération.

A noter : la rubrique 310.99 n'est plus utilisée pour la comptabilisation au niveau du Pouvoir judiciaire. Le budget alloué est ventilé sur les rubriques 310.01 et 310.08.

2.2 La rubrique « Mobilier, machines et véhicules » : en hausse

Continuant ses efforts de maîtrise des dépenses générales, le Pouvoir judiciaire présente une variation de + F 43'490, soit un montant inférieur au coût d'équipement du nouveau Tribunal d'application des peines et mesures, TAPEM (nCPS F. 60'000)

2.2.1 Rectification comptable pour la rubrique 311.03 « Acquisition de mobilier »

A l'heure actuelle, le projet de budget 2007 présente une charge de F. 148'357 sur la rubrique 311. A la demande des commissaires rapporteurs, un amendement technique est soumis au Département des Finances pour la rubrique 311.03 « Acquisition de mobilier ». Cette dernière subit une rectification de principe comptable. Elle apparaîtra, après acceptation de l'amendement technique, au niveau de la rubrique 506 des investissements « Mobilier, machines, véhicules » (cf. annexe 3).

Le montant en « acquisition de mobilier » est budgété à F. 76'357. F. 60'000 sont dédiés au TAPEM.

2.3 La rubrique 317 : en hausse « artificielle »

Cette dernière a une variation de + F. 117'038 engendrée par la suppression, pour 2007, de la réduction linéaire appliquée en 2006 par le Département des Finances (F.110'729). Le Pouvoir judiciaire a participé à l'effort commun de diminution des charges de l'Etat.

2.4 La rubrique 318 : en hausse

Cette rubrique est liée aux activités du métier de la justice (cf. annexe 4).

2.4.1 Le nouveau code pénal suisse

Avec l'entrée en vigueur du nCPS, le Pouvoir judiciaire prévoit une hausse de F. 200'000, essentiellement liée aux frais d'expertise.

2.4.2 Rubriques incompressibles



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
 Secrétariat général
 Services financiers

Les rubriques frais d'expertises et d'écoutes téléphoniques, respectivement F. 2'641'380 et F. 1'544'000, sont les plus conséquentes au niveau du projet de budget 2007.

Concernant l'augmentation des écoutes téléphoniques, le Procureur général l'explique dans ces termes : « Cela provient du niveau fédéral et résulte des frais du Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication (DETEC). Les émoluments sont fixés par le DETEC qui ordonne lui-même aux providers de donner les renseignements. Ce système est scandaleux, tous les juges de Suisse partagent cet avis. Par exemple, en France, les écoutes téléphoniques sont moins coûteuses. Je serais favorable à la mise en place d'un système de concessions identique en Suisse. »

2.5 Frais de placements des mineurs : en forte hausse

(cf. annexes 6, 7, 8, 9 et 10)

Les Services financiers du Pouvoir judiciaire, constatant un risque de dépassement de crédit, suite à la projection des comptes arrêtés en juin 2006, sur la rubrique 351 « Frais de placements des mineurs », ont mandaté une mission y relative.

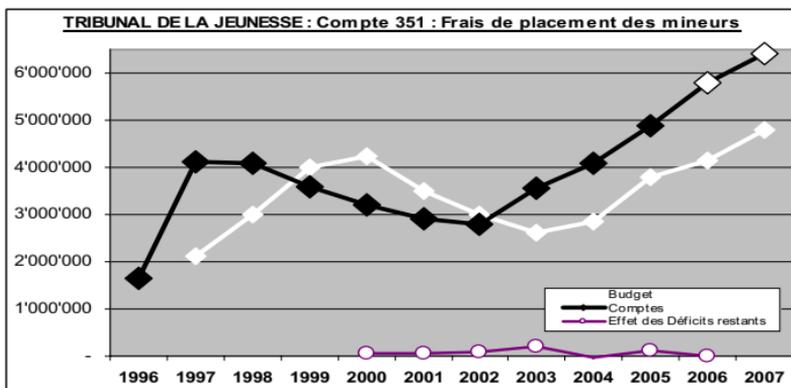
Synthèse du rapport interne « Placements pénaux des mineurs : analyse du système budgétaire et des procédures de suivi des frais (août 2006) » ci-après

2.5.1 Cause de l'insuffisance budgétaire récurrente

2.5.1.1- Méthode de prévision budgétaire du Tribunal de la Jeunesse

La méthode de prévision budgétaire actuelle du Tribunal de la jeunesse présente l'**inconvenient de générer des écarts budgétaires systématiques**. En effet, le coefficient d'ajustement annuel utilisé par la juridiction n'est pas adapté et est largement insuffisant pour compenser l'évolution du volume d'activité. De ce fait, insuffisamment corrigées, les prévisions correspondent globalement aux charges constatées deux ans plus tôt sur le compte 351.

Extrait du rapport (p.3)





RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
 Secrétariat général
 Services financiers

Constats :

- *Statistiquement, il y a eu deux tendances distinctes sur le compte 351 :*
 - *Une baisse linéaire des charges annuelles sur la période 1997 à 2002.*
 - *Puis une hausse linéaire sur la période 2002 à 2005.*
 - *Il n'est pas exclu qu'il y ait un cycle sur une période de dix ans ou plus.*
- *Écarts budgétaires systématiques : il apparaît sur la période 1997 à 2005 que le montant du budget d'un exercice est quasiment équivalent au montant figurant dans les comptes deux ans plus tôt.*
- *L'écart budgétaire moyen sur la période 1997 à 2005 est de 33% (par an).*
- *Les "déficits restants" ont un effet négligeable sur le compte 351 d'une part, et ne constituent pas la cause des écarts budgétaires observés sur la période d'autre part.*

Extrait (p.4)

La méthode de prévision budgétaire du Tribunal de la jeunesse se traduit, dans les faits, par un report du montant figurant dans les comptes deux ans plus tôt, montant qui est légèrement ajusté. Cette méthode n'est pas satisfaisante et présente l'inconvénient de générer des écarts budgétaires. En effet, le coefficient d'ajustement que le greffier de juridiction applique sur les chiffres des années précédentes est insuffisant pour permettre d'adapter le budget à l'évolution du volume d'activité.

2.5.1.2 Facteurs « déclencheurs » du changement de tendance dès 2003

Cette évolution résulte principalement des quatre facteurs suivants : les nouveaux tarifs de certaines institutions extérieures au canton de Genève, l'application de la nouvelle convention intercantonale relative aux institutions (CIIS), le nombre de placements et leur durée qui ne cessent d'augmenter. (extrait de la note d'appui du Tribunal de la Jeunesse jointe à la demande en autorisation de dépassement de crédit supplémentaire du 05.09.06, préavisé par le Conseil d'Etat en date du 04.10.06)

2.5.2 Insuffisance prévisible du budget 2006

Le budget de la rubrique 351 établi par la juridiction est de F 4'150'000 pour l'exercice 2006. Or, calculé selon la méthode proposée au point 2.2.3 et affinée en tenant comptes des données réelles enregistrées sur le premier semestre de l'exercice 2006, le montant prévisible est de F 5'793'000. Il en résulte une insuffisance potentielle de F **1'643'000**.

2.5.3 Insuffisance prévisible du budget 2007

Le budget de la rubrique 351 établis par la juridiction est de F 4'800'000. pour l'exercice 2007. Or, calculé selon la méthode proposée au point 2.2.3 le montant prévisible est de F 6'413'000. Il en résulte une insuffisance potentielle de F 1'613'000.

2.5.4 Proposition de méthode de prévision budgétaire

Afin de palier au défaut de la méthode actuelle, il convient d'utiliser la méthode statistique de l'interpolation linéaire sur les chiffres des exercices 2002 à 2005 (puis 2006) pour calculer les budgets 2006 et 2007.

Quant au budget 2006, il convient d'affiner ce résultat en fonction des charges déjà enregistrées sur le premier semestre de l'exercice.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général
Services financiers

2.5.5 Vérification des procédures du suivi des frais de placements des mineurs

Le contrôle des factures est effectué d'une part par le greffier de juridiction qui regarde la réalité des placements et vérifie les calculs arithmétiques présents dans les factures et, d'autre part, par le Secrétariat aux Institutions (DIP) qui vérifie le bien fondé des tarifs journaliers appliqués par les institutions de droit public.

Le Secrétariat général a mandaté une nouvelle mission « Placements pénaux des mineurs : outils et processus de vérification des factures ». Les conclusions de ce rapport révèlent une organisation adéquate au Tribunal de la jeunesse.

2.6 Assistance juridique : en hausse

En préambule, il y a lieu de rappeler que les honoraires d'avocats qui constituent l'essentiel de ce poste figuraient auparavant sous la rubrique 318 "prestations de tiers".

En 1995, le Département des finances les a passés sous la rubrique 366 "subventions". Le terme "subventions" prête à confusion. Les "subventions" ou "subsides" tels que prévus en matière d'assurance-maladie ou d'assistance judiciaire ne sont octroyés que si un nombre de conditions sont remplies. (Cf. *compte rendu de la séance 11 Octobre 2002 consacrée au PB2003 du Pouvoir judiciaire, Propos du député rapporteur M. Renaud Gautier*).

Le droit à l'assistance juridique est un droit constitutionnel complété par une jurisprudence précise du Tribunal Fédéral qui ne laisse guère de marge de manœuvre tant en ce qui concerne les règles régissant l'octroi de l'assistance juridique que celles relatives à l'indemnisation des avocat-e-s. Les projections budgétaires de l'Assistance juridique calculées sur la base des données des exercices 1989 à 2005 ont permis de constater une évolution moyenne de 4,4 % des coûts liés aux honoraires d'avocats ces prochaines années en tenant également compte de l'augmentation du nombre des procédures et de la situation économique.

Il est à noter que sur la base de la méthode linéaire appliquée depuis 2005 la consommation du budget relatif à l'assistance juridique suit le trend prévu en 2006 (cf. annexes 11 et 12).

A cette évolution, la mise en œuvre des lois d'application du nCPS engendrera, selon estimation, une augmentation de dépenses en matière d'assistance juridique de F.600'000.

On relèvera que le Pouvoir judiciaire a transmis au Conseil d'Etat un projet de modification du règlement. S'il peut être mis en œuvre rapidement, ses effets devraient permettre de réduire d'une manière significative le coût de l'assistance juridique dans les années à venir, voire même dès 2007.

De ce fait, en 2007, le Pouvoir judiciaire connaîtra une augmentation de ses charges en matière d'assistance juridique de F 1'052'067.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général
Services financiers

3. Recettes diverses : en forte augmentation

L'augmentation des émoluments (431) est de près de 2,5 millions (+20.5%).

Elle est liée aux mesures prises dès 2005 pour renforcer le suivi financier des procédures civiles et réorganiser la division du contrôle au sein du Tribunal tutélaire ainsi qu'à la valorisation des prestations grâce à diverses propositions de modifications de règlements et tarifs des greffes.

On relèvera enfin que le produit des confiscations (434) est en forte diminution (prévision 2007 - F.800'000). Ainsi que le procureur général l'a expliqué à la Commission des finances. "des saisies très importantes de stupéfiants ont permis un fort taux de couverture à la fin des années 90. Le fait est que les criminels ont changé de pratique..... Il n'y a donc pratiquement plus de saisies financières dans les banques concernant l'argent de la drogue". (cf. Pv. 247 p.6 du 20 avril 2005)

Avec l'entrée en vigueur du nCPS, le Pouvoir judiciaire prévoit une augmentation des recettes de l'ordre de F 600'000.

Réponses aux questions transversales

05/12/20

06 RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



POUVOIR JUDICIAIRE

SECRETARIAT GENERAL

Genève, le 17 octobre 2006

Direction des Ressources Humaines

Place du Bourg-de-Four 3

Case postale 3966

CH - 1211 Genève 3

Note à la Commission des Finances

Concerné: 1) Attribution des mandats externes

Préambule

Un mandat externe est nécessaire lorsque qu'il faut :

- 1) acquérir des compétences externes à l'organisation dans le cadre d'un projet ou partie de projet institutionnel (au niveau service ou institution).
- 2) renforcer/étayer des compétences internes insuffisantes/incomplètes dans le cadre d'un projet ou partie de projet.
- 3) fournir à l'institution une prestation légitime que l'institution n'est pas en mesure de fournir (ex. AgePsy Police, cellule d'intervention d'urgence).

a) Attribution d'un mandat externe :

- 1) établissement des critères et contours de la mission ou du projet
- 2) appel d'offres
- 3) choix d'un prestataire en fonction du respect des critères
- 4) suivi et contrôle

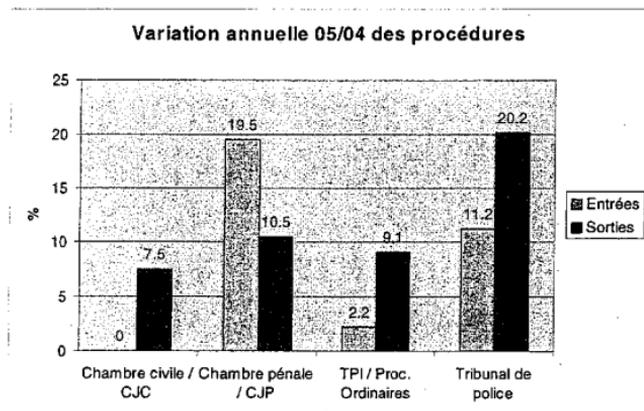
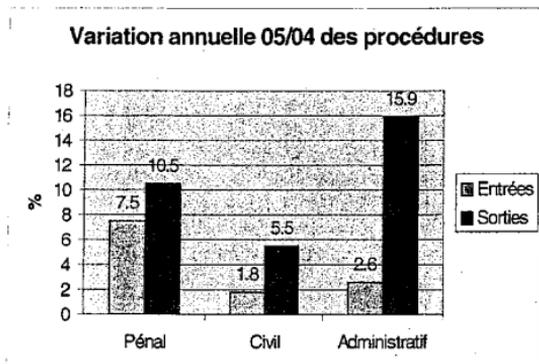
b) Dans quelle mesure la recherche d'une solution interne Etat est-elle privilégiée avant l'attribution d'un mandat externe ?

1) Dans la mesure où le Pouvoir Judiciaire dispose d'une visibilité sur les endroits où trouver les compétences adéquates et efficaces à l'intérieur de l'Etat et qu'il est possible de les obtenir pour la réalisation des projets et missions qui peuvent faire l'objet d'un mandat, nous travaillons avec les ressources de l'Etat (ex. service de santé et centre de formation).

Claudia Saviaux Druliolle
Directrice des ressources humaines

Critère d'évaluation :

- ◆ Une augmentation de la performance des Tribunaux genevois dans le cadre des enquêtes de satisfaction effectuées, par l'administration du Pouvoir judiciaire, auprès des avocats et des justiciables (octobre 2002 et 2007)



Raphaël MAHLER

Secrétaire général

b) Quels sont les critères amenant le département à proposer des formations continues ?

Les critères sont :

- le résultat des entretiens périodiques
- l'observation et l'évaluation des prestations fournies par les collaborateurs
- l'étude des demandes motivées des collaborateurs
- l'anticipation concernant le développement de compétences en fonction des projets ou changements prévus (gestion prévisionnelle des compétences) qu niveau individuel, service ou institutionnel
- le maintien ou le développement de l'employabilité (politique RH/PJ)

c) quels sont les retours attendus en termes de productivité par travailleur et de diminution de l'absentéisme

Si par « productivité par travailleur » vous entendez adéquation de la prestation ou augmentation des cadences ou contribution à la performance ou à la qualité, il est bien sûr évident que des retours sont attendus. Des objectifs sont formulés en fonction des écarts ou des résultats à atteindre. En ce qui concerne l'absentéisme, il nous plaît de signaler que le PJ a un taux plus bas que les autres départements, bien qu'en augmentation en 2005 par rapport à 2004.

Claudia Saviaux Druliolle
Directrice des ressources humaines



**ENQUETE DE SATISFACTION
DES UTILISATEURS ET UTILISATRICES
DU PALAIS DE JUSTICE DE GENEVE**

MENEE EN OCTOBRE-NOVEMBRE 2001.

1^{ère} partie : LES AVOCAT-E-S ET LES NOTAIRES

2^{ème} partie : LES JUSTICIABLES

Présentation des résultats

Rapport du groupe de travail
Avril 2002

**Le présent rapport a été approuvé par la
Commission de gestion du Pouvoir judiciaire
lors de sa séance du 13 mai 2002.**

A cet égard, le développement des fonctions de greffier-juriste, greffière-juriste et de secrétaire-juriste auprès des tribunaux a favorisé l'émergence d'une nouvelle filière de recrutement.

En effet, sur les 24 magistrat-e-s entré-e-s en fonction depuis 1996, 10 d'entre eux ou d'entre elles ont occupé l'une ou l'autre de ces fonctions, au niveau cantonal ou fédéral.

Tout en gardant à l'esprit ce mode de recrutement nouveau, le groupe de travail déplore le peu d'intérêt pour la magistrature d'avocat-e-s venant d'autres milieux (barreau ou secteur privé).

A cet égard, on ne peut évoquer la problématique du recrutement sans insister, comme de nombreux avocat-e-s dans leurs commentaires, sur le manque d'attractivité de la magistrature judiciaire, que ce soit en raison des conditions salariales, de la surcharge de travail ou du déficit de considération, voire de reconnaissance.

Une revalorisation du statut des magistrat-e-s s'impose à bref délai. Elle passe non seulement par une amélioration des conditions salariales, mais elle suppose aussi que la ou le juge puisse travailler dans un climat plus serein, en particulier dans ses relations avec les autres Pouvoirs. Il importe également que l'objectif de célérité ne relègue pas à l'arrière-plan celui de la qualité qui nécessite une charge de travail plus équilibrée, l'assistance de secrétaires-juristes, la mise à disposition d'outils plus performants et du temps indispensable à sa formation.

3.1.2 La formation

La seule maîtrise du droit ne suffit pas aux juges professionnel-le-s.

En l'absence d'une formation spécifique, il convient d'assurer la formation des nouveaux magistrats et des nouvelles magistrates comme de ceux et celles qui changent de juridiction, ainsi que la formation continue.

Le groupe de travail considère que la Commission de gestion doit, après concertation des juridictions :

- définir une véritable politique de formation;
- en évaluer le coût, en francs et en temps;
- porter le débat devant les autorités politiques pour obtenir les moyens nécessaires à la mise en place des structures adéquates

La mise en œuvre de cette politique de formation serait placée, dans chaque juridiction, sous la responsabilité de la présidence, secondée par l'encadrement et les services du secrétariat général. Cette politique pourrait comprendre la mise en place de modules de formation, adaptés en fonction des spécificités de chaque juridiction et, éventuellement, prévoir un système de parrainage qui permettrait aux nouveaux magistrats et nouvelles magistrates de se familiariser avec :

- les exercices dont ils n'étaient pas coutumiers dans leur précédente activité (tenue d'audiences, rédaction d'un procès-verbal, etc.);
- les usages admis par le plenum de la juridiction (directives, modèles, etc.);
- les outils documentaires et d'aide à la décision;



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général
Services financiers

05/12/20

06

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



POUVOIR JUDICIAIRE
SECRETARIAT GENERAL

Genève, le 17 octobre 2006

Direction des Ressources Humaines

Place du Bourg-de-Four 3
Case postale 3966
CH - 1211 Genève 3

Note à la Commission des Finances

CONCERNE : 4) APPRENTISSAGE

a) Entre 1995 et 2005, 22 apprenti-e-s ont été formé-e-s dans les services de l'administration du Pouvoir judiciaire (PJ). Actuellement, le PJ a une politique moins soutenue en matière d'apprentissage. Le PJ est ouvert à engager des apprenti-e-s. Cependant confronté à une sous-dotation en matière de personnel depuis 2004, et à une augmentation du nombre d'affaires judiciaires, il éprouve des difficultés à libérer et à motiver des collaborateurs-trices pour se former à la formation exigée pour l'encadrement des apprenti-e-s. Même difficulté à dégager du temps (10% évalué par semaine et par apprentis) lorsque l'apprenti-e est engagé-e.

b) Le Pouvoir judiciaire participe à la Cité des Métiers et de la formation 2006 (budget: +/- 25'000.- incluant principalement la location et la construction du stand, la réimpression d'une brochure d'information sur les métiers de la justice); en 2005, et si souhaité à nouveau en 2007, il participera à nouveau à la Rencontre d'information professionnelle (RIP) sur les métiers de la justice, organisée par l'Office de l'orientation et de formation professionnelle.

Le Pouvoir judiciaire publie une brochure sur les métiers de la justice (16 p., à rééditer en 2007 -- 5000 ex., soit +/- 5000.-), en principe remise à chaque élève de 9^e année du CO.

c) En 2006, quatre apprentis sont en formation au Pouvoir judiciaire, dont trois en 3^e année (fin de leur apprentissage en 2007). Pour la rentrée 2007-2008, nous ne disposons pour l'instant d'aucune information sur les souhaits des chef/fes de service.

Claudia Saviaux Druliolle
Directrice des ressources humaines

Chancellerie d'Etat

Rapport des commissaires

PROJET DE BUDGET 2007

Examen de la Chancellerie

Rapport de MM. A. Velasco et G. Mettan

Présentation du budget

Dépouillement centralisé

Il y en aura trois en 2007, à savoir :

- le Conseil municipal,
- le Conseil administratif,
- les Chambres fédérales,

Le coût global de ces trois opérations : 1,5 million, représente une diminution par rapport aux comptes 2005 avec l'élection du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, nonobstant le fait qu'il faudra absorber 80'000 nouveaux électeurs.

Bulletin supplémentaire

Le taux de participation étant de 50% en moyenne, et les bulletins retournés constitués pour 50% de listes compactes et 50% de listes modifiées, on peut estimer à 20'000 le nombre de bulletins supplémentaires.

Dépenses

Sur le plan des dépenses, si l'on exclut ce volet de 1,5 million pour le dépouillement décentralisé, on constate une diminution de F 157'000.- par rapport au budget 2006, nonobstant l'absorption des mécanismes salariaux pour un montant de F 300'000 environ.

Concernant les 5% de réduction des postes, la Chancellerie est déjà parvenue à une diminution de 2,5% en diminuant ses effectifs de 1,5 postes, soit un poste au service de la communication et des publications, et un 1/2 poste au protocole. Cela représente, au niveau des charges, une économie de 150'000.- environ par rapport au budget précédent. Ainsi, sur une législature, on constate que 600'000.- environ seront économisés, pour autant que l'on reste constant.

Recettes

Concernant les recettes, deux d'entre elles ont été transférées à d'autres départements :

- la LAA, soit F 98'500.- qui sont passés au CTI ;
- F 300'000.- d'émoluments pour les droits de pratique transférés au DES.

Ainsi, sans tenir compte de ces transferts, les revenus n'augmenteront que de F 62'850.-

Projets de la Chancellerie

SIL

Ce système qui rapporte F 300'000.- par année est régulièrement enrichi avec toutes les législations des cantons romands, ainsi que la fédérale Berne, et comprend les travaux parlementaires, les décisions judiciaires. Il s'agit de l'outil le plus performant de Suisse en la matière. Pour information, le volume de données équivaut à un immeuble de 7-8 étages.

FAO estivale

La FAO estivale aborde un volet typique de Genève. Cet été, elle s'est concentrée sur les bâtiments, monuments et salles anciennes du canton, et a rencontré un succès fou, malgré

le creux estival. A tel point, que des demandes ont été faites pour que les unes soient publiées sous forme de recueil.

Convention sur l'annualisation du temps de travail

Une convention entre l'OPE et le personnel de la Chancellerie relative à l'annualisation du temps de travail prévoit que dans un cadre de 75 heures, les collaborateurs peuvent aménager leur temps de travail, en fonction des besoins du service et de leurs propres aspirations et représente une belle responsabilisation qui permet également d'éviter l'explosion du surcoût des heures supplémentaires.

Site Internet

Présentation du nouveau graphisme du site Internet de l'Etat, avec une vision encore plus transversale permettant de mettre en évidence les activités et non les départements. Fréquentation du site en moyenne : 1,5 million de visites par mois, chaque visiteur consulte en moyenne 9 pages. Il s'agit donc d'une grosse fréquentation qui, en période de votations ou d'élections, peut atteindre 1,753 millions de visites.

Télécom

Télécom 2009 se prépare déjà. En décembre prochain, la manifestation - perdue par Genève - se tiendra à Hong Kong. Il s'agit donc d'être opérationnel à cette date, notamment en ce qui concerne le logement (réservations des hôtels au prix convenu, réservation par l'UIT d'emplacements à Palexpo, etc.).

Pour ce qui est de la suite, une première proposition appuyée par la Suisse et 17 autres pays, prévoit de supprimer les Télécoms régionaux et de ne laisser qu'une seule manifestation mondiale tous les trois ans. Le lieu deviendrait rotatif et ne pourrait être le même que pour la manifestation précédente. Ce qui signifie que pour la Suisse, et Genève en particulier, on ne pourrait pas avoir Télécom avant 2015.

Une deuxième proposition émane des pays africains qui relèvent que, en supprimant les Télécoms régionaux, aucune manifestation ne pourrait avoir lieu chez eux, puisqu'ils n'ont pas les moyens d'organiser un Télécom mondial. L'idée serait donc de maintenir les Télécom régionaux et d'avoir une manifestation mondiale qui tourne, mais par continent. Si l'on mixe les deux propositions, l'Europe ne pourrait organiser de Télécom avant 2021.

La troisième proposition émane de pays asiatiques qui souhaitent plus de transparence dans l'organisation de ces Télécoms.

Il s'agit d'une question éminemment politique et qui engage les États en tant que tels. Le rôle de la Chancellerie est d'associer les entreprises au processus pour que les décisions soient le plus adéquates possibles et qu'elles puissent produire des bénéfices qui pourront être réinjectés pour des projets destinés au pays en voie de développement.

Discussion sur le projet de budget

Frais de réception

Les commissaires revenant au projet de budget, évoquent les frais de réception et se disent frappés par la « munificence » de la cérémonie de prestation de serment des policiers.

Il est précisé que les frais sont assumés par le département des institutions et à ce titre le chancelier explique, concernant les frais de réception de la Chancellerie, que toute demande est d'office réduite d'un tiers et que, sur cette base, elle en apprécie l'opportunité, avant d'opter soit pour un vin d'honneur, soit pour du vin uniquement. Il n'y a plus de réception « petits fours et canapés ».

Mesures de P1, mesure 35 "Réduire les dépenses liées au protocole".

Cette mesure déploiera ses effets sur les 4 ans de la législature, contrairement aux 3 ans pour les autres départements.

E-voting

Un projet de loi relatif au e-voting sera bientôt déposé devant le Grand Conseil.

Sur la question de l'affranchissement de l'enveloppe de vote, le Chancelier indique que le plan de mesures du Conseil d'Etat prévoit précisément de faire payer le port aux électeurs.

Plans de mesures

A propos des plans de mesures et l'état d'avancement des réalisations, les commissaires émettent le souhait d'avoir le même type de présentation de la part de la Chancellerie lorsqu'elle sera auditionnée par la Commission des finances.

La Chancellerie indique que toutes les mesures qui la concerne sont déjà appliquées. Comme, par exemple, la réduction de 5% du personnel, objectif qu'elle a déjà atteint pour moitié. Le groupe « efficience » de la Chancellerie a été constitué dès le début de P1. En outre, toutes les mesures relatives à la Chancellerie sont en route ou déjà exécutées.

Diminution du nombre de postes

Les commissaires demandent les postes étaient de trop ou si leur diminution implique que l'Etat délaisse une de ses missions.

La Chancellerie répond que cette réduction implique l'abandon de certaines activités. Du côté du protocole, elle a renoncé à un certain confort en supprimant la présence continue d'un assistant pendant les manifestations auxquelles assistent les conseillers d'Etat. Cette suppression représente un demi poste. De même, pour le service de publication, la Chancellerie a décidé de renoncer à toute nouvelle publication et de favoriser la photocopieuse plutôt que l'imprimerie, ce qui représente l'équivalent d'un poste.

Concernant les manifestations, pour chaque demande, une pesée des intérêts est réalisée en fonction du rendement de la manifestation en terme d'image pour le canton.

Sous-natures

Les commissaires s'interrogent sur la rubrique 364 et s'étonne de son libellé. Il en va de même pour le terme « d'économie mixte » et demandent ce qu'il en est de la rubrique loyers/fermages.

La Chancellerie explique qu'il s'agit d'un libellé général, commun à tous les départements. Les loyers/fermages touchent, pour la Chancellerie, la location des photocopieuses par exemple.

Droits civiques et politiques

Les commissaires prennent acte que les subventions sont en baisse, puis évoquent la question de la promotion des droits civiques et politiques. Il demande ce que la Chancellerie fait dans ce domaine.

La Chancellerie évoque le livre Genève-Lumières, ainsi que l'e-voting.

Au sujet du lien avec l'intégration, la Chancellerie répond que ce n'est pas le cas. En revanche, elle participe activement aux prestations de serment des nouveaux citoyens.

Conclusion

Les commissaires tiennent à relever l'excellent accueil qu'ils ont eu lors de cette rencontre, la qualité des documents transmis et la transparence dans les réponses aux questions posées.

Réponses aux questions transversales



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Chancellerie d'Etat

Le Chancelier d'Etat

CHA
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

Monsieur Guy Mettan
Député
Clos-Mallet-Dupan 6
1208 Genève

N^oréf. : RH/rs**COPIE**

Genève, le 28 septembre 2006

Concerne : examen du projet de budget 2007

Monsieur le Député,

Pour faire suite à la demande de Madame Mariane Grobet-Wellner, Présidente de la Commission des finances, je vous fais parvenir les réponses de la chancellerie d'Etat aux questions transversales retenues par la dite Commission dans sa séance du 20 septembre 2006 :

1/ Attribution de mandats externes

Dans le domaine juridique en particulier, la chancellerie ne mandate plus de tiers depuis plusieurs années, mais s'efforce d'assurer en interne les missions diverses à caractère juridique incombant à la chancellerie : rédaction de projets de loi, de règlements, de contrats, représentation de l'Etat devant les tribunaux (audiences et mémoires), avis de droit, etc... Demeure cependant réservée une demande expresse du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil quant à la nécessité de recourir ponctuellement à un mandataire externe, dans une situation rendant impossible l'accomplissement de la mission en interne dans un délai déterminé (par exemple le mandat *projet de budget et projets de loi connexes, un exercice délicat de coordination de la procédure législative avec la procédure budgétaire*). Dans ce cas, l'objet du mandat est strictement délimité dans le temps et sur un objet déterminé (pas de mandat externe durable pour suppléer par exemple à un défaut d'effectifs suffisants).

Par ailleurs, la chancellerie applique d'ores et déjà la mesure retenue par le Conseil d'Etat, qui vise à diminuer drastiquement le recours à des consultants externes et à s'appuyer davantage sur les compétences d'expertise existant au sein de l'Etat. Sa direction des affaires juridiques a d'ailleurs déjà répondu favorablement à des demandes d'autres départements ou d'autres pouvoirs. Outre les possibilités d'économies, l'internalisation de certaines tâches est également une manière de valoriser le travail et les compétences des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat.

En ce qui concerne le domaine de l'informatique, la chancellerie n'attribue aucun mandat externe. C'est le centre des technologies de l'information (CTI) qui est en charge du choix des prestataires. En passant systématiquement par le CTI pour les tâches de développements informatiques, la chancellerie privilégie les solutions internes. C'est en effet au CTI de déterminer s'il assume seul la charge ou s'il doit être fait appel à des mandats externes.

En d'autres termes, les mesures prises en chancellerie ont permis de réduire dès 2006 les budgets prévus pour les honoraires de tiers de 33,3 % soit une diminution de 150'000 F, une partie devant subsister notamment pour couvrir les frais de justice.

2/ Retour sur investissement des projets informatiques

Voir en annexe le rapport de la direction de l'organisation, des systèmes d'information et du dépouillement centralisé.

3/ Formation continue

Des formations continues dans le cadre du catalogue publié par le centre de formation de l'Etat sont encouragées et/ou proposées ponctuellement en vue de la réalisation d'un projet nécessitant des compétences nouvelles, dans le cadre du suivi des entretiens périodiques ou encore selon les difficultés rencontrées par ou avec des collaboratrices et collaborateurs. Un suivi est assuré par le service des ressources humaines afin que les engagements pris en matière de formation soient concrétisés.

Les critères amenant à proposer des formations continues relèvent essentiellement de compétences métiers ou compétences relationnelles à acquérir. L'objectif de ce processus vise une meilleure aisance dans les compétences métiers, au plan relationnel ou encore en matière de management. Il en est attendu une adéquation accrue en regard des exigences du poste occupé et par voie de conséquence une meilleure efficience dont l'effet influe également sur le degré de satisfaction au travail.

4/ Apprentissage

Une incitation permanente est faite par le service des ressources humaines auprès des chefs de service afin de promouvoir l'engagement d'apprentis et, si tel est le cas, de désigner au sein des services la personne appelée à fonctionner comme maître d'apprentissage. La nouvelle organisation de l'apprentissage nécessite de la part des personnes impliquées une charge de travail beaucoup plus importante que par le passé, phénomène qui s'accroît de par la taille et la charge de travail des services de la chancellerie en sa qualité d'état-major du gouvernement.

Jusqu'en juin 2006 la chancellerie a compté trois apprentis, soit 5% de l'effectif total, qui ont terminé avec succès leur cursus. Depuis septembre 2006, elle offre deux places d'apprentissage et a pour objectif d'en créer une troisième pour 2007.

5/ Réforme structurelle

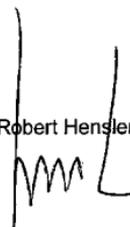
Dès la fin de l'année 2005, la chancellerie a établi une cartographie de l'activité et des prestations de l'ensemble de ses services. Cette démarche destinée à perfectionner le contrôle des processus a facilité dans une large mesure les analyses et réflexions qui ont accompagné dès 2006 la démarche GE-Pilote en chancellerie.

Grâce à ce processus initialisé en 2005 déjà, le "groupe efficience" mis en place a été très rapidement opérationnel et ses travaux ont débouché sur des réformes structurelles qui ont porté sur les secteurs de l'information, de la communication et du protocole. Des synergies ont été créées qui ont d'ores et déjà permis une réduction de 1,5 poste (soit 2,5 % de l'effectif total), par des départs naturels. Les travaux se poursuivent activement et devraient initier d'autres réformes structurelles qui permettront d'atteindre l'objectif fixé par le Conseil d'Etat d'une réduction de l'effectif de 5 % d'ici à 2009.

Mes services et moi-même restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien à vous,

Robert Hensler



Annexe: ment.

Copie : Madame Mariane Grobet-Wellner, Présidente de la Commission des finances



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat

Direction de l'organisation, des systèmes d'information
et du dépouillement centralisé

Retour sur investissement des dépenses relatives aux systèmes d'information Chancellerie

MODÈLE APPLIQUÉ : LA VALEUR PUBLIQUE DES TECHNOLOGIES DE D'INFORMATION DU GARTNER GROUP

Afin d'illustrer le retour sur investissement des dépenses relatives aux systèmes d'information de la Chancellerie d'Etat (ci-après Chancellerie), il a été choisi de recourir au modèle de la valeur publique des Technologies de l'Information ("Public Value of IT" - ci-après PVIT, développé par le Gartner Group. Il présente l'avantage d'être flexible, de couvrir un large éventail de valeurs et de prendre en compte la spécificité du secteur public. En effet, il considère autant la valeur financière que la valeur ajoutée pour les citoyens, les collaborateurs de l'Etat et l'administration dans son ensemble.

Les bénéfices sont mesurés selon la valeur que le public attribue au projet concerné plutôt que par une mesure purement financière. Le modèle s'adapte naturellement à la stratégie et aux objectifs de l'administration.

Conçu pour évaluer des initiatives publiques dans le domaine des technologies de l'information, ce modèle correspond parfaitement comme modèle d'analyse du retour sur investissement.

Le modèle de la valeur publique des Technologies de l'Information du Gartner Group a par ailleurs été utilisé par le canton de Vaud ainsi qu'à la République et canton de Genève (ci-après canton de Genève) par la Commission de gestion du portefeuille de projets (ci-après CGPP) qui doit établir la liste des projets informatique de l'Etat de Genève (ci-après Etat) et fixer les priorités au sein de ladite liste.

Modèle

L'axe financier d'analyse du retour sur investissement (ROI) est complété par les trois axes suivants :

- Opérationnel,
- Valeur usagers - client,
- Retour politique.



Figure 1 - Valeur publique des Technologies de l'Information : du Coût Total à la Valeur Totale

Ces axes supplémentaires permettent d'intégrer des paramètres supplémentaires et pertinents au seul retour sur investissement financier.

Opérationnel

Cet axe intègre l'ensemble du champ englobé dans le projet d'administration en ligne qu'il s'agisse du système d'information ou des départements ou services de l'Etat impliqués :

- Coût global : ce projet va-t-il globalement engendrer une réduction des coûts pour un programme en particulier ou pour l'Etat dans son ensemble ? (Variable quantifiable) ;
- Charge de travail : ce projet va-t-il permettre de réduire la charge de travail pour un programme en particulier ou pour l'Etat dans son ensemble ? (Variable quantifiable) ;
- Transformation : le projet va-t-il modifier les services offerts par l'Etat en réduisant ou éliminant certains coûts associés ? (Variable quantifiable) ;
- Atteintes d'objectifs politiques : la technologie utilisée va-t-elle permettre d'atteindre des objectifs non technologiques ? (Par exemple un environnement plus agréable, moins de précarité ou un taux de criminalité plus faible) ;
- Partenariats public/privé : le projet va-t-il aboutir à transférer la responsabilité d'une fonction (ou fonction potentielle) du Gouvernement au secteur privé ?

Valeur usagers - client

Les variables composant l'axe "Valeur usagers" reflètent l'impact d'un projet sur la manière dont sont servis les citoyens et les entreprises concernés. Elles représentent donc des valeurs pour ces usagers.

- Valeur usagers : le projet va-t-il aboutir à créer un nouveau service apportant de la valeur aux citoyens ou aux entreprises ?
- Réduction des coûts pour les usagers : les administrations mesurent rarement le coût que représente pour les citoyens et les entreprises leur mise en conformité avec les normes de l'Etat ou même simplement le coût d'accès aux services. La question ici est donc de savoir si ce projet va permettre de diminuer ce coût (Variable quantifiable) ;
- Meilleure disponibilité : ce projet va-t-il permettre d'augmenter la disponibilité des services dans le temps, dans l'espace ou à travers des canaux d'accès qui conviennent mieux aux citoyens ?
- Orientation citoyens : ce projet va-t-il permettre aux citoyens d'accéder plus facilement aux services grâce à une organisation plus intuitive plutôt qu'en fonction de la structure de l'administration ?
- Interactions moins nombreuses et plus efficaces : ce projet va-t-il permettre de répondre aux attentes des citoyens en diminuant le nombre de contacts nécessaires avec l'administration ou le nombre d'intermédiaires en son sein ? (Variable quantifiable) ;
- Interlocuteur unique : ce projet va-t-il permettre au citoyen de s'adresser à un interlocuteur unique (par exemple responsable de son dossier), diminuant ainsi les risques de confusion ? (Variable quantifiable).

Retour politique

Les variables composant l'axe "Retour Politique" reflètent l'impact d'un projet sur la société dans son ensemble ou sur la capacité des élus à mener à bien leur politique.

- Amélioration du taux de participation : cette initiative va-t-elle offrir plus de choix dans la manière et dans l'endroit auxquels les citoyens et les entreprises accèdent à des services publics ? (Variable quantifiable) ;
- Impact économique : un projet peut avoir un impact sur l'attractivité économique de la région, permettant notamment de créer localement des places de travail ou en améliorant l'image ou les conditions-cadre de la région. Comment ce projet influe-t-il sur les décisions des entreprises envisageant de s'y installer ? (Variable quantifiable) ;
- Transparence : certaines informations peuvent être difficiles à obtenir. Ce projet va-t-il faciliter l'accès du public aux informations publiques ?
- Responsabilités : ce projet permet-il de mieux mesurer les effets d'une politique et d'en communiquer les résultats au public ?
- Définition des axes de politique : en complément des sondages habituellement utilisés, ce projet permet-il de réunir des informations supplémentaires ou des données en temps réel afin de prendre des décisions plus efficacement ?

ANALYSE DES RETOURS SUR INVESTISSEMENT DES PROJETS INFORMATIQUES CHA

Domaines	Projets	Aspects politiques	Aspects clients	Aspects opérationnels	Aspects financiers
Droits politiques	Dépouillement centralisé	<ul style="list-style-type: none"> Fournit le résultat provisoire d'une élection en moins d'une journée Fournit le résultat définitif après deux dépouillements avec une précision inégalée en Suisse 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un contrôle qualité assurant l'exactitude du dépouillement Production de statistiques détaillées unique en Suisse Publication rapide des résultats sur plusieurs médias au fur et à mesure de l'avancement 	Gain de productivité <ul style="list-style-type: none"> Dépouillement efficace grâce à des collaborateurs réguliers 	Economie pour l'administration <ul style="list-style-type: none"> Moins de jurés dans les locaux de vote Même concept et mêmes modules de base que pour les votations Standardisation des différents types d'élection Maintenance simplifiée
	Vota	<ul style="list-style-type: none"> Permet d'intégrer le vote des étrangers Permet d'assurer la continuité du bon déroulement des votations et élections 	<ul style="list-style-type: none"> Permet d'établir le matériel de vote pour les électeur 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de vota avec le système d'information du dépouillement centralisé (SIV) (Jan. 2004) Basse consommation de papier 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse sensible des coûts de fonctionnement (CHF 50'000.-)
	Vote par Internet	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la participation des citoyens Impact positif sur l'économie locale (contrats avec EP, Wisekey, UT, etc.) Visibilité du canton de Genève sur le plan international Contribute à développer l'administration en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> Demande des citoyens, adaptation aux conditions de la vie moderne Service multi-canaux (urne, postal, Internet) Disponibilité des services Possibilité réelle de voter pour les Suisses de l'étranger 	Gain de productivité <ul style="list-style-type: none"> Diminution des collaborateurs (auxiliaires) nécessaires pour le dépouillement des votes 	Economie pour l'administration <ul style="list-style-type: none"> Diminution des frais de port (~20% d'enveloppe retour en moins, soit CHF 20'000.-- par opération) A terme, réduction supplémentaire par la renonciation à recevoir le matériel sous forme papier

Légende

 Très positif, Positif, Neutre

Domaines	Projets	Aspects politiques	Aspects clients	Aspects opérationnels	Aspects financiers
SI du Conseil d'Etat et du Grand Conseil - AIGLE	Saisie décentralisée	<ul style="list-style-type: none"> Contribue à développer l'administration en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des affaires déposées Vision d'ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> Gain de productivité Suppression des doubles saisies Réduction du risque d'erreurs Reprise automatique des décisions du CE 	<ul style="list-style-type: none"> Economie pour l'administration Diminution de 50% des doubles saisies Suppression des listes départementales inutiles
	Consultation par un client léger	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture vers l'extérieur Contribue à développer l'administration en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> Recherches facilitées pour l'ensemble de l'administration Tableaux de bord spécifiques, telles que les consultations fédérales 	<ul style="list-style-type: none"> Gain de productivité Recherche directe des informations plutôt que création d'archives locales Archivage automatique et stockage permanent 	<ul style="list-style-type: none"> Economie pour l'administration Diminution des copies à chaque niveau Installation de l'outil simplifiée Réduction des envois internes
	Suivi des décisions du Conseil d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> Tableaux de bord pour le Conseil d'Etat (mesure 9 du plan de mesures 2) 	<ul style="list-style-type: none"> Permettra de communiquer précisément aux citoyens et aux entreprises la mise en œuvre et l'application des mesures du Conseil d'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> Permet le suivi des décisions Transparence des appels des juges Sélectifs sans charge de travail supplémentaire pour les collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé avec des ressources humaines internes à l'administration
Communication	geneve.ch	<ul style="list-style-type: none"> Information aux citoyens, aux entreprises et aux organisations internationales Le site officiel a été récemment primé 	<ul style="list-style-type: none"> Demande des citoyens Information des citoyens et communication 		

Légende

Très positif. Positif. Neutre

CONCLUSION

S'il est parfois difficile d'avancer des chiffres sur les économies et les gains qui découlent de la mise en œuvre des systèmes d'information de la Chancellerie, il n'en demeure pas moins que des enseignements peuvent être tirés des projets menés ci-dessus. Il est envisageable de prétendre que la mise en œuvre de système d'information de proximité répondant aux besoins des usagers à un impact favorable sur les quatre axes de valeur (financier, usager, opérationnel et politique) considérés par cette étude.

Il est ainsi possible d'affirmer que la mise en œuvre des systèmes d'information de la Chancellerie contribue à augmenter l'efficacité de l'administration qui peut mieux délivrer ses prestations, faire mieux avec les ressources à sa disposition et évoluer. En d'autres termes, l'investissement dans l'informatique a permis de diminuer le coût de traitement d'un dossier et d'absorber l'augmentation de la charge de travail.

La mise en œuvre de systèmes d'information efficaces est aussi un moyen de décharger les collaborateurs de tâches répétitives à faible valeur ajoutée. Elle s'accompagne souvent d'une augmentation de productivité.

Par ailleurs, les projets sont motivants pour les collaborateurs de l'administration, car ils leur fournissent l'occasion de relever des défis. Les entreprises locales peuvent quant à elles faire valoir leur expertise. Dans une perspective de promotion économique, les projets informatiques de la Chancellerie donnent de la visibilité aux institutions genevoises et favorisent la place économique genevoise.

Michel Warynski
Directeur

Département des finances

Rapport des commissaires

PROJET DE BUDGET 2007

Examen du département des finances

Rapport de Mme.von Arx-Vernon et M. Nidegger

REMERCIEMENTS

Les commissaires aux finances qui ont auditionné le DF le 2 octobre 2006 ont apprécié les efforts de transparence et de lisibilité de la communication du Département, tant de la part du Conseiller d'Etat, Monsieur David HILER que de son état major qui a fait montre de disponibilité et d'une capacité et volonté d'éclaircir tous les points qui ont été soulevés. Qu'ils en soient ici tous remerciés.

RAPPEL DU CONTEXTE

Après une redéfinition des départements et une réorganisation des services décidées par le nouveau Conseil d'Etat, celui-ci a placé son action politique sous le signe du retour à l'équilibre budgétaire en 2009, par des gains d'efficacité et une réforme de l'Administration, notamment. Compte tenu de leurs objectifs et de leur nature, ces réformes confèrent au Département des finances un rôle plus transversal que par le passé. La mise en place de la CFI et de la comptabilité analytique, le service centralisé des paies et le futur passage aux normes IPSAS pour l'ensemble de l'Etat, donnent en outre au Département des finances un rôle de pilote, impliquant de sa part un suivi de l'application des nouvelles règles comptables dans les départements, ainsi que de s'assurer que les collaborateurs concernés puissent disposer d'une mise à niveau de leurs connaissances par une formation de base dans certains cas, par une formation continue en général.

GAINS D'EFFICACIE

Le projet budget 2007 se veut la traduction politique de la volonté du Conseil d'Etat de réaliser des économies de charges et des gains d'efficacité, par une réforme de l'appareil étatique. Le budget 2007 ne traduit toutefois pas encore de véritables progrès s'agissant de la rubrique 30, charges de personnel, laquelle augmente de 1.44% (2.17 millions), de même qu'en matière d'honoraires et prestations de services à des tiers, ce poste augmentant de Fr. 295'320.- au budget 2007 par rapport à celui de 2006, alors que la volonté de réduire ce poste est affichée.

Par ailleurs, le taux d'absentéisme déjà inquiétant dans le passé, et qui a augmenté en 2005 et 2006, reste en augmentation. Ceci laisse supposer que les réformes ont été ressenties par le personnel de l'Etat, en tous les cas dans un premier temps, comme un stress supplémentaire. Cette constatation doit être prise très au sérieux, dans la mesure où les objectifs fixés en terme de gain d'efficacité d'ici à l'horizon 2009, ne sont crédibles que dans la mesure où le personnel de l'Etat adhère aux réformes et augmente sa productivité. Sauf à obtenir le renversement de la tendance constatée, les espoirs fondés sur la nouvelle politique du Conseil d'Etat poursuivant des gains d'efficacité sont en effet susceptibles d'être ruinés.

S'agissant des effectifs, la dotation du DF diminue de 7.45 postes par des transferts départementaux, 15.35 postes étant quant à eux supprimés. Ces suppressions n'indiquent toutefois pas une baisse nette du nombre de collaborateurs de l'Etat, le périmètre de celui-ci continuant de s'accroître par une réaffectation des postes libérés.

CHARGES

Globalement considérées, les charges courantes du DF sont budgétées à 2.17 millions de francs de moins, par rapport à ce qu'elles étaient au budget 2006, et ce malgré une augmentation de 19.36 millions de la compensation versée aux communes françaises. On note en particulier une diminution des intérêts passifs directs de 0.92 % par rapport au budget 2006, réalisé par une rationalisation des besoins de trésorerie grâce à la caisse centralisée, soit une baisse effective de charges, la diminution des intérêts passifs résultant des transferts d'actifs (AIG et TPG), devant être considérés dans le cadre de ce contexte particulier.

AUGMENTATION DES REVENUS

Le budget 2007 prévoit une augmentation de 215.13 millions (+ 3.91%), par rapport au budget 2006, réalisé par une augmentation des recettes fiscales (+ 2.96%) et de la part cantonale à l'IFD (+ 5.86%), mais résultant également de dissolution de provisions, à hauteur de 70 millions (Fondation de valorisation).

PRESENTATION COMPTABLE

Quant aux éléments d'analyses, nécessaires à une bonne compréhension du projet de budget 2007, les auteurs du présent rapport renvoient le lecteur à leurs rapports d'audition des 11 et 22 avril 2006, en particulier aux rubriques "Normes IPSAS" "Compte consolidé" et "CFI compétence financière".

Réponses aux questions transversales



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances

La Secrétaire générale

DF - SG
11, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3860
1211 Genève 3

COPIE

Madame Mariane Grobet-Wellner
Présidente de la Commission des
finances
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

N/réf. : PdVB/iga
V/réf. :

Genève, le 4 octobre 2006

Concerne : Documents et réponses souhaitées par les commissaires de la Commission des Finances - séance du 2 octobre 2006

Madame la Présidente,

Comme convenu lors de la séance susmentionnée, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les réponses aux questions posées par votre courrier du 25 septembre et qui ont été abordées le 2 octobre. Joint à ce courrier, vous trouverez également des documents complémentaires illustrant certaines des réponses.

1. Questions transversales :

1.1 Taux d'absentéisme au sein de l'Etat de Genève

Le taux d'absentéisme au sein de l'Etat de Genève, département par département, est repris dans les tableaux de synthèse (*annexe 1a, 1b, 1c et 1d*) remis par l'Office du personnel (OPE).

Pour le Département des Finances (DF) et en 2005, ce taux s'élève à 6,82% pour les cas de maladie, en hausse par rapport aux années précédentes. L'augmentation se retrouve dans l'ensemble des départements. Globalement et pour les cas de maladie, il passe de 4,65% en 2004 à 5,41% en 2005. Les chiffres relatifs à 2006 ne seront disponibles qu'en début d'année 2007, mais de l'appréciation générale des directions, l'absentéisme est en hausse.

Le service des ressources humaines du DF engage la lutte contre l'absentéisme par une incitation à un suivi plus rigoureux de la hiérarchie, mais également par une meilleure analyse des facteurs d'absentéisme. L'analyse des résultats de la prochaine "enquête santé" au DF permettra de soutenir cette démarche.

1.2 Évolution de la masse salariale des subventionnés

Concernant le taux de croissance des charges de personnel entre le budget 2006 et le projet de budget 2007, ainsi que la contribution de ces charges à la croissance totale des subventions, je vous renvoie aux notes annexées à la présente, rédigées par le DES, le DIP et le DSE (*annexes 2, 3 et 4*).

Il en ressort globalement que l'augmentation des charges de personnel n'est pas la cause première de l'augmentation du volume des subventions. Ceci est bien plus le fait de nouvelles

prestations (ex. EPH, SGIPA), ou de variations dans les effectifs qui déterminent le montant des subventions (ex. HES).

1.3 Chiffrage des mesures comprises sous P1

Une réponse sera donnée d'ici au 30 octobre 2006.

1.4 Variation des postes au sein de l'Etat de Genève

Une réponse sera donnée d'ici au 30 octobre 2006.

2. Questions concernant le DF :

2.1 Montants complémentaires dédiés à la formation continue au sein du DF

Comme évoqué lors de la séance du 2 octobre, le DF a entrepris un certain nombre de changements lesquels doivent permettre une meilleure lisibilité en matière de formation continue.

Ainsi, une somme de 900'000 F a été transférée du CR CFI (02.01.04.00) - sous-nature 309.07001 (formation des utilisateurs) vers le CR OPE (02.05.00.00) - sous-nature 318.08002 (mandats d'étude par des tiers) au titre de renforcement de la politique de formation continue en lien avec le déploiement de l'outil de comptabilité financière intégrée.

Par ailleurs, un montant de 300'000 F a été transféré du CR CFI vers le CR du Secrétariat général (02.01.00.00) - sous-nature 318.08002 (mandats d'étude par des tiers) au titre de "mandats complémentaires". Cette somme pourra être affectée en fonction des besoins.

Pour le surplus, il faut signaler que le DF poursuivra une stratégie de formation continue en lien avec les évaluations individuelles des collaborateurs. Il n'existe aujourd'hui aucun indice permettant de conclure à une réduction du taux d'absentéisme en lien avec des formations suivies.

2.2 Plan de résorption du retard des taxations et plan d'action 2007

En réponse à ce point spécifique, je vous prie de trouver en pièce jointe (*annexe 5*), la note de Monsieur Stéphane Tanner. La réponse qui vous est fournie se concentre sur la catégorie des personnes physiques (PP), qui représente la population en général concernée par les retards de taxation.

En synthèse, le constat est qu'il reste 28 dossiers à taxer concernant l'année fiscale 2001, 118 dossiers concernant 2002 et 2369 (de facto 1405) concernant 2003.

2.3 Coûts de fonctionnement de la cafétéria

Comme mentionné lors de la séance du 2 octobre, la cafétéria du DF est déficitaire si l'on analyse la situation en "coûts complets".

Les comptes 2005 présentent la situation suivante :

1. Charges de personnel fixe (30)	437'434 F
2. Charges de fonctionnement (31)	817'549 F
3. Recettes (ventes de produits)	1'146'345 F

La cafétéria emploie également 4 personnes en emplois temporaires, valorisés à hauteur de 85'000 F le poste, soit un total supplémentaire de 340'000 F. Pour disposer d'un coût complet, il conviendrait encore d'ajouter, au titre de charge, une somme relative au loyer et frais

d'exploitation des locaux de 139'829 F. Ainsi, les charges globales de la cafétéria en 2005 s'élèvent à 1'734'812 F pour des recettes à hauteur de 1'146'345 F. La situation 2006 montre des recettes en baisse. Comme nous en avons fait part, la piste de l'externalisation est poursuivie et un prochain appel d'offres permettra, en accord avec le DCTI, la mise à disposition des locaux pour une exploitation privatisée. Il n'y aura pas de licenciement des collaborateurs et collaboratrices en place, mais une proposition de reclassement dont les termes doivent encore être finalisés.

2.4 Apprenti-e-s au sein du DF

Pour mémoire, je vous confirme qu'à ce jour le DF forme 12 apprenti-e-s, soit 4 en première année, 3 en seconde année et 5 en dernière année. 2 places complémentaires sont prévues en 2007 (session 2007-2008) et finalement 3 places de plus de 2008 à 2009.

2.5 Réformes structurelles du DF

Lors de la séance, les commissaires délégués ont pu prendre connaissance des orientations futures du DF en matière d'organisation.

En complément aux informations contenues dans l'exposé des motifs, il est utile de rappeler que le DF est composé de trois directions générales opérationnelles :

- l'AFC (qui intégrera les économètres et la comptabilité des impôts)
- l'AFE qui deviendra la DGFE (direction générale des finances de l'Etat et qui intégrera la centralisation des finances)

- l'OPE,

et de deux directions :

- l'OCSTAT,
- la CCA.

Le DF est placé sous la direction d'un secrétariat général (SG) à vocation stratégique-politique. Le SG est notamment en charge de la gestion administrative du département et prend toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Etat. Il opère la haute surveillance des directions, du contrôle interne, des systèmes d'information, et de la gestion des ressources financières, humaines et logistiques.

En matière de systèmes d'information, l'objectif est d'assurer une meilleure coordination et intégration des différents environnements et applications, et de construire une relation avec le CTI qui tienne compte des compétences des uns et des autres. Une unité systèmes d'informations (USI) est créée à cet effet. De ce fait, l'OSIL disparaîtra avec une réaffectation des ressources en fonction de logiques de métiers : les économètres sont transférés à l'AFC, l'éditique est transférée au DCTI, la cafétéria est externalisée, les responsables systèmes d'information sont rattachés à l'USI.

L'entité GE-Pilote disparaît en tant que structure de projet. Ses activités sont désormais pérennisées et intégrées au sein des structures existantes : contrôle interne transversal au SG, budget par prestations à l'AFE.

Une réflexion globale sur les structures du DF (organigrammes et hiérarchies) est actuellement en cours, et doit déboucher sur une organisation efficiente et transparente.

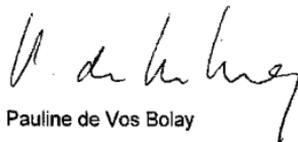
2.6 Attribution de mandats externes

La politique poursuivie est celle d'une maîtrise accrue des mandats confiés à des sociétés externes. Cette volonté se traduit déjà par une diminution importante des montants inscrits au PB 2007. L'USI, dans son rôle d'interface avec le CTI, sera appelée à collaborer avec le CTI et à clarifier son intervention sur les projets relevant du DF. A ce titre, il est attendu que les développements informatiques pointus pourront bénéficier d'appuis externes, alors que la maintenance corrective et technique s'appuiera sur des ressources internes à l'Etat.

2.7 Retour sur investissements des projets informatiques

Pour la bonne forme, je rappelle les présentations données à la sous-commission informatique de la commission des finances, et dont M. E. Martin a signalé disposer des transparents. Ces présentations comprennent à chaque fois un point sur les bénéfices attendus.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous adresse, Madame la Présidente, mes meilleurs messages.



Pauline de Vos Bolay

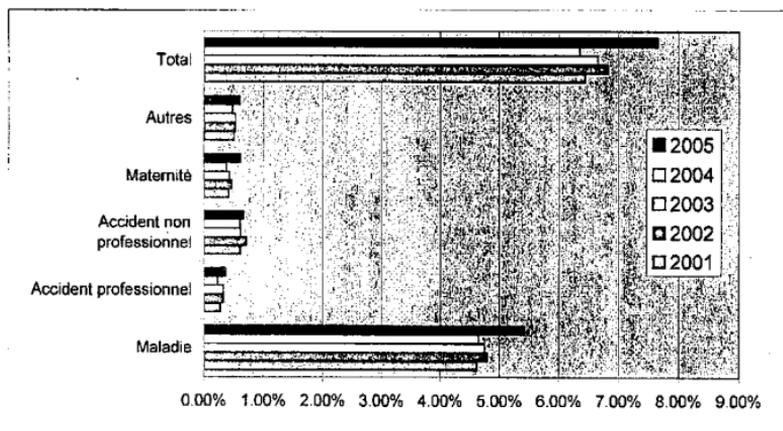
Annexes mentionnées

Copies : M. David Hiler, Conseiller d'Etat
Mme Anne-Marie von Arx-Vernon, commissaire rapporteur
M. Yves Nidegger, commissaire rapporteur
M. Edouard Martin, collaborateur scientifique

ANNEXE 1a

Motifs d'absences et pourcentage de 2001 à 2005, Petit Etat

Motifs d'absences	2001	2002	2003	2004
Maladie	4.62%	4.80%	4.75%	4.65%
Accident professionnel	0.27%	0.32%	0.32%	0.23%
Accident non professionnel	0.62%	0.71%	0.62%	0.61%
Maternité	0.42%	0.46%	0.43%	0.38%
Autres	0.51%	0.53%	0.53%	0.48%
Total	6.44%	6.82%	6.65%	6.35%



OPE 3.10.06

ANNEXE Ab

Récapitulation

Département	total des jours travail	accidents prof.		accidents non prof.		maladie		total		service militaire		maternité		maladie d'un proche		congés		congé syndical		formation		Totaux	
		jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%
Gd Conseil	5444			3	0.06	112	2.06	115	2.11	56	1.03			2	0.04	9	0.17			36	0.72	182	3.34
CHA	103088	169	0.16	560	0.54	4448	4.31	5177	5.02	306	0.30	777	0.75	235	0.23	322	0.31	7	0.01	1298	1.26	6824	6.62
DF	194670	89	0.05	838	0.43	13268	6.82	14195	7.29	698	0.36	2005	1.03	329	0.17	664	0.34	2	0.00	1420	0.73	17893	9.19
DJPS	572080	3676	0.64	6748	1.00	29138	5.09	38562	6.74	844	0.15	2057	0.36	267	0.05	2003	0.35	1	0.00	1039	0.18	43734	7.64
PJ	80194	2	0.00	113	0.14	3931	4.90	4046	5.05	78	0.10	1214	1.51	41	0.05	176	0.22			3	0.00	5555	6.93
DAEL	175293	874	0.50	1061	0.61	9468	5.40	11403	6.51	214	0.12	801	0.46	176	0.10	458	0.26			808	0.46	13052	7.45
DIAE	166912	519	0.31	936	0.56	7856	4.71	9311	5.58	270	0.16	1070	0.64	293	0.18	584	0.35	4	0.00	1538	0.92	11532	6.91
DEEE	145666	143	0.10	726	0.50	9516	6.53	10385	7.13	136	0.09	1055	0.72	217	0.15	317	0.22	2	0.00	2055	1.41	12112	8.31
DASS	100270	95	0.09	274	0.27	5788	5.77	6157	6.14	130	0.13	714	0.71	87	0.09	197	0.20	2	0.00	594	0.59	7287	7.27
DAM	8560	13	0.15	10	0.12	475	5.55	488	5.62	30	0.35			18	0.21	22	0.26			61	0.71	568	6.64
Total	1'552'197	5'580	0.36	10'269	0.66	84'000	5.41	99'849	6.43	2'762	0.18	9'693	0.62	1'665	0.11	4'752	0.31	18	0.00	8'855	0.57	118'739	7.65

Formation non compris dans le total - Absences-

ANNEXE A C

Récapitulation

Département	total des jours travail	accidents prof.		accidents non prof.		maladie		total		service militaire		maternité		maladie d'un proche		congés		congé syndical		formation		Totaux		
		jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs
Gd Conseil	5739					95	1.66		95	1.66	3	0.05			8	0.14	2	0.03			22	0.38	108	1.88
CHA	120882	17	0.01	465	0.39	4960	4.11		5442	4.51	376	0.31	707	0.59	179	0.15	321	0.27	2	0.00	1791	1.48	7027	5.82
DF	228120	160	0.07	897	0.39	12541	5.50		13598	5.96	592	0.26	1275	0.56	371	0.16	574	0.25			2015	0.89	16410	7.19
DJPS	655018	2977	0.45	5427	0.83	31113	4.75		39517	6.03	758	0.12	1827	0.28	297	0.05	1919	0.29	22	0.00	842	0.13	44340	6.77
PJ	91010	17	0.02	158	0.17	3586	3.94		3761	4.13	82	0.09	636	0.59	86	0.09	204	0.22					4568	5.13
DAEL	207573	311	0.15	978	0.47	9777	4.71		11066	5.33	176	0.08	246	0.12	250	0.12	447	0.22	6	0.00	761	0.37	12191	5.87
DJAE	189371	263	0.14	1274	0.67	6921	3.65		8458	4.47	276	0.15	996	0.53	197	0.10	446	0.24	2	0.00	1528	0.81	10375	5.48
DEEE	169245	301	0.18	976	0.58	8531	5.04		9808	5.80	133	0.08	706	0.42	236	0.14	341	0.20	1	0.00	2512	1.48	11225	6.63
DASS	113232	43	0.04	703	0.62	5641	4.98		6387	5.64	98	0.09	612	0.54	87	0.08	207	0.18			464	0.41	7391	6.53
CCGC	5063																							
All. Fam.	984																							
Ass. Inval.	4078																							
DAM	10955	52	0.47	61	0.56	517	4.72		630	5.75	30	0.27			7	0.06	34	0.31			115	1.05	701	6.40
Total	1801070	4141	0.23	10939	0.61	83682	4.65		98762	5.48	2524	0.14	6904	0.38	1718	0.10	4495	0.25	33	0.00	10059	0.56	114436	6.35

Formation non compris dans le total - Absences-

ANNEXE Ad

Récapitulation

Département	total des jours travail		accidents prof.		accidents non prof.		maladie		total		service militaire		maternité		maladie d'un proche		congés syndical		congés		formation		Totaux	
	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%	jrs	%
Gd Conseil	4811				9	0.19	165	3.43	174	3.62	21	0.44			13	0.27	16	0.33			22	0.46	224	4.66
CHA	106571		107	0.10	475	0.45	4157	3.90	4739	4.45	308	0.29	198	0.19	168	0.16	371	0.35	10	0.01	1791	1.68	5794	5.44
DF	221390		46	0.02	1166	0.53	11629	5.25	12841	5.80	823	0.37	1692	0.76	342	0.15	549	0.25	1	0.00	2015	0.91	16248	7.34
DUPS	622603		3667	0.59	4916	0.79	31343	5.03	39926	6.41	1142	0.18	2416	0.39	322	0.05	1808	0.29	4	0.00	842	0.14	45618	7.33
PJ	84224		23	0.03	157	0.19	4087	4.85	4267	5.07	211	0.25	274	0.33	86	0.10	187	0.22					5025	5.97
DAEL	194381		735	0.38	781	0.40	7719	3.96	9235	4.74	325	0.17	281	0.14	167	0.09	283	0.15	2	0.00	761	0.39	10293	5.28
DIAE	179011		554	0.31	1206	0.67	8174	4.57	9934	5.55	494	0.28	1097	0.61	242	0.14	449	0.25	10	0.01	1528	0.85	12226	6.83
DEEE	150891		104	0.07	660	0.44	9110	6.04	9874	6.54	252	0.17	1076	0.71	155	0.10	238	0.16	3	0.00	2512	1.66	11598	7.69
DASS	95604		45	0.05	858	0.90	5188	5.43	6091	6.37	132	0.14	255	0.27	48	0.05	185	0.19	2	0.00	464	0.49	6713	7.02
CCGC	27965																							
All. Fam.	6100																							
Ass. Inval.	24181																							
DAM	11875		179	1.53	431	3.69	590	5.05	1200	10.28	24	0.21			11	0.09	17	0.15			115	0.99	1252	10.72
Total	1729907		5460	0.32	10659	0.62	82162	4.75	98281	5.68	3732	0.22	7289	0.42	1554	0.09	4103	0.24	32	0.00	10050	0.58	114991	6.65

Formation non compris dans le total - Absences-



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'économie et de la santé

La Secrétaire générale

NR042 P.172

Copie: B. H. H. H.
G. T. J. J.

ANNEXE 2

DES - SG
14, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3984
1211 Genève 3

Madame Pauline DE VOS
Secrétaire générale
Département des finances
Rue de l'Hôtel-de-Ville 11
Case postale 3860
1211 Genève 3

N/réf.: MDR/MC/705225-2006
V/réf.:

Genève, le 2 octobre 2006

Concerne : **Projet de budget 2007 - Informations pour la Commission des finances**

Madame la Secrétaire générale, chère Collègue,

Pour faire suite à votre demande du 28 septembre 2006 concernant la demande de la Commission des finances relative à la variation de la masse salariale des institutions subventionnées entre le budget 2006 et le projet de budget 2007, je vous informe des éléments suivants :

1. Pour le département de l'économie et de la santé, la variation des subventions entre 2006 et 2007 est la suivante :

Fondation d'aide et de soins à domicile	F	+ 1'474'289.00	+ 1.76 %
Hôpitaux universitaires de Genève	F	+ 3'050'000.00	+ 0.41 %
Cliniques de Joli-Mont et Montana	F	- 230'000.00	- 1.44 %

Concernant l'augmentation de la subvention à la Fondation d'aide et de soins à domicile, il convient de relever que pour le projet de budget 2007, il est tenu compte du transfert des Centres d'action sociales et de santé et du Service d'informatique sociale en provenance de l'Etat représentant un montant de charges de 5'576'454.-. Sans ce transfert, la subvention entre 2006 et 2007 de la fondation aurait diminué de 4'102'175.- soit une baisse de 4,92 %.

Pour les Hôpitaux universitaires de Genève et conformément au plan de mesure du Conseil d'Etat, le projet de budget 2007 tient compte du transfert des charges relatives à la formation, figurant antérieurement à la direction générale des CASS, et représentant un montant de 428'000.-. Sans cet élément, l'augmentation de la subvention entre 2006 et 2007 ne serait que de 2'622'000.- soit une hausse de 0,35 %.

En conclusion, je tiens à souligner que la variation des subventions du département de l'économie et de la santé entre 2006 et 2007 se situe bien en dessous du pourcentage de 2,85 % cité dans votre demande.

2. En ce qui concerne la variation de la masse salariale des institutions subventionnées, je vous informe que l'ensemble des institutions a reçu un détal au 5 octobre 2006 pour la remise de leur projet de budget définitif tenant compte des derniers mécanismes salariaux décidés par le Conseil d'Etat.

Par conséquent, sur la base des chiffres provenant de la version précédente des projets de budget des institutions, qui toutefois ne varieront que peu avec la prochaine version, les variations sont les suivantes :

Fondation d'aide et de soins à domicile	F	+ 3'646'000.00	+ 2.66 %
Hôpitaux universitaires de Genève	F	+ 3'007'000.00	+ 0.27 %
Cliniques de Joli-Mont et Montana	F	+ 9'050.00	+ 0.04 %

Pour la fondation d'aide et de soins à domicile, le transfert des activités engendre un transfert de postes représentant un montant de 3'284'951.-. Sans ce transfert, l'augmentation de la masse salariale entre 2006 et 2007 aurait été de 361'049.- soit une hausse de 0.26 %.

De même pour les Hôpitaux universitaires de Genève, le transfert d'activité lié à la formation entraîne pour 2007 un transfert de postes représentant un montant de 428'000.-. Sans cet élément, l'augmentation de la masse salariale aurait été de 2'579'000.- soit une hausse de 0.23 %.

L'analyse de la variation des subventions et de la masse salariale des institutions subventionnées permet de constater que l'augmentation des subventions est maîtrisée par le département de l'économie et de la santé notamment par le fait que d'une part, ce dernier s'assure que les mesures prises par le Conseil d'Etat sont appliquées à ces établissements et, que d'autre part, toutes les possibilités d'économies supplémentaires et d'accroissement des revenus sont prises en compte.

En vous souhaitant une bonne réception de ces éléments, je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale et chère Collègue, mes salutations les meilleures



Marie-Laëtitia

Copie : M. Pierre-François Unger, CE
M. Bernard Pagella, DAO
M. Dominique Ritter, DSF



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique

Le Secrétaire général

Copie : J. H. L. L.
C. Tavernier

ANNEXE 3

DIP - SG
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
Correspondance
Case postale 3925
1211 Genève 3

Madame Pauline de VOS BOLAY
Secrétaire générale
Département des finances

N/réf. : FW/safs
V/réf. :

Genève, le 2 octobre 2006

Concerne : informations pour la Commission des finances concernant la masse salariale des principales entités subventionnées

Madame la Secrétaire générale, chère Madame,

Je fais suite à votre courriel du 28 septembre 2006 portant sur deux questions posées par la commission des finances, à savoir

1. quel est le taux de croissance des charges de personnel des principaux subventionnés entre le budget 2006 et le projet de budget 2007;
2. quelle est la contribution des charges de personnel des subventionnés à la croissance totale des subventions (plus 2,85% sur la nature 36).

En guise de préambule, avant de fournir les réponses aux deux questions précitées, je souhaite vous rappeler la situation des subventions accordées au DIP et leur impact sur l'ensemble des subventions accordées par l'ETAT.

L'évolution entre le B 2006 et le PB 2007 pour le DIP enregistre globalement une croissance de 14.8 Mo, soit 2.64%. Il faut noter que ce chiffre contient des transferts interdépartementaux en provenance du DSE (mesures 53 du plan de mesure 1) et des reclassifications de comptes pour respecter des observations de l'ICF partagées par notre département (transfert de nature 31 vers la nature 36). Ces transferts atteignent la somme de 4.00 Mo et contribuent pour 0.71 point à l'augmentation globale de 2.64%. Par voie de conséquence, l'augmentation réelle de la rubrique subventions accordées au DIP après neutralisation des effets de transfert aboutit à une croissance de 10.8 Mo, soit 1.92%.

Au niveau de l'Etat, la contribution du DIP à la croissance globale des subventions accordées (+ 2.85%) correspond à 0.50 point avec les transferts et à 0.37 point en neutralisant les transferts.

S'agissant des deux questions posées par la commission des finances, il faut se rappeler que l'augmentation des subventions au DIP n'est pas liée aux mécanismes salariaux (hormis pour la FAS'e), étant donné que le département a respecté la directive du CE demandant que les entités en questions absorbent les mécanismes salariaux. Les variations à la hausse ou à la baisse proviennent d'autres facteurs (développement de prestations ou participation à des financements jugés incontournables). Parmi ces hausses, certaines d'entre elle se traduisent par une évolution de la masse salariale et par voie de conséquence influence la subvention inscrite au PB 07.

L'évolution de la masse salariale d'une institution est un paramètre parmi d'autres pouvant expliquer la variation d'une subvention. Il faut avoir à l'esprit qu'un organisme subventionné a diverses sources de financement pour couvrir ses charges de fonctionnement. Un exemple révélateur pour illustrer ce propos est représenté par le GIAP (les autres sources de financement proviennent des Communes et des parents) :

1. Evolution des charges de personnel du B 2006 au PB 2007 : + 2.95%
2. Evolution de la subvention accordée par l'Etat : -6.81%

Le préambule étant clos, voici la réponse aux deux questions des députés.

1. Quel est le taux de croissance des charges de personnel des principaux subventionnés entre le budget 2006 et le projet de budget 2007 ?

	Charges de personnel B2006	charges de personnel PB 2007	Ecart en millier de F	Ecart en %	variation de la subvention en millier de F	variation de la subvention en %
Université de Genève	370'687	370'902	215	0.06%	8'773	3.25%
HES-SO	58'649	57'926	-723	-1.23%	1'202	3.59%
HES-S2	31'320	30'036	-1'284	-4.10%	535	1.82%

2. Quelle est la contribution des charges de personnel des subventionnés à la croissance totale des subventions (plus 2,85% sur la nature 36) ?

Pour répondre à cette question, mes services ont recensé les institutions qui connaissent une progression de la subvention et estimé la part destinée à la couverture de l'augmentation des charges de personnel.

Cela concerne la FAS'e (mécanismes salariaux), la SGIPA (augmentation du nombre de place dans les écoles spéciales du CEFI et du CISP), Fondation Ensemble (augmentation du nombre de place dans l'école spéciale L'ATELIER) et l'Université populaire de Genève (renforcement de l'encadrement pédagogique des formateurs bénévoles et amélioration de la structure d'accueil des étudiant-e-s).

Charges de personnel couverte par une augmentation de subventions accordées par le DIP :
1.210 Mo

Contribution des charges de personnel des subventionnés du DIP à la croissance totales des subventions du DIP : **0.21 point** sur 2.64 %

Contribution des charges de personnel des subventionnés du DIP à la croissance totales des subventions de l'Etat : **0.041 point** sur 2.85%

S'agissant des HES, la contribution cantonale est déterminée par les effectifs des étudiants; les variations de celle-ci proviennent uniquement de la variation du nombre des étudiants et/ou du coût par étudiant facturé par la HES-SO.

Pour l'Université, l'augmentation de la subvention correspond à l'impact des mécanismes de l'accord intercantonal universitaire (AIU) et de la suppression de l'utilisation des soldes budgétaires reportés en raison de la restitution de subvention en 2006.

Pour ces deux cas, il n'y a pas de relation entre l'évolution des charges de personnel et l'évolution de la contribution cantonale.

Tout en restant à votre disposition, je vous adresse, Madame la Secrétaire générale, chère Madame, mes salutations les meilleures.



Frédéric WITWER

Copies : M. Charles BEER
M. Robert MONIN
Mme Tien PHAM

ANNEXE 4**Garcia Isabel (DF)**

De : Goumaz Christian (DSE)
Envoyé : vendredi, 29 septembre 2006 17:00
À : De Vos Pauline (DF)
Cc : Bohlinger Thierry (DSE); Zurbrügg Anne (DF); Gónczy Michel (DSE); Wyden Anja (DSE)
Objet : RE: Message urgent de la part de Madame Pauline de VOS-BOLAY (information pour la Commission des finances)

Madame la Secrétaire générale, chère collègue,

En réponse à votre demande je me permets de répondre comme suit à votre demande :

Hospice général

La subvention octroyée à l'Hospice général baisse globalement de 2.2 millions de francs (242'502'933 F par rapport à 244'744'388 F). Au nombre des divers éléments qui contribuent à ce résultat, les seules augmentations de charges admises qui touchent au personnel sont celles liées à la suppression du service d'informatique sociale ainsi que des secrétaires d'accueil et des administrateurs des CASS (montant global de 8.1 mios) lesquelles constituent toutefois un pur transfert interne du DES, neutre pour le budget de l'Etat. En revanche les mécanismes salariaux ne donnent droit au PB 07 à aucune augmentation de subvention et doivent être compensés à l'interne de l'Hospice général, à l'instar de ce qui prévaut pour l'ensemble du département.

EMS et EPH

Les enveloppes additionnelles s'élevaient à 1,2mio pour les EMS et 1,6mio pour les EPH (établissements publics compris) et sont liées exclusivement à la création de nouvelles places dans les établissements. Cette augmentation vise évidemment à couvrir partiellement des charges de personnel additionnelles, liées à l'exploitation de ces places nouvelles mais dans une proportion qu'il n'est pas possible d'extraire avec précision car elle dépend de la structure de coût de chaque établissement, ainsi que le cas échéant de ses ressources complémentaires. En revanche les mécanismes salariaux ne donnent droit au PB 07 à aucune augmentation de subvention et doivent au besoin être compensés à l'interne de chaque structure.

Avec mes meilleurs messages

Christian Goumaz
 Secrétaire général
 Département de la solidarité et de l'emploi (DSE)
 Secrétariat général
 14, rue de l'Hotel-de-Ville, Case postale 3952
 1211 Genève 3
 Tel. + 41 22 327 28 01
 Fax + 41 22 327 04 80

De : Zurbrügg Anne (DF)
Envoyé : jeudi, 28 septembre 2006 17:45
À : Da Roxa Marie (DES); Wittwer Frédéric (DIP); Goumaz Christian (DSE)
Cc : Ritter Dominique (DES); Monico Vincent (DIP); Bohlinger Thierry (DSE); De Vos Pauline (DF); Garcia Isabel (DF)
Objet : Message urgent de la part de Madame Pauline de VOS-BOLAY (information pour la Commission des finances)
Importance : Haute

Madame la Secrétaire générale,
 Messieurs les Secrétares généraux,

Le département des finances est interpellé par la Commission des finances au sujet de l'évolution de la masse salariale des principaux subventionnés. Plus précisément elle souhaite connaître :

- Le taux de croissance des charges de personnel des principaux subventionnés entre le budget 2006 et le projet

de budget 2007;

- La contribution des charges de personnel des subventionnés à la croissance totale des subventions (plus 2,85% sur la nature 36).

Auriez-vous l'obligeance de me transmettre les réponses relatives aux principaux subventionnés dépendant de vos départements respectifs (HUG, EMS, JOLIMONT, MONTANA, Université, HES, Hospice Général, FSASD, TPG et d'autres qui vous paraissent pertinents) ?

Une réponse rapide, d'ici au **lundi 2 octobre 2006 17.00** m'obligerait. Compte tenu de l'urgence, j'ai copié vos responsables financiers sur ce message.

Avec mes remerciements anticipés et mes meilleures salutations.

Pauline de VOS BOLAY, Secrétaire générale DF



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Administration fiscale cantonale
Direction générale
Le Directeur général

ANNEXE 5

Note à : Madame Pauline de Vos, Secrétaire générale du DF

Concerne : PB 2007 - Point de situation et perspectives relatifs aux "retards" de taxation

Date : 3 octobre 2006 / nw

Madame la Secrétaire générale,

Je fais suite à la séance du 2 octobre 2006, relative au PB 2007¹, lors de laquelle l'objet cité en marge a été abordé.

1. PRECISIONS QUANT AUX PROCESSUS DE TAXATION AVANT ET APRES 2001

Un rappel des systèmes fiscal et comptable, avant et après le 1^{er} janvier 2001, permet de clarifier la notion et la portée effective des "retards" de taxation.

Avant 2001 (PP), le système praenumerando annuel s'accompagnait d'un processus comptable fondé sur la production, de sorte que seules les recettes fiscales constatées par la notification d'un bordereau étaient comptabilisées. Il résultait de cet état de fait que la fin de l'année était en grande partie occupée à notifier des "taxations provisoires", lesquelles entraient en force, au sens de la loi, une année après leurs notifications.

Pendant ce délai d'une année, les dossiers faisant l'objet d'une taxation provisoire devaient faire l'objet d'un examen effectif de la part des services de taxation; tous les dossiers n'étaient toutefois pas traités dans ce délai, de sorte qu'ils devenaient définitifs sans autre examen de l'AFC.

Depuis 2001, deux nouveaux systèmes cohabitent, à savoir celui de l'imposition postnumerando annuelle, d'une part, et celui de la comptabilisation selon le principe d'échéance, d'autre part.

Alors que, dorénavant, les recettes fiscales ne sont plus comptabilisées sur la base de bordereaux notifiés mais sur la base d'estimations, la nécessité de procéder à des taxations provisoires ne se justifie plus.

Ainsi, alors que les processus de taxation se déroulent pour l'essentiel sur deux années civiles, il faut constater que la seule différence objective consiste en l'absence de taxations provisoires au cours du processus de taxation.

Sur cette base, la notion de retard de taxation ne s'applique pas, en tous les cas par rapport à la situation qui prévalait avant 2001.

¹ Audition du DF par les Commissaires délégués de la Commission des finances

S'agissant de la durée du processus de taxation, il faut également préciser que l'AFC est également tributaire des flux des rentrées des déclarations, ainsi que des délais demandés par les contribuables et, en particulier, les mandataires qui échelonnent leurs travaux sur l'entier de l'année civile.

2. CAS PARTICULIERS DES TAXATIONS APRES N + 3

Les dossiers qui ne sont pas taxés après que 2 années de taxation² se soient écoulées³ alimentent ce qui peut être considéré comme "retard de taxation". Plusieurs causes sont identifiables pour expliquer ces retards, certaines pouvant faire l'objet de mesures organisationnelles.

Avant de traiter des mesures organisationnelles, il convient d'évacuer une autre cause principale, à savoir celle relative à une recherche plus approfondie d'éléments imposables. C'est sans doute le cas en ce qui concerne certains dossiers qui concernent le sommet de la pyramide des contribuables, qui est très pointue, ou d'autres contribuables dont les activités, en particulier immobilières, nécessitent un regard portant sur plusieurs années pour appréhender correctement l'assiette fiscale. C'est au reste une question fondamentale dans la fixation d'objectifs de production de l'AFC.

S'agissant des réponses organisationnelles à apporter au problème des "retards" de taxation, elles se situent principalement au niveau des services transversaux de l'AFC^{4 5}.

Aujourd'hui, je constate que le service des titres a fait, depuis environ 5 ans, l'objet de mesures de réorganisation qui ont permis d'en améliorer le fonctionnement et de corriger sa condition de "goulet d'étranglement". Dès lors, reste le second service transversal, celui de l'immobilier, qui était et reste encore un (deuxième) goulet d'étranglement.

Ce problème est identifié depuis plusieurs années au sein de l'AFC, de sorte que ma première décision stratégique en tant que Directeur général de l'AFC a été de remplacer, en anticipant d'une année, le poste de chef de ce service.

Aujourd'hui, alors que des progrès sont constatés, des problèmes demeurent. Ces problèmes concernent l'organisation et la vision stratégique, en particulier, et témoignent d'un soutien insuffisant de la direction actuelle. C'est ainsi que le choix de transférer ce service à la Direction des personnes morales, dont le Directeur a notamment réorganisé le service des titres, a été prise.

3. PRODUCTION ET OBJECTIFS

Alors que, déjà, le passage au système postnumerando annuel s'est accompagné de difficultés techniques et de compréhension des contribuables (brèche de calcul et nouvelle loi), un effet législatif rétroactif⁶ a accentué les problèmes de production de l'AFC; il en est résulté des retards dont nous pouvons enfin dire qu'ils sont derrière nous, ce qui permet à l'AFC de gérer une situation "ordinaire".

² L'année de taxation, ou période de taxation étant celle qui suit l'année fiscale; elle commence le lendemain de cette dernière

³ A condition toutefois que le dossier ne soit pas celui d'un "nouvel assujetti", introduit, à posteriori, dans le rôle des contribuables à l'intérieur du délai de prescription de 10 ans

⁴ Services qui traitent une partie de l'assiette fiscale et qui inscrivent leur activité de manière intermédiaire entre le moment où les dossiers entrent dans les services de taxation et celui où la taxation est effectuée

⁵ Ces services sont au nombre de deux et sont le service des titres et le service de l'immobilier

⁶ Modification de la LIPP avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001

Aujourd'hui, les objectifs de production se déclinent de la façon suivante:

- ↓ 90% des dossiers et 60% des recettes produits en N + 1
- ↓ 99% des dossiers et 95% des recettes produits en N + 2

En termes de vision dynamique, cet objectif peut être mis en perspective des chiffres suivants:

Année fiscale	N + 1	%	N + 2	%	N + 3	%	N + 4	%
2001	215'193	87,82%	243'222	99,26%	244'608	99,83%	245'006 ⁷	99,99%
2002	213214	86,89%	240'930	98,19%	245'264 ⁸	99,95%		
2003	208'145	84,92%	240'478	98,12%	242'726	99,03%		
2004	215'239	87,44%	239'595 ⁹	97,34%				
2005	159'028	64,34% ¹⁰						

Sur cette base, les efforts déjà entrepris par l'AFC se constatent.

S'agissant des effectifs, nous visons une production en 2007 à 2009 qui s'articule de la façon suivante :

Année fiscale	2007	%	2008	%	2009	%
2004	245'000	99,95%	245'100	99,99%	245'250	99,99%
2005	244'700	99,00%	247'000	99,95%	247'250	99,99%
2006	228'000	91,20%	247'500	99,00%	250'000	99,95%
2007	0	0	230'000	91,00%	250'000	99,00%

4. RETARDS DE TAXATION

S'agissant de la situation précise des retards de taxation, les chiffres suivants montrent leurs évolutions au cours de l'année 2006, évolution influencée par l'évolution du nombre d'assujettis, liée en particulier à la recherche de "faux domiciles" hors du canton, d'une part, et par les taxations effectuées, d'autre part..

Année fiscale	Assujettis au		Restant à taxer au		Total taxé
	12 janv. (1)	28 sept. (2)	12 janv. (3)	28 sept. (4)	(2-1)+(3-4)
2001	245'016	245'034	94	28	84
2002	244'991	245'382	272	118	545
2003	245'064	245'095	4'409	2'369 ¹¹	2'071

A votre disposition pour en parler.

Stéphane TANNER

⁷ Situation au 28 septembre 2005

⁸ Situation au 28 septembre 2005

⁹ Situation au 28 septembre 2005

¹⁰ Situation au 28 septembre 2005

¹¹ Sur ce solde, il restait, au 28 septembre, effectivement 1'405 cas potentiels à taxer. La différence provient des assujettissements fermés à taxer pour lesquels nous n'avons pas d'adresse et pour lesquels les déclarations n'ont pas pu être expédiées



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département des finances
 Département de l'économie et de la santé
Les Conseillers d'Etat

DF
 11, rue de l'Hôtel-de-Ville
 Case postale 3860
 1211 Genève 3

N/réf. : DH/PFUM/Fri
 V/réf. :

Madame Marianne Grobet-Wellner
 Présidente de la commission des
 finances
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
 Case postale 3970
 1211 Genève 3

Genève, le 17 novembre 2006

Concerne : Planification quadriennale des postes

Madame la Présidente,

En réponse à la demande de la commission des finances concernant l'objet cité en titre, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments d'information suivants:

En l'état des travaux de la planification quadriennale des postes, il appert que cinq départements et la chancellerie, à savoir les départements des finances, de la construction et des technologies de l'information, du territoire, de la solidarité et de l'emploi ainsi que de l'économie et de la santé, sur les 4 années 2006 à 2009, réduiront leurs effectifs globaux de 5%. Pour être parfaitement clair, cela signifie qu'après les suppressions de postes et les créations de postes prévus, la variation nette totale correspondra à une diminution de 5% par rapport à l'effectif actuel.

Départements	En nombre de postes supprimés	En %
CHA	- 3.10	- 5,01
DF	- 39.35	- 5,02
DCTI	- 57.03	- 5,0
DT	- 26.30	- 5,0
DSE	- 39.28	- 5,09
DES	- 15.40	- 5,0

En ce qui concerne, en revanche, le département des institutions, le Conseil d'Etat tient à rappeler que les effectifs de la police n'atteignent pas le minimum légal requis et que par conséquent, il ne peut réduire le nombre de ceux-ci. Quant au secteur pénitentiaire, ses besoins sont strictement dépendants de la pratique préventive suivie par le Pouvoir judiciaire.

Le Conseil d'Etat ne peut dès lors pas prendre d'engagement sur ce secteur. La diminution de 5% est, cependant, opérée sur l'ensemble du personnel administratif et technique.

DI sans police et OPFEN	- 118 67	- 5,71
-------------------------	----------	--------

Quant au département de l'instruction publique, le Conseil d'Etat émet les mêmes réserves concernant le personnel enseignant et ne prendra pas d'engagement en l'état. Les réductions éventuelles futures seront dictées par l'évolution démographique comme il se doit et en fonction des choix qu'il faudra opérer dans le cadre de la planification financière quadriennale. La réduction des 5% est cependant atteinte dans le secteur du personnel administratif et technique.

DIP sans le personnel enseignant	- 209 6	- 5,01
----------------------------------	---------	--------

Le Conseil d'Etat tient, par ailleurs à souligner, que dans le cadre du projet de budget 2007, il a tenu son engagement à ne pas dépasser le 1% de croissance des charges.

Nous vous adressons, Madame la Présidente de la commission des finances, nos meilleurs messages.


Pierre-François Unger


David Hiler

Département de l'instruction publique

Rapport des commissaires

PROJET DE BUDGET 2007

Examen du département de l'instruction publique

Rapport de MM. Kunz et Weiss

Les rapporteurs tiennent tout d'abord à remercier M. Charles Beer et ses collaborateurs pour la qualité de l'accueil, la franchise des réponses fournies, directement ou par notes ultérieures à l'entretien, et la conscience des problèmes rencontrés.

Concernant l'**Université**, des explications sont demandées au sujet de l'engagement de deux professeurs en lien avec le projet de loi pour la création d'un institut des sciences de l'environnement (**cf annexe**). Il est noté que le nouveau recteur n'a pu qu'en prendre acte.

Plus généralement, le chef du DIP confirme que le CE soutient les demandes budgétaires de l'Université, tout en notant que des amendements d'ici au vote du budget ne sont pas exclus, en fonction de l'évolution des comptes 2006. Il estime que ledit budget ne traduit pas une volonté de restructuration suffisante, tout en prenant en compte la difficulté de la tâche du rectorat intérimaire.

Des informations sont en outre données sur l'avancement de la révision de la loi sur l'université et sur les enquêtes en cours.

Un autre projet de loi sera présenté dans la perspective du futur IUHEID.

Concernant le **budget** du DIP, des explications sont données sur les augmentations importantes de la masse salariale (+ 1,9%), contribuant à ce que la hausse des charges (+ 1,8%) pour le DIP soit supérieure à la moyenne retenue par le CE (+ 1%). À quoi il faut ajouter une augmentation des subventions de 2,6%. Elles tiennent notamment à la hausse des effectifs sur 15 ou 5 ans ; toutefois, plus récemment, on note une stabilisation pour l'EP et le CO. Aucune marge de manœuvre n'en a été constatée. Les possibilités de restructuration sont limitées par la structure d'enseignement (dimension des salles). Cependant, une baisse du coût par élève est soulignée, signe d'une maîtrise des coûts désormais inférieurs à la moyenne suisse pour l'EP. S'ajoute à cette maîtrise par le DIP le blocage des mécanismes salariaux, note un rapporteur. Des chiffres sont donnés quant aux effectifs moyens au CO (24 en regroupement A, 15 en B) qui sont égaux aux effectifs maximaux. Un commissaire est d'avis que la part de l'enseignement dans le budget est sous-optimale, mais note que la maîtrise des coûts implique une redéfinition des objectifs stratégiques.

Autre facteur d'augmentation des charges salariales : les dépenses sociales consenties pour l'HG et l'OCPA. Les rentes versées à 2000 jeunes de 18 à 25 ans est soulignée.

Au titre des **réformes** internes, le chef du DIP note la restructuration des SAFs avec disparition de la direction générale, le regroupement des sections des salaires, d'une partie de la comptabilité, la création d'un contrôle interne, la séparation des RH et des finances du département avec création de 2 directions, la suppression du DSI désormais rattachée au CTI, etc.

Concernant l'**Office de la jeunesse**, une scission du service du tuteur général entre DIP et DES a été opérée. La **clinique dentaire** fera l'objet d'une reprise en main, notamment tarifaire. L'**OFPC** accueille désormais le service d'allocation d'études et d'apprentissage. Une fusion est prévue pour le **service des affaires culturelles et le fonds cantonal d'art contemporain**.

Pour l'**EP**, diverses mesures sont annoncées visant à la création de directions d'école et à la disparition des inspecteurs, des responsables d'école et des maîtres principaux, ainsi que de conseils d'établissement. A la question d'un commissaire sur les augmentations en personnel qui en résulteront, M. Beer annonce qu'il y aura davantage de charges de direction liées à l'autonomisation des écoles. Pour le personnel enseignant, des changements sont annoncés pour les maîtres spécialistes, en prévision de la généralisation de la scolarité dès 4 ans. M. Beer précise que les conséquences financières de ces réformes sont strictement liées à la démographie – stable jusqu'en 2009, date la plus éloignée des prévisions actuelles - et à l'augmentation des charges. Un commissaire se fait préciser les effectifs moyens par classe (20,6) pour un taux d'encadrement de 17,08, un taux qui ne peut être augmenté pour des raisons d'organisation et de structure de décision. Un autre commissaire commente les liens entre le contre-projet à l'initiative de l'Arle et les REP et les épreuves communes. Enfin, M. Beer précise que Genève rejoindra en mai 2007 les autres cantons romands –sauf Vaud – pour le plan unique pour la scolarité obligatoire.

A un commissaire qui s'inquiète des rapports entre volonté de réforme et variation des charges, M Beer répond que les effectifs, les inégalités et les reports de charges de la Confédération (pour la formation professionnelle et la formation supérieure) augmentent. Pour l'heure, la réforme se fait en géant au plus près. Un commissaire observe que l'essentiel est que le DIP, qui a une fonction d'investissement, voie son efficience améliorée au fil des réformes. Il est indiqué que les REP sont neutres financièrement.

En conclusion, M. Beer estime que les réformes sont lourdes pour le DIP (réorganisations du CEFOPS, PO, fusion des écoles d'art et des écoles d'ingénieurs). Un poste sera réalloué au secrétariat général pour piloter les réorganisations.

Au sujet des **décharges** à l'école primaire, M. Beer indique que la ligne pour les responsables d'école sera transformée en postes de directeurs d'école.

Aucun **désenchevêtrement** en matière culturelle n'est prévu avec les communes/la Ville.

Diverses indications sont demandées, par exemple sur les recettes ou la productivité, et données sur le **SRED**. Une note est demandée (**cf annexe**). Une réorganisation est prévue, y compris des tarifs pour les mandats extra-cantonaux, et des postes seront supprimés.

La productivité du **service école-média** pose problème à un commissaire. Des retours importants sur l'investissement dans la nouvelle structure sont attendus.

Une note est demandée concernant les **plans de mesures P1 et P2 (cf annexe)**.

Pour le **PO**, un commissaire s'enquiert des solutions pour les options à faibles effectifs. Un resserrement du dispositif est prévu. Quant au chiffrage, des informations non quantitatives sont fournies. Un PL sera éventuellement déposé si des solutions internes ne sont pas trouvées. Des réactions populaires négatives (potentielles) sont toutefois soulignées.

En outre, le chef du DIP indique que le développement du **bilinguisme**, une éventuelle compensation de la mesure précédente, dépend du niveau de formation, en l'occurrence insuffisant, du corps enseignant. Un commissaire regrette cette absence d'offre par l'école publique. M. Beer note encore que l'enseignement de l'anglais se développera à terme (2011) jusqu'à la 5^e primaire, mais qu'il n'est pas favorable au développement du bilinguisme

(généralisé) tant que les fondamentaux ne sont pas assurés, notamment en raison de la présence des élèves enfants de migrants.

Concernant le **rapport Andersen**, M. Beer note que le DIP le met en œuvre (partiellement) depuis 2 ans.

Passant à l'**évolution des rubriques budgétaires**, diverses explications sont données (rubriques 300, 308, 310 avec note à l'appui, 318, abonnements de journaux avec note à l'appui) (**cf annexe**).

Au sujet des **subventions**, le maintien de certaines d'entre elles (par exemple GIPRI, à lier à l'IUHEID, les Rencontres internationales, très utiles pour le débat intellectuel et politique) suscite une question, ou encore la présence d'autres (450^e anniversaire de Calvin, revu à la baisse) ou la diminution de certaines (GIAP, en raison de la loi, conservatoire, par transfert) ou l'augmentation d'autres (université, éducation spécialisée, ETM à cause du loyer). Au sujet de l'enseignement musical de base, une redéfinition de la politique de subventionnement est prévue (assurance qualité plus subvention à la personne) ; un projet de loi la concrétisera en 2007 ; il est précisé que la loi genevoise ne laisse aucune marge de manœuvre pour une possible structure privée en matière de HES musicale. Un commissaire relève l'augmentation de 30 à 40 millions des subventions dans ce domaine en 10 ans ; une note précisera cette affirmation (**cf annexe**). Sont encore abordées les subventions pour la promotion de la paix, demandée par le GC, l'état des négociations avec la FAD, qui ont abouti, avec la perspective d'un PL, les liens avec la FAS'e à raffermir et l'action de celle-là à évaluer.

Les **questions transversales** amènent la précision que la crise de l'université a engendré de nombreux mandats externes, ce qu'une note documentera. La réponse sur le retour sur investissement des projets informatiques est considérée comme insuffisante par un commissaire ; des informations sont demandées d'ici à la séance en commission (**cf annexe**). Un courrier sera remis sur le projet SIEF qui a succédé à SMOG et qui a été critiqué par l'ICF (**cf annexe**).

Un commissaire s'enquiert des incidences financières d'une révision de la **loi sur les bourses d'études**. Deux projets ont été élaborés, l'un d'un coût de 1,3 million, l'autre de loin supérieur. M. Beer annonce une réforme financièrement neutre. M. Wittwer annonce un dépassement en 2006 du fait de l'augmentation du nombre de boursiers. Des modifications administratives simplifiant la tâche de l'administration (deux fois plus chargée qu'à ZH ou LS pour le même volume d'allocations) sont annoncées.

Le PL 9871 **BiblioDIP** fait l'objet d'une discussion. M. Beer indique qu'un rapport sur la politique des bibliothèques sera présenté à la commission (**cf annexe**).

En conclusion, un commissaire tient à exprimer son doute quant à l'atteinte de l'objectif de contrôle des dépenses d'ici à la fin de la législature. M. Beer estime que des arbitrages devront être faits entre formation et rentes du capital et du social. Les deux commissaires estiment en outre que les dépenses générales et de personnel administratif devront être réduites.

Annexe au rapport



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département de l'instruction publique

Secrétariat général

Note à : M. Pierre Kunz, député au Grand Conseil
M. Jean-Marc Odier, député au Grand Conseil
M. Pierre Weiss, député au Grand Conseil

De : M. Frédéric Wittwer, secrétaire général

Copie à : M. Charles Beer, conseiller d'Etat,
Mme Mariane Grobet-Wellner, présidente de la commission des finances du
Grand Conseil,
M. Édouard Martin, secrétaire scientifique au Grand Conseil

Date : 10 novembre 2006
Réf: FW/g

Objet : Examen du Projet de budget 2007 du DIP

**Réponses aux questions des commissaires de la commission des finances
chargés du DIP suite à la séance du 3 novembre 2006**

Quelle est la chronologie des engagements des deux professeurs à l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (IAUG) en vue de la création de l'Institut des sciences de l'environnement et du développement durable (ISED)?

Les deux inscriptions publiques par appel pour des postes de professeurs ordinaires à plein temps à l'Institut d'architecture ont été ouvertes le 30 mars 2006 par un courrier du département de l'instruction publique. Conformément à l'article 42, al.2 de la loi sur l'université, deux experts extérieurs ont été désignés par le département, à savoir M. Philippe Roch et M. Alexandre Zehnder.

L'université a remis le 11 mai 2006 au département de l'instruction publique les deux propositions de nomination de MM. Martin Beniston et Rémi Baudoui en vue de leur mise à l'ordre du jour de la séance du Conseil d'Etat du 31 mai 2006.

Le préavis de M. Philippe Roch, expert désigné par le DIP, sur ces deux nominations était positif comme le montre sa prise de position du 19 avril 2006: *«Je peux donc recommander la nomination de M. Baudoui en tant que professeur au sein de l'IAUG en vue de la création de l'ISED»*. Puis: *«Je recommande vivement la nomination de M. Beniston en tant que professeur au sein de l'IAUG dans l'attente de la création de l'ISED»*. M. Zehnder donne pour sa part un préavis très positif sur la nomination de M. Beniston, reconnu sur le plan international dans le domaine de la climatologie et de la protection de l'environnement.

Le département de l'instruction publique a posé le 11 mai 2006 la question suivante à Monsieur André Hurst, Recteur: *«le Rectorat peut-il garantir que dans le cas où l'Institut des sciences de l'environnement et du développement durable ne serait pas voté par le Grand Conseil pour la rentrée académique d'octobre 2006, ou en cas de référendum contre la loi, les deux nominations susmentionnées se justifieraient néanmoins dans d'autres structures de l'université?»* L'université, avec la transmission des deux dossiers, a répondu le 15 mai: *«En cas de non création de l'Institut des sciences de l'environnement, le rectorat donne sa garantie formelle au DIP que les nominations de MM. Baudoui et Beniston restent pertinentes dans d'autres structures de l'université de Genève»*.

Le DIP n'étant pas chargé de l'organisation des cours, ni de l'attribution des domaines d'enseignement à l'intérieur de l'université, il n'était pas opportun à ce stade de bloquer ces deux nominations. (Art. 16, al.3 LU : « *L'université coordonne les activités d'enseignement et de recherche de ses diverses subdivisions et organise leur gestion et leur administration* »).

Quels sont les objectifs du Service de recherche de la recherche en éducation (SRED) ? Peut-on disposer de comparaisons avec d'autres cantons ?

Annexe 1

Le document en annexe décrit le positionnement du SRED dans les contextes cantonal, régional et national. Il précise les objectifs stratégiques liés à sa mission.

La nouvelle direction procède ainsi à un recadrage des activités afin d'améliorer de façon significative la qualité des recherches et des prestations (notamment pour une évaluation et un suivi individuel des collaboratrices et collaborateurs).

Le SRED est constamment et largement impliqué dans les projets intercantonaux (HarmoS, Espace romand de formation) et internationaux (Pisa) et constitue souvent un pôle de compétence dans les consortiums.

Sur le plan intercantonal romand, la CIIP vise à une mise en réseau et une intégration des institutions et pôles de recherche en éducation avec une répartition des charges et des projets, ce qui signifie aussi une clarification des coûts et des financements. En effet, il est reconnu que les contributions du SRED sur le plan intercantonal et sa participation aux projets principalement axés sur l'évaluation et le monitoring, ne font pas systématiquement l'objet de règles de financement partagées basées sur les coûts complets (mais c'est le cas pour l'ensemble de la recherche en éducation en Suisse).

Les comparaisons intercantionales, en ce qui concerne l'investissement des départements de l'instruction publique pour la recherche (appliquée) dans les domaines de l'éducation, sont à cet égard, en l'état, très difficiles à établir. En effet, les domaines de la recherche en éducation, qui relèvent plus particulièrement des missions du SRED, sont confiés à des instituts ou unités de recherche rattachés directement au département (VD, TI), à la CIIP (IRD), aux hautes écoles pédagogiques (BEJUNE, VS par exemple) et / ou aux universités (FR).

Le plan de la CIIP consiste précisément à mieux répartir et organiser les domaines de recherche dans une optique d'économie et de rationalisation.

Quels sont les conséquences financières et les dates de réalisations des mesures générales et spécifiques du DIP par rapport au P1 ?

Le département de l'instruction publique s'est fermement et concrètement engagé dans d'importants chantiers en vue d'atteindre l'objectif d'efficience fixé par le Conseil d'Etat dans le cadre défini par les plans de mesure mais aussi pour répondre à la croissance des prestations publiques d'éducation dans notre canton, en maîtrisant les coûts supplémentaires.

Comme l'indique le document "Projet de budget 2007" du DIP, de profondes réorganisations structurelles concernent les fonctions de support, partant du principe que **des postes alloués aux prestations de moyens (selon les critères de Ge-Pilote) sont réalloués aux prestations publiques**, ceci afin de maîtriser les coûts liés à l'augmentation des effectifs d'élèves et des besoins de prise en charge socio-éducative et sanitaire.

Il s'agit plus concrètement de la mise en œuvre des mesures verticales du P1 :

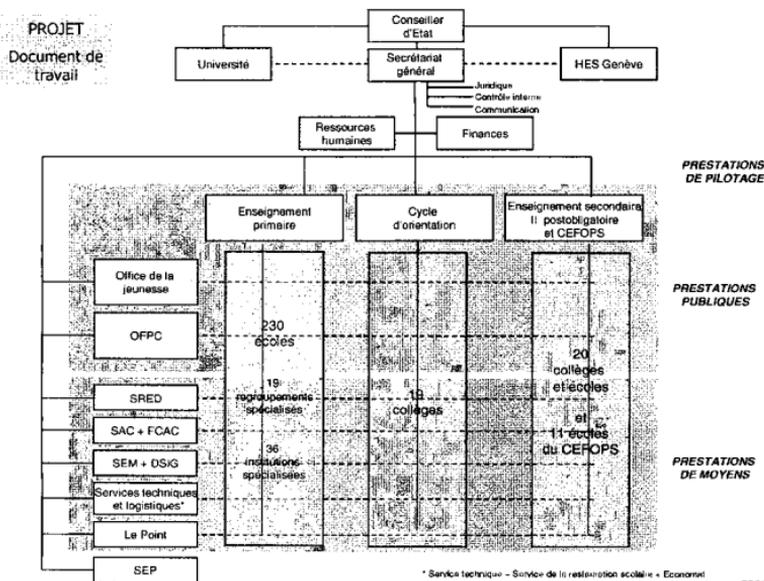
- **No 40 "Réorganiser les services administratifs et financiers"**
- **No 43 "Rééquilibrer le ratio entre le personnel en charge de prestations publiques par rapport au personnel en charge de prestations de moyens"**

La réorganisation des fonctions transversales (ou de support) implique l'ensemble des fonctions administratives et financières - ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique et prévisions, recherche en éducation, - dans l'optique d'en assurer le pilotage stratégique au niveau de son état-major. Cette réorganisation des prestations de moyens permet ainsi de préserver le mieux possible la qualité des prestations publiques délivrées dans les écoles et les services. Les mandats liés à cette réorganisation sont en cours d'exécution et le processus s'accéléra encore en 2007. Ils concernent plus précisément :

- La réorganisation des services administratifs et financiers (soit le transfert de la paie au DF, la centralisation de la fonction « finances »);
- La mise en œuvre du système de contrôle interne;
- La gestion intégrée des ressources humaines (personnels enseignant et non enseignant) sous l'égide de la direction des RH du DIP, en coordination étroite avec l'OPE;
- La réunion sous une seule entité des systèmes d'information « métiers » de l'instruction publique (service école médias et direction des systèmes d'information et de gestion);
- La rationalisation des moyens dans le domaine de la communication ;
- La mise en place d'un nouvel organigramme départemental.

Le DIP met ainsi en place, pour début 2007, un nouvel organigramme (actuellement à l'état de projet) qui vise aussi à mieux distinguer les acteurs fournissant des prestations publiques, de moyens et de pilotage, ceci dans un souci de standardisation des organigrammes départementaux (mesure 10).

Projet d'organigramme du DIP :



Au redéploiement des fonctions de support s'ajoutent d'importantes réorganisations sectorielles. Ces travaux s'appuient sur la volonté d'une autonomie accrue des écoles, soutenue notamment par la mise en place des conseils d'établissement. Ces projets obéissent aussi à la logique d'harmonisation intercantonale des systèmes éducatifs. Dans ce cadre, le DIP travaille sur :

- La poursuite de la réorganisation du fonctionnement et de l'encadrement dans l'enseignement primaire;
- La création d'un réseau d'enseignement prioritaire et la différenciation des moyens alloués aux écoles, dans le but de mieux répondre aux besoins des élèves en difficulté ;
- La réorganisation de l'enseignement et des modalités de regroupement des élèves au Cycle d'orientation ;
- L'organisation plus rationnelle de l'offre de formation de l'enseignement postobligatoire. Cela comprend, l'adaptation des filières d'insertion, la création des pôles de la formation professionnelle, la mise en conformité de l'offre de formation aux dispositions légales de la formation professionnelle, l'intégration du CEFOPS et la simplification du système à options de la maturité gymnasiale ;
- Le regroupement dans le service des affaires culturelles de toutes les activités pédagogiques liées à la promotion de la culture dans les écoles, le renforcement du lien entre l'Etat et la Ville de Genève et l'intégration du Fonds cantonal d'art contemporain;
- La création d'une véritable culture d'intervention commune du Service de protection des mineurs (SPMI), résultat de la fusion du Service de protection de la Jeunesse et du secteur des mineurs du Service du Tuteur général (mesure n° 44).
- Après la création de la nouvelle Haute école d'art et de design (HEAD), qui a réuni les deux écoles d'arts genevoises autour d'un projet pédagogique commun des HES, ce sera au tour des écoles d'ingénieurs de regrouper leurs compétences et d'offrir des formations supérieures attractives et de qualité.
- La redéfinition de la gouvernance et de l'autonomie de l'Université par la Commission externe mandatée par le Conseil d'Etat.

Ces travaux s'appuient sur un dispositif ad hoc piloté par le secrétaire général.

Le chantier « efficacité » couvre ainsi le suivi des plans de mesures du Conseil d'Etat, l'analyse des prestations, les réallocations et les réorganisations. La coordination de ces travaux a nécessité, compte tenu de la grande taille du département, la mise en place d'un dispositif ad hoc. Les travaux, sont réalisés au sein de trois groupes :

- Le groupe d'analyse et de proposition a pour mission d'assurer le suivi des plans de mesures et d'en analyser les impacts au niveau opérationnel. De plus, sur la base de l'examen des prestations, il formule des propositions de réallocations, dont il aura évalué les effets et les contraintes. Ce groupe a une fonction d'aide à la décision.
- Le groupe décisionnel est le rapport général du DIP. Il valide les propositions formulées par le groupe d'analyse en vue des décisions du Conseiller d'Etat. Il définit les modalités de mise en œuvre des mesures, il formule les stratégies de gestion du changement et il organise le dialogue social.
- Le groupe mobilité a pour mission d'examiner la faisabilité des mesures sous l'angle des ressources humaines. Il facilite le déploiement des actions en organisant la mobilité, dans le respect des lois et des statuts en vigueur à l'Etat de Genève. Il est coordonné par M. Robert Monin et est composé des responsables RH. De plus, le pilotage fin des postes, effectué par la DRH du DIP, permet de repérer toutes les possibilités qui sont offertes par les réorganisations et d'optimiser l'allocation des ressources.

Les travaux en cours se traduisent déjà par des résultats concrets. En ce qui concerne l'application des mesures du P1 et du P2 du Conseil d'Etat et leurs conséquences financières, la commission des finances est informée par le département des finances des résultats obtenus et prévus. Les tableaux mettent en évidence les contributions de chacun des départements pour les **mesures transversales** déjà validées par le Conseil d'Etat.

A noter encore que, pour le DIP, une mesure verticale a d'ores et déjà été validée par le Conseil d'Etat :

- **No 42 concernant le matériel scolaire (romand) remis aux élèves qui met en évidence une économie (total des gains prévisibles) de 1'130'000 francs entre 2006 et 2009.**

Quelle est la politique du DIP en matière d'abonnements de journaux et de documents pédagogiques et comment s'expliquent les augmentations et les diminutions des rubriques 310.21, 310.22, 310.31 et 310.32 ?

Suite à un accord avec la CCA, l'ensemble des demandes d'abonnements à des périodiques pour le DIP passe par le SEM-documentation. Si chaque service a son autonomie pour ses choix et la gestion de son budget, le renouvellement des abonnements annuel qui se fait en été pour l'année suivante doit être transmis au SEM-documentation afin qu'il puisse avoir une vue globale des abonnements en cours. La CCA envisage un AIMP (appel d'offre) pour 2007 pour tout l'Etat.

Le SEM-documentation est en train d'obtenir les abonnements par site, donc le nombre de titres et les montants engagés. Le DIP compte 142 services ou écoles qui auront des abonnements pour 2007. Cela représente 2'275 titres pour un montant de Fr. 270'264.-. Il faut aussi savoir que la *Tribune De Genève* et le *Courrier* sont offerts par les éditeurs aux 50 écoles dans le cadre de la Presse à l'école, dans sa grande majorité les abonnements sont pédagogiques.

Pour les livres, une délégation de compétence est confiée au SEM-documentation qui permet aux bibliothécaires de passer directement leurs commandes auprès des libraires (rabais 5-7%) du canton, quelques services passent aussi leurs commandes directement auprès des diffuseurs afin d'obtenir 35% de rabais. Ce sujet est discuté à la commission de la promotion du livre Ville-Etat sous la houlette des services des affaires culturelles du DIP (SAC).

Pour l'**enseignement primaire** les rubriques **310.21 et 310.22** sont en légère augmentation. Celle-ci s'explique par des achats de livres en lien direct avec les chantiers en cours dans l'enseignement primaire.

Pour les **310.31 et 310.32** ni augmentation, ni diminution globale sur ces deux rubriques mises en commun.

Une variation entre les rubriques est due à des ajustements comptables nécessités par une imputation plus précise.

Par ailleurs, les abonnements de journaux et documents pédagogiques sont destinés à deux catégories de lecteurs :

- a) les élèves et les enseignants des écoles primaires.
- b) les services de formation de l'enseignement primaire et, pour quelques rares exemplaires, la DGEP et les inspecteurs de l'enseignement primaire.

L'ensemble des abonnements fait l'objet, chaque année, d'une stricte évaluation des besoins.

Pour le **CO**, la légère augmentation des rubriques **310.21 et 310.22** s'explique par une petite hausse des prix des périodiques. La DGCO, il y a deux ans, a modifié la répartition des achats de livres et des achats de périodiques afin de mieux satisfaire le type de demande des usagers. Pour les médiathèques du CO, le budget demandé chaque année se base sur le nombre d'élèves. Jusqu'en 2005 Fr. 15.-/élève, dès 2006 Fr. 12.77/élève.

Pour les rubriques **310.31 et 310.32**, là aussi, la répartition des achats a été modifiée pour mieux satisfaire les demandes des usagers. Pour les médiathèques de CO, les augmentations obtenues se justifient par l'augmentation des prix des périodiques, certains titres ayant subi des augmentations de plus de 20%. Le nombre de titres achetés restent stable voire diminue. Rappelons que la majorité des titres sont français et que la fluctuation de l'euro a une incidence sur les prix. Pour les abonnements destinés à des enseignants et à la direction dans les établissements, la DGCO a fixé un palier pour chaque établissement.

La politique de la DGCO est basée sur les besoins des enseignants et de la direction générale. Les titres sont périodiquement soumis à l'approbation auprès de la DGCO en fonction de leur utilisation. Pour les médiathèques du CO, elle est basée sur les besoins des élèves pour leurs études (travaux de groupe, travaux individuels) et sur l'ouverture à l'information de manière plus large (information culturelle, actualité, loisirs). Ici aussi, le choix de titres est revu en fonction de l'évolution des besoins. Les choix des bibliothécaires sont visés par la direction de l'établissement.

Pour les abonnements destinés à des enseignants, les demandes d'enseignants sont visées par la direction de l'établissement. La majorité des titres concernent les langues et sont utilisés en classe par les enseignants.

Pour le **PO** la hausse est faible, soit le montant de Fr. 7'672 (1.1%) dans les quatre rubriques 310.21, 310.22, 310.31, 310.32 si on la met en relation avec les effectifs en hausse prévue pour le PO à la rentrée 2007.

Les abonnements sont souscrits par les bibliothèques des écoles (toutes les revues qu'on peut y trouver, en général sur proposition de la bibliothécaire - voire d'un groupe de maître - et validée par la direction de l'école) et les services (pour la presse quotidienne et les revues professionnelles). Les budgets sont consolidés au niveau de la direction générale du PO et attribués prioritairement en faveur des écoles et donc des élèves.

Tableau de la réconciliation de l'ensemble des montants sur 10 ans pour les subventions liées à la formation musicale

Annexe 2

Quel est le nombre de mandats externes du DIP ?

Le DIP met au point l'élaboration d'une directive et l'établissement d'un tableau de bord qui vont lui permettre de suivre de manière beaucoup plus détaillée, le nombre et le suivi des mandats externes. Aujourd'hui, le contrôle existe à travers les natures budgétaires et la facturation. Ce contrôle permet d'éviter tout dépassement et une gestion financière rigoureuse. En revanche, il manque de transparence pour pouvoir donner un chiffre ou même une estimation correcte du nombre et de la nature de mandats externes au DIP.

Pour l'heure, le DIP peut actuellement communiquer les chiffres suivants :

Montant total dépensé en 2006 pour des contrats de supervisions :

Office de la jeunesse : Frs 1'319'828.--

OFPC : Frs 45'085.--

DGCO : Frs 16'325.--

Montant total dépensé au DIP pour des frais d'expertises juridiques :

2005 : Frs 332'283.--

2006 : Frs 167'832.-- (janv. à oct.)

Montant total dépensé au DIP pour des mandats (coaching, assessment) avec imputation sur la nature budgétaire 30807101 :

2005: Frs 104'904.--

2006: Frs 83'756.-- (janv. à oct.)

Le retour sur investissement des projets informatiques et le projet SIEF

Comme indiqué dans le courrier de M. Charles Beer à la Commission des finances au sujet des questions transversales, un groupe de travail est actuellement à l'œuvre pour définir une méthodologie, applicable dans le contexte de l'Etat, afin de déterminer des indicateurs pertinents de retour sur investissement.

Le DIP adhère complètement et est impliqué dans cette démarche pour l'ensemble de ses projets informatiques (administratifs et pédagogiques). Car il est vrai que jusqu'à présent, les éléments de rentabilité de projets - lorsqu'ils sont mentionnés - sont plus des arguments de "marketing" que fondés sur des méthodes rigoureuses permettant une priorisation, des comparaisons et un suivi dans le temps.

Une nouvelle pratique est donc en cours de définition sous l'égide du DCTI. L'estimation prévisionnelle du ROI d'un projet informatique nécessite la mise à plat de tous les éléments de coûts d'un projet comme des hypothèses de gains. Elle implique l'explicitation des hypothèses de travail liées à la disponibilité des ressources, au planning de projet, à l'évaluation des charges et la valorisation des risques financiers associés à la vérification - ou non - des hypothèses retenues dans le déroulement du projet. Un tel travail accroît grandement les capacités de pilotage d'un projet tout comme il permet d'objectiver les priorités à retenir.

Actuellement, il serait cependant prématuré de prétendre fournir une évaluation du ROI des nouveaux projets, alors que la méthode de calcul est en cours de définition.

Quant au projet de mise en œuvre d'un système d'information pour l'enseignement et la formation, outil indispensable à la gestion des écoles, de la base de données scolaires et du pilotage du département - SIEF -, suite au rapport de l'ICF, le département et le CTI ont été récemment auditionnés par la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil. M. Charles Beer, Conseiller d'Etat, a adressé ensuite une note faisant état des mesures prises pour recadrer la suite du projet. (**Annexe 3**)

Point de situation sur les travaux en cours

6 axes ont été identifiés par le groupe de travail :

- financier
- technologique
- politique et stratégique
- citoyen (bénéfice sociétal)
- interne Etat (amélioration du fonctionnement de l'administration)
- risque.

Une graduation et des critères d'évaluation sont en cours de définition pour chacun de ces axes.

Pour l'axe financier, certainement celui qui fait l'objet des plus fortes attentes, les réalisations sont :

- Mise au point d'un tableau récapitulatif des gains et coûts complets d'un projet remplaçant le tableau (uniquement financier et incomplet) annexé actuellement aux projets de loi.

Ce tableau permet d'identifier, en les répartissant sur la durée du projet : les gains attendus, les coûts de préparation, les coûts de réalisation, les coûts de fonctionnement selon une approche par coûts complets. Il sert de support à l'explicitation des hypothèses et permet une illustration des cas de gestion (optimiste, pessimiste, moyen). Les flux financiers annuels servant de base aux indicateurs de ROI y figurent.

- Explicitation de l'axe temps d'un projet et des différentes phases (préparatoire, réalisation, exploitation).
- Explicitation des gains attendus (en phase d'exploitation principalement) en distinguant les nouveaux revenus, les augmentations de revenus existants.
- Identification et explicitation des éléments de coûts de la phase de préparation. Approche coût complet pour les travaux d'études et autres travaux préparatoires.
- Identification et explicitation (en cours) des éléments de coûts de la phase de réalisation. Approche coût complet. Un travail de fond est en cours avec le CTI pour intégrer au mieux (c'est-à-dire automatiquement sur la base d'hypothèse explicites) les éléments provenant de sa qualification des projets.
- Identification et explicitation (en cours) des éléments de coûts de la phase d'exploitation. Approche coût complet en distinguant les coûts MOA / MOE / AMOA.

Deux projets "cobayes" ont permis de vérifier la "praticabilité" de l'approche proposée et d'illustrer les difficultés rencontrées. Il s'agit de deux projets du DIP (refonte SMP et équipement administratif des écoles primaires). Le DIP les présentera donc selon la nouvelle méthodologie mise en place. Elle sera, bien entendu, également appliquée pour le complément au projet SIEF, notamment.

Le retour sur investissement du PL 9871 sur la gestion des bibliothèques du DIP - « BiblioDIP »

Complément d'information suite au courrier du 29 septembre 2006 (annexe 4) sur le projet d'investissement PL 9871 ouvrant un crédit de Fr. 715'128.- pour la réinformatisation de la gestion des bibliothèques du DIP (BiblioDIP).

L'investissement dans une nouvelle application informatique pour la réinformatisation des bibliothèques du DIP permettra aux collaborateurs de se concentrer sur des tâches plus en lien avec leur métier, ceci diminuera le temps consacré à des tâches administratives. Cette réinformatisation mettra aussi clairement en évidence les nouvelles compétences requises pour assurer un service de qualité.

Le DIP entend aussi tirer profit de cette modernisation du système d'information pour procéder à une réorganisation des activités des bibliothécaires en procédant à une analyse détaillée des leurs missions, leurs responsabilités et leurs activités. Ce travail n'a malheureusement pas pu être effectué jusqu'à présent en raison notamment de la surcharge de travail administratif.

Pour mener à bien ce projet de réorganisation, un mandat est confié à la direction des ressources humaines du DIP dès le début de l'année 2007.

Dans le cadre de cet exercice, les processus, les structures ainsi que les ressources seront réévalués en fonction des demandes et des objectifs des diverses directions générales bénéficiaires des services. Les cahiers des charges, ainsi que les compétences requises pour assumer les responsabilités prévues, seront aussi revus et adaptés. L'analyse détaillée de l'adéquation entre les postes et le profil des collaborateurs permettra de prendre les dispositions qui s'imposent pour assurer une prestation de qualité.

Cette redéfinition et réorganisation de la fonction de bibliothécaires au DIP doit engendrer une rationalisation des processus de travail et des ressources. Par voie de conséquence, il sera

possible de réduire le nombre de postes. A ce stade, il n'est pas encore possible de chiffrer avec précision le gain d'efficacité, mais il paraît raisonnable de penser **qu'une réduction d'au minimum 3% des postes sera possible, ce qui représente au moins 2.5 postes (sur une dotation actuelle de 79.3 postes, soit Fr. 250'000.- par année, donc Fr. 750'000.- sur trois ans).**

Sans intégrer les diminutions des charges de fonctionnement (économies de papier, de frais de port, baisse de frais de maintenance du futur logiciel) **le retour sur investissement permettrait de récupérer ainsi entièrement le coût de la réinformatisation de la gestion des bibliothèques du DIP "BiblioDIP" sur trois ans.**

Dans l'attente de la prochaine audition du mercredi 15 novembre 2006, je reste à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter et vous prie d'agréer, Messieurs les députés, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Frédéric WITWER

- Annexes :
1. Objectifs du SRED
 2. Évolution des subventions de l'enseignement musical
 3. Lettre du 2.11.06 de M. Ch. Beer à M. I. Slatkine : état des lieux projets SIEF
 4. Lettre du 29.09.06 de M. Ch. Beer à Mme M. Grobet-Wellner : BiblioDIP PL 9871

Subventions - Evolution des comptes et budgets de l'enseignement musical (de base et professionnel)

RUBRIQUES DE SUBVENTION	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	B 2006	PB 2007
Conservatoires et instituts												
365 0 0106 Conservatoire de musique de Genève ¹⁾	16'163'000	16'411'000	16'411'000	16'521'100	16'914'521	17'775'900	18'833'006	10'606'000	10'654'000	10'412'870	10'733'990	10'171'990
365 0 0205 Institut Jacques-Dalcroze ¹⁾	3'952'000	2'952'000	3'833'500	3'979'700	4'124'545	4'512'250	4'864'016	3'519'000	3'528'000	3'578'020	3'556'020	3'556'020
365 0 0301 Conservatoire populaire de musique	11'028'000	10'780'000	10'780'000	10'863'500	11'195'644	11'683'700	12'684'391	12'988'000	13'008'000	12'975'790	13'377'000	13'377'000
Total Conservatoires et instituts	31'143'000	30'143'000	31'024'500	31'364'300	32'234'710	33'971'850	36'381'412	27'113'000	27'190'000	26'966'480	27'667'010	27'105'010
Ecoles de musique												
365 0 0403 Ondine genevoise	234'000	258'720	264'000	264'000	264'000	285'000	310'000	310'000	310'000	308'450	260'000	260'000
365 0 0501 Cadets de Genève	264'000	258'720	264'000	264'000	264'000	285'000	310'000	330'000	339'000	337'300	337'300	337'300
365 0 1601 Fondation ETM	347'000	347'000	347'000	347'000	370'000	440'000	571'000	671'000	683'000	689'530	689'530	735'000
365 0 1701 Ass. espace musical créatif et pédagogique	0	0	0	0	0	130'000	130'000	130'000	130'000	129'350	129'350	129'350
365 0 5901 A.M.R.	208'000	203'840	197'600	197'600	198'000	207'000	207'000	227'000	240'000	238'900	238'900	238'800
Total Ecoles de musique	1'053'000	1'068'280	1'072'600	1'072'600	1'096'000	1'347'000	1'528'000	1'668'000	1'712'000	1'703'430	1'654'980	1'700'450
Total Enseignement musical de base	32'196'000	31'211'280	32'097'100	32'436'900	33'330'710	35'318'850	37'909'412	28'781'000	28'902'000	28'669'910	29'321'990	28'805'460
Enseignement musical professionnel												
363 0 3501 Haute école de musique	0	0	0	0	0	0	0	10'500'000	10'500'000	11'163'000	11'146'000	11'708'000
Total Enseignement musical professionnel	0	10'500'000	10'500'000	11'163'000	11'146'000	11'708'000						
TOTAL ENSEIGNEMENT MUSICAL (BASE + PROF.)	32'196'000	31'211'280	32'097'100	32'436'900	33'330'710	35'318'850	37'909'412	39'281'000	39'402'000	39'832'910	40'467'990	40'513'460

¹⁾ A partir de 2003, les filières professionnelles du Conservatoire de musique de Genève et de l'Institut Jaques-Dalcroze sont ventilées sous la rubrique HEM.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département de l'instruction publique

Le Conseiller d'Etat

DIP
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
Correspondance
Case postale 3625
1211 Genève 3

M. Ivan Slatkine
Président de la Commission de contrôle
de gestion du Grand Conseil
Service du Grand Conseil
Rue de l'Hôtel de Ville 2
CP 3970
1211 Genève 3

Genève, le 2 novembre 2006

Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Commissaires.

Lors de la séance de votre Commission du 11 septembre, portant sur le projet SIEF je m'étais engagé à répondre par écrit aux questions qui ne pouvaient - faute de temps- être approfondies en séance. Il s'agissait notamment des questions portant sur

- L'état de situation du projet.
- Le détail des dépenses en particulier concernant les traitements remboursés.

J'ai également proposé à votre Commission de préciser les éléments reconnus actuellement comme problématiques, ainsi que les correctifs apportés et, enfin, de présenter un plan d'action pour la suite des opérations.

Vous trouverez ci-après ces différents éléments.

Etat de situation actuel du projet

Sur les CHF 4'440'000.- de crédit d'investissement accordé, le solde disponible fin juin se montait à CHF 203'452.- Sur décision du Comité de pilotage SIEF du 28 juin, ce solde sera utilisé intégralement jusqu'à fin 2006 de la manière suivante :

- Mandat d'analyse (20 jours) à une intervenante externe pour finaliser l'analyse générale du postobligatoire.
- Mandats de développement externes dans le cadre des travaux de rationalisation des bases de données qui doivent à terme permettre de remplacer l'actuelle base de données scolaires (mise en service il y a plus de 30 ans) et de faciliter la lecture transversale des données gérées dans les écoles.

Détail des dépenses, en particulier concernant les traitements remboursés

Le tableau en annexe précise les dépenses globales du projet et leur affectation.

Une partie des coûts internes du projet (équipe de développement du CTI, pilotage du projet) ne figure pas dans ce décompte. Ces coûts (RH) sont pris en charge sur le budget de fonctionnement des entités respectives.

De même, suite à l'interruption de la pratique des traitements remboursés en septembre 2004, le coût salarial des collaborateurs du DIP concernés est pris en charge par le département.

Dans la perspective d'un nouveau crédit d'investissement, suivant les recommandations de l'ICF, l'intégralité des coûts sera identifiée avant, pendant et après le projet (coûts complets).

Problématiques actuelles et actions correctives engagées

Problématiques liées à la conduite du projet

- **Perimètre du projet** : il était très sommairement défini par le remplacement des applications existantes.
Actions correctives : grâce aux analyses menées et à leur validation par les directions concernées, le périmètre du projet a été précisé et fixé.
- **Estimation des coûts** : les coûts du projet étaient estimés de manière peu rigoureuse. Le montant s'avérant insuffisant.
Actions correctives : le CTI a revu et affiné les méthodes de qualification de projet. L'estimation et la gestion budgétaire intégreront les coûts complets du projet.
- **Gestion du budget** : des dépenses non initialement prévues ont été effectuées. Le Comité de pilotage n'avait pas une vue complète sur les dépenses engagées.
Actions correctives : avec un périmètre précis et la prise en compte des coûts complets, les besoins de financement imprévus pourront ainsi être maîtrisés. Un reporting financier complet et un reporting opérationnel sont également prévus.
- **Pilotage stratégique et gestion opérationnelle** : le Comité de pilotage n'a pas exercé un suivi régulier de la réalisation des travaux, du respect de la planification et des finances. Les chefs de projet ont eu des difficultés à coordonner les travaux des équipes, à fédérer les besoins des clients internes et à exécuter les directives du Comité de pilotage. Ils n'ont pas assez rendu compte de l'avancement des travaux au Comité.
Actions correctives : l'organisation du projet a été revue. Le Comité de pilotage est maintenant présidé par le Secrétaire général. Un chef de projet unique a été nommé, des outils de pilotage et méthodologie de gestion de projet sont en cours de mise en place.

Problématiques liées au contexte du projet

- **Multiplicité des attentes des acteurs du projet et difficultés d'arbitrage** : les clients internes ont exprimé de nombreuses attentes, telles que les contraintes de fonctionnement de l'existant versus construction d'un nouveau système, ou l'autonomie de gestion des établissements versus l'impératif de consolidation des données pour le pilotage. Le Comité de pilotage a eu de la peine à réaliser les arbitrages, puis à les faire appliquer.

Actions correctives : prise en main du projet par le secrétariat général, à partir de l'été 2005 et mise en place d'un dispositif d'identification et d'arbitrage des différents besoins.

- Disponibilité insuffisante des compétences métier : le CTI a manqué et manque encore de compétences en matière d'analyse et de développement (utilisation des langages de développement relevant des standards du CTI) d'où le recours à des intervenants externes (analystes et développeurs). La disponibilité de compétences au niveau du postobligatoire a aussi manqué, alors qu'il s'agit de la partie la plus complexe du système. SIEF étant perçu comme un frein à l'autonomie et comme un concurrent à SMOG, l'équipe SMOG et les directions du PO y ont faiblement adhéré.

Actions correctives : réorganisation en cours du travail des différentes équipes du CO (EVACOM et SMOG), du PO (SMOG) et du CTI selon une vue plus transversale.

- Mise en place de l'ORRM : la "nouvelle maturité" a nécessité le développement en urgence de SMOG. Cet outil représente la partie la plus importante et la plus complexe des fonctionnalités à remplacer, alors qu'il a été développé sans analyse ni documentation technique formelles, et n'a pas offert de base documentaire à SIEF.

Actions correctives : analyse de SMOG et documentation des besoins du PO réalisées.

- Impératifs liés au fonctionnement des écoles et au processus d'inscription : la gestion du périmètre du projet a été d'autant plus difficile à assurer que la pression des contraintes opérationnelles a été très forte.

Actions correctives : utilisation d'un processus de formalisation des besoins et d'arbitrage

- Évolutions structurelles des filières professionnelles : la réforme de la formation commerciale de base (RFCB), en application des règlements fédéraux, et les évolutions des filières professionnelles ont nécessité le développement de nouvelles fonctionnalités informatiques non prévues.

Actions correctives : intégration de la formation professionnelle dans le périmètre.

Problématiques de la phase actuelle

- Réorientations dans l'équipe SMOG : une partie de l'équipe a repris des activités d'enseignement et n'est plus en charge de l'outil, avec le risque de fragilisation du fonctionnement actuel.

Actions correctives : la continuité est assurée par la réorganisation progressive des équipes SMOG CO, SMOG PO et CTI en une seule équipe SIEF et le renforcement de la polyvalence des acteurs. Le fonctionnement des outils actuels est pris en charge progressivement par le CTI en s'appuyant sur d'autres membres de l'équipe. Cette problématique fait l'objet d'un suivi précis par le Comité de pilotage.

- Aspects budgétaires : les travaux en cours, qui relèvent d'activités de maintenance, sont financés par les budgets de fonctionnement du DIP et du CTI. Le redémarrage du projet nécessitera des moyens importants sous forme de crédit d'investissement dans un contexte budgétaire difficile.

Actions correctives : le nouveau projet sera consolidé en termes de gestion des risques, d'identification des moyens nécessaires et de garantie d'atteinte des objectifs définis.

Planification de la suite des opérations

Les travaux actuellement en cours sont réalisés principalement en interne, donc sur des budgets de fonctionnement (CTI et DIP). Ils concernent :

1. La consolidation de l'existant et le maintien des capacités de fonctionnement

- Formalisation, quantification et priorisation des demandes de maintenance et d'évolution de l'existant
- Mise en place d'une équipe unique et la réorganisation des activités de développement et maintenance autour du fonctionnement et évolution de l'existant
- Mise en place de la convergence des bases de données entre BDS, SMOG, Evacom, la consolidation des SMOG CO et la consolidation des SMOG PO.
- Reprise en main par le CTI de la gestion des serveurs SMOG dans les écoles et au niveau consolidé
- Harmonisation des nomenclatures

2. Fin des études préalables à un nouveau projet d'investissement

- Finalisation et validation des dossiers d'analyse générale et d'analyse détaillée
- Analyse et comparaison des besoins et solutions existantes ou en construction sur les cantons de Vaud et Neuchâtel. Le DIP explore activement les opportunités de collaborations intercantionales
- Analyse des modalités genevoises de mise en œuvre de l'ORRM sous l'angle de la complexité de gestion induite et de la compatibilité avec des logiciels informatiques existants par ailleurs, analyse de faisabilité d'une simplification du dispositif
- Sur la base du résultat de ces travaux, la mise au point d'un ou plusieurs scénarios de
 - o Maintien de capacité de fonctionnement de l'existant
 - o Développement d'un nouveau système ou adaptation d'un progiciel existant sur un plan intercantonal
 - o Convergence entre système actuel et nouveau système en tenant compte des contraintes liées à la gestion de la transition
- Choix stratégique parmi ces scénarios.

3. Planification opérationnelle et financière du projet et l'élaboration d'un nouveau PL

- Sur la base du scénario choisi :
 - o Estimation des charges de travail et coût associés
 - o Établissement du planning des travaux
 - o Estimation des gains attendus (en francs et en postes) en vue d'établir le retour sur investissement prévisionnel du projet
 - o Identification et estimation des risques projet, mise en place d'un plan de suivi et gestion des risques
 - o Conception et mise en place d'une structure de projet (pilotage et gestion opérationnelle)
 - o Conception d'un plan d'accompagnement au changement

-
- A partir de ces éléments, il s'agira d'élaborer et de présenter un nouveau PL, incluant les coûts complets du projet et une analyse de retour sur investissement en vue d'une demande de crédit.

En espérant avoir apporté par ces éléments une réponse aux questions abordées en séance, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Charles BEER

Annexe ment.

Copie : M. Mark MULLER, Conseiller d'Etat en charge du DCTI
M. Jean-Marie LECLERC, Directeur général du CTI

Recapitulatif des dépenses du projet SIEF

projection fin 2006

	Montants imputés au crédit d'invest
1218 - Complément d'équipement cycle d'orientation	123'887
Ces dépenses - non prévues initialement - font suite à la décision prise en cours de projet de tendre l'utilisation de SMOG à l'ensemble des établissements du Cycle d'orientation. Elles couvrent l'achat de matériel (serveurs) et logiciels.	
1220 - Matériel, serveurs, postes de travail	207'458
Dépenses initialement prévues. Quote part du serveur central géré par le CTI (IBM P690)	
1221 - Licences logiciel (oracle, imprromptu, bureautique)	192'769
Dépenses pour l'acquisition de licences de logiciels pour les serveurs centraux. Directement réutilisables dans le cadre de SIEF.	
1226 - Evacom matériel	57'364
Dépenses non initialement prévues, consacrées à l'achat de matériel permettant de remplacer le système Wang pour l'évaluation des épreuves communes du CO	
1227 - Evacom logiciels	20'271
Dépenses non initialement prévues, consacrées à l'achat d'un logiciel permettant le remplacement du système de lecture optique précédemment utilisé sur Wang	
TOTAL DES ACQUISITIONS	601'749
1219 - Consulting externe	1'420'565
Dépenses initialement prévues, consacrées essentiellement aux travaux d'analyse (1.114 Mio) générale et détaillée dont le résultat est réutilisable dans le cadre du projet SIEF. Le solde correspond à des mandats de prototypage ou des études non-directement réutilisables.	
1223 - Développements externes	1'276'830
Mandats de développement (Java) confiés à des développeurs externes	
Prévu et réutilisables dans le cadre du projet SIEF	751'342
Non prévus et liés aux développements EVACOM	225'289
Non prévus et liés au développement et adaptation du composant sécurité	299'758
1232 - RFCB RH externes	6'951
Dépenses non initialement prévues correspondant à des développements et adaptations nécessaires sur l'application de gestion des apprentis suite à l'extension du périmètre aux besoins liés à la réforme de la formation commerciale de base	
TOTAL RH EXTERNES	2'704'346
1224-1 Traitements remboursés des coordinateurs DG	759'063
Dépenses correspondant au remboursement par le projet au DIP du traitement des coordinateurs MOA détachés par leurs directions générales pour les travaux d'analyse des besoins et la coordination du projet	
Contribution effective et réutilisable au projet SIEF	496'574
Activités liées à EVACOM	179'706
Activités liées à SMOG	170'783
L'imputation comptable de ces traitements au crédit d'investissement a cessé en septembre 2004	
1224-2 Traitements remboursés développeurs SMOG	374'842
Dépenses non initialement prévues correspondant au remboursement par le projet au DIP du traitement de des enseignants chargés du développement informatique, de la maintenance et de l'évolution de SMOG	
Développements liés à la RFCB	44'774
L'imputation comptable de ces traitements au crédit d'investissement a cessé en septembre 2004	
TOTAL RH INTERNES FINANCÉES PAR LE PROJET (Principalement remboursé)	1'139'905
TOTAL DES DÉPENSES DU PROJET	4'440'000
Crédit voté	4'440'000
Solde	0
L'impact sur les dépenses du projet de l'extension de périmètre EVACOM est de	482'630
L'impact sur les dépenses du projet de l'extension de périmètre à RFCB est de	51'725
L'impact sur les dépenses du projet de l'extension et maintenance de SMOG est de	669'512
Le montant des dépenses directement réutilisables dans la perspective de SIEF est de	2'764'143

Réponses aux questions transversales



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique

Le Conseiller d'Etat

DIP
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
Correspondance
Case postale 3925
1211 Genève 3

Madame
Mariane Grobet-Wellner
Présidente de la Commission des
finances du Grand Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

N/réf. : CB/
V/réf. :

Genève, le 30 octobre 2006

Concerne : questions transversales de la commission des finances posées dans le cadre de l'étude du projet de budget 2007

Madame la Présidente,

En réponse à votre courrier du 25 septembre 2006 adressé à M. Frédéric Wittwer, secrétaire général du DIP, concernant le projet de budget 2007, je vous invite à prendre connaissance des mes commentaires pour le Département de l'instruction publique.

1) Attribution de mandats externes

- a) *Quels sont les critères appliqués par votre département pour l'attribution des mandats externes ?*
- b) *Dans quelle mesure la recherche d'une solution interne Etat est-elle privilégiée avant l'attribution d'un mandat externe ?*

a) Les directions et services du DIP restent très attentifs à limiter au strict nécessaire le nombre de mandats d'étude attribués à des intervenants externes et à appliquer les critères établis. Les décisions d'attribution sont prises au niveau des directions générales ou du secrétariat général. L'appel à ce type d'intervenants s'effectue lorsque le domaine d'étude nécessite les compétences d'un-e spécialiste ou expert-e (alors que le constat de défaut d'expertise interne est réalisé) ou lorsqu'il est indispensable de disposer d'un avis complémentaire externe, neutre et objectif, ceci dans le respect strict des disponibilités budgétaires et d'une analyse des coûts du mandat selon les procédures en vigueur. Une directive plus technique qui précise les critères précis à respecter est en cours de validation au niveau des différentes instances de décision départementales.

Par ailleurs, le contrôle financier s'effectue au niveau des disponibilités budgétaires, des imputations comptables et de la vérification des visas autorisés pour le paiement. Les SAFs seront par ailleurs chargés, dans le contexte des plans de mesure, d'établir un tableau de ces différentes interventions.

Pour l'heure, les différents services autorisés du DIP ne font appel à des intervenants externes qu'afin d'effectuer des prestations ponctuelles de courte durée dans des registres variés :

- mandats d'étude spécifique

- interventions ponctuelles de spécialistes (expertise juridiques par exemple), conférences ou formations, supervisions, consultations.

b) La solution interne est donc très largement privilégiée au DIP, notamment depuis que le département a entamé une vaste réorganisation de ses structures (voir plus loin). Plusieurs exemples récents le démontrent : commission générale sur le Cycle d'orientation - CO 1 -, analyse du fonctionnement du service santé jeunesse, analyse du fonctionnement et de l'organisation du secrétariat général, de l'enseignement primaire, instauration des pôles de formation professionnelle, fusion des écoles d'art (HES), etc.

2) Retour sur investissement des projets informatiques

Distinguer pour chacun des projets informatiques réalisés, en cours et futurs, les retours sur investissement en termes d'économies financières, de gains de postes ou/et de transferts de postes.

Dans le contexte :

- des plans de mesure du Conseil d'Etat (P1-M20 , P2-M40),
- du rapport de l'ICF confirmant de grandes lacunes dans les pratiques actuelles à l'Etat,

un mandat est actuellement en cours (délai fin novembre) pour définir une méthode de calcul du retour sur investissement. Le groupe de travail mis en place par le C2SIC compte des représentants du DF, de l'ICF, du DCTI, du DIP et de certains autres départements.

Ce mandat a déjà fait l'objet d'un premier retour d'information du secrétaire général du DCTI à ses collègues.

Les travaux en cours s'attachent à :

- Définir précisément les composants « coûts complets » d'un projet informatique (actuellement grandes différences d'interprétation d'un projet à l'autre).
- Définir précisément les éléments de gains financiers en distinguant les revenus supplémentaires et les non-dépenses.
- Distinguer les flux strictement comptables (trésorerie du projet) des charges et revenus directs et indirects générés par le projet.
- Revoir le tableau « planification des charges et revenus de fonctionnement » actuel, limité aux flux de trésorerie et ne permettant pas d'identifier les éléments de coûts complets des projets.
- Sur cette base définir un ou plusieurs indicateurs du retour sur investissement.
- Compléter les critères financiers avec les aspects stratégiques, de risque, de missions de service public, etc.
- Normaliser les pratiques et s'assurer que les éléments financiers sont cohérents d'un projet à l'autre

Dans le domaine administratif .

Les projets concernés dans la perspective du PB 2007 sont :

- **Equiperment administratif des écoles primaires** : il s'agit d'un projet d'infrastructure relativement simple. Il a été validé par la CGPP, le PL est rédigé et a été transmis au DCTI en mai dernier. Le retour du DCTI (fin septembre) porte précisément sur la nécessité d'évaluer le retour sur investissement du projet selon les critères définis. Des éléments dans ce sens ont été identifiés par la direction générale de l'enseignement primaire qu'il s'agit d'intégrer en explicitant les hypothèses et modes de calcul retenus afin de pouvoir présenter la version définitive du PL.
- **Refonte du système d'information du SMP** : les possibilités d'augmenter la facturation du service font que ce projet présente des potentialités d'une rentabilité positive. La plupart des éléments sont disponibles, mais il reste des hypothèses à valider du fait qu'il s'agit d'un projet de grande ampleur et relativement complexe.

- **Refonte du système SAEA** : à ce stade, le projet de développement sur mesure est en passe d'être abandonné. Des solutions provenant d'autres cantons sont en cours d'analyse. Les grandes options doivent être arrêtées avant d'appliquer une démarche de type retour sur investissement. En l'occurrence, le nombre de postes du service en question devra diminuer.
- **SIEF** : L'inscription au PB07 paraît en l'état peu probable. Le DIP a réalisé un point de situation sur le projet en commission de contrôle de gestion du Grand Conseil. En l'état, de nombreuses options sont à prendre quant au futur SIEF telles que le choix entre une solution existante ou du sur-mesure (selon les projets initiés dans d'autres cantons romands et dont la mise en commun a été sollicitée par le DIP genevois). Reste également à fixer les grandes étapes du projet, ses priorités et à estimer les coûts de réalisation et mise en œuvre.

Dans le domaine pédagogique :

A l'exception de BiblioDIP (voir ci-dessous), l'ensemble de ces projets ne concerne pas le développement ou l'acquisition d'applications, mais la mise en place d'infrastructures. Ces dernières sont rendues nécessaires à l'accomplissement de tâches et prestations d'enseignement :

- soit en raison de l'accroissement du nombre d'élèves dans certaines filières ou bâtiments scolaires;
- soit pour adapter l'enseignement à l'évolution des technologies et intégrer ces dernières.

Concernant le projet de **réinformatisation des bibliothèques BiblioDIP**, son objectif principal est le remplacement d'un outil obsolète, inadéquat et induisant le risque majeur de perte d'un patrimoine important (la base de données de notices bibliographiques évaluée à 15 millions de francs). Le retour sur investissements financier consiste au fond en la maîtrise de ce risque, alors que l'analyse des besoins pour assurer les prestations des bibliothécaires et leurs permanences durant le temps scolaire ne laisse pas entrevoir une diminution des postes de travail. La question est actuellement en discussion à la commission des finances du Grand Conseil.

Lors de la présentation des projets informatiques du DIP, domaine pédagogique, à la sous-commission informatique, des éléments de retour ou d'objectifs – essentiellement non financiers, – ont été explicités pour chaque projet :

- **L 8604 – ICH au CEPTA** : positionner Genève à la pointe en ce qui concerne la formation des informaticiens ; adapter les structures de formation à l'évolution des métiers ; réaffecter plus de 30 postes compte tenu de l'évolution ou de la disparition de certains métiers.
- **L 8963 – Cours d'introduction aux apprentis** : répondre aux exigences des milieux professionnels en matière de formation des apprentis.
- **L 8966 – Réforme de la formation commerciale de base** : mettre les écoles de commerce en conformité avec les exigences fédérales.
- **L 8580 – Equipements pour la division élémentaire** : permettre la généralisation de l'intégration de l'informatique dans les pratiques pédagogiques, de même que l'usage de la messagerie et de l'Internet pour les enseignants ; favoriser le travail en réseau ; limiter les envois postaux.
- **L 8605 – Concepteurs multimédia** : répondre à l'évolution des métiers liés à l'informatique, ce qui correspond à une demande des milieux professionnels concernés.
- **L 8961 – Equipements mobiles pour le secondaire** : favoriser la généralisation de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement.
- **L 8964 – matériel et logiciels au CEPTA** : répondre aux carences dont souffre le marché du travail en matière informatique.

- **PL 9871 – Réinformatisation des bibliothèques** : remplacer un outil obsolète, inadéquat et induisant le risque de perte d'un patrimoine important (base de données de notices bibliographiques évaluée à 15 millions de francs).

3) Formation continue

- Quelle est la stratégie menée par votre département pour la formation continue des collaborateurs ?*
- Quels sont les critères amenant le département à proposer des formations continues ?*
- Quels sont les retours attendus en termes de productivité par travailleur et de diminution de l'absentéisme ?*

Les commentaires qui suivent distinguent les éléments de réponse pour le personnel enseignant et non-enseignant (PAT) :

I. Pour le PAT :

- L'articulation entre la politique RH et la politique de formation se base sur la nécessité de maintenir et de développer les compétences de l'ensemble du personnel, afin de fournir, que se soit au niveau collectif ou individuel, des prestations de qualité répondant aux missions/objectifs qui sont attribués aux services et aux collaborateurs. Le lien avec la commission paritaire du B 5 05.01 s'effectue sur les modalités de prise en charge (financières et /ou en temps) des formations par l'employeur. Le DIP à cet égard agit en coordination étroite et constante avec l'OPE.
- L'identification des besoins de formation continue s'effectue généralement de 3 manières :
 - **au niveau individuel** : sur la base des entretiens périodiques au cours duquel un bilan est effectué entre le collaborateur et son responsable concernant la réalisation des objectifs. La formation continue fait partie des mesures prises pour la réalisation des prestations et /ou la satisfaction des objectifs fixés;
 - **au niveau collectif d'un service** : à la demande de la hiérarchie, des actions de formation peuvent être organisées afin de répondre à une problématique de service ou pour le développement des compétences d'un groupe professionnel (exemple : des travailleurs formés à la rédaction de rapports juridiques);
 - **au niveau départemental** dans le cadre de projets et/ou de compétences à renforcer (exemples : formations à l'entretien périodique, formations au recrutement pour des cadres).

La validation des formations dépend de leur impact : dans le cas de formations individuelles (au centre de formation ou à l'extérieur) ou au niveau d'un service, la validation s'effectue entre le supérieur hiérarchique en collaboration avec la fonction RH et en fonction des disponibilités budgétaires; dans le cas de grands projets de formation (programme de formation des cadres, formation à l'entretien périodique) la validation s'effectue au niveau du secrétariat général avec la division des RH. Celle-ci a élaboré et diffusé dans les services 3 procédures concernant les différentes étapes et les responsabilités pour :

- la formation individuelle adressée au centre de formation de l'Etat,
- la formation individuelle hors centre de formation de l'Etat,
- la formation collective.

S'agissant des formations gérées par le centre de formation de l'Etat, leur réalisation est fréquemment confiée à des prestataires externes à l'administration.

Certaines formations qui ne sont pas chapeautées par le centre de formation de l'Etat sont organisées sur la base d'une collaboration intercantonale. Par exemple, la formation des directrices et directeurs d'école est pilotée par la CIIP au sein d'un dispositif ad hoc (FORRES). Cela permet de concevoir une formation en lien étroit avec les spécificités du métier, tout en ayant une masse critique suffisante de participants, ce qui garantit l'efficience au niveau des coûts.

Le dispositif de suivi s'effectue sur la base des entretiens périodiques individuels (entretien de bilan entre le responsable et son collaborateur) et lors de la promotion d'un collaborateur à un nouveau poste avec la fixation d'objectifs d'acquisition de compétences (le suivi est effectué via des délais et le cas échéant peut mener à la levée du code réducteur - code 9).

c) Les retours attendus en terme de productivité sont liés au type de formation continue : plus la formation est axée sur l'acquisition de savoir faire (compétences techniques), plus il est facile de mesurer le retour. En effet, le collaborateur saura faire ou mettra moins de temps pour faire. Le retour sur investissement se constate aussi par rapport à l'employabilité du collaborateur dans le sens de sa capacité à faire face aux changements (évolution dans le poste ou en cas de suppression de poste).

En chiffres

Formations internes suivies dans le cadre du centre de formation de l'Etat pour l'année 2005 (PAT DIP - HES et UNI compris) : 458 participants ont suivis un total de 1098 jours de formation soit une moyenne de 2,3 jours par participants.

Il faut signaler également la formation pour les cadres sur la conduite des entretiens périodiques, soit 45 cadres, pour 90 jours de formation. Cela représente 11% des collaborateurs PAT (UNI et HES inclus) qui ont suivi des formations dans le cadre du centre de formation de l'Etat.

II. Pour le personnel enseignant (primaire et secondaire)

La formation continue fait partie intégrante des professions de l'enseignement et donc du statut des enseignants. La Loi sur l'instruction publique (art. 6A) confie au département le soin de prendre les mesures nécessaires ou propres à l'encourager. Cependant, elle a un caractère non obligatoire et les maîtres disposent d'une relative liberté du choix de leurs activités de formation. Le statut des membres du corps enseignant confère à des commissions paritaires par niveau d'enseignement le soin de gérer le perfectionnement professionnel (B 5 10.04 - articles 81, 82 et 83), comme c'est le cas pour toute organisation où les professionnels disposent d'une large autonomie dans l'exercice de leur métier.

En outre, la politique en matière de formation continue s'inscrit dans les recommandations de la CDIP relatives à la formation continue des enseignantes et enseignants du 17 juin 2004, qui affirme comme premier principe les éléments généraux suivants: « Les cantons conçoivent la formation des enseignantes et enseignants comme un processus continu de qualification, associant formation initiale, introduction à la profession, formation complémentaire et formation continue ». Enfin, pour l'enseignement professionnel des dispositions spécifiques en lien avec les exigences de la Confédération doivent s'appliquer en matière de perfectionnement professionnel. A noter que pour l'enseignement primaire et secondaire, le corps enseignant compte près de 7'000 personnes.

Enseignement primaire :

a) L'introduction à la profession, la formation continue et les formations complémentaires visant à renforcer et étendre des compétences spécifiques nécessaires à des fonctions particulières (responsable d'école, enseignant d'appui, responsable de structure d'accueil, enseignant spécialisé, etc.) sont prises en charge par le **Centre de formation de l'enseignement primaire (CeFEP)**.

b) Selon les dispositions légales et statutaires, l'association professionnelle participe à la définition des orientations et des objectifs de la formation continue en s'exprimant dans le cadre de la commission paritaire de la formation. Elle contribue à la régulation du dispositif de formation continue (au plan des modalités et des contenus) en participant à une sous-commission de la formation continue.

1. Les besoins en formation sont identifiés en fonction des orientations institutionnelles et de l'analyse des demandes des établissements. Le CeFEP met en place :
 - Une stratégie d'offre de formation par le catalogue annuel de formation continue.
 - Une stratégie de structuration de la demande de formation par le développement de l'identification des besoins de formation et la mise en place de formations en établissement.
2. L'offre de formation et les projets de formation des établissements sont validés par l'autorité scolaire (DGEP pour le catalogue, inspecteurs pour les projets d'établissements). Le CeFEP valide par ailleurs les projets personnels de formation lorsqu'ils correspondent aux objectifs généraux de la formation continue.
3. Les projets de formation des établissements font l'objet d'un bilan circonstancié mettant notamment en évidence :
 - Les actions concrètes entreprises (réalisations)
 - Les pratiques professionnelles nouvelles mises en œuvre (évolution)
 - Les résultats.

Ces bilans sont réalisés annuellement avec l'aide des formateurs et permettent aux équipes de déterminer leurs priorités pour l'année suivante en terme de formation continue. Des outils d'auto-évaluation sont mis à disposition des équipes, outils construits autour des critères communément utilisés en ingénierie : pertinence, efficacité, efficience, adhésion des acteurs, par exemple.

Au niveau du CeFEP, des enquêtes de satisfaction, des outils statistiques et l'analyse qualitative des bilans de formation permettent une évaluation globale du dispositif qui fait l'objet d'un rapport annuel soumis à la commission de la formation.

En chiffres

Nombre de personnes ayant suivi une formation (données 2005-2006 pour les cours proposés dans l'offre de formation continue, sans tenir compte des projets communs de formation en établissement) :

2467 soit 85 % de l'ensemble des collaborateurs.

Nombre de projets et de séminaires (données 2005-2006) :

Cours sur temps d'enseignement :	160
Cours hors temps d'enseignement :	60
Projets personnels :	144

(en majorité des formations Jeunesse et Sport, des formations prises dans un autre ordre d'enseignement ou des formations touchant à un domaine spécifique, enseignement spécialisé, par exemple).

– Projets communs de formation en établissement : 239

Cycle d'orientation

a) La commission paritaire de la formation continue au CO (COFOCO), composée de représentants syndicaux et de directrices et directeurs de la DGCO et d'établissements scolaires, se réunit environ toutes les 3 semaines et fixe une stratégie générale répondant aux priorités institutionnelles. Elle analyse les projets en fonction de ces priorités, mais ne s'occupe pas directement de gestion.

b) La validation des projets et des formations se fait chaque fois en 2 étapes :

1. par la direction du collège ou par le groupe de discipline (via les présidents de groupe) qui valident essentiellement sur le fond des projets;
2. par les membres de la commission paritaire (COFOCO) qui se prononcent aussi bien sur le fond que sur les coûts de chaque projet et de l'ensemble des projets.

c) La plupart des séminaires de formation continue donnent lieu à des auto-évaluations rédigées par les participants immédiatement après les formations. Ces évaluations donnent de précieux indices quant au maintien de la collaboration avec les formateurs-trices et/ou la nécessité de leur renouvellement par d'autres personnes et/ou la pertinence de conserver telles offres de formation ou d'en proposer de nouvelles. Quant aux participants, ils-elles reçoivent désormais systématiquement une attestation de participation.

Les effets de la formation continue dans le cadre de l'enseignement se déploient dans le long terme plutôt que dans le court terme et se laissent encore difficilement mesurer quantitativement. La formation continue joue un rôle particulièrement important dans une profession où les « écarts générationnels » se creusent inévitablement entre les enseignants (qui prennent de l'âge) et les élèves (qui ne vieillissent pas). Le retour sur investissement est donc positif (même s'il reste difficile à chiffrer).

En chiffres :

Nombre de personnes ayant suivi une formation

Pour l'année 2005-2006 :

- 2'263 inscriptions à des séminaires de formation. Ceci inclut les inscriptions d'enseignants des 3 niveaux d'enseignement (EP, CO, PO). A noter qu'une personne peut ne s'être inscrite qu'à un seul des cours organisés comme elle peut avoir suivi plusieurs séminaires.
- 1'256 personnes se sont inscrites (dont 976 rattachées administrativement au CO, 276 rattachées au PO, ainsi que 4 à l'EP). Cela signifie (avec les précautions d'usage) que les 1256 enseignants dûment recensés ont suivi en moyenne 1,8 cours parmi ceux proposés par le CO.

Nombre de projets et de séminaires

Ils s'élèvent à 226 pour l'année 2005-2006.

Enseignement postobligatoire

Enseignement général

a) Dans l'enseignement secondaire postobligatoire, conformément au statut (art. 83), la commission paritaire est composée de cinq représentants des maîtres et de cinq représentants des directions. Elle établit les priorités stratégiques et sélectionne les propositions en fonction des besoins des maîtres et des besoins des établissements. La mise en œuvre est confiée au service de la formation continue qui dépend de la direction générale.

Comme pour l'enseignement primaire et le Cycle d'orientation, les dispositifs de formation sont organisés en partie sur le temps d'enseignement et en partie hors temps d'enseignement. Les maîtres disposent d'un quota d'heures de libération de leur enseignement équivalent à leurs heures d'enseignement hebdomadaire au poste (ce qui représente 2.6% du temps d'enseignement). Il convient à cet égard de préciser que les maîtres n'utilisent pas l'entier de leur droit puisque les absences pour formation continue des cinq dernières années tournent autour de 1% des heures d'enseignement. En effet, pour éviter de libérer leurs élèves et de prendre du retard dans leur programme, beaucoup de maîtres choisissent une partie de leurs activités de formation continue en dehors de leurs heures d'enseignement. La participation des enseignants à l'élaboration des activités de formation continue ainsi que la liberté de choix et la gestion personnelle du temps consacré à la formation continue, la rend attractive puisqu'on constate une importante augmentation des inscriptions aux séminaires organisés par l'enseignement postobligatoire (40% en 5 ans).

b) Les critères de sélection des activités de formation continue se déclinent comme suit :

1. Séminaires/travaux pratiques

Les séminaires représentent la part la plus importante d'activités de formation continue organisée par l'ESPO. Il s'agit, dans leur majorité, d'activités ponctuelles de un à deux jours. La liste complète de ces séminaires est disponible sur le site www.webpalette.ch. Ces séminaires sont sélectionnés selon les critères suivants :

1.1. Séminaires en lien avec les contenus d'enseignement

Il s'agit de séminaires permettant des approfondissements, voire de renouvellement de connaissances, dans les branches enseignées dans l'ESPO. Ils sont donnés par des universitaires et réservés aux maîtres de branches. Ils ont lieu, en général, sur le temps d'enseignement.

1.2. Séminaires interdisciplinaires et de culture générale

Des séminaires réunissant différents experts répondent à un besoin des maîtres de compréhension de grands sujets de société tels que le fait religieux, l'économie et le développement durable, la responsabilité, la question des genres etc. D'autres séminaires visent à un développement de la culture générale personnelle de l'enseignant. Ils ont lieu préférentiellement le mercredi, partiellement sur le temps hors enseignement.

1.3. Séminaires en lien avec les aspects relationnels de la profession enseignante

Il s'agit d'activités ayant pour objectif l'acquisition de techniques de communication, de gestion de conflits, de médiation ou d'analyse des pratiques. Des ateliers visant à développer l'aisance de l'enseignant face à la classe (par ex: improvisation théâtrale) et contribuant à lutter contre le stress inhérent au métier sont proposés. Ils ont lieu, en général, en fin d'après-midi ou le samedi matin.

Ces activités sont très suivies et il y a pour l'année 2006-2007, environ 1200 inscriptions pour une soixantaine de séminaires. Il convient de rappeler ici que les séminaires sont ouverts aux maîtres de tous les niveaux d'enseignement (primaire et secondaire), et également à des enseignants provenant des écoles privées.

2. Projets personnels

Outre les séminaires, l'enseignement secondaire postobligatoire offre aux enseignants la possibilité de suivre un projet personnel de formation de leur choix de longue durée. Les maîtres doivent présenter un dossier selon des critères précis. Ces activités représentent un

important investissement personnel pour les maîtres et peu de maîtres profitent de cette possibilité. Pour 2006-2007, il y a eu huit demandes, principalement des demandes de complément de formation académique (DEA, licence complémentaire, thèse de doctorat). L'objectif principal des enseignants est de pouvoir diversifier leur enseignement en se formant dans une autre branche, ou d'approfondir leurs connaissances. L'aide consiste, principalement, en une participation aux frais d'inscription et en un aménagement horaire. Cette année, deux enseignants bénéficient d'un dégrèvement de deux heures, (pour une thèse de doctorat en sciences de l'éducation et pour un bachelors en anglais).

3. Formations complémentaires

Des formations internes aux établissements, à caractère obligatoire, sont mises en place en fonction de besoins spécifiques liés à une population d'élèves particulière et/ou à des réformes. Les maîtres peuvent bénéficier d'une prise en charge dans leur poste d'enseignement pour les suivre. Exemples:

- En 2003-2004 : dispositif de formation sur la spécificité des nouvelles classes « compléments de formation » pour l'ensemble des maîtres de ces classes
- En 2004-2006 : dispositif de formation sur la spécificité de l'enseignement aux adultes pour les nouveaux maîtres des écoles pour adultes (COPAD, ECGA)
- En 2005-2006 : dispositif de formation sur la spécificité de l'enseignement en classes d'accueil pour les maîtres des classes de structures d'accueil des trois ordres d'enseignement.

Par ailleurs, les maîtres peuvent s'inscrire à des activités ponctuelles de leur choix organisées par d'autres organismes reconnus. Leurs frais d'inscriptions ainsi que leurs frais de déplacement sont pris en charge selon les règles en vigueur, comme pour le primaire et le CO.

- c) Les mises à jour permanentes des connaissances spécifiques, l'acquisition de compétences nouvelles en lien avec l'évolution de l'enseignement et des populations d'élèves sont nécessaires pour délivrer des prestations de qualité. Les enseignants qui font des formations continue régulières innovent dans leur enseignement et sont amenés à prendre des responsabilités dans leur établissement. La formation continue contribue aussi à écarter le risque de burn-out qui mène à de l'absentéisme de longue durée. Des données consolidées ou études sur ces aspects ne sont pas disponibles.

En chiffres

- 1227 inscriptions aux séminaires proposés par l'enseignement secondaire postobligatoire
- 18 projets personnels de formation continue soutenus par la commission paritaire de la formation continue
- 38 inscriptions aux séminaires d'éducation physique
- 602 inscriptions à des activités organisées par des institutions partenaires.

Pourcentage de personnes ayant suivi une formation continue par rapport au nombre de collaborateurs : 47%

Nombre moyen de jours par collaborateur : 1.3 (ne tient pas compte des jours hors enseignement)

Enseignement professionnel

Le perfectionnement des maîtres d'enseignement professionnel obéit aux dispositions légales suivantes :

- Loi sur l'instruction publique C 1 10
- Règlement fixant le statut des membres du corps enseignant B 5 10 04
- Ordonnance du DFE du 11 mars 2005 concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplôme des écoles supérieures

- Loi sur la formation continue des adultes C 2 08
- Règlement d'application de la loi sur la formation continue C 2 08.01

A noter que les maîtres enseignant en école supérieure - formation des techniciens ES - du fait des dispositions fédérales et cantonales en matière de formation supérieures, considérée comme de la formation continue d'adultes, la formation continue des enseignants devient obligatoire (référentiel EduQua). La formation continue dans les domaines professionnels implique donc des modalités plus spécifiques en lien avec les exigences fédérales.

L'organisation de la formation continue au CEPTA, par exemple, s'organise par la commission bipartite de FC composée de 9 enseignants, 5 membres du conseil de direction et présidée par le directeur.

Elle se réunit une dizaine de fois par année scolaire et statue sur les offres et demandes de formation continue.

Elle est régulièrement informée de l'état des comptes.

Les enseignants sont informés des procédures d'inscription via le mémento des maîtres (qui peut être consulté sur internet, sur le site www.geneve.ch/cepta).

Les prestataires de formation sont à titre d'exemple :

- L'Etat de Genève (formation continue du corps enseignant secondaire CO-PO)
- La Confédération (ISPFP)
- Le CEPTA (et L'EIG/EET): informatique pour non-informaticiens, technologie par des enseignants spécialisés d'un autre domaine: électronique pour mécaniciens auto, chimie pour menuisiers-ébénistes, etc. Généralement le soir, de 17 à 19h.
- Diverses entreprises et associations professionnelles, par exemple en 2005-06 :
 - dans le domaine technique : Hottinger Baldwin Messtechnik, Convention patronale horlogère, Union Suisse des Installateurs Electriciens, Swissmem, Marques automobiles, Fondation Suisse pour la recherche en microtechnique, Coiffure Suisse, HôtelGastro Formation, HES-SO, etc.
 - dans le domaine pédagogique : OFFT, Université de Genève, Fédération Suisse pour la formation continue FSEA, GREX-Lyon (groupe de recherche sur l'explicitation), UNESCO(FEE-FED agenda21), etc.

4) Apprentissage

a) *Quelle est votre politique en matière d'apprentissage ?*

De par sa mission, le DIP a une responsabilité accrue dans le domaine de l'apprentissage et a l'ambition de proposer le plus grand nombre possible de places à chaque rentrée scolaire.

b) *Quels sont les moyens de communication associés à cette politique ?*

La communication actuelle se limite à la campagne de recensement de places d'apprentissage lancée en début d'année. Dans le message qu'elle adresse aux directions des RH, la DRH tente de les sensibiliser à cette responsabilité accrue du DIP en matière d'apprentissage en leur demandant d'en faire la promotion au sein des services. Les services sont invités à accueillir un-e apprenti-e et à annoncer les places disponibles à la DRH. Tous les documents nécessaires sont joints en annexe au message de recensement de places d'apprentissage; notamment le document de l'OPE "Procédure, descriptif et conditions d'engagement des apprenti-e-s de l'Etat de Genève".

La DGPO, fortement concernée par l'apprentissage, a décidé de lancer une campagne de promotion au sein de ses écoles. Les mesures suivantes seront rapidement mises en place :

- Etablissement d'un plan de formation qui répond à la réglementation en matière d'apprentissage et qui servira de guide générique facilement adaptable à chaque situation particulière.
- Discussions autour du thème de l'apprentissage lors de séances réunissant les responsables de RH. Les moyens de promotion suivants pourraient alors être utilisés : présentation de l'apprentissage par des écoles de commerce, présentation de la formation de formateur d'apprenants, etc.

Par ces mesures, la DGPO a décidé de ne plus s'adresser uniquement aux directeurs d'école mais de diversifier le public auquel elle adresse son message; ceci afin de cibler des personnes susceptibles de prendre en charge la formation des apprenants au quotidien et de valoriser le rôle de relais RH.

La division des ressources humaines, consciente du fait que les mesures actuelles ne suffisent plus pour répondre à son ambition de proposer un grand nombre de places d'apprentissage, envisage de reprendre celles qui seront mises en place par la DGPO pour les étendre à l'ensemble du département en collaboration avec les autres directions du département.

c) Quel est le nombre de places d'apprentissage offertes par votre département en 2006 et prévues au projet de budget 2007 ?

Le nombre de places d'apprentissage offertes par le DIP pour la rentrée 2006 s'élève à 27.

Répartition des places d'apprentissage par directions générales	
Direction générale	Nombre de places d'apprentissage
DGPO	7
DGOJ	3
OFPC	1
UNIVERSITE	16

Répartition des places d'apprentissage par domaines	
Domaine	Nombre de places d'apprentissage
Employé-e de commerce	9
Assistant-e en information documentaire	2
Aide/assistant-e en médecine dentaire	1
Laborantin-e en chimie	5
Laborantin-e en biologie	8
Laborant-e en physique	1
Electronicien-ne	1

Pour le DIP, il n'y a aucune place d'apprentissage prévue au budget pour l'année 2007. En effet, les apprentis sont engagés et rétribués par l'Office du personnel de l'Etat et non pas par les départements.

5) Réformes structurelles

Quelles sont les réformes structurelles envisagées ou mises en place dans la perspective de l'introduction prochaine de Ge-Pilote ?

De profondes réorganisations structurelles concernent les fonctions de support

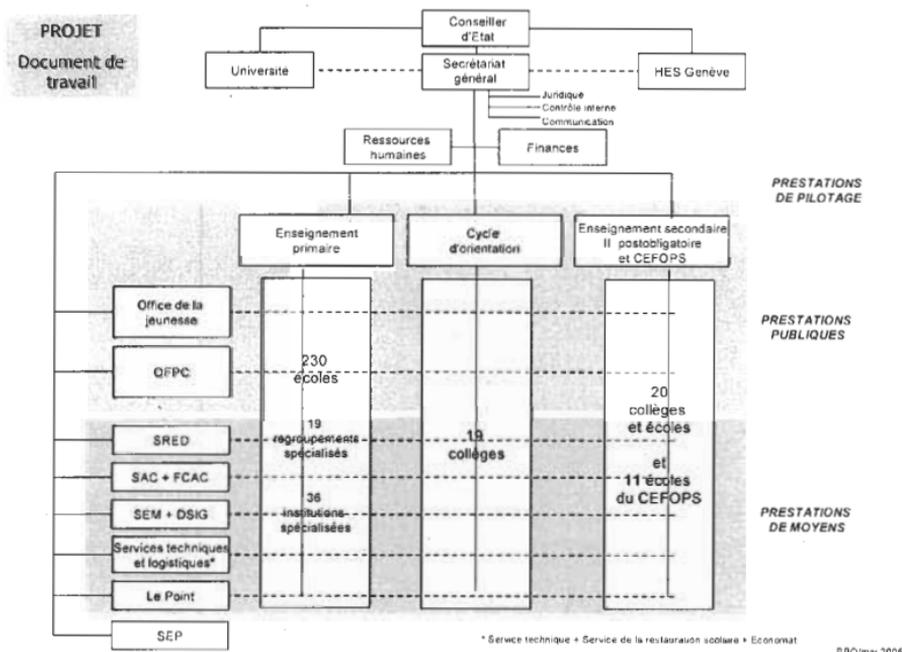
Le projet Ge-Pilote a pour principal objectif de doter le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et l'administration d'un budget par prestations. Les travaux liés à ce projet sont donc centrés sur les instruments de nature stratégique et politique et non sur les réformes structurelles, au sens de l'adaptation des organisations.

En revanche, dans le cadre des mesures prises par le Conseil d'Etat, le DIP a engagé et va poursuivre activement une vaste réorganisation. Elle implique l'ensemble des fonctions administratives et financières transversales - ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique et prévisions, recherche en éducation, - dans l'optique d'en assurer le pilotage stratégique au niveau de son état-major. Cette réorganisation des prestations de pilotage et de moyens vise à préserver la qualité des prestations publiques délivrées dans les écoles et les services. Les mandats liés à cette réorganisation sont en cours d'exécution et le processus s'accélérera encore en 2007. Ils concernent plus précisément :

- La réorganisation des services administratifs et financiers (soit le transfert de la paie au DF, la centralisation de la fonction « finances »), la suppression de la direction générale des SAFs avec la création d'une direction financière englobant le budget, les subventions et le contrôle de gestion;
- La mise en œuvre du système de contrôle interne avec l'instauration d'une direction stratégique;
- La gestion intégrée des ressources humaines (personnels enseignant et non-enseignant) sous l'égide de la direction des RH du DIP, en coordination étroite avec l'OPE;
- La réunion sous une seule entité des systèmes d'information « métiers » de l'instruction publique (service école médias et direction des systèmes d'information et de gestion);
- La rationalisation des moyens dans le domaine de la communication ;
- La mise en place d'un nouvel organigramme départemental.

Le DIP prévoit ainsi la mise en place progressive, dès le début 2007, d'un nouvel organigramme (actuellement à l'état de projet) qui vise aussi à mieux distinguer les acteurs fournissant des prestations publiques, de moyens et de pilotage, ceci dans un souci de standardisation des organigrammes départementaux (mesure 10).

Projet d'organigramme du DIP :

**Ces actions sont complétées par des réorganisations sectorielles.**

Au redéploiement des fonctions de support s'ajoutent d'importantes réorganisations sectorielles. Ces travaux s'appuient sur la volonté d'une autonomie accrue des écoles, soutenue notamment par la mise en place des conseils d'établissement. Ces projets obéissent aussi à la logique d'harmonisation intercantonale des systèmes éducatifs. Dans ce cadre, le DIP travaille sur :

- La poursuite de la réorganisation du fonctionnement et de l'encadrement dans l'enseignement primaire (rôle de la Direction générale, des inspecteurs, des responsables d'école et des maîtres principaux, responsabilités des maîtres spécialistes);
- La création d'un réseau d'enseignement prioritaire et la différenciation des moyens alloués aux écoles, dans le but de mieux répondre aux besoins des élèves en difficulté ;
- La réorganisation de l'enseignement et des modalités de regroupement des élèves au Cycle d'orientation ;
- L'organisation plus rationnelle de l'offre de formation de l'enseignement postobligatoire. Cela comprend, l'adaptation des filières d'insertion, la création des pôles de la formation professionnelle, la mise en conformité de l'offre de formation aux dispositions légales de la formation professionnelle, l'intégration du CEFOPS et la simplification du système à options de la maturité gymnasiale ;
- Le regroupement dans le service des affaires culturelles de toutes les activités pédagogiques liées à la promotion de la culture dans les écoles, le renforcement du lien entre l'Etat et la Ville de Genève et l'intégration du Fonds cantonal d'art contemporain;

- La création d'une véritable culture d'intervention commune du Service de protection des mineurs (SPMI), résultat de la fusion du Service de protection de la Jeunesse et du secteur des mineurs du Service du Tuteur général.
- Après la création de la nouvelle Haute école d'art et de design (HEAD), qui a réuni les deux écoles d'arts genevoises autour d'un projet pédagogique commun des HES, ce sera au tour des écoles d'ingénieurs de regrouper leurs compétences et d'offrir des formations supérieures attractives et de qualité.
- La redéfinition de la gouvernance et de l'autonomie de l'Université par la Commission externe mandatée par le Conseil d'Etat.

Ces travaux s'appuient sur un dispositif ad hoc piloté par le secrétaire général.

Le chantier « efficacité » couvre le suivi des plans de mesures du Conseil d'Etat, l'analyse des prestations, les réallocations et les réorganisations. La coordination de ces travaux a nécessité, compte tenu de la grande taille du département, la mise en place d'un dispositif ad hoc. Les travaux, pilotés par le secrétaire général du DIP, sont réalisés au sein de trois groupes :

- Le groupe d'analyse et de proposition a pour mission d'assurer le suivi des plans de mesures et d'en analyser les impacts au niveau opérationnel. De plus, sur la base de l'examen des prestations, il formule des propositions de réallocations, dont il aura évalué les effets et les contraintes. Ce groupe a une fonction d'aide à la décision.
- Le groupe décisionnel est le rapport général du DIP. Il valide les propositions formulées par le groupe d'analyse en vue des décisions du Conseil d'Etat. Il définit les modalités de mise en œuvre des mesures, il formule les stratégies de gestion du changement et il organise le dialogue social.
- Le groupe mobilité a pour mission d'examiner la faisabilité des mesures sous l'angle des ressources humaines. Il facilite le déploiement des actions en organisant la mobilité, dans le respect des lois et des statuts en vigueur à l'Etat de Genève. Il est coordonné par M. Robert Monin et est composé des responsables RH. De plus, le pilotage fin des postes, effectué par la DRH du DIP, permet de repérer toutes les possibilités qui sont offertes par les réorganisations et d'optimiser l'allocation des ressources.

Je reste, cela va de soi, à votre disposition pour compléter ces commentaires dans le cadre des travaux de la commission des finances et, dans l'attente, vous adresse, Madame la Présidente, chère Madame, mes salutations les meilleures.



Charles BEER

Université

Rapport des commissaires

PROJET DE BUDGET 2007

Examen de l'université

Rapport de M. Odier

En préambule, le rapporteur souhaite remercier Monsieur le recteur de l'Université, M. Jacques Weber, récemment nommé, ainsi que ses collaborateurs pour les bonnes conditions dans lesquelles les commissaires ont été reçus.

En outre, les commissaires ont apprécié le message sans détour du recteur et de manière générale mais réelle, la volonté de transparence dans les réponses apportées par les représentants de l'Université.

Le rapporteur souhaite vous renvoyer au « Message de M. Weber, Recteur » en page 1 et 2 du projet de budget 2007 de l'Université, au cours duquel, Monsieur le Recteur résume les grands axes de 2007. En outre, il attire l'attention de l'autorité en tirant la sonnette d'alarme sur le fait que l'Université est menacée faute de moyens dans sa capacité de développement nécessaire à défendre sa compétitivité. (*très brièvement résumé par le rapporteur qui vous renvoie une fois de plus au message du Recteur*).

L'étude d'un budget comme celui de l'Université peut amener à s'interroger sur un grand nombre de sujets du domaine de la gestion. Afin d'aller à l'essentiel, le rapporteur s'en tiendra principalement aux chiffres et à quelques questions lui paraissant plus importantes. Pour l'ensemble des sujets au cours de l'audition, les députés peuvent se référer au procès-verbal d'audition.

Le budget 2007 s'élève à 654 mios, soit 8 de plus qu'en 2006.

Le financement provient de :

L'allocation cantonale (270 mios en 2006)	279 mios
La subvention de la Confédération (126 mios en 2006)	122 mios
L'auto financé (revenus propres de l'Université)	28 mios
Hors subvention (prestations autres entités de l'Etat)	56 mios
Fonds tiers	95 mios
Fonds national	62 mios
Investissements Etat de Genève	<u>11 mios</u>
Total	653 mios

Commentaire du rapporteur

1. *Le budget est-il de 654 ou 653 mios ? Les chiffres de la 1^{ère} et 9^{ème} page sont contradictoires (page 9 point 4.2 ETAT : Investissements 11 mios + Fonctionnement 485 mios = 496 mios et non 497, probablement dû aux arrondis)*
2. *En parlant d'un budget de 654 mios, l'Université englobe « Fonctionnement et Investissements ».*
3. *Le montant de 654 mios intègre également les financements « Fonds tiers » et « Fonds national ». Le budget ne présente que les charges financées par l'allocation cantonale et la subvention fédérale.*

L'Université a élaboré la première version du budget 2007 en additionnant les augmentations obligatoires de charges en 2007 aux chiffres du budget 2006, soit :

- Mécanismes salariaux 6,96 mios
- Suppression de l'utilisation des soldes reportés 7,27 mios

• Baisse des subventions fédérales et AIU	5,20 mios
• Projet BARI (Bachelor en relations internationales)	0,83 mios
	Total 20,276 mios

Compte tenu de ces augmentations et de l'allocation cantonale annoncée par le Conseil d'Etat au 31 août, il résultait un déficit de 11.5 mios.

Dès Septembre, l'Université s'est attachée à trouver les diminutions de charges ou augmentations de recettes permettant d'équilibrer son budget.

Diminutions de dépenses :

Projet BARI couvert par des soldes 2006	- 0,83 mios
Re-calculation des salaires moyens (surestimé jusqu'à présent)	- 6,25 mios
Postes prévus au Rectorat pour les écoles doctorales	- 0,40 mios
Efforts Rectorat Villa Laret, Mentor / Flash (p.5-6 PV)	- 0,10 mios
Efforts Administration (frais généraux, déplacements, Mandats remplacements, gardiennage Prêts de la direction, fournitures)	- 1,37 mios

Augmentations de charges :

Crèche (mécanisme salariaux dans les crèches)	+ 0,15 mios
Fiduciaire	+ 0,10 mios
Bibliothèques	+ 0,13 mios
Informatique	+ 0,17 mios
Locations	+ 0,14 mios
Assurance incendie	+ 0,26 mios
Remplacement matériel	+ 0,40 mios

Augmentations de recettes :

Nouvelle recette assurance maladie longue durée (rattrapage de remboursements oubliés par l'Etat)	+ 0,25 mios
---	-------------

Le solde de l'insuffisance de financement, soit 3,52 mios seront couverts par les non-dépenses 2006 et devront faire l'objet de coupures durant l'exercice 2007.

Sur la base du budget présenté par l'Université, la demande d'allocation cantonale augmente de 8,77 mios en 2007, (2006 270,08 mios à 2007 278,85 mios).

Commentaire du rapporteur

1. Le processus d'élaboration d'un budget de plus de 600 mios ne devrait pas être suspendu à des décisions si tardives de l'autorité. Un système permettant à l'Université de connaître plus tôt, voir sur une période pluriannuelle sa dotation semblerait meilleur.
2. Il ressort de la nécessité pour l'Université de rectifier rapidement son budget, que les solutions trouvées ne sont que des économies sur un seul exercice, soit des artifices comptables (évaluation du salaire moyen). Face à l'augmentation linéaire des charges, l'Université devrait rechercher des mesures structurelles de maîtrise des charges.
3. L'intégration d'un non dépensé de l'exercice précédent dans le budget 2007 mérite un complément d'explications du point de vue comptable.
4. L'ajustement du salaire moyen permettant de dégager une diminution de charges de personnel de 4,41 mios confirme le fait que l'évaluation de la masse salariale est insuffisamment précise, et que le rôle de contrôle du parlement n'en est pas facilité. L'évaluation de la nature « Personnel » devrait être vue tant par la masse salariale globale, que par le nombre de postes global et par fonction.

Charges de personnel

A 370,40 mios, la masse salariale diminue de 257'000,- entre 2007 et 2006 tout en absorbant le coût des mécanismes salariaux s'élevant à 7 mios.

La maîtrise de la masse salariale a été rendue possible par l'ajustement de l'évaluation du salaire moyen, soit une réduction de charges de 6.25 mios, et par la diminution de 4,3 postes dans les collaborateurs de l'enseignement. Le nombre des collaborateurs techniques restent stables.

Dépenses générales

Elles diminuent de 182'000,- sur la seule ligne Fournitures et livres pour atteindre 37,41 mios.

Investissements

Les investissements s'élèvent à 13,41 mios. Leur financement provient d'une subvention de 2 mios de la Confédération et pour 11,41 mios par le canton à travers divers projet de loi ainsi que la loi budgétaire annuelle.

Demande de dépassement de crédit sur 2006

L'Université demande s'il est envisageable de présenter une demande d'autorisation de dépassement de crédit sur la loi budgétaire annuelle (LBA) d'un montant de 800'000,- pour du remplacement de matériel informatique de la faculté des sciences. L'Université propose de compenser en ajoutant des non-dépenses au budget de fonctionnement (PV p. 8).

Commentaire du rapporteur

1. *Une demande d'autorisation de dépassement crédit de LBA est-elle possible ?*
2. *Il apparaît une confusion entre budget de fonctionnement et d'investissement qui mérite un éclaircissement de la part du DF.*
3. *En dehors de la question comptable, le co-rapporteur suggère, compte tenu des explications données, de présenter la demande à la Commission des finances.*

Activités accessoires

Le tableau « Activités accessoires 2002 à 2005 » démontre selon l'Université que le travail visant à réclamer les rétrocessions légales sur ces activités est peu rentable. Il occupe 0,2 poste, qui additionné aux frais divers, représente une charge d'environ 30'000,- pour des recettes d'environ 35'000,-. Le montant de 2005 de 127'704.75 est probablement unique puisque une personne à rétrocedé à elle seule 110'886,-.

Évolution du nombre d'étudiants

Le nombre d'étudiants en fonction de leur provenance présente un recul d'environ 20% des étudiants d'autres cantons et une augmentation de 5% des étudiants genevois. La conséquence directe est une diminution de la subvention de la Confédération. Une explication plausible parmi d'autres est la concurrence de l'EPFL dont l'accord intercantonal ne prévoit pas de financement des cantons.

Une étude sommaire à prendre avec prudence montre que les facultés SES et FAPSE perdent le plus d'étudiants.

A noter l'explication du tableau « Nombre d'étudiants suisses ou étrangers par faculté sur cinq années » sur la variation du nombre des étudiants :

1. Durcissement de la politique en matière de visas pour les étrangers
2. Augmentation des formations proposées en HES (SES et FAPSE)

Commentaire du rapporteur

1. *La concurrence entre Universités suisses, Ecoles Polytechniques et Hautes Ecoles semble encore plus réelle. L'attractivité de l'Université de Genève et de ses différentes facultés est une notion qui mériterait d'être analysée de l'extérieur.*

Demande de l'administration centrale aux facultés d'un budget – 2%

Le rectorat a demandé aux facultés d'élaborer un scénario de budget présentant une réduction de charges de 2%. Les facultés ont répondu qu'il faudrait diminuer le nombre d'assistants. Le résultat de la démarche était difficilement exploitable et n'était pas raisonnable. Le directeur de l'administration précise que c'est une opération utile pour la sensibilisation, mais inapplicable pour le budget.

Les doyens ont répondu qu'à court terme, le corps professoral ne peut pas être diminué, car il faut continuer à payer les postes existants.

A relever que la disposition en cas de suppression de postes ne s'applique qu'au personnel administratif.

Commentaire du rapporteur

- 1. Les réponses des facultés sont catégoriques, elles renvoient à l'administration et à l'autorité cantonale une impossibilité de trouver quelconque solution de diminution de charges. La forme de réponse est symptomatique, et fait l'impasse sur un débat plus large sur des mesures structurelles, c'est regrettable.*

Commentaire final du rapporteur

S'agissant pour le rapporteur du premier exercice de l'examen du budget de l'Université, vous ne lui en voudrez pas si les sujets abordés peuvent l'avoir été en raccourcis. Dans tous les cas, les commentaires n'ont pour objectifs que d'ouvrir sereinement un débat qui semble incontournable pour l'avenir de l'institution.

Il apparaît au rapporteur que le financement de l'Université est complexe puisqu'il fait appel à des contributions de différentes provenances. Malgré la volonté de transparence de la part de la direction de l'Université, le parlement ne dispose que de la part du budget financé par l'Etat et la Confédération, mais d'aucunes précisions relatives aux charges financées par les divers autres fonds.

Le message de M. Jacques Weber, Recteur, est bien entendu. L'Université ne pourra pas poursuivre l'ensemble de ses prestations et leur qualité si l'on ne peut adapter l'allocation cantonale en conséquence. Le rapporteur ne croit pas trop s'avancer en affirmant que le parlement ne souhaite nullement réduire l'activité de l'Université. En revanche, les moyens de développement ne se trouvent pas uniquement dans des allocations financières supplémentaires, mais aussi dans la recherche de mesures structurelles apportant une efficacité accrue dans l'organisation. A ce titre, les réponses des facultés à la demande d'un budget – 2% démontre à regret qu'elles n'imaginent pas d'autres solutions que l'augmentation des allocations financières.

La prise de conscience de la nécessité de l'optimisation de gestion d'une institution comme l'Université n'est pas simple et peut prendre du temps. Un temps que la situation des finances cantonales aura de la peine à procurer. Comment aborder une autre façon de voir les choses ? L'Université devra-t-elle s'épauler sur les compétences d'un gestionnaire rompu aux nouveaux défis des administrations ? Le débat peut avoir lieu, l'Université de Genève le vaut bien.

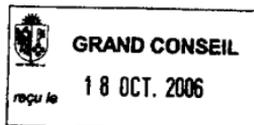
Réponses aux questions transversales



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

RECTORAT

Le Recteur
Professeur Jacques Weber
Ligne directe: 022 379 75 13
Jacques.Weber@rectorat.unige.ch



Grand Conseil
Commission des finances
Madame M. Grobet-Wellner
Présidente
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
CP 3970
1211 Genève 3

Genève, le 17 octobre 2006

Madame la présidente,
Chère Madame,

Nous vous prions de trouver ci-dessous le projet de réponses aux questions transversales posées par la commission des finances du Grand Conseil.

Projet de réponses aux questions transversales posées par la commission des finances du Grand Conseil

a) Attribution de mandats externes

- a) L'université fait recours à des prestataires de services externes dans trois types de situations distinctes :
- i) pour satisfaire à des obligations légales (p. ex. mandat de révision des comptes) ;
 - ii) pour acquérir de la compétence « métier » (p. ex. mandat d'étude sur l'insécurité dans les bâtiments universitaires, mandat d'étude des risques financiers de l'université, interventions de conseils « logiciel ») ;
 - iii) plus occasionnellement, pour venir en appui des ressources internes (p. ex. : sous-traitance pour la réalisation des applications informatiques liées à Bologne, mandat de conseils pour les cours en ligne).

Les critères généralement appliqués par l'université dans l'attribution des mandats sont les suivants :

- offre la plus avantageuse avec prise en compte, dans ce cadre, du rapport coût/bénéfice ;
- conformité de l'offre au cahier des charges/besoins exprimés ;
- conformité des livrables au cahier des charges/besoins exprimés ;
- compréhension du « métier » des universités ;
- qualité du curriculum vitae des mandataires intervenants.

Pour les mandats soumis aux règles sur les marchés publics, certains critères spécifiques d'évaluation des offres, prédéfinis lors de l'appel d'offre, sont ajoutés aux critères standards mentionnés plus haut.

- b) L'université a pour politique de minimiser l'externalisation de ses activités ou prestations. Dans ce sens, elle recherche bien entendu à faire appel en priorité aux compétences internes. C'est le cas par exemple pour les transferts de technologies (UNITEC), l'évaluation de l'enseignement et de la qualité de la recherche ou l'évaluation des conditions de vie et d'études (Observatoire de la vie étudiante).

Lorsque cela n'est pas possible ou lorsque des partenariats apparaissent plus avantageux, l'université recourt à la collaboration intercantonale universitaire et fait appel aux compétences d'autres services de l'État. Tel est le cas, par exemple, de la sous-traitance envisagée pour la stérilisation des instruments médicaux de la section de médecine dentaire par l'Hôpital cantonal universitaire (projet de loi). Dans le domaine informatique en particulier, la collaboration est fréquente avec d'autres organismes d'enseignement supérieur ou de consortium de Haute École Suisse. Il peut s'agir de solutions « métier » (p. ex. : solution « achat » en discussion entre l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne et l'université de Genève ou la coordination des bibliothèques romandes). Il peut également s'agir de solutions « techniques » (p. ex. réseau internet pour le monde éducatif SWITCH). Cette collaboration devrait fortement se développer les années à venir.

2. Retour sur investissement des projets informatiques

L'université travaille depuis fin 2003 à la refonte de son dispositif de gouvernance du système d'information, afin de garantir l'alignement des projets informatiques sur la stratégie de l'institution et la maîtrise de leur mise en œuvre. Plusieurs réalisations marquent cette refonte.

Sur le plan opérationnel, les processus de sélection et de management des projets du système d'information ont été formalisés et une méthodologie commune a été introduite. Le dispositif a été doté courant 2004 d'un organe de décision et de priorisation des projets informatiques (SIGES), veillant notamment à la régulation des rapports entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, ainsi que d'une structure de soutien au management des projets informatiques (ProjectOffice). L'Université va très prochainement faire évoluer ce dispositif et le compléter pour le rendre plus efficace. Dans cette perspective, l'analyse des projets en fonction de leur retour sur investissement sera introduite dans le processus de sélection des projets informatiques.

Ces étapes s'inscrivent dans une démarche globale et pragmatique qui est en cours de réalisation et qui consiste à élaborer le Plan Directeur Informatique de l'Université. Les grands axes de l'informatique de demain ont été posés, l'analyse de l'existant est bientôt terminée et la déclinaison des principales initiatives à entreprendre ces prochaines années est en cours. L'achèvement de ce cadre de référence évolutif permettra la mise en œuvre dès 2008 d'un programme quadriennal de consolidation et d'évolution du système d'information et de l'infrastructure informatique de l'Université.

Ces travaux préparatoires ont déjà permis de déposer un projet de loi informatique 2006-2007 inscrit dans le cadre du Plan Directeur Informatique et qui vient d'être adopté par le Conseil d'État. Les différentes rubriques de ce projet de loi ont été

qualifiées en terme d'impact, d'efficacité métier, d'efficacité financière, et de degré de contrainte. Cette pratique sera la règle pour les projets futurs. Mais l'Université, pour ne pas avoir systématiquement appliqué cette dimension dans le passé, n'est pas en mesure d'identifier pour chacun des projets réalisés ou en cours le retour sur investissement en terme d'économie financière, de gain de poste et/ou de transfert de poste. Elle pourra le faire dans un avenir proche.

Concernant plus particulièrement l'axe stratégique « tendre vers la e-Université », plusieurs initiatives relatives à la dématérialisation des processus administratifs et au renforcement des services en ligne se concrétisent, qui répondent au besoin croissant de mobilité de la communauté universitaire, dans un paysage académique en pleine évolution. Dans cette perspective, la Commission informatique de l'Université s'est fortement intéressée aux travaux réalisés par le CERN. Leur expérience a démontré une économie de 50 postes/an dans les activités administratives pour un investissement de 5 postes/an pour le développement et la maintenance de leur système informatique EDH (Electronic Document Handling).

A l'Université, des tendances similaires s'observent dans différents domaines grâce à la numérisation des données et à l'informatisation des processus, qui permettent soit de faire face avec un personnel administratif constant à des processus de gestion qui se sont complexifiés (gestion des cursus et des étudiants suite à la réforme de Bologne), soit d'envisager des réaffectations de personnel (développement de la bibliothèque virtuelle), soit encore d'augmenter la qualité de l'enseignement (publication des cours sur le web).

Il convient néanmoins de noter que ce qui précède est principalement applicable aux projets s'inscrivant dans le cadre du système d'information de gestion. Les projets de nature académique, notamment les projets de recherche, ne peuvent naturellement pas être envisagés sous l'angle de critères analogues à ceux applicables à l'automatisation des processus de gestion d'une Haute École.

Il est par conséquent nécessaire d'inscrire une partie des investissements informatiques dans une logique de financement qui prévaut pour les institutions d'enseignement et de recherche. Afin de maintenir son niveau d'excellence sur le plan international et son appartenance à des réseaux européens, tels que par exemple la LERU (League of European Research Universities), l'Université doit développer son infrastructure informatique et ses services en ligne supportant l'enseignement et la recherche. Elle doit aussi développer son infrastructure pour accéder à des centres de calculs externes tels que Vitalité et MANNO. C'est à ces conditions que ses scientifiques continueront à décrocher des financements externes et que les meilleurs étudiants fréquenteront notre Université. Le retour sur investissement dans ce domaine découle donc d'une politique générale qui implique automatiquement la réalisation de certains projets informatiques.

3. Formation continue

- a) **Stratégie menée par l'Université pour la promotion de la formation continue et du développement des compétences des membres du personnel administratif et technique (PAT).**

La Commission paritaire pour la formation permanente, dont le rôle est défini à l'art. 84 al.1 du règlement de l'université (C 1 30.06) a travaillé à l'élaboration d'un concept et d'une politique de formation permanente interne à l'Université. Pour cela elle a proposé au rectorat un nouveau règlement de la formation du personnel administratif et technique et un règlement d'application de ce dernier.

Ces deux documents ont été acceptés par le rectorat lors de sa séance du 23 juin 2003, ils sont joints en annexe.

L'université distingue trois types de formation : les actes de formation demandés par le supérieur hiérarchique, les actes de formation demandés par le collaborateur et coïncidant avec les intérêts de l'université et les formations liées à un projet de développement personnel.

Cette dernière catégorie sera probablement supprimée dans le cadre des mesures d'économie du budget 2007.

Le périmètre de la politique de formation intègre tous les cours, séminaires, stages que suit un membre du personnel administratif et technique.

La réalisation de ce dispositif représente la mise en œuvre de l'un des objectifs de la "convention d'objectifs", tel qu'il avait été défini par le Rectorat en 2001 et repris dans le "Plan de développement 2003-2006 de l'Université de Genève", à savoir le renforcement des moyens mis à disposition du personnel pour maintenir et développer ses habilités professionnelles.

Chaque année, un budget spécifique géré par la Division des ressources humaines est consacré au financement de formations. En 2006, il représente une somme de 100'000.- CHF. Ce budget, alloué en soutien aux subdivisions à la formation de son personnel PAT, est activé lorsque celles-ci ont épuisé leur propre budget formation.

L'université a consacré en 2005, 545'000.- CHF pour la formation de son personnel dont 395'000.- CHF sur les crédits « État ».

b) Critères amenant l'Université à proposer des formations continues

La responsabilité de veiller au niveau de formation requis pour les collaborateurs PAT appartient aux hiérarchies directes. Ce sont elles qui proposent des formations ou acceptent d'entrer en matière sur des demandes ou propositions de leurs collaborateurs. En règle générale les formations sont proposées

- i) à titre individuel, lorsque les compétences effectives ne sont pas en phase avec les compétences requises ;
- ii) à titre collectif, dans le cadre de projets impliquant une gestion du changement (méthodes, outils, etc.).

Les conditions d'accès à la formation, les types de formation pris en considération ainsi que les modalités de prise en charge financière sont traités par le règlement de la formation du PAT et ses dispositions d'application.

c) Retours attendus en termes de productivité par collaborateur et de diminution de « l'absentéisme »

Les buts visés par ce concept sont de développer les compétences professionnelles pour soutenir les actions stratégiques de management, favoriser la mobilité du personnel en maintenant son « employabilité », ceci quelle que soit la nature du contrat de travail (DIP ou Fonds).

Plus particulièrement pour les collaborateurs et leur hiérarchie, cette politique vise à favoriser la réalisation de leur cahier des charges, maintenir, actualiser et accroître leurs connaissances, développer les méthodes liées à l'évolution de leur travail, faciliter leur mobilité, augmenter leur autonomie et préparer la relève ou les promotions éventuelles au sein de l'Université.

Hormis les retours attendus décrits ci-dessus, le développement des compétences professionnelles fait partie intégrante de la reconnaissance des personnes. C'est l'un des éléments agissant sur la motivation au travail, et par conséquent une façon d'agir sur « l'absentéisme ».

4. Apprentissage

L'Université de Genève forme en moyenne une cinquantaine d'apprentis dans 8 métiers dits techniques depuis de nombreuses années. Afin d'assurer un meilleur suivi et encadrement des apprentis, elle a récemment créé une organisation plus structurée dédiée à cette catégorie de personnel.

Cette unité de formation professionnelle de l'Université assume les tâches de maître d'apprentissage. Elle collabore notamment par son implication au sein de l'Association genevoise pour les métiers de laboratoire, à la majorité des activités de promotion des formations au plan genevois. Pour exemple cette année elle sera doublement présente à la Cité des Métiers et des Formations (Palexpo du 13 au 19 novembre 2006) avec un stand orienté sur les formations en chimie, en collaboration avec l'Association des Industries Chimiques Genevoises et une participation au stand de l'Université.

L'Unité de formation tâche toujours de répondre présente lors d'événements tels que la Nuit de la Sciences, permettant à des domaines pointus de s'ouvrir au grand public. L'expérience de transmission de savoirs complexes à une population aux connaissances moins étendues que celles acquises par l'étudiant universitaire classique, apporte une expérience généralement appréciée par les unités d'enseignement et de recherche.

L'université veille enfin à l'information sur les débouchés professionnels des jeunes en organisant un grand nombre de stages en entreprises (orientation et formation) dans diverses professions.

Sur les 15 places d'apprentissage proposées en 2006, 14 jeunes ont été engagés (comme laborant en chimie, en biologie, en physique ainsi qu'en électronique). Pour 2007 il y aura en principe 13 nouvelles places disponibles.

5. Réforme structurelle

Avec la mise en place, en 2004, du modèle de comptabilité analytique, les universités suisses, l'université de Genève en particulier, disposent d'un outil permettant d'identifier le coût de ces grandes prestations, ainsi que le coût par étudiant ou par diplôme délivré.

Les développements des dispositifs de suivi – évaluation de l'enseignement et, plus récemment, ceux de la recherche, constituent des axes visant à évaluer toujours mieux l'efficacité, la qualité et l'opportunité des prestations publiques dont l'université a la charge.

L'administration centrale universitaire a par ailleurs élaboré un catalogue des prestations qu'elle délivre. Cette démarche s'inscrit dans un processus de développement d'une gestion administrative orientée sur les résultats qui a été initiée en 2004.

L'ensemble des données collectées par les mécanismes cités permet à l'université d'opérer un examen stratégique des prestations concernées et d'en vérifier le niveau d'adéquation au besoin.

La définition de la forme et de la nature des liens entre l'État et l'université, dans le cadre de la révision de la loi sur l'université, devrait enfin permettre d'améliorer la qualité de l'articulation entre les orientations stratégiques de l'université et les politiques publiques élaborées par le canton et la Confédération.

Dans ce contexte, un certain nombre d'outils de pilotage et de gestion devront être mis en place à l'avenir.

Espérant ainsi avoir répondu à vos attentes, nous vous prions de croire, Madame la présidente, chère Madame, à l'assurance de notre considération distinguée.



Jacques Weber

Annexes : liste des mandats (exercice 2005)
règlement sur la formation continue et direction d'application

Copie avec annexes à : M. Charles Beer, conseiller d'Etat

HES

Rapport des commissaires

PROJET DE BUDGET 2007

Examen de la haute école spécialisée de suisse occidentale (HES-SO)

Rapport de MM. Odier et Weiss

Sur un plan formel, trois nouveautés sont tout d'abord présentées par le directeur de la HES SO et S2.

La première tient à la présentation des budgets HES-SO et HES-S2 en trois parties :

- contribution cantonale strictement liée au concordat signé par Genève ;
- budget HES-SO et S2 Genève ;
- fusion des deux premières parties.

La deuxième tient à la différence entre le budget déposé au DIP et le budget actualisé.

La troisième est due à la présence de commentaires dans le budget.

A noter une modification, à la **baisse, du nombre d'étudiants à l'école d'ingénieurs** – ce qui déclenche une discussion quant aux causes possibles, tant conjoncturelles que structurelles –, d'où une baisse de la subvention au titre des forfaits étudiants et une **hausse du nombre d'étudiants pour la HES-S2, avec, dans les 2 écoles, des charges inchangées**, d'où un bénéfice d'un côté, une perte de l'autre, ainsi que des réserves de l'ordre de 1,7 millions pour les 2 écoles.

La question de l'**insuffisance de financement**, visible dans la contribution cantonale puis dans la consolidation des données, pose problème au directeur de la HES qui conteste qu'elle doive être prise en charge par le canton. En effet, du fait de la modification du nombre d'étudiants, l'insuffisance passe de 74023 francs à 1,435 million **pour la HES-SO**, pour une dépense cantonale de 34,699 millions.

Quant à la HES-S2, dont le coût cantonal est de 29,9 millions, il explique que la hausse de la contribution cantonale est à lier à l'augmentation du nombre d'étudiants, mais que l'**augmentation des charges devrait aussi suivre, ce qui n'est pas le cas**. Un phénomène difficile à expliquer aux personnels enseignant et administratif concernés et qui aurait déjà dû susciter la curiosité de l'ICF. Ce point de vue n'est pas partagé par le représentant du DIP, au nom de la normale prise de risque par la HES, ce qui lui vaut une réplique sur les contraintes fixées par les accords inter-cantonaux. Pour l'un des rapporteurs, la responsabilité de l'école est engagée dès lors qu'il y a diminution du nombre des étudiants, ce que concède le directeur de la HES.

Un autre problème, mis en avant par un commissaire, est la **chronologie de l'élaboration des budgets**, celui de la HES l'étant avant celui du DIP. Et de plaider pour une simultanéité.

Un commissaire propose que la ligne des recettes (36) permette de distinguer la contribution cantonale (361), les taxes d'étudiants (366) et les autres recettes sur une troisième ligne (363). La transparence en serait améliorée. Une représentante du DIP indique que des discussions sont en cours. Le directeur de la HES souhaite un **affinement de cette décomposition**, pour distinguer l'engagement cantonal de l'accord inter-cantonal.

A la question d'un commissaire sur les **taxes**, le directeur explique que celles-ci sont identiques entre HES, ainsi que pour la HES-SO, la HES-S2 et l'université. Une augmentation unilatérale n'est pas possible. Une différence pour les étudiants venant de l'étranger est envisageable. Le représentant du DIP s'enquiert du soutien aux étudiants frontaliers, un point litigieux, selon lui, dans les discussions avec les autres cantons. Pour le directeur de la HES, le problème se trouve plutôt dans le fait qu'ils doivent payer une part du coût d'un étudiant non résident venant à Genève. Une note est demandée.

A un commissaire ne comprenant pas la **raison de l'excédent** de 2,5 millions (p.8), il est expliqué que ce montant résulte de la différence entre l'insuffisance de financement (7 millions) et la subvention cantonale en nature (9,5 millions). Une note est demandée. une discussion suit sur l'utilisation des **réserves** et leur montant limité.

Au sujet des **réformes structurelles**, une question posée par un des rapporteurs, le directeur de la HES indique qu'une fusion des deux écoles d'ingénieurs est prévue. Une efficacité accrue en est attendue. D'autre part, une fusion de l'ESBA et de l'école d'arts appliqués a eu lieu. Mais l'intégration dans la HES n'a pas encore eu lieu, d'où un financement séparé.

Concernant les **partenariats**, l'école de Lullier a obtenu un nombre intéressant de mandats de recherches, mais moins toutefois que l'EIG (12% des recettes) où des efforts doivent être faits dans certaines filières.

Au sujet des étudiants, un commissaire s'interroge sur les mesures en faveur de la mobilité. Ils devront pouvoir notamment bénéficier d'une partie du fonds stratégique (10% du budget), récemment créé, notamment pour favoriser le développement d'études bilingues.

La question de l'**augmentation des dépenses de personnel** entre 2005 et 2006 fait souci à un commissaire. Celle-là est due à l'augmentation du nombre d'étudiants, lui répond le directeur. Il s'agit de vacances. (A noter que la diminution du nombre d'étudiants n'entraîne pas de diminutions des charges de personnel, remarque un des rapporteurs).

Les questions transversales sont enfin abordées.

Le directeur de la HES indique tout d'abord qu'il est **difficile de calculer le retour sur investissement des projets informatiques**. Dans certains cas, où il s'agit de remplacer du matériel, le retour est nul.

Un des commissaires relève que les HES emploient **peu d'apprentis**.

Le directeur annonce qu'**un système de contrôle interne sera introduit sous peu**. Quant à la comptabilité analytique, la HES-SO l'a déjà introduite. Dans cette perspective, le chiffrage des économies liées au projet de fusion des écoles d'ingénieurs est difficile, le but étant avant tout pédagogique.

L'importance des doublons est aussi abordée. Le directeur indique son intention de les éliminer, par exemple dans les domaines de la communication ou des ressources humaines.

La part du temps des professeurs consacrée à la **formation continue** (10%) semble élevée à un commissaire. Mais pas au directeur de la HES qui indique que les professeurs fournissent des indications détaillées sur leur emploi du temps. En outre, seuls les responsables de filières ont droit à un congé sabbatique.

Au sujet du **développement des masters**, le directeur de la HES indique qu'une discussion est en cours. Un master en architecture a déjà été mis sur pied. Un projet dans le domaine de la santé est en discussion avec la faculté de médecine. D'autres existent en économie et services, sur le plan national, en ingénierie, en cinéma, en dessin et en musique. Un

commissaire indique qu'une motion concernant la création d'une HEP est sur le point d'être déposée au Grand Conseil.

Les commissaires expriment leur satisfaction quant à la direction de la HES.

Réponses aux questions complémentaires

1 Taxes d'études

Les taxes d'études sont uniformisées sur des écoles HES-SO à 500 CHF par semestre. Sur le plan cantonal, la loi sur l'encouragement aux études (LEE) C 1 20 garantit la gratuité essentiellement :

- aux étudiants dont le répondant ou eux-mêmes sont domiciliés et contribuables dans le Canton,
- aux étudiants dont le répondant ou eux-mêmes jouissent du statut de frontalier assujéti à l'impôt sur le revenu à Genève,
- aux étudiants dont le répondant ou eux-mêmes jouissent du statut de réfugié.

	Réal 2005				B 2006				PB 2007			
	HES-SO	HES-S2	ESBA	TOTAL	HES-SO	HES-S2	ESBA	TOTAL	HES-SO	HES-S2	ESBA	TOTAL
Taxes d'études facturées	864'314	399'360	173'000	1'436'674	928'000	361'000	200'000	1'489'000	892'000	486'000	200'000	1'578'000
Taxes d'études des étudiants exonérés ¹	834'500	521'800	-	1'356'300	875'000	660'000	-	1'535'000	900'000	660'000	-	1'560'000
Total	1'698'814	921'160	173'000	2'792'974	1'803'000	1'021'000	200'000	3'024'000	1'792'000	1'146'000	200'000	3'138'000

¹ Nous ne disposons pas des montants de taxes d'études des étudiants exonérés de l'ESBA car ils ne font pas partie de la ligne de subvention de l'école.

2 Subventions cantonales en nature

Les subventions cantonales en nature sont calculées selon des critères définis par la HES-SO afin d'assurer la prise en considération dans les états financiers de la HES-SO Genève de l'intégralité des charges et produits.

Ces subventions sont de trois types :

- Mise à disposition du personnel de l'Etat pour des prestations fournies (traitement des salaires, etc.).
- Mise à disposition de biens et services (téléphone, réseau informatique, etc).
- Mise à disposition des bâtiments.

L'augmentation des charges et, par analogie, de la subvention entre 2005 et le PB 2007 provient essentiellement de la mise à disposition de nouveaux locaux provisoires sis rue du Grand-Pré 70, que nous avons estimée à CHF 500'000 (soit environ 2500 M² multipliés par CHF 205.80 le M² et arrondis à la dizaine inférieure).

	Réal 2005	Budget 2006	Ecart R 2005 ./. PB 2007	P Budget 2007
Mise à disposition de locaux *	8'549'638	8'900'000	500'000	9'049'638
Mise à disposition du personnel	78'351	80'000	1'649	80'000
Mise à disposition de biens et services	388'527	390'000	1'473	390'000
Total	9'016'517	9'370'000	503'122	9'519'638

* Montant actualisé lors de la révision à CHF 8'543'410.--

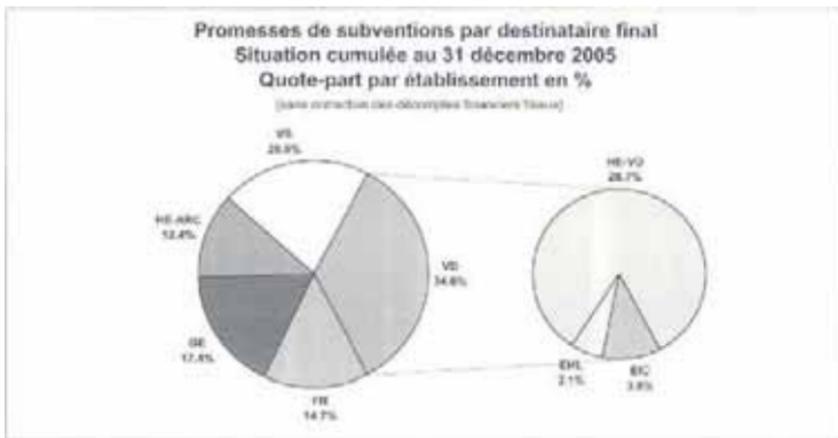
3 Mandats et recherche

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes perçues par les écoles genevoises en tant que subventions de la réserve stratégique ainsi qu'en tant que mandats.

		2002	2003	2004	2005	B 2006	PB 2007
HES-SO Genève	Ra&D	2'408'807	3'231'174	4'039'938	3'813'340	4'030'152	3'660'000
	Mandats	2'898'637	3'015'994	3'300'054	3'522'908	4'236'708	3'289'000
	Total	5'307'444	6'247'168	7'339'992	7'336'248	8'266'860	6'949'000
HES-S2 Genève	Ra&D	n/a	79'500	185'797	643'393	580'000	650'000
	Mandats	n/a	885'033	758'589	919'867	785'221	400'000
		n/a	964'533	944'386	1'563'260	1'365'221	1'050'000

La HES-SO a distribué de 1999 à 2005 pour un montant global de réserve stratégique de CHF 123 mio. La quote-part du canton de Genève pour la même période s'élève à CHF 21.4 mio.

Le graphique ci-dessous présente ces chiffres (en %) pour l'ensemble des établissements faisant partie de la HES-SO.



NB : Selon les engagements de la dernière année portant sur des subventions en faveur des écoles de la HES-SO, les données de la HES-SO sont en construction. Les données issues des flux de la dernière promesse de subvention sont prises en considération.

4 Mobilité des étudiants

La HES-SO distribue des subventions en faveur des étudiants et personnel des écoles HES. Ci-dessous, un tableau présentant le volume de subventions 2005 ainsi qu'une situation partielle 2006 puisqu'elle s'arrête au 31.08.2006.

	SO		S2	
	2005	2006	2005	2006
Promesses de subventions de la HES-SO en Frs	661'961	824'256	188'708	200'341
Nombre de dossiers*	162		40	
Promesses de subventions écoles genevoises en Frs	78'658	81'240	92'919	131'700
Nombre de dossiers*	26		16	

*Certains dossiers ont pu être constitués au bénéfice de plusieurs personnes.

5 Nombre de places personnel administratif et technique (PAT) nécessitant un CFC

Sur les 182 postes (calculés en équivalent plein temps) occupés en 2006, 94 postes requièrent un niveau CFC à l'engagement. Ces postes se décomposent comme suit :

- Secrétariat : 50 postes EPT soit 54%
- Comptabilité : 10 postes EPT soit 10%
- Techniciens : 30 postes EPT soit 32%
- Laborants : 4 postes EPT soit 4%

Réponses aux questions transversales



9 octobre 2006

Note à : François Abbé-Decarroux
De : Messieurs les députés P. Weiss et J.M. Odier

Objet : **Concerne : projet de budget 2007 – questions transversales en vue de l'audition prévue pour la prochaine séance du mercredi 11 octobre 2006.**

En réponse à votre courrier du 25 septembre, veuillez trouver ci-joint les réponses de la HES-SO Genève aux questions transversales transmises par la commission sur les travaux budgétaires 2007.

1. Attribution de mandats externes

La HES-SO Genève, avant de procéder à l'attribution d'un mandat externe, établit un cahier des charges de ses besoins et contacte les entreprises susceptibles de pouvoir répondre à ses attentes. Le critère qui préside au choix final est tout d'abord un critère financier mis en regard des compétences et des disponibilités de l'entreprise à retenir.

Dans la mesure du possible, la HES-SO Genève privilégie l'attribution interne des mandats, expertises ou conseils en les confiant aux écoles de la HES-SO Genève et à ses instituts. Une facturation interne est alors effectuée.

2. Retour sur investissement des projets informatiques

Quelle est la question précisément ?

Les projets de développement informatiques sont des projets intégrés au niveau HES-SO; la HES-SO Genève n'a donc pas la latitude de procéder elle-même au choix d'un mandataire.

Quant aux besoins informatiques ponctuels courants, ils sont confiés à la Haute école de gestion. La maintenance informatique au sein de la DG est assurée par les services informatiques de l'Ecole d'ingénieurs de Genève et fait l'objet d'une facturation interne.

3. Formation continue

Pour le corps professoral HES :

a), b) - chaque membre du corps professoral HES dispose d'un crédit en temps pour son perfectionnement professionnel individuel (PPI) correspondant à 10% (180 h. / an pour un plein temps) de sa charge de travail annuelle (180 h. par année académique pour un plein temps) - référence aux articles 9 et 11 du règlement fixant le statut du personnel enseignant HES (B 5 10.16) et décisions cadres de la HES-SO

- le crédit en temps accordé pour le PPI est utilisé pour les activités de perfectionnement définies à l'article 9 du statut HES B5 10.16 :

1) formation didactique de base;

- 2) formation complémentaire;
- 3) formation continue et mise à jour individuelle des connaissances et compétences professionnelles ou artistiques.

- il est recherché une adéquation entre les exigences évolutives dans le domaine HES et les conditions permettant aux collaborateurs de maintenir et développer les compétences de haut niveau attendues

- chaque membre du corps professoral HES est responsable de maintenir et développer ses compétences professionnelles dans les missions HES (enseignement de niveau bachelor et master, conduite de mandats de recherche appliquée, expertise professionnelle ou artistique et mandats de prestations à des tiers, relations internationales)

- pendant la période probatoire, il est prévu une analyse annuelle des prestations (cf. article 74 du statut HES B5 10.16), en commission paritaire du statut HES (cf. articles 102 à 105 du statut HES B5 10.16) il a été décidé que durant la carrière l'analyse de prestations des membres du corps professoral est bisannuelle. Dans le formulaire d'analyse de prestations, il est prévu de pouvoir préciser des "mesures à prendre" en terme de perfectionnement professionnel pour atteindre les objectifs fixés et/ou améliorer les prestations.

c) - les retours attendus concernent essentiellement :

- le maintien et le développement d'un haut niveau d'expertise, la reconnaissance des compétences et de l'expertise par les étudiants, les autres hautes écoles, les divers partenaires extérieurs;

- la qualité reconnue en interne et en externe des prestations des membres du corps professoral HES

- la motivation et la satisfaction de collaborateurs ayant les compétences pour réaliser les activités attendues et inscrites à leur cahier des charges (l'absentéisme étant par conséquent en principe réduit)

Pour les assistant-e-s HES :

- pour les assistant-e-s HES, les conditions contractuelles précisent qu'ils consacrent 75% de leur temps pour des prestations pour l'école et 25% de leur temps pour poursuivre leur formation personnelle (articles 42 et 96 du statut HES B5 10.16);

- depuis 2002, des modalités sont progressivement mises en place au sein des écoles HES pour développer le soutien apporté aux assistant-e-s dans la poursuite de leur formation personnelle.

Pour le personnel administratif et technique (Idem pour les assistants de recherche HES et adjoints scientifiques HES en tant que collaborateurs avec un contrat de durée déterminée) :

a) Dans le cadre des activités liées au cahier des charges, la hiérarchie identifie avec le collaborateur, soit dans le cadre de l'entretien d'évaluation et de développement des compétences, soit sur sollicitation d'une des deux parties, le besoin en formation, les ressources et les difficultés.

Une fois l'objectif identifié, la recherche de moyens (qui ne consiste pas systématiquement à proposer une formation) est mise en place. Les moyens peuvent être la formation mais également le coach de la hiérarchie, l'instauration d'une organisation différente dans le service, l'utilisation des points forts du collaborateur, le développement et l'utilisation de compétences personnelles, l'identification des ressources en interne et externe...

La formation continue est donc un des moyens mis en place pour répondre à des objectifs ou difficultés identifiées par la hiérarchie ou le collaborateur. Il est important de préciser que les objectifs sont en lien direct avec les missions du poste et du service.

b) Les critères, comme cité ci-dessus, sont liés aux objectifs du service, aux attentes de compétences liées au cahier des charges du collaborateur et à la politique de carrière professionnelle mise en place par la direction de l'école pour les collaborateurs.

c) Les retours sont liés à l'atteinte des objectifs pour le service ou pour le collaborateur. L'implication forte par rapport aux activités du service ou la mise en place de moyens pour répondre aux attentes liées au cahier des charges peut diminuer, de façon considérable, l'épuisement professionnel.

4. Apprentissage

Dans la mesure du possible (espace, possibilité d'offrir un encadrement et du temps) les écoles HES sont favorables à prendre des apprentis. L'offre des places est faite en début d'année sur demande du service des ressources humaines de la DG. Pour les HES en 2006, il y a eu 2 places proposées et 1 place pour 2007

5. Réforme structurelle

Indépendamment de l'introduction prochaine de GE Pilote, la HES-SO Genève a mis et met en place plusieurs réformes structurelles :

- la 1^{ère} catégorie de réformes a trait à la réunion de certaines écoles, par exemple : (réunion de la HEAA et de l'ESBA) ;

- la 2^{ème} catégorie de réformes a trait à l'élimination de certains doublons entre la direction générale et les écoles. Ce travail est suivi dans le cadre du projet de management par la qualité.

IUHEI

Rapport des commissaires

PROJET DE BUDGET 2007

Examen du département de l'institut universitaire de hautes études internationales

Rapport de MM. Odier et Weiss

Le directeur de HEI explique d'emblée que **le budget 2007**, qui pour l'essentiel correspond aux besoins de l'institut, **doit être considéré dans la perspective de l'intégration de l'IUHEI et de l'IUED**, ce qui entraîne un certain nombre d'incertitudes, voire des modifications d'ici à la fin de 2006, par exemple en raison de l'octroi d'une subvention fédérale au titre des frais d'intégration.

Le principal changement, par rapport au budget précédent, tient à l'augmentation du nombre de bourses accordées aux étudiants, à la suite de l'augmentation des taxes universitaires, note la directrice financière. Qui ajoute que la future Maison de la paix aura un coût. Alors que la subvention de la Confédération augmente de 2,5%, celle du canton est stable. En outre, une enveloppe extraordinaire a été octroyée à l'institut.

Un des rapporteurs relevant que **les salaires n'ont pas été indexés**, le directeur explique que cette décision résulte de l'autonomie de l'institut, fondation privée, qui est forte à l'égard du corps enseignant, plus faible pour le PAT. Au surplus, il souligne ne pas avoir été informé directement par le DIP du contenu de l'accord passé avec les organisations du personnel. Pour sa part, la représentante du service financier du DIP relève que les institutions subventionnées doivent suivre les décisions du conseil d'Etat concernant les mécanismes salariaux. Le directeur de HEI réplique que « seul le rattachement à la CIA est obligatoire, et que les statuts de l'institut ne prévoient aucun renvoi à l'Etat », et donc pas les mécanismes salariaux. Un commissaire relève que, naguère, les traitements des professeurs étaient plus bas qu'à l'université. Une note est demandée quant à l'autonomie de l'institut en la matière.

Les **questions transversales** sont abordées.

Sur la question des **mandats externes**, il est précisé que ceux-là ascendent à 244 900 francs dans le projet de budget. Dans la perspective de l'intégration des deux instituts, un mandat a été attribué à deux fiduciaires. Un autre, concernant l'informatique, est en cours. Leurs coûts ne sont pas inscrits au budget, en raison de disponibilités concernant un autre mandat.

Il est précisé que le mandat de la fiduciaire sera mis au concours en 2007, à l'issue d'un contrat d'un lustre.

A propos du **retour sur investissement des investissements informatiques**, une réponse positive est donnée par le directeur, en prenant l'exemple du service des étudiants. Des explications sont aussi données à propos de la partie informatique de la convention avec l'université.

Concernant la **formation continue** du personnel enseignant, le directeur indique que les règles sont identiques à celles de l'université. Pour le PAT, une réflexion est en cours.

La formation des employés fait l'objet d'une discussion. Un commissaire relève que l'institut ne forme pas d'apprentis, et que sa responsabilité sociale est engagée. La responsable de l'administration et des finances de l'institut annonce qu'une réflexion sera engagée sur l'apprentissage et les stages.

Le directeur indique, s'agissant du point 5, ne pas connaître Ge-Pilote. Un commissaire est d'avis qu'il ne s'applique pas à l'institut. Des éclaircissements ont d'ailleurs été fournis par l'Etat à l'institut quant à sa spécificité en matière de subventionnement.

L'examen du budget entraîne plusieurs questions.

La baisse de la part de l'auto-financement, relevée par un commissaire, est expliquée par la fin du projet de gestion des études. Un budget extraordinaire sera octroyé par la Confédération pour la fusion des instituts afin de payer l'extension du réseau informatique.

Une augmentation des taxes de dossiers, lors des ouvertures, est devenue réalité qui correspond à l'augmentation des coûts administratifs.

Des rentrées de **loyers** de chambres d'étudiants sont enregistrées pour un bâtiment des CFF, mis à disposition jusqu'à la fin de 2008, date de l'achat du terrain.

Un commissaire note, avec regret, **la forte part des dépenses administratives** dans le budget de l'institut, par rapport aux dépenses pour les enseignants (ligne 30010 vs. ligne 30030). Outre la progression des annuités, soulignée par la responsable des finances, l'explication tient dans la politique de développement menée depuis deux ans, répond le directeur, qui fournit plusieurs exemples (gestion du service des anciens étudiants, communication, service de placement, service des étudiants). Il regrette au demeurant de ne pas avoir pu procéder à certains engagements de professeurs pour faire face aux besoins de l'enseignement. Une note est demandée sur l'évolution du personnel administratif.

La stabilité du montant des abonnements suscite la curiosité d'un commissaire. Elle serait due au grand nombre d'abonnements en ligne, indique le directeur.

Le doublement de la ligne 40020 amène la responsable des finances à préciser qu'elle est due aux mandats informatiques.

La baisse des frais de communication est expliquée d'une part par les instructions d'utilisation parcimonieuse données au personnel, d'autre part par le recours à une société de distribution privée du courrier. Un commissaire suggère que les résultats de cette expérience soient communiqués à l'université.

La hausse de la ligne 48030 est théorique, les investissements étant pris en charge la première année. En l'espèce, les réserves passeront de 900 000 francs à l'heure actuelle à 400 000 francs en 2007, voire 0. Le directeur de l'institut redoute d'ailleurs cette échéance.

Quant au **conseil de fondation**, le doublement de ses dépenses est causé par les per diem accordés aux membres extérieurs. Le directeur en profite pour indiquer qu'une réflexion sur l'élargissement de la composition du conseil est en cours.

Les participants à la séance sont remerciés pour la qualité de leurs informations.

Réponses aux questions transversales

RéponseS aux questions transversales de l'IUHEI

1) Attribution de mandats externes

- Quels sont les critères appliqués par votre département pour l'attribution des mandats externes ?
- Dans quelle mesure la recherche d'une solution interne Etat est-elle privilégiée avant l'attribution d'un mandat externe ?

Réponse de la Direction HEI :

Des mandataires externes sont engagés uniquement pour des mandats spécifiques demandant des compétences pointues n'existant pas à HEI et pour de courtes périodes.

2) Retour sur investissement des projets informatiques

Distinguer pour chacun des projets informatiques réalisés, en cours et futurs, les retours sur investissement en termes d'économies financières, de gains de postes ou/et de transferts de postes.

Réponse de la Direction HEI :

Le plus gros projet informatique de ces dernières années consiste en l'introduction d'un logiciel de gestion des études. Ce programme permet déjà aux futurs étudiants d'effectuer leur candidature en ligne. Ce programme permettra une rationalisation du travail dans les secrétariats et une économie de temps de travail par la participation des professeurs et des étudiants aux fonctionnements du logiciel.

3) Formation continue

- Quelle est la stratégie menée par votre département pour la formation continue des collaborateurs ?
- Quels sont les critères amenant le département à proposer des formations continues ?
- Quels sont les retours attendus en termes de productivité par travailleur et de diminution de l'absentéisme ?

Réponse de la Direction HEI :

HEI propose ponctuellement une mise à jour informatique. Un questionnaire vient d'être envoyé à tout le personnel administratif afin de connaître les besoins de formation informatique et de connaissance de la langue anglaise.

Les chefs de départements proposent également des formations plus spécifiques à chaque département et cela afin d'avoir un maximum de compétences internes.

Nous n'avons pas de problème d'absentéisme à HEI.

4) Apprentissage

- Quelle est votre politique en matière d'apprentissage ?
- Quels sont les moyens de communication associés à cette politique ?
- Quel est le nombre de places d'apprentissage offertes par votre département en 2006 et prévues au projet de budget 2007 ?

Réponse de la Direction HEI :

HEI n'emploie pas d'apprentis.

5) Réforme structurelle

Quelles sont les réformes structurelles envisagées ou mises en place dans la perspective de l'introduction prochaine de Ge-Pilote ?

Réponse de la Direction HEI :

Nous n'avons pas connaissance du projet Ge-pilote.

Département des institutions

Rapport des commissaires

PROJET DE BUDGET 2007

Examen du département des institutions

Rapport de MM. Gautier et Mettan

1. Conférence des chefs de service du département des institutions

Dans un premier temps, le chef de département commente un document présenté à l'ensemble des chefs de service du département, qui permet de voir comment le département applique le plan de mesure, qui le fait, qui s'occupe du projet GE-pilote et comment la réduction de 5% du personnel sur le personnel administratif sera effectuée dans les délais.

Postes

Une discussion s'engage sur la question de la réduction du personnel dans la mesure où cette réduction ne s'appliquera pas au personnel fixé par la loi, c'est-à-dire la police judiciaire et uniformée.

Dans la mesure où les commissaires souhaitent pouvoir voir l'impact des décisions du Conseil d'Etat en terme de réduction de postes, mais que le département est confronté au cas particulier de la police, les rapporteurs s'inquiètent de savoir comment vérifier ces mesures. Ne faudrait-il pas, d'une certaine mesure « sortir » le personnel qui dépend d'une loi et avoir ainsi une double présentation ?

Zones à problèmes

D'une manière générale, les « zones » à problème du département sont les OPF de même que l'OCP. Dans l'un et l'autre cas, le déménagement de ces deux services devrait améliorer la situation.

Dépenses générales

Un autre sujet d'inquiétude est l'augmentation des dépenses générales (5% d'augmentation sur 47 mios ce qui semble beaucoup).

Au titre de cette rubrique un député s'étonne que la question des déménagements n'ait pas été résolue une fois pour toute au niveau de l'Etat, quant au fait de savoir si cela était de l'investissement ou du fonctionnement. Il rappelle que l'ICF a émis un avis fixe : les déménagements c'est du fonctionnement.

Provisions

La diminution (rubrique 33) des provisions est expliquée par le chef du département comme le résultat des efforts de la réorganisation de la police et d'autre part par une réévaluation du « risque correspondant ».

2. Questions spécifiques

Un commissaire demande ce qu'est la rubrique 301.9000 libellée « *charges sociales et techniques à répartir* ».

Le Conseil d'Etat a décidé, fin septembre 2006, une diminution de la réduction linéaire des salaires, ce qui signifie une augmentation de la masse salariale et par conséquent des charges sociales.

Comme il était impossible de ventiler ces informations dans le budget, via l'application OPE, elles ont été saisies globalement sur la rubrique 301.90.

Lors de la prochaine remontée, cette rubrique devrait disparaître, car les modifications figureront sur les bonnes sous-natures.

Corps de police (313.1100 - carburants) : pourquoi la rubrique enregistre-t-elle une augmentation ? A quoi correspondent les ventes d'essence (435.0133) pour Frs 25'000.- ? Qui vend ? A qui ? Combien de litres ? A quel prix ?

L'augmentation est due uniquement à la flambée du prix du baril sur le marché international, suite à l'évolution de la situation géopolitique mondiale. Au début 2005, le baril était à 40 dollars; en juillet 2006, le prix du baril est monté à 72,50 dollars.

Au vu des milliers de litres commandés pour les 5 millions de kilomètres parcourus annuellement par la police, l'augmentation de la rubrique est aisément explicable.

En outre, il convient de préciser que ces augmentations de prix sont répercutées sur tous les produits pétroliers.

La rubrique 313.1100 comprend également dans ses totaux, les autres produits dérivés du pétrole, tels que les graisses pour la mécanique, les huiles moteurs (environ 380 voitures dont on vidange les moteurs tous les 10'000 Kms (utilisation sévère), etc.

Cette même rubrique comprend également tous les achats des produits d'entretien généraux, ainsi que les produits spéciaux pour le lavage automatique - les détartrants - produits de lave-glace - nettoyant châssis - antigel moteur - antitags - etc.

Le parc des véhicules de la police augmente régulièrement d'une dizaine de véhicules supplémentaires par année.

Pour la facturation de l'essence, la police transmet à son service financier, toutes les prises effectuées par les services qui ne sont pas du DI et qui viennent se servir à la pompe située à proximité du Vieil Hôtel de police (Carl-Vogt). Il s'agit d'imputations internes. La facturation de l'essence concerne les véhicules du service du cadastre, du service Environnement Info, du SAP, de l'Office cantonal de l'Emploi et de l'OCM.

Les quantités d'essence remises à ces entités sont transmises au service financier de la police pour facturation. Le prix du carburant facturé est fixé par le service financier police. Pour la facturation des travaux d'atelier, les véhicules du SAP, de l'OCM et du service Environnement Info sont concernés. Il s'agit d'imputations internes.

Le prix de la main-d'oeuvre est fixé par le service financier police.

Les prix des pièces mentionnées sur les factures du garage sont indiqués au prix coûtant.

Rubrique 315.7013 et 315.7110 : un commissaire demande la différence entre l'entretien des postes émetteurs-récepteurs et les contrats d'équipement de télécommunication.

La rubrique 315.7013 est utilisée pour les dépenses de matériel d'entretien. Par exemple :

- Achat de matériel non compris dans les contrats d'entretien.
- Matériel pour les entretiens fait par le Garage police.
- Réparation fait par des tiers (sans contrat).
- Remplacement de matériel défectueux.

. / .

La rubrique 315.7110 est utilisée pour les contrats de maintenance avec des tiers. Par exemple :

- TSA (Radios et enregistreurs de conversation).
- Devillard (Fax).
- Vulpus (Messagerie cryptée).
- Dolphin (Système d'envoi de SMS et TPS).

Corps de police (315.7013 - location d'appareils Natel) : pourquoi est-il nécessaire de louer de tels appareils ?

La Police ne loue plus de Natel. Anciennement, cela était le cas lors de déplacement à l'étranger ou en Suisse et lors d'événements majeurs.

Aujourd'hui, cette rubrique est utilisée pour payer les factures de téléphonie fixe de Palexpo (container Police) et les frais de communications des téléphones satellitaires utilisés lors des événements d'envergure.

Le solde est utilisé pour le paiement des factures des BSMS utilisés par la Police judiciaire (SMS cachés).

Rubrique 315.9401 - *entretien AFIS*: quelle est la signification de l'entretien AFIS ?

Cette rubrique se rapporte à l'entretien du système automatique d'identification par empreintes digitales (Automatic Fingerprints Identification System). La Police est dotée de plusieurs machines (6) de ce système d'identification qui est utilisé à l'intérieur du territoire comme aux frontières, où il est particulièrement utile. En 2006, deux machines supplémentaires ont été acquises. Il s'agit d'un système propriétaire fourni par la maison ASCOM.

Loi budgétaire annuelle

Un vaste débat s'engage sur la LBA (loi budgétaire annuelle) qui, d'après l'un des rapporteurs ressemble à une « liste à la Prévert ». Un certain nombre de requalification devrait être apportées en séance.

Acquisitions de véhicules

En ce qui concerne les acquisitions de véhicules ou le remplacement de véhicules (CHF 3 mio), les rapporteurs souhaiteraient savoir le nombre de reprise, d'achat de véhicules neufs et d'achat de véhicules de seconde main par année, de même que la différence entre prix d'achat et de vente des véhicules devraient être expliquée.

- 1. Corps de police - Commission d'achat des véhicules de l'Etat (CAVE) (516.3900 - remplacement de véhicules ou engins) Expliquer le montant prévu (Frs 2'174'700.-). Comment lire ce chiffre en perspective avec celui des ventes de véhicules (Frs 50'000.-) apparaissant sous la rubrique 435.6014 ?**

Voir le tableau qui offre un comparatif, pour 2006, entre le nombre de véhicules achetés par l'Etat (avec une distinction entre renouvellements et acquisitions supplémentaires), le nombre de véhicules vendus aux enchères, le nombre de véhicules repris par le fournisseur et le nombre de véhicules envoyés chez un démolisseur.

Le document met également en évidence les chiffres concernant spécifiquement le DI.

En 2007, la police a prévu les remplacements de véhicules suivants :

- 5 fourgons Mercedes 410 - MO, transport de troupes CHF 500'000.--
- 109 motos Honda 125 cc de la gendarmerie par 60 motos et scooters (+35 Kw) CHF 480'000.--

- Fourgon de Commandement Mowag 4x4 CHF 80'000.--
- Car Mercedes 0303 de 51 places CHF 350'000.--
- 4 fourgons cellulaires (VW LT 50-Mercedes 310-VW T4) CHF 200'000.--
- Un bateau de la police de la navigation Joker CHF 150'000.--

Le financement des éventuels véhicules accidentés pendant l'année et hors d'usage doit également être prévu sur cette rubrique.

La rubrique 435.6014 comprend essentiellement le produit de la vente aux enchères par le Service des automobiles et de la navigation (SAN) des véhicules de la police qui ont dû être remplacés et qui n'ont pas fait l'objet d'une reprise par le fournisseur ou d'une réaffectation à l'interne. Les sommes payées par les démolisseurs qui prennent en charge les épaves figurent également sur cette rubrique.

Projet de brouillage des téléphones portables

En ce qui concerne le projet de brouillage des téléphones portables à Champ-Dollon, un commissaire a le sentiment que ce projet figurait déjà sous l'ancienne législature.

Le projet de brouillage des téléphones portables a été initié par le Concordat romand sur l'exécution des peines et mesures concernant les adultes et les jeunes adultes. Ont ensuite été associés les deux autres Concordats régionaux.

Suite aux démarches entreprises auprès de l'OFCOM (Office fédéral de la communication), la législation fédérale (OIT, RS 784.101.2) a été modifiée en 2004 pour permettre aux autorités pénitentiaires et aux services de police de perturber des communications GSM. Durant l'année 2005, des essais pilotes ont eu lieu dans trois sites pénitentiaires dont la prison de Champ-Dollon.

Le chiffrage exact du projet et la validation des orientations techniques en vue de sa réalisation sont actuellement en cours. Ceci effectué, un projet de loi pourra être finalisé.

Un montant de F 650'000.- a été inscrit la première fois sous la rubrique 45.02.00.503.05 "sécurité communications" au budget 2005. Ce montant a été réévalué en fonction des besoins à F 950'000.- et reporté au budget 2006, ainsi qu'au projet de budget 2007. Aucun de ces montants n'a été dépensé à ce jour.

Annexe au rapport

Prévision des postes DI 2005-2009

N° de Centre	Dénomination du C.R.	B 2005	B 2006	PB 2007	PB 2008	PB 2009	Diff 05/09	Estim. Réed. d'activité	Tx relatif Global	En %
04.01.01.00	Présidence et secrétariat général	24,95	24,95	24,50	24,50	24,50	0,45	0,00	-0,45	-1,80
04.01.03.00	Direction départementale des Finances	5,50	5,50	6,00	6,00	5,00	-0,50	-0,20	-0,70	-12,73
04.01.04.00	Organisation et planif. systèmes d'information	11,80	11,80	10,98	10,98	8,98	-2,82	0,00	-2,82	-23,90
04.03.01.00	Service des votations et élections	7,00	6,00	5,70	5,70	5,70	-1,30	0,00	-1,30	-18,57
04.03.02.00	Service des passeports et de la nationalité	9,00	9,00	8,20	8,20	7,20	-1,80	0,00	-1,80	-20,00
04.03.03.00	Direction cantonale de l'état civil	7,00	9,00	9,00	9,00	9,00	2,00	0,00	2,00	28,57
04.03.04.00	Office cantonal de la population	172,76	171,76	167,76	164,76	166,76	-12,00	-0,20	-12,20	-7,08
04.03.05.00	Service des automobiles et de la navigation	126,92	126,92	126,92	126,92	120,92	-6,30	0,00	-6,30	-4,96
04.03.06.00	Service cantonal des naturalisations	17,50	19,00	19,00	18,00	16,00	-1,50	0,00	-1,50	-8,57
04.03.07.00	Service des objets trouvés	7,00	7,00	6,00	6,00	6,00	-1,00	0,00	-1,00	-14,29
04.03.08.00	Archives d'Etat	18,55	17,60	16,60	16,60	16,60	-1,95	0,00	-1,95	-10,51
04.03.10.00	Promotion de l'égalité entre hommes et femmes	7,70	6,70	6,70	6,70	6,70	-1,00	0,00	-1,00	-12,99
04.03.11.00	Bureau de l'intégration	6,00	5,00	5,00	5,00	5,00	-1,00	0,00	-1,00	-16,67
04.03.12.00	Délégué à la Genève internationale	2,50	3,50	3,50	3,50	3,50	1,00	0,00	1,00	40,00
04.90.02.00	Solidarité internationale	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04.04.00.00	Services administratifs police	374,36	367,86	366,86	366,86	354,86	-19,50	0,00	-19,50	-5,21
04.05.01.00	Direction de l'office pénitentiaire	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04.05.03.00	Service de l'application des peines et mesures	7,50	6,50	7,50	7,50	7,20	-0,30	0,00	-0,30	-4,00
04.05.04.00	Service de probation et d'insertion	37,65	37,65	39,65	41,65	35,75	-1,90	0,00	-1,90	-5,05
04.05.05.00	Service des établissements de détention (hors NSD)	94,86	95,86	97,86	97,86	91,06	-3,80	0,00	-3,80	-4,01
04.07.01.00	Direction générale des poursuites et faillites	30,40	17,40	0,00	0,00	0,00	-30,40	0,00	-30,40	-100,00
04.07.02.00	Office des poursuites	163,95	169,95	189,15	189,15	179,00	-15,05	-0,10	-14,95	-9,12
04.07.03.00	Office des faillites	47,00	55,00	60,00	57,50	57,50	10,50	0,00	10,50	22,34
	Rédaction postes de l'ex-SAP en prêt au DES					-4,50				
	TOTAL	1'186,90	1'180,95	1'184,18	1'179,38	1'123,43	-63,47	-0,50	-63,97	-5,39
	autres réductions prévues selon mesure 8 mais non ventilées							-3,50	-67,47	-5,68
	SOUS-TOTAL DI	1'186,90	1'180,95	1'184,18	1'179,38	1'119,43	-63,47	-4,00	-67,47	-5,68
04.04.00.00	Corps de police (eff. légal 1528; eff. Réel 1267)	1'283,00	1'283,00	1'296,00	1'299,00	1'301,00	18,00	18,00	18,00	1,40
	Etat-Major (eff.légal max 20)	11,00	11,00	20,00	20,00	20,00	9,00	9,00	9,00	81,82
	Police judiciaire (eff.légal max 350; eff. réel 291)	287,00	287,00	295,00	295,00	300,00	13,00	13,00	13,00	4,53
	Gendarmerie (eff.légal max 960; eff. réel 764)	787,00	787,00	783,00	783,00	783,00	-4,00	-4,00	-4,00	-0,51
	Police sécu. Internationale (eff. réel 201)	198,00	198,00	198,00	198,00	198,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Open	233,00	234,00	261,85	271,25	276,25	45,25	45,25	45,25	19,42
04.05.02.00	Pison de Champ-Dollon	233,00	234,00	234,00	243,40	250,40	17,40	17,40	17,40	7,47
04.05.05.00	Service des établissements de détention (NSD)	0,00	0,00	27,85	27,85	27,85	27,85	27,85	27,85	4,17
	Sous-total Police non adm. + OPEN	1'516,00	1'517,00	1'557,85	1'570,25	1'579,25	1'579,25	63,25	63,25	4,17
	TOTAL GENERAL DI	2'702,90	2'697,95	2'742,03	2'749,63	2'698,68	-4,22	-4,22	-4,22	-0,16

Réponses aux questions transversales



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des Institutions
Le Conseiller d'Etat

DI
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3962
1211 Genève 3

Madame Mariane Grobet-Wellner
Présidente
Commission des finances du
Grand Conseil
Service du Grand Conseil

N/réf. : LM/SG
V/réf. :

Genève, le 1^{er} novembre 2006

Concerne : projet de budget 2007 - questions transversales

Madame la Présidente,

Je me réfère au courrier relatif à l'objet cité en marge que vous avez adressé le 25 septembre 2006 à Monsieur Bernard Gut, secrétaire général de mon département.

En réponse aux questions transversales posées par la Commission des finances, j'ai l'avantage de vous communiquer les éléments suivants :

1. Attribution de mandats externes

a) Le département a émis, en date du 1er juin 2005, une directive sur les règles en matière d'engagement et d'autorisation de dépenses. L'objectif de cette directive est de délimiter les compétences financières entre les chef-fe-s de service, la direction départementale des finances et le secrétariat général.

De manière générale, la compétence des chef-fe-s de service est fixée à un maximum de Frs 20'000.-. Toutefois, la directive prévoit que toute attribution d'un mandat doit faire l'objet d'une validation préalable au niveau du secrétariat général, quel qu'en soit le montant. En effet, il a été jugé que ce type de dépenses particulières ne pouvait être laissé à la seule appréciation du ou de la chef-fe de service.

Ainsi, dans tous les cas, un examen du bien-fondé de la demande et notamment de l'impossibilité d'effectuer le travail avec des ressources internes est effectué au niveau du département (direction départementale des finances et secrétariat général). Le département n'a pas établi d'autres critères pour déterminer l'attribution des mandats.

Cela dit, les critères considérés sont en voie de définition au niveau de l'Etat, conformément à la mesure No 12 du plan de mesures du Conseil d'Etat ("Diminuer drastiquement le recours à des consultants externes et s'appuyer davantage sur les compétences d'expertise existant au sein de l'Etat").

b) Dans tous les cas, le département examine préalablement la possibilité d'effectuer le travail en interne. Un mandat n'est donné à l'extérieur que si les ressources n'existent pas dans les services du DI (en compétences ou en disponibilité) ou pour d'autres raisons particulières (nécessité d'indépendance par rapport au département, par exemple).

Il convient d'ajouter qu'au titre de la mesure No 25 du plan de mesures du Conseil d'Etat ("Edicter un cahier des charges pour le recours aux prestations de tiers et diminuer les honoraires en fixant des normes"), le DI a prévu une économie de quelque Frs 100'000.- en 2007 par rapport au budget 2006 et au total Frs 350'000.- d'économies nettes entre 2007 et 2009. Cette économie correspond à une volonté de restreindre encore davantage le recours à des mandataires externes.

2. Retour sur investissement des projets informatiques

Vous voudrez bien trouver, en annexe, un tableau récapitulant tous les projets informatiques du DI et le retour sur investissement escompté pour chacun d'eux.

Ce tableau est en phase avec la présentation que le département avait faite devant la sous-commission informatique des finances les 17 et 31 mai dernier.

3. Formation continue

a) L'objectif du département des institutions en matière de formation continue des collaborateurs-trices peut se résumer en trois points :

1) *développement des compétences*, afin de permettre à chacun de s'adapter aux changements technologiques, à l'évolution des métiers et/ou à l'organisation du travail;

2) *motivation du personnel*, d'une part par le biais de l'acquisition de nouvelles connaissances, lesquelles offrent au personnel la possibilité d'effectuer des tâches plus intéressantes et/ou des perspectives d'évolution professionnelle; d'autre part en encourageant la formation continue des cadres, la qualité du management ayant un impact fort sur la motivation des collaborateurs-trices;

3) *transfert et partage des connaissances*, dans les domaines spécifiques pris en charge par certains services du département.

b) Les besoins individuels en formation continue sont formulés soit par le-la chef-fe de service, soit par le-la collaborateur-trice. Dans les deux cas, l'entretien périodique individuel demeure l'occasion privilégiée de faire émerger lesdits besoins.

Les demandes individuelles de formation continue sont examinées par le service RH du département, lequel vérifie le bien-fondé et évalue la valeur ajoutée pour le-la collaborateur-trice et pour le service concerné.

Par ailleurs, le service des ressources humaines du département examine chaque année, en collaboration avec les chef-fe-s de services, les besoins collectifs de formation, ce notamment dans le but d'en mesurer l'impact financier et de permettre au centre de formation de l'Etat de les intégrer au budget.

Il convient de préciser que le corps de police dispose de son propre centre de formation, où sont dispensées toutes les formations (de base et continues) liées au métier de policier.

c) Découlant des trois points relevés plus haut, les gains suivants sont attendus :

- amélioration des performances
- efficience
- baisse de l'absentéisme
- engagement personnel
- appréhension optimale des problématiques traitées.

4. Apprentissage

a) Le département des institutions encourage l'ensemble de ses services à engager de nouveaux/velles apprenti-e-s et à consentir de réels efforts pour mettre en valeur leur savoir-faire et leurs compétences en matière de formation professionnelle.

- b) Le département des institutions retransmet à chaque service, une copie du courrier reçu du Centre de formation de l'OPE sollicitant des départements des engagements à former un-e/des apprenti-e-s pour l'année scolaire à venir. Le département laisse le soin à chaque service de retourner directement son formulaire au Centre de formation en y mentionnant la suite qu'il souhaite donner à cette requête.
- c) L'engagement du département au profit de la formation des jeunes se concrétise actuellement par 31 apprenti-e-s engagés pour l'année 2006-2007, réparti-e-s selon le tableau ci-dessous :

Services	Nbr	Formation initiale	Profil B	Profil E	Profil M
Office pénitentiaire	6		2 ^{ème} année	1 ^{ère} année 1 ^{ère} année 1 ^{ère} année 2 ^{ème} année	1 ^{ère} année
Ressources humaines DI	1			1 ^{ère} année	
OCP	5	2 ^{ème} année	2 ^{ème} année	1 ^{ère} année 3 ^{ème} année	2 ^{ème} année
SPI	2		2 ^{ème} année		2 ^{ème} année
OPF	5		1 ^{ère} année 3 ^{ème} année	2 ^{ème} année 2 ^{ème} année 2 ^{ème} année	
Service des passeports et de la nationalité	1		2 ^{ème} année		
SAN	6		1 ^{ère} année 2 ^{ème} année 2 ^{ème} année 3 ^{ème} année 3 ^{ème} année	2 ^{ème} année	
SAPEM	1			2 ^{ème} année	
Prison de Champ-Dollon	1			3 ^{ème} année	
Service des objets trouvés	2		1 ^{ère} année	3 ^{ème} année	
Garage de la Police	1		mécanicien		

5. Réformes structurelles

Une première réforme structurelle a été menée dès le début de la législature avec l'adjonction d'un nouveau domaine aux activités du département, consacré à la Genève internationale et aux Droits de l'Homme.

Sa particularité, par rapport aux domaines déjà traités par le département, réside principalement dans le fait que ce véritable pôle de compétences regroupe des services à effectifs modestes, dirigés par des Délégués du Conseil d'Etat, dont l'institution découle d'une loi votée par le Grand Conseil. La nomination prochaine du ou de la Délégué-e aux violences domestiques enrichira encore la palette des prestations du DI vouées au respect de la dignité humaine.

Par ailleurs, des travaux portant sur une réorganisation de la police, dans le cadre desquels sont étudiées les possibilités d'harmoniser les missions et le statut des policiers en uniforme, sont en cours. En outre, une réflexion sur la nature des liens hiérarchiques et administratifs entre l'Office pénitentiaire et les services qui en dépendent, dont la Prison de Champ-Dollon, a débuté suite aux problèmes engendrés par la surpopulation chronique de l'établissement.

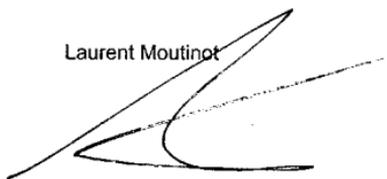
Le domaine de la population a gagné en cohérence avec l'affectation au département du service cantonal des naturalisations. La gestion des dossiers devrait être rationalisée et simplifiée et l'accès aux prestations facilité par le regroupement, courant 2007, de tous les services compétents (OCP, direction cantonale de l'état civil, service des passeports et de la nationalité et service cantonal des naturalisations), dans un même bâtiment administratif situé à Onex.

De plus, la déclinaison par prestations des différentes politiques publiques induite par le projet GE-Pilote va assurément provoquer à terme quelques modifications structurelles au sein du département.

Enfin, la réflexion conduite actuellement dans le cadre du plan de mesures du Conseil d'Etat pour simplifier et harmoniser les organigrammes départementaux pourrait également avoir un impact sensible sur la structure du DI.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez bien voulu prêter au contenu de la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent Moutinot



Annexe ment.

Copie : M. Renaud Gautier, commissaire rapporteur, par voie électronique
M. Guy Mettan, commissaire rapporteur, par voie électronique

Retour sur Investissement des projets informatiques du DI

Service		Projets		Economies financières et autres		Gains de postes		Transferts de postes	
Type									
Police	PPRVA	Contrôle technique (CT)-BSMS		Police					
AGT		Police 2000		<p>Diminution des temps de recherches et d'investigations</p> <p>Augmentation potentielle de la disponibilité du personnel Police</p> <p>Optimisation des processus de travail (suppression des saisies multiples automatisées, moins de déplacements, ...)</p> <p>Amélioration et optimisation des recherches permettant l'augmentation des délits élucidés</p> <p>Amélioration de la synergie entre les polices et services (rapidité de transmission d'information)</p> <p>A terme gain sur le stockage des dossiers (environ 100'000 dossiers)</p> <p>Suppression des coûts du développement des photos grâce au système d'imagerie</p> <p>Moins d'administratif</p>	8	X			
AGT		Extension de l'infrastructure de la police		<p>Diminution des coûts d'exploitation du système estimés à CHF 1'360'000 par année</p> <p>Optimisation des flux d'information et simplification des activités de saisies et de diffusion d'informations</p> <p>Suppression des goulets d'étranglement liés à l'indisponibilité des postes de travail pour effectuer les rapports</p> <p>Amélioration du service public</p>	X	X			
AGT		Réforme application des amendes et infractions/contraventions (Micaado)		<p>Accélération de la procédure de traitement des amendes d'ordre et contraventions</p> <p>Vision globale d'un dossier dans son ensemble (Amendes, contraventions, Jugements, comparabilité, courrier, ...)</p> <p>Augmentation du taux de recouvrement des affaires (pertes financières estimées à CHF 2'000'000.-)</p> <p>Optimisation des relations avec les partenaires</p> <p>Diminution des postes attribués à ce travail</p> <p>Réduction des frais de pré imprimés estimés à CHF 500'000.- par an</p> <p>Diminution des coûts d'exploitation du système estimés à CHF 770'500.- par année</p>	2.5	X			
AGT		Projets cités à l'engagement police (SAE)		<p>Amélioration du service public</p> <p>Mieux sécurité des intervenants</p> <p>Amélioration de la conduite opérationnelle des événements</p> <p>Moins d'administratif donc plus de disponibilité pour gérer l'opérationnel</p> <p>Optimisation du travail (moins de manipulations et de déplacements)</p> <p>Mieux coordination de l'engagement des forces police sur le terrain</p> <p>Mieux suivi d'une opération pour enseigner les autorités, le public et les personnes impliquées</p>	X	X			
ATA		Conduite opérationnelle pers. Police (COPTP)		<p>Redéfinition du personnel police dans son métier de base</p> <p>Suppression saisies à double</p> <p>Elimination des la multiplicité d'outils ==> diminution de la maintenance des systèmes</p> <p>Régroupement de la gestion du personnel de l'ensemble des services de police. Par conséquent suppression de travaux administratifs répétitifs</p> <p>Vue d'ensemble de l'engagement du personnel en temps réel</p>	5	X			
ATA		Securité police		<p>Mieux coordination entre les services</p> <p>Assurance de la pertinence et l'exactitude des données</p> <p>Pertinence de l'exploitation informatique police</p>	12	X			
ATA					X	X			

Retour sur investissement des projets informatiques du DI

Service	Type	Projets	Economies financières et autres	Gains de postes	Transferts de postes
POLICE			Augmentation de la sécurité routière Suppression de l'acquisition de films argentiques, de papier et de développement, d'ou une économie d'environ CHF 50'000.-- par année Accélération de traitement des infractions ==> diminution des pertes financières Suppression des risques de manipulation des films argentiques ==> perte estimée à CHF 10'000.-- sur un film de 380 photos Diminution des déplacements liés au tâches de maintenance et d'exploitation des radars ==> estimation CHF 5'980.-- par année suppression de la double saisie (2 postes seront reallocés à d'autres tâches) Rationalisation du travail à la brigade du trafic et suppression de la saisie redondante (3 postes seront reallocés)	2	X
	2007	GED POLICE	Suppression du temps d'attente et de déplacement pour consulter les dossiers des enquêteurs (environ 5 mois par année) Economie en locaux, papier, classeurs, armoires... Optimisation du travail de recherche et de disponibilité des informations Optimisation des échanges avec les différents partenaires Amélioration de l'efficacité des collaborateurs	X	X
	GT	Système de gestion des ressources humaines	Pas encore déterminé		
	GT	Recherche des fournisseurs et achat	Pas encore déterminé		
	GT	USIS / SPS	Pas encore déterminé		
SAN	GT	Relance du système d'information du service des automobiles	Pas d'heures de travail supplémentaires, ni d'augmentation de postes pour assurer la prestation au public Augmentation de la productivité liée aux nouvelles possibilités (GED, code barres, internet...) Optimisation de la formation des collaborateurs grâce à la convivialité du système Harmonisation des procédures et pratiques de travail grâce à la synergie des cantons Diminution des coûts de fonctionnement (papier, affranchissement, manipulations...) Diminution d'environ CHF 250'000.-- sur les coûts d'évolution et de maintenance du système	X	X
	LBA	Teletypographie numérique (PTFVA)	Dedommagement de la confédération prévu d'environ CHF 45.-- soit environ CHF 1'35'000.-- pour une estimation de 3'000 cartes délivrées	X	X
	GT	Informatisation des OPF	En cours de élaboration mais il semble que: d'un point de vue matériel: Réappropriation du système d'information entraînant une garantie sur le terme Potentiel sur les ressources allouées Potentiel financier dû à l'augmentation des affaires traitées Amélioration des prestations Meilleure synergie avec les partenaires d'un point de technique: Diminution des coûts d'exploitation	?	?
OPF			Optimisation des échanges avec les partenaires Amélioration de la qualité des informations Amélioration des prestations offertes au public Augmentation de l'efficacité des collaborateurs	X	X
OCP	AGT	Office de la population Calvin 2		X	X

Retour sur investissement des projets informatiques du DI

Service		Projets		Economies financières et autres		Gains Transferts de postes	
Type				de postes	de postes		
OCP	AGT GED OCP		Réduire le temps de prise en charge d'un dossier Accéder à l'ensemble des dossiers de manière simultanée Diminution des ressources nécessaires à la gestion des dossiers (5 postes en 2007 et 5 postes en 2008), 2 postes seront rattachés (1 pour l'OCP et 1 pour le CTI) Economie sur l'achat des Kardex pour le déménagement d'environ CHF 540'000 --	10	1 CTI		
OPEN	ATA Etude Retome SI pénitentiaire		A court terme, optimisation des procédures de travail Pour le moyen/long terme, définition des axes d'amélioration d'un point de vue organisationnel, ressources, formation et outils Non encore connu à ce stade, attente de la fin de l'étude OPEN	X	X		
	GT Portail Internet DI		Optimisation des temps de traitements et pérennisation de la connaissance métier Optimisation des échanges entre les services Diminution des charges de fonctionnement tels que affranchissement, téléphones, papier.				
DI	GT Technologies WEB (infocentre, bases de données, SIU, ...)		Pas encore déterminé				

projets terminés
projets en cours
projets abandonnés
projets futurs

Département des constructions et des technologies de l'information

Rapports des commissaires partie construction

PROJET DE BUDGET 2007

Examen du département des constructions et des technologies de l'information (partie constructions)

Rapport de MM. Bertinat et Kunz

Les commissaires ont été reçus par MM. Mark Muller, chef du DCTI, Mark Schipperijn, directeur financier, et F. Leutert, service du budget.

Remarques préliminaires

Comme convenu avec la présidence de la Commission des finances les deux commissaires en charge de l'audition du DCTI ont laissé de côté le CTI.

Ils ont commencé par exprimer leur étonnement devant le constat que le document récapitulatif des rubriques du budget de fonctionnement du DCTI ne leur soit pas remis car il s'agit d'un document indispensable pour tout observateur désirant se faire une idée globale sur la planification budgétaire et l'évolution du département.

Ces commissaires ont constaté par ailleurs avec regret que sur les documents qui leur ont été remis la colonne « réalisé probable 06 » manque, cela en dépit des engagements pris voici plusieurs mois par le chef du DF.

La vérification du sérieux des chiffres budgétisés reste donc aléatoire puisqu'elle ne peut s'effectuer que par rapport aux données des comptes 05 et du budget 06.

Objectifs de la visite

Ils peuvent se résumer à trois questions :

- le budget de fonctionnement 07 du DCTI s'inscrit-il dans les objectifs financiers généraux du Conseil d'Etat ? (limitation de la hausse des dépenses de fonctionnement à 1 % l'an, réduction de la masse salariale du petit Etat de 5 % sur 2005 durant la législature, ceci quelque soit l'ampleur des transferts de charges imposé par la Confédération) ;
- ce budget a-t-il été élaboré de manière réaliste et transparente ?
- quels sont les fondements du budget d'investissement 07 du DCTI ?

Il s'agissait de surcroît de soumettre divers problèmes les concernant aux responsables du DCTI.

Budget de fonctionnement du DCTI et objectifs du Conseil d'Etat de Genève

Par rapport aux objectifs généraux par le Conseil d'Etat, sur la base des chiffres du budget 06 du DCTI, il apparaît que :

- les **charges totales** du DCTI restent très éloignées de l'objectif du Conseil d'Etat en la matière puisqu'elles croissent de 5,69 % (+ 37,423 millions), les dépenses générales s'écartant encore davantage de l'objectif puisqu'elles augmentent de 5,91 % (+11,845 millions) ; sont en cause les **charges financières** (amortissements et intérêts des dettes) qui explosent de 30,10 % (+45,076 millions) à cause, souligne-t-on au DCTI, de transferts d'amortissements imposés par le DF et dont l'équivalent devrait se retrouver en négatif dans d'autres départements.
- par contre les **charges salariales** se réduisent de 1,03 % (./. 1,385 million) et le nombre de postes de 3,08 % (./. 36 postes) ;
- les **subventions**, principalement celles destinées au secteur du logement, sont en baisse de 4,45 % (./. 3 418 millions) ;

Le budget 07 du DCTI est-il sérieux et transparent ?

Pour traiter cette question les commissaires ont « tenté » de procéder à une analyse détaillée de la budgétisation des rubriques 312 (énergie), 314 (entretien des immeubles) et 318 (honoraires et prestations de tiers). Tenté seulement, parce qu'en l'absence des chiffres globaux du département et en l'absence des indications du réalisé probable 06 cette analyse s'est révélée très difficile.

Les commissaires ont donc prié le département de leur fournir un tableau synthétique de ces trois rubriques pour les périodes et échéances suivantes : réalisé 2005, budget 2006, réalisé probable 2006 et budget 2006. Ils ont également demandé au département de faire expressément ressortir les hypothèses retenues dans l'élaboration du budget 07, en particulier le prix de l'huile de chauffage. Le DCTI a manifesté peu d'empressement pour fournir ces renseignements et ce n'est finalement que le 9 octobre que la première partie de ceux-ci (annexe 1 - p.3) leur est parvenue, la seconde partie ne leur étant communiquée que le 12 ct et de manière insuffisamment précise (annexe 2 - p.4).

Les commissaires se sont également penchés sur la rubrique des revenus qui marque une hausse importante de 14,33 % (+15,218 millions). Cette analyse a montré qu'il s'agit en fait d'une progression correspondant presque totalement à la libération de réserves tacites sur des biens immobiliers, quasiment totalement amortis au bilan de l'Etat, que le gouvernement entend mettre en vente. **Près de 25 millions de francs de recettes extraordinaires sont ainsi budgétisées au compte de fonctionnement.**

Les fondements du budget des investissements du DCTI

L'ensemble des **dépenses** d'investissements figurant au budget du DCTI totalise 527,85 millions de francs. Ils montrent une hausse importante de 120,21 millions (+29,49 %) sur le chiffre budgétisé en 2006. Les postes les plus importants se trouvent aux rubriques suivantes :

- division des études et constructions (bâtiments) (+67,55)	198,45	millions
- division de la maintenance (LBA) (+6,49)	61,94	millions
- division des ouvrages d'art (TCMC) (+6,05)	74,20	millions
- division des routes (LBA) (+12,17)	32,15	millions
- service immobilier (LBA) (+13,07)	38,50	millions
- CTI (+3,89)	69,08	millions

Les commissaires ont été informés que la réforme de la LBA a été entreprise. L'ambition révélée est d'élaborer un système de crédits quadriennaux qui seront soumis au Grand Conseil sous forme de « **crédits de programme** ». Ceux-ci distingueront les investissements de renouvellement de ceux afférent aux grands travaux. Il n'est pas exclu que cette réforme puisse trouver sa concrétisation pour l'exercice 2007 déjà.

D'une façon générale il est apparu que les investissements ne sont pas vraiment gérés au sein de l'Etat. Dans ce contexte le DCTI apparaît plutôt comme un entonnoir où les choses se passent ainsi :

1. les demandes d'investissements s'amassent au sein du DCTI (ex B2007 : 800 millions);
2. le département trie et coupe dans les demandes en faisant de son mieux mais sans stratégie politique donc sans capacité de poser des priorités ;
3. ce travail intervient à la seule mesure du volume maximum fixé par le Conseil d'Etat (ex B2007 : 450 millions).

A l'évidence ce système n'est pas compatible avec une gestion sérieuse. Il doit être remplacé par une procédure identique à celle existant au sein du CTI où les demandes d'investissements (projets) sont étudiées et priorisées par un **Comité de gestion de projets (CGPP)**. **C'est ce qu'entend faire le DCTI.**

Quant aux **recettes** d'investissement, elles évoluent fortement à la hausse, passant de 29,809 millions au budget 06 à 48,548 millions au budget 07. Mais cette augmentation n'est due qu'à une participation de 30 millions de l'Etat à des projets immobiliers.

Problèmes divers

1. Les remarques de l'ICF concernant le DCTI dans le compte d'Etat 05 n'ont pas été suivies d'effets.
2. La baisse attendue des dépenses de loyers n'a pas encore pu, selon le chef du DCTI, être prise en considération dans l'élaboration du budget 07, ce qui explique que les loyers payés par l'Etat de Genève n'y baissent que de Fr. 278'000.-
3. La diminution de 390'000F de la subvention accordée à la sécurité civile a été relevée. Après discussion, il ressort qu'il n'y a pas qu'une subvention inscrite au budget du DCTI, mais que plusieurs départements participant à la sécurité civile ont inscrits une subvention à leur budget. Un budget consolidé serait utile pour avoir une vue complète sur cette division de l'Etat de Genève et permettre, outre l'aspect financier, de mieux comprendre le centre de responsabilité de ce service qui pourrait un jour être d'une importance capitale pour la population genevoise.
4. Quelques réformes structurelles sont en cours à des stades divers au sein du DCTI :
ORFEM : restructuration complète des directions

Assainissement énergétique des bâtiments : un PL impliquant Fr. 800'000.- sera soumis sous peu au Grand Conseil ; il couvrira divers petits investissements destinés à réduire les consommations énergétiques dans divers lieux de l'Etat.

ANNEXE 1**Total
département**

	Comptes 2004	Comptes 2005	Budget 2006	Dépense au 03.10.2006	Prévision au 31.12.2006	Projet de budget 2007
312	34'133'987.25	42'211'151.77	35'581'000	27'656'120.28	39'700'000	36'850'400
314	41'048'049.49	45'994'071.59	40'520'700	27'568'975.66	40'520'700	39'830'800
316	34'434'977.50	41'910'159.17	47'447'615	37'130'495.85	50'100'000	54'493'594
318	50'456'983.56	59'800'576.32	50'612'046	31'000'166.73	50'600'000	54'512'334
Total des 4 natures	160'073'997.80	189'915'958.85	174'161'361	123'355'758.52	180'920'700	185'687'128

Direction des Bâtiments

	Comptes 2004	Comptes 2005	Budget 2006	Dépense au 03.10.2006	Prévision au 31.12.2006	Projet de budget 2007
312	31'346'538.00	39'342'949.72	32'820'000	25'828'100.63	36'920'000	34'094'400
314	33'802'254.84	37'401'721.70	33'260'700	22'399'932.03	33'260'000	32'711'800
316	32'925'744.90	40'594'509.40	44'215'000	35'432'763.77	46'870'000	51'874'000
318	16'798'248.27	18'557'741.17	16'172'275	10'699'299.73	16'172'000	17'397'629
Total des 4 natures	114'872'786.01	135'896'921.99	126'467'975	94'360'096.16	133'222'000	136'077'829

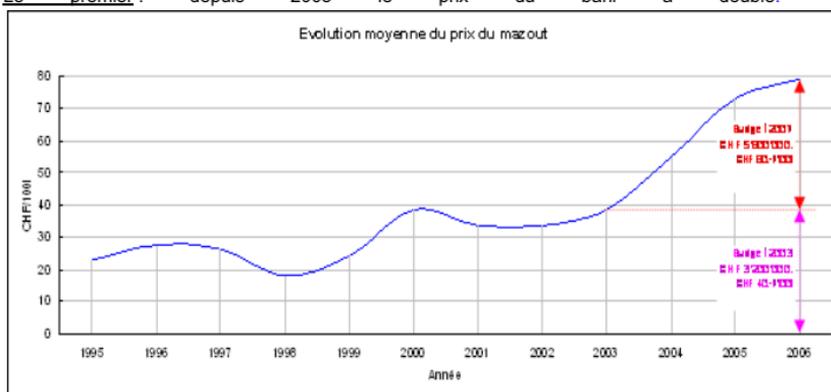
ANNEXE 2

Suite à votre demande vous trouverez ci-dessous les explications du service chauffage et ventilation concernant les hypothèses de travail et la gestion des diverses énergies qui sont traitées séparément. En effet, il nous semblait utile pour vos travaux de vous fournir une vue plus complète.

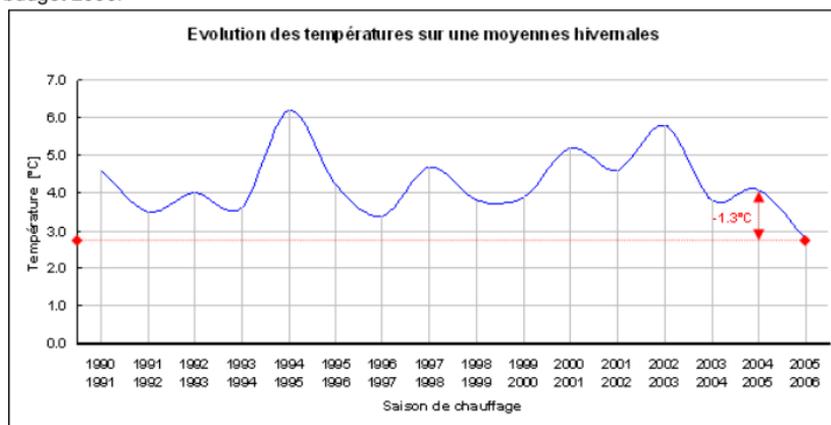
1) Thermique

L'énergie thermique demande plus d'analyse car il y a deux paramètres qui influencent directement le budget.

Le premier : depuis 2003 le prix du baril a doublé.



Le second : la consommation thermique est liée au chauffage donc aux conditions atmosphériques. L'hiver 2005-2006 a été long et plus froid que les hivers précédents, soit 1.3°C de moins que la saison précédente. Cela explique le dépassement sur le budget 2006.



Mazout

Le service chauffage et ventilation a mis en place une série d'actions pour en limiter les impacts :

- Gérer le stockage et l'approvisionnement des citernes à mazout automatiquement via une jauge qui transfère les informations sur Internet dans le but entre autre d'effectuer des commandes globales à des prix plus attractifs,

Opérationnel depuis 2005 sur l'ensemble du parc soit 155 citernes, le coût pour l'achat et l'installation s'est monté à CHF 80'000.- plus un contrat de gestion sur la base de données Internet de CHF 18'000.-/an.

Après une année d'exploitation l'économie est de 6% soit CHF 300'000.-/an.

- Abaissement moyen des températures de 1,5°C dans les locaux, ce qui a permis de faire une économie de 9% soit CHF 450'000.-/an.
- Retarder le démarrage en octobre et avancer en avril l'arrêt des chaufferies qui représente environ CHF 28'000.- par jour. En octobre 2005, le démarrage a été retardé de 9 jours, soit une économie de CHF 252'000.-/an.
- Réglage des horloges de réduction jour/nuit et d'occupation des locaux ce a permis de faire une économie de 1'987h soit une estimation d'économie de CHF 100'000.-/an
- Divers assainissements énergétiques thermiques dans les bâtiments pour une économie CHF 105'000.-/an

Gaz

Les SIG ont augmenté le prix du gaz de 30% depuis 2005 mais avec l'ensemble des mesures prises pour la réduction des consommations thermiques (voir mazout) cela a permis de réduire l'impact sur le budget.

2) Électricité

Une diminution importante des dépenses d'électricité due à la nouvelle tarification SIG CHF -1'500'000.-. Cela a permis de souscrire à l'offre découverte pour CHF 700'000.- qui comprend 80% bleue et 20% verte (pour le DCTI une consommation d'électricité équivalente à une production photovoltaïque d'une surface d'un terrain de football). Quelques initiatives plus ponctuelles sont en cours, telles

- Pour l'année 2005, une économie de CHF 500'000.- sur l'achat en bourse (EEX de Leipzig) par l'entremise des SIG. Cette opération a été ponctuelle pour 2005, elle est en négociation pour être appliquée encore cette année.
- Transfert de la propriété d'une quinzaine de postes transformateurs. Economie de CHF 606'000.-/an.
- Divers assainissements énergétiques électriques dans les bâtiments pour une économie CHF 184'000.-/an.

3) Eau

Négociation planifiée pour 2007 avec SIG pour la diminution des taxes de raccordement qui sont largement surévaluées. Comme certains bâtiments où la taxe est supérieure à la consommation. Gains de plusieurs centaines de milliers de francs.

Divers assainissements de l'eau dans les bâtiments pour une économie CHF 298'000.-/an.

En conclusion, les mesures prises depuis ces 2 dernières années ont permis une économie d'environ CHF 2'789'000.-/an, soit 8% du budget 2007.

Le service estime qu'il est encore possible de tripler ce résultat : 1/3 par négociation avec les fournisseurs et 2/3 dans des travaux d'assainissement mais qui nécessitent un investissement de mise à niveau des installations techniques, d'où l'importance du projet de loi sur "l'assainissement énergétique" qui sera soumis au Grand Conseil prochainement.

Réponses aux questions posées lors de l'audition

1. Secrétariat général (CR 0501)

Question relative à CEVA, rapport ICF 06-34, compte d'Etat 2005, rapport DCTI, p.7; explications par rapport au non-respect de la réglementation sur les marchés publics.

La problématique relevée concerne l'attribution de 2 mandats à un bureau d'architecte pour un montant global de Frs. 382'500.-.

Objet

L'exploitation de la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse nécessitait des travaux en gare de Cornavin et sur la section des voies à la sortie en direction de Châtelaine. Ces travaux induisaient notamment un impact sur la salle de gymnastique de l'École de formation professionnelle Saint Gervais, située en bordure des voies à proximité du pont ferroviaire au dessus de la Servette. La mise en oeuvre d'un prolongement de la voie n°1 entrainait en conflit avec le bâtiment.

Un mandat portant sur l'étude du devenir de ce bâtiment devait donc être attribué.

Contexte et respect du planning

La salle de gymnastique de l'EPF Saint Gervais est propriété de la Ville de Genève. L'Etat, conjointement avec la Ville de Genève et la SA CFF, a lancé un appel d'offres sur invitation en août 2003 conformément à la réglementation sur les marchés publics. Ce mandat, financé par le Canton et la SA CFF, d'un montant forfaitaire de Frs. 27'500.-, a été attribué au bureau d'architecte qui a déposé l'offre la plus avantageuse.

Les schémas de variantes, objet de ce premier mandat, ont débouché le 16 décembre 2004 par la signature d'une convention entre la Ville de Genève, les CFF et l'Etat de Genève. C'est à cette date seulement qu'un protocole d'accord a déterminé formellement:

- la variante retenue par la Ville de Genève pour le devenir de la salle de gymnastique (en l'espèce son ripage);
- la répartition de la maîtrise de l'ouvrage (notamment que la Direction du projet CEVA se charge du ripage et des travaux de gros oeuvre);
- les principes d'indemnisation de la Ville de Genève.

Avant d'aboutir à cette signature, lancer un appel d'offres pour entreprendre des études complémentaires et des travaux aurait donc été impossible puisque la Ville de Genève aurait dû diriger les travaux en tant que propriétaire de l'ouvrage.

Or le planning de réalisation de la nouvelle infrastructure exigeait une mise en exploitation en septembre 2006. Cette date butoir obligeait d'entreprendre les travaux de construction du pont au dessus de la Servette au plus tard en début d'année 2006. A cette date la salle de gymnastique devait donc être déjà ripée. Pour ce faire la mise en soumission des travaux de ripage s'imposait à juin 2005 dernier délai.

Entre décembre 2004 et juin 2005, 6 mois étaient donc à disposition pour:

- finaliser l'avant-projet;
- établir le devis général;
- préparer les documents d'appels d'offres.

Ce laps de temps constituait déjà un minimum pour l'exécution des trois tâches susmentionnées. Attendu qu'aucune marge pour lancer un appel d'offres sur invitation n'était donc disponible, il a été décidé de recourir à une procédure de gré à gré, conformément à l'article 17, alinéa d du Règlement sur la passation des marchés publics en matière de construction (loi cantonale 6.05.01 du 19 novembre 1997). Cet article stipule qu'une procédure de gré à gré peut être retenue si "en raison d'événements imprévisibles, l'urgence du marché est telle qu'il est impossible de suivre une autre procédure".

Le bureau d'architecte mentionné plus haut étant le seul à disposer de la connaissance exhaustive de la problématique sans qu'il soit nécessaire de prévoir un délai pour la prise de connaissance du dossier par un autre bureau, la seule possibilité était de solliciter une offre du bureau en question pour la suite des études.

Cette décision a été prise d'un commun accord avec la Ville de Genève et la SA CFF lors de la séance du 16 décembre 2004.

Le bureau d'architecte a été invité à soumettre une offre d'honoraires établie sur la base de la norme SIA 102.

Après négociation l'offre du bureau d'architecte a conduit à la signature d'un contrat portant sur un montant de Frs. 355'000.- et conjointement paraphé par l'Etat de Genève et la SA CFF.

2. Bâtiments (CR 0504)

2.1 Question relative à la nature 318, détail des frais de surveillance des immeubles de l'Etat ainsi que le coût de remise en état annuel suite aux déprédations, hors loi spécifique "tag", et nombre de plaintes déposées.

Les déprédations de type vandalisme ou actes de malveillances font automatiquement l'objet de dépôts de plaintes.

- Nombre de dépôts de plaintes	2004 : 139	2005 : 156
- Montant des travaux qui en résultent	2004 : 392'702.-	2005 : 353'456.-

Ces travaux sont financés au travers de la nature 314 (entretien et réparations).

Par ailleurs, une quantité indéterminée de déprédations génère continuellement des dépenses sur la nature 314. Ces travaux d'entretien courants sont des réparations des bâtiments et installations techniques. Il est parfois très difficile de distinguer les travaux requis suite à déprédation de ceux rendus nécessaires par l'usure normale. Par exemples un WC bouché à réparer peut résulter d'une malveillance ou d'un incident involontaire. Une porte abîmée peut résulter d'un "coup de pied volontaire" ou d'un déplacement d'objets encombrant ou encore d'un courant d'air l'ayant violemment fermée, etc. Les exemples sont malheureusement nombreux.

A titre indicatif, les dépenses d'entretien courant sur la nature 314 0 71 61 génèrent entre 11 et 12 mio de dépenses par années. Pour les 200 écoles et collèges (sans tenir compte des bâtiments administratifs) cette somme représente en moyenne Frs. ~4'600.- par mois/objet.

2.2 Question relative à la division de la maintenance, rapport ICF 06-34, compte d'Etat 2005, rapport DCTI, p.7, non-respect de la réglementation sur les marchés publics.

En reprenant les constats 1, 2 et 3 du rapport (p. 38 et 39), nous pouvons apporter les éléments complémentaires suivants :

Constats 1 et 3 : Les travaux de construction (d'une valeur supérieure à 20'000.-) qui ont été attribués de gré à gré sans mise en concurrence font partie de travaux très spécifiques qui entrent dans le cadre des urgences ou qui s'effectuent sur des sites très sensibles (prison de Champ-Dollon, prisons pour mineurs, postes de polices, etc.).

Constat 2 : Certains contrats de maintenance, de fourniture ou d'entretien qui sont apparemment de nature identique (fourniture de combustible, ascenseurs, chaufferies, entretien des cours et espaces verts notamment) et qui avaient été attribués de gré à gré ont fait l'objet de regroupements, conformément aux recommandations de l'ICF.

Par exemple les combustibles mazout font l'objet, depuis 2004, de soumissions par lots (regroupement de quantités) avec livraison multi sites. Le gaz fait l'objet d'une constante pression et négociation des tarifs auprès des SIG (monopole de la fourniture de gaz). Les ascenseurs ont été regroupés, depuis quelques années déjà, par lots pour des appels d'offres. Les contrats de maintenance des chaufferies sont continuellement remis en concurrence (appel d'offres) par lot, soit un nombre déterminé de chaufferies.

2.3 Division de la gérance - liste des DDP accordés avec les bénéficiaires ainsi que les modalités financières

(tableau réactualisé des droits de superficie conclus à ce jour **en annexe**)

3. Sécurité civile (CR 0511)

Question concernant la nature 362, subventions aux communes.

Aux comptes 2005 figurait un montant de Frs. 355'113.75, au budget 2006 de Frs. 730'500.- et au projet de budget 2007 de Frs. 355'000.-. Explication de l'augmentation de 2006.

L'augmentation au budget 2006 est due à l'application par la Confédération de la nouvelle législation fédérale en matière de protection civile qui lui permet de se désengager en ne prenant en charge plus que certains frais mentionnés à l'art. 71 de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile du 4 octobre 2002 (LPPCi).

La Confédération ne participant plus financièrement aux coûts des activités d'instruction et d'acquisition de matériels pour le cas de catastrophe, ni à ceux pour l'équipement personnel des astreints de la protection civile, la répartition se fait dès lors entre le canton et les communes en conformité de l'arrêté du Conseil d'Etat du 3 septembre 2003 et du courrier que Mme Micheline Spoerri, Conseillère d'Etat en charge du DJPS, adressait aux magistrats communaux en date du 8 septembre 2003. Ce dernier mettait également en avant l'augmentation sensible de la part de l'Etat.

Ces dépenses sont liées à des obligations cantonales conformes à la LPPCi et à l'ordonnance fédérale sur la protection civile du 5 décembre 2003 (OPCi). A noter que la plupart des cantons se répartissent les coûts financiers pour moitié chacun avec les communes alors que l'Etat de Genève participe pour 1/3 seulement.

Enfin, le budget 2007 prend en compte que la mise en place de la réforme des OPC selon la nouvelle législation prend plus de temps que prévu, raison pour laquelle le montant est à la hauteur du budget 2005. Par ailleurs nous prendrons des mesures pour diminuer les subventions forfaitaires aux fédérations et associations diverses et pour limiter la participation de l'Etat à l'installation de bornes hydrantes.

4. Ressources financières (CR 0509)

4.1 Liste des subventions tacites figurant au PB07

Tableau avec les subventions tacites du département (**voir annexe**)

4.2 Rapport ICF 06-34, compte d'Etat p.6; explication sur la composition des actifs sans valeurs (créances irrécouvrables principalement) d'un montant total de Frs. 8'184'298.22

Ce montant est ventilé entre plusieurs objets :

- Un montant de Frs. 4'000'000.- concerne l'avance de trésorerie faite par l'Etat de Genève en faveur de la Fondation du Stade de Genève pour la prise en charge des mesures de sécurité. Les explications détaillées se trouvent en page 28 du rapport ICF.
- Un montant de Frs. 550'235.95 concerne une avance consentie dans le cadre de l'étude du refinancement et de la restructuration juridique de Genav Palexpo et du financement du Centre des Congrès, montant qui était régularisé au travers d'un PL qui par la suite a été retiré. Les explications détaillées se trouvent en page 47 du rapport ICF.
- Un montant de Frs. 1'421'469.85 concerne des subventions d'investissements accordées en vertu de la LPMNS (bonus à la restauration). Ces dépenses ne sont pas des actifs de l'Etat de Genève et sont amorties dans l'année. Les explications détaillées se trouvent en page 56 du rapport ICF.
- Un montant de Frs. 178'000.- concerne des frais de déménagement du CTI dans le bâtiment Grand-Pré, frais inclus dans le crédit d'investissement (loi 9335). L'ICF est d'avis que ces dépenses ne sont pas des investissements mais des frais de fonctionnement. Les explications détaillées se trouvent en page 69 du rapport ICF.
- Un montant de Frs. 2'034'592.42 concerne des frais de réseau et télécoms comptabilisés en investissement alors qu'il s'agit de frais de fonctionnement, mais qui ne figuraient pas au budget. Les explications détaillées se trouvent en page 71 du rapport ICF.

Réponses aux questions transversales partie construction



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des constructions et des technologies de l'information

Le Conseiller d'Etat

DCTI
Place de la Taconnerie 7
Case postale 3880
1211 Genève 3

Commission des finances
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

Genève, le 12 octobre 2006

Concerne : Projet de budget 2007 -audit du DCTI - réponses aux questions

Réponse aux questions transversales

Compte tenu des métiers et des domaines très variés au sein du département, lorsque cela est pertinent nous avons souhaité fournir à la commission des finances des explications qui prennent en compte les modalités spécifiques de plusieurs directions.

1) Attribution de mandats externes

a) Quels sont les critères appliqués par votre département pour l'attribution des mandats externes ?

1.a. CTI

Le critère déterminant pour attribuer un marché à un prestataire externe est le rapport « qualité-prix » de la prestation de services attendue.

A partir de 2003, le CTI a mené, en collaboration avec la centrale commune d'achats (CCA), une démarche visant à préciser les modalités d'attribution des mandats externes, en particulier pour la mise à disposition de personnel temporaire, qui a notamment consisté à :

- définir les profils de compétences des différentes catégories d'informaticiens mises à disposition de l'Etat par des sociétés privées
- fixer un cadre tarifaire pour chaque catégorie de personnel
- sélectionner et agréer les sociétés habilitées à fournir ce type de prestations à l'Etat
- élaborer des contrats standards pour la mise à disposition de personnel conformes à la loi sur les services de l'emploi (L.S.E) et au code des obligations s'agissant des autres prestations de services
- de mettre au point des procédures d'appel d'offres et d'adjudication des marchés susceptibles de faire jouer la concurrence
- de négocier des contrats cadre avec les sociétés qui fournissent des services au CTI

Cette démarche, qui a permis de réduire les coûts, de préciser les modalités d'adjudication des contrats et d'élargir le nombre de sociétés sollicitées, a inspiré la mesure No 25 du premier train de mesures du Conseil d'Etat qui a pour but de l'étendre à l'ensemble de l'administration.

1.a. Direction du génie civil

La direction du génie civil attribue des mandats externes pour l'étude et la réalisation des projets dont elle est chargée.

Le choix des mandataires résulte de la procédure applicable pour les marchés publics, que le marché soit soumis ou non à l'AIMP, et du résultat de l'évaluation des offres effectuée à l'aide des critères définis pour le marché considéré.

1.a. Direction des bâtiments

La direction des bâtiments attribue des mandats externes pour l'étude et la réalisation des projets de construction neuve dont elle est chargée.

En ce qui concerne les projets de rénovation, de transformation, d'entretien ou de restauration, le choix de prendre un mandataire externe est déterminé par l'importance et la complexité du projet. La division de la maintenance juge de cas en cas la nécessité de prendre des mandataires externes selon si elle a la disponibilité, la compétence et la capacité RH de les assumer entièrement. Dans ce contexte, d'une manière générale, il est à relever que les prestations de service sont attribuées en externe dès qu'il s'agit de projets d'investissement type "Grands travaux (GT)". Si le mandat est attribué en interne, il n'est pas imputé d'honoraires.

Pour le surplus, le choix des mandataires résulte de la procédure applicable pour les marchés publics, que le marché soit soumis ou non à l'AIMP, et du résultat de l'évaluation des offres effectuée à l'aide des critères définis pour le marché considéré. Généralement, les prestations de service sont attribuées à l'offre la mieux-disante (*économiquement la plus avantageuse*) qui n'est pas nécessairement l'offre la moins chère notamment par le poids du critère "prix" égal ou inférieur à 50%.

b) Dans quelle mesure la recherche d'une solution interne Etat est-elle privilégiée avant l'attribution d'un mandat externe ?

1.b. CTI

La clause du besoin dicte les décisions d'allocation des ressources qui sont basées sur un plan de charges, révisé mensuellement, qui recense tous les projets et prestations dont le CTI a la responsabilité. Un comité de synchronisation générale, composé des membres de la direction et d'un spécialiste en planification, alloue les ressources en fonction des besoins et des priorités.

Lorsque des ressources internes sont disponibles et détiennent les compétences requises, elles sont affectées en priorité. Si tel n'est pas le cas, notamment en raison d'effectifs insuffisants ou d'un manque de compétences internes, il est fait appel à des sociétés externes pour obtenir les renforts nécessaires afin d'absorber la charge de travail excédentaire ou de prendre en charge des activités nécessitant des compétences particulières.

Les modalités précises et conditions de recours aux ressources externes seront révisées dans le cadre des mesures No 12 et 25 du Conseil d'Etat.

1.b. Direction du génie civil

Les prestations internes de l'Etat se limitent à celles de Maître d'ouvrage puisque aucun service du génie civil ne dispose d'un bureau d'étude.

Il faut toutefois préciser que, pour conserver leur savoir-faire, tenir à jour leurs connaissances et maintenir un bon niveau de leur métier d'ingénieur, les collaborateurs du génie civil sont régulièrement chargés de l'étude d'un petit projet, parallèlement à leurs autres activités.

1.b. Direction des bâtiments

La division des études et construction ne peut être considérée comme un bureau d'étude, contrairement à la division de la maintenance. Dans la mesure des moyens en personnel à disposition au sein de la division de la maintenance, il est favorisé la recherche de solutions internes pour des raisons d'économie et de suivi de proximité des petits dossiers.

2) Retour sur investissement des projets informatiques (ROI)

Distinguer pour chacun des projets informatiques réalisés, en cours et futurs, les retours sur investissement en termes d'économies financières, de gains de postes ou/et de transferts de postes.

Conformément à la mesure No 20 du Conseil d'Etat, une démarche visant à définir le ROI des projets en cours et à venir a été lancée en collaboration avec les départements, la chancellerie et le pouvoir judiciaire. Les premiers résultats de cette démarche ont été présentés, au courant du premier semestre 2006, à la sous-commission informatique.

Un groupe de travail (composé de représentants du CTI, du C2SIC, de l'AFE et de l'ICF) est en train d'élaborer une méthodologie standard d'évaluation du ROI qui sera appliquée à tous les nouveaux projets informatiques. Ces projets devront démontrer leur rentabilité et/ou leur utilité avant d'être lancés. Ils seront examinés selon 4 catégories de critères, soit les éléments financiers, les aspects stratégiques, les avantages qualitatifs et les risques.

Le ROI sera vérifié à la fin de chaque projet et les économies obtenues devront être identifiées dans les comptes. Afin de suivre le ROI des différents projets, un tableau de bord sera régulièrement mis à jour.

3) Formation continue

a) Quelle est la stratégie menée par votre département pour la formation continue des collaborateurs ?

3.a. CTI

La stratégie du CTI en matière de formation continue est couplée avec un programme d'identification des compétences requises par les différentes fonctions informatiques et un bilan de celles détenues par les cadres et collaborateurs qui doivent les exercer. Cette démarche « pilote », conduite par le service des ressources humaines du CTI en étroite collaboration avec l'encadrement supérieur, vise à mettre en adéquation les besoins actuels et futurs du CTI avec les ressources dont il dispose.

Les actions qui découlent de cette démarche, qui commence à porter ses fruits, ne sont pas exclusivement limitées à des formations continues ou ponctuelles, même si celles-ci sont indispensables dans une profession en constante évolution technologique. En effet, plusieurs réaffectations de personnes ont été effectuées avec succès dans une optique de mobilité interne que la direction du CTI encourage et soutient activement.

Les formations dont bénéficient les cadres et collaborateurs du CTI ne sont pas seulement techniques. En effet, des formations en management sont également dispensées aux cadres, soit par le biais de séminaires spécifiques organisés par le centre de formation de l'Office du personnel de l'Etat à l'intention du CTI, soit de manière plus standard par des approches telles qu'Adéquacadres (depuis peu Cap Management).

Par ailleurs, plusieurs collaborateurs très qualifiés contribuent à la mise en place et à l'animation de centres de compétences internes qui développent diverses expertises et assurent une veille technologique dans des secteurs clés de l'informatique et des télécommunications pour l'administration.

3.a. Autres directions du DCTI

Il n'y a pas à proprement parler pour l'instant de stratégie du DCTI en matière de formation continue au DCTI. Il s'agit là d'un domaine en cours de développement au sein de notre département, auquel nous attachons une grande importance. Il conviendra dans un premier temps d'identifier les compétences des cadres et collaborateurs afin de pouvoir examiner avec eux, non seulement leurs besoins, mais également leur potentiel et de les mettre en adéquation avec les besoins actuels et futurs de notre département.

b) Quels sont les critères amenant le département à proposer des formations continues ?

Les critères utilisés pour proposer des formations ponctuelles ou continues sont principalement fondés sur les besoins actuels et futurs des services et directions du département dictés par les évolutions technologiques et le lancement de nouveaux projets.

c) Quels sont les retours attendus en termes de productivité par travailleur et de diminution de l'absentéisme ?

3.c. CTI

Dans une profession en constante évolution ou les compétences techniques deviennent rapidement obsolètes si elles ne sont pas régulièrement mises à jour, les retours attendus sont principalement le maintien et le développement de l'employabilité des cadres et collaborateurs. Les gains de productivité et de qualité espérés dépendent du niveau d'assimilation des connaissances et de la capacité des personnes à les transférer dans leur pratique professionnelle. Subsidièrement, la formation peut contribuer au renforcement de la motivation du personnel qui est l'un des facteurs de réduction de l'absentéisme.

3.c. Autres directions du DCTI

Le fait de proposer des formations continues peut notablement améliorer la motivation des collaborateurs qui voient ainsi une possibilité d'évoluer dans leur poste, voire leur permettre en briguer d'autres. Cette augmentation de la motivation ne manquerait pas d'avoir un effet des plus favorable dans la réduction du taux d'absentéisme.

4) Apprentissage

a) Quelle est votre politique en matière d'apprentissage ?

4.a. CTI

Le CTI, qui a reçu le label d'entreprise formatrice, est très engagé dans la formation professionnelle des jeunes, en particulier dans le domaine de l'informatique où il est le principal pourvoyeur de places d'apprentissage du canton. A cet effet, il a formé de nombreux professionnels, dans divers secteurs technologiques, pour encadrer les jeunes en formation. Il entretient par ailleurs des liens étroits avec les écoles, les associations professionnelles et les entreprises actives dans ce domaine.

4.a. Autres directions du DCTI

Le DCTI propose régulièrement des places d'apprentissage notamment au niveau des métiers techniques, tels que dessinateur architecte ou dessinateur en génie civil. Il tient également à former régulièrement des jeunes à des métiers manuels tels que mécanicien sur poids lourds. Par ailleurs, il s'engage régulièrement également à la formation dans les domaines administratifs.

b) Quels sont les moyens de communication associés à cette politique ?

4.b. CTI

Le CTI participe régulièrement aux forums organisés par les écoles (EPFL, HES/HEG, cité des métiers) pour mettre en contact les étudiants et les entreprises. Il collabore étroitement avec le centre de formation et les écoles professionnelles qui le sollicitent régulièrement pour accueillir des apprentis ou des étudiants-stagiaires.

La communication entre les différentes parties prenantes est régulièrement entretenue par l'organisation de tables rondes avec les responsables terrain, les commissaires d'apprentissage et les écoles professionnelles. Des tables rondes sont également organisées selon le même rythme (environ 3 à 4 par an) avec les apprentis afin de mieux connaître leurs besoins et leurs attentes en matière de formation professionnelle.

4.b. Autres directions du DCTI

Les moyens mis à disposition dans ce domaine sont assez modestes. Le département entretient des relations étroites avec le centre de formation de l'Etat et les RH prennent régulièrement contact avec les responsables des apprentis au sein du département afin de s'assurer que l'évolution se fait normalement afin d'intervenir en cas de difficulté.

c) Quel est le nombre de places d'apprentissage offertes par votre département en 2006 et prévues au projet de budget 2007 ?

4.c.CTI

En 2006, le CTI forme 29 apprentis (23 informaticiens et 6 employés de commerce), alors qu'il n'en avait qu'un seul en 1999. Cette progression très importante traduit les efforts menés par le CTI et l'importance qu'il attache à la formation professionnelle des jeunes en particulier.

Il convient de souligner que, parmi les 23 personnes formées en informatique, le CTI a pris en charge 2 jeunes-hommes non-voyants, ce qui nécessite un encadrement spécifique et plus soutenu bien évidemment. Des adaptations au niveau de la formation elle-même ont par ailleurs dû être négociées avec l'Ecole professionnelle (CEPTA) et un environnement matériel (programmes et matériel adaptés) a dû être mis en place.

Le CTI ne dispose d'aucun budget pour cette catégorie de personnel, ni au niveau des salaires qui sont pris en charge par le Département des Finances, ni plus particulièrement à celui du matériel et des locaux qui doivent être mis à disposition. Aucun crédit particulier n'est prévu pour l'encadrement de ces jeunes, encadrement qui s'effectue uniquement sur la base de l'engagement volontaire des professionnels qui acceptent d'assumer cette activité en supplément de leur charge de travail. Or, il n'est pas superflu de préciser que la charge en question peut facilement être évaluée à un taux avoisinant les 20 à 25% (tout particulièrement à l'approche des périodes d'examen).

A ce jour le taux de réussite des apprentis du CTI est de 100%, certains d'entre-eux obtenant même une maturité professionnelle en plus de leur CFC.

En sus des apprentis le CTI accueille également depuis plusieurs années des stagiaires "maturité professionnelle". Ainsi, 3 jeunes filles et 2 jeunes hommes ont réussi brillamment leurs examens à ce jour, avec des moyennes allant jusqu'à 5,9 ce qui leur a valu une distinction toute particulière de la part du Cercle des Dirigeants d'Entreprises. Par ailleurs, il offre une demi-douzaine de places de stage de courte durée (3 mois) à des étudiants des hautes écoles qui doivent effectuer un travail de diplôme en entreprise. Le CTI emploie également une quinzaine de chômeurs en fin de droits, dans le cadre des occupations temporaires cantonales, afin favoriser leur réintégration dans le monde professionnel.

En 2007, il est prévu de former un nombre identique de jeunes.

4.c. Autres directions du DCTI

En 2006 nous comptons 3 apprentis employés de commerce, 2 apprentis mécaniciens (1 automobiles, 1 poids lourds), 1 apprenti gestionnaire en logistique et 1 apprenti dessinateur en bâtiments, soit 7 apprentis au total (hors CTI).

Pour 2007, le nombre d'apprentis reste stable pour les métiers techniques et manuels. Par contre le nombre de places pour des postes administratifs est en légère diminution. Ce fait est dû au changement des normes de gestion des apprentis qui entraîne un investissement beaucoup plus important de la part des maîtres d'apprentissage. Par contre, en ce qui concerne les métiers techniques et manuels, le nombre de postes reste stable.

5) Réforme structurelle

Quelles sont les réformes structurelles envisagées ou mises en place dans la perspective de l'introduction prochaine de Ge-Pilote ?

Le DCTI a finalisé son catalogue de prestations publiques et de moyens afin de se doter d'un outil de pilotage orienté prestations. Cet instrument servira notamment à élaborer, dans un proche avenir, un budget par prestation et mettre en place un système de comptabilité analytique.

Le DCTI s'est attaché à assurer une cohérence entre ses centres de responsabilités et ses unités administratives opérationnelles responsables des prestations. Partant, la structure opérationnelle du DCTI permet le déploiement du projet GE-Pilote sans réforme structurelle particulière.

Conformément à la préconisation de Ge-Pilote, le DCTI entend se doter d'une fonction de contrôleur interne dont le rôle est de soutenir les directions dans la mise en place d'un dispositif de contrôle interne fiable et efficace. Rattaché au Secrétariat Général, le contrôleur interne aura l'indépendance requise pour mener à bien cette mission

En terme de coordination et de mise en œuvre de Ge-Pilote, la Direction financière a décidé début 2006 le rapprochement du contrôle de gestion et du budget pour faciliter le développement des outils de pilotage et assurer le passage du budget par nature au budget par prestations.

Rapport des commissaires partie CTI

PROJET DE BUDGET 2007

Examen du département des constructions et des technologies de l'information (partie centre des technologies de l'information)

Rapport de M. Jean-Marc Odier pour la sous-commission informatique des finances

Introduction

Le conseiller d'Etat en charge du DCTI effectue une brève présentation des enjeux liés au PB07 du CTI.

Ce budget s'inscrit dans le cadre d'une recherche d'économies qui s'appuie notamment sur le personnel, la diminution du taux de renouvellement du matériel informatique et la généralisation du retour sur investissement financier des projets informatiques telle que prévue dans les plans de mesures P1 et P2. Ces retours permettront un accroissement de l'efficacité par la délivrance de prestations moins chères et de qualité supérieure.

Aussi, la généralisation de l'administration en ligne - *e-administration* - doit permettre une rationalisation des postes de back et front office au niveau des services de l'ensemble des départements concernés.

Charges de personnel

Comptes 2005 = 49'872'827 F
Budget 2006 = 49'962'760 F
Prévisions 2006 = 49'900'000F

PB 2007 = 52'537'678 F

Explication des écarts entre le PB 2007 et le budget 2006 :

- Le PB 2007 ne comprend pas la réduction linéaire qui a été intégrée au niveau du secrétariat général du DCTI en 2007, mais était prise en compte dans le budget du CTI en 2006 (env. 1.3MF)
- Le PB 2007 inclut 9.1 postes transférés d'autres départements (1.1MF)
- Le PB 2007 voit son périmètre augmenter de 1.5 postes supplémentaires (Sycotrin et Cyclope sous réserve du vote des PL, SIEF) (0.2MF)
- Effet des mécanismes salariaux (1.1MF)

A périmètre constant le PB 2007 serait de 49.9MF en légère diminution par rapport au budget 2006 de 50.0MF, malgré l'application des mécanismes salariaux

Plusieurs commissaires constatent que des postes sont transférés au CTI et s'inquiètent de la compensation globale "Etat" étant donné l'objectif de diminution de 5% des postes à horizon annoncée par le Conseil d'Etat. Une réduction de postes devrait être constatée dans les autres départements.

Le conseiller d'Etat en charge du département explique que les transferts de postes ne doivent pas être associés aux mesures d'économies.

En revanche, les projets informatiques ainsi que l'e-administration doivent permettre de dégager des économies identifiables dans les autres départements.

Dépenses générales

Comptes 2005 = 55'030'814 F (dépenses effectives, hors report de crédit)

Budget 2006 = 52'863'628 F (Le budget 2006 inclut une réduction linéaire de 1'961'450F (rabais CCA : mesure 24)

Prévisions 2006 = 52'800'000F

PB 2007 = 55'492'656 F

Explication des écarts entre le PB 2007 et le budget 2006

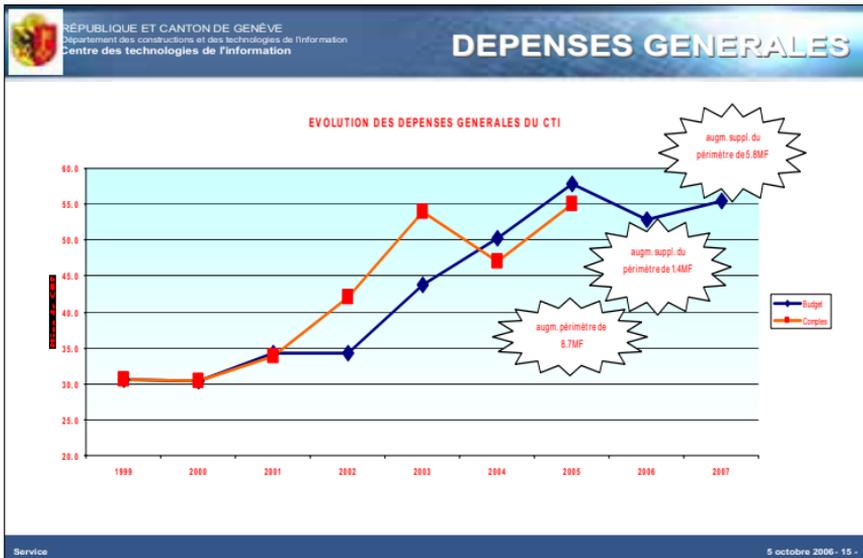
- Transfert du DF de la mise sous pli du centre éditique (0.3MF) (natures 310, 311, 313, 315, 316)
- Transfert du DF d'un reliquat de charges informatiques pour la CFI (1.5MF) (nature 318)
- Mise en production de nouveaux systèmes ou applications (4MF) (natures 315 et 318)

A périmètre constant le PB 2007 serait de 49.7MF par rapport au budget 2006 de 52.9MF; l'effort consenti de 3.1MF représente une diminution de 5.9% des dépenses générales

Le CTI explique qu'une grande partie de ses dépenses générales ont été touchées, en 2006, par une diminution et une réduction linéaire relative aux achats réalisés par la centrale commune d'achats (CCA). En outre, 80% des achats effectués par la CCA pour le compte du CTI semblent ne pas avoir été négociés.

Aussi, de nombreux projets votés en 2001 qui arrivent désormais en production génèrent des coûts.

S'appuyant sur le graphique de l'évolution des dépenses générales, un commissaire demande si les niveaux de 1999-2000 - 30 millions environ contre plus de 55 millions au PB07 - pourraient être retrouvées.



Le Conseiller d'Etat en charge du DCTI explique que l'évolution ascendante est imputable au développement et au vote de projets informatiques qui induisent des coûts de fonctionnement. Il est aussi précisé que l'augmentation des dépenses générales sur la période 1999-2007 est liée à l'élargissement du périmètre CTI qui a notamment absorbé des éléments du département des finances, ainsi qu'à la croissance du parc informatique qui passe de 7'000 à 17'000 PC entre 2000 et 2007.

Investissements

Comptes 2005 = 55'704'687 F (natures 50+51+53)

Budget 2006 = 65'196'189 F

Prévisions 2006 = 55'700'000F

PB 2007 = 69'081'606 F

Explication des écarts entre le PB 2007 et le budget 2006

- Le budget 2006 inclut des transferts de la LBA (CTI) vers les GT pour 2'758'624 F (0.11 MF en 513, 2.59MF en 516 et 0.06MF en 518) → tendance au retour à la normale par rapport au socle en 2007
- Le budget 2007 inclut une augmentation de périmètre de 1.4MF (mesures de sécurité + transfert de la mise sous pli du DF)
- Prise en compte de la mesure 27 concernant le frein au renouvellement **(1.5MF)**

La prévision 2006 qui montre une réduction de 10 millions par rapport aux montants budgétés, est liée aux efforts de rationalisation ainsi qu'à la participation du CTI à la réduction linéaire des investissements budgétée à 200 millions au département des finances.

Un commissaire émet l'hypothèse que l'allongement de la période de renouvellement du parc informatique - mesure 27 du P1 - ait l'effet inverse de celui attendu.

Le CTI confirme que l'analyse menée permet d'affirmer que cette mesure permettra des économies. Par contre, ladite mesure ne pourrait pas être appliquée aux serveurs.

A la demande d'un commissaire souhaitant disposer d'un plan de renouvellement du parc informatique, le conseiller d'Etat en charge du DCTI explique qu'un nouveau règlement du Conseil d'Etat permettra au parlement de se prononcer sur le renouvellement informatique par le biais de projets de lois quadriennaux.

Retour sur investissement

L'évocation du PL 9871 pour la réinformatisation de la gestion des bibliothèques publiques du DIP est une occasion d'interroger le chef du département sur la procédure qui préside au calcul du retour sur investissement des projets informatiques.

Le chef du DCTI explique que le Conseil d'Etat décidait de présenter les projets de lois. Le DCTI devant inciter les utilisateurs à valoriser le retour sur investissement.

Désormais, le DCTI est rapporteur devant le Conseil d'Etat. Les lignes budgétaires impactées par le retour sur investissement devront être identifiées lors du vote d'un projet de loi. L'entrée en vigueur du projet informatique sera conditionnée à la réalisation de l'économie prévue. Si tel n'est pas le cas, l'entrée en production du système informatique sera suspendue.

A l'interrogation d'un commissaire portant sur la nature des futurs projets informatiques qui arriveront en commission, le conseiller d'Etat en charge du DCTI précise, d'une manière générale, qu'un franc dépensé par le CTI devra engendrer une économie supérieure à ce même franc.

Réponses aux questions transversales partie CTI

PROJET DE BUDGET 2007 DU CTI REPONSES AUX QUESTIONS TRANSVERSALES

1) Attribution de mandats externes

a) Critères appliqués pour l'attribution des mandats

Le critère déterminant pour attribuer un marché à un prestataire externe est le rapport « qualité-prix » de la prestation de services attendue.

A partir de 2003, le CTI a mené, en collaboration avec la centrale commune d'achats (CCA), une démarche visant à préciser les modalités d'attribution des mandats externes, en particulier pour la mise à disposition de personnel temporaire, qui a notamment consisté à :

- définir les profils de compétences des différentes catégories d'informaticiens mises à disposition de l'Etat par des sociétés privées
- fixer un cadre tarifaire pour chaque catégorie de personnel
- sélectionner et agréer les sociétés habilitées à fournir ce type de prestations à l'Etat
- élaborer des contrats standards pour la mise à disposition de personnel conformes à la loi sur les services de l'emploi (L.S.E) et au code des obligations s'agissant des autres prestations de services
- de mettre au point des procédures d'appel d'offres et d'adjudication des marchés susceptibles de faire jouer la concurrence
- de négocier des contrats cadre avec les sociétés qui fournissent des services au CTI

Cette démarche, qui a permis de réduire les coûts, de préciser les modalités d'adjudication des contrats et d'élargir le nombre de sociétés sollicitées, a inspiré la mesure No 25 du premier train de mesures du Conseil d'Etat qui a pour but de l'étendre à l'ensemble de l'administration.

b) Recherche de solutions internes avant l'attribution d'un mandat externe

La clause du besoin dicte les décisions d'allocation des ressources qui sont basées sur un plan de charges, révisé mensuellement, qui recense tous les projets et prestations dont le CTI a la responsabilité. Un comité de synchronisation générale, composé des membres de la direction et d'un spécialiste en planification, alloue les ressources en fonction des besoins et des priorités.

Lorsque des ressources internes sont disponibles et détiennent les compétences requises, elles sont affectées en priorité. Si tel n'est pas le cas, notamment en raison d'effectifs insuffisants ou d'un manque de compétences internes, il est fait appel à des sociétés externes pour obtenir les renforts nécessaires afin d'absorber la charge de travail excédentaire ou de prendre en charge des activités nécessitant des compétences particulières.

Les modalités précises et conditions de recours aux ressources externes seront révisées dans le cadre des mesures No 12 et 25 du Conseil d'Etat.

2) Retour sur investissement des projets informatiques (ROI)

Conformément à la mesure No 20 du Conseil d'Etat, une démarche visant à définir le ROI des projets en cours et à venir a été lancée en collaboration avec les départements, la chancellerie et le pouvoir judiciaire. Les premiers résultats de cette démarche ont été présentés, au courant du premier semestre 2006, à la sous-commission informatique.

Un groupe de travail (composé de représentants du CTI, du C2SIC, de l'AFE et de l'ICF) est en train d'élaborer une méthodologie standard d'évaluation du ROI qui sera appliquée à tous les nouveaux projets informatiques. Ces projets devront démontrer leur rentabilité et/ou leur utilité avant d'être lancés. Ils seront examinés selon 4 catégories de critères, soit les éléments financiers, les aspects stratégiques, les avantages qualitatifs et les risques.

Le ROI sera vérifié à la fin de chaque projet et les économies obtenues devront être identifiées dans les comptes. Afin de suivre le ROI des différents projets, un tableau de bord sera régulièrement mis à jour.

3) Formation continue

a) *Stratégie*

La stratégie du CTI en matière de formation continue est couplée avec un programme d'identification des compétences requises par les différentes fonctions informatiques et un bilan de celles détenues par les cadres et collaborateurs qui doivent les exercer. Cette démarche « pilote », conduite par le service des ressources humaines du CTI en étroite collaboration avec l'encadrement supérieur, vise à mettre en adéquation les besoins actuels et futurs du CTI avec les ressources dont il dispose.

Les actions qui découlent de cette démarche, qui commence à porter ses fruits, ne sont pas exclusivement limitées à des formations continues ou ponctuelles, même si celles-ci sont indispensables dans une profession en constante évolution technologique. En effet, plusieurs réaffectations de personnes ont été effectuées avec succès dans une optique de mobilité interne que la direction du CTI encourage et soutient activement.

Les formations dont bénéficient les cadres et collaborateurs du CTI ne sont pas seulement techniques. En effet, des formations en management sont également dispensées aux cadres, soit par le biais de séminaires spécifiques organisés par le centre de formation de l'Office du personnel de l'Etat à l'intention du CTI, soit de manière plus standard par des approches telles qu'Adéquacadres (depuis peu Cap Management).

Par ailleurs, plusieurs collaborateurs très qualifiés contribuent à la mise en place et à l'animation de centres de compétences internes qui développent diverses expertises et assurent une veille technologique dans des secteurs clés de l'informatique et des télécommunications pour l'administration.

b) *Critères*

Les critères utilisés pour proposer des formations ponctuelles ou continues sont principalement fondés sur les besoins actuels et futurs dictés par les évolutions technologiques et le lancement de nouveaux projets.

c) *Retours attendus*

Dans une profession en constante évolution ou les compétences techniques deviennent rapidement obsolètes si elles ne sont pas régulièrement mises à jour, les retours attendus sont principalement le maintien et le développement de l'employabilité des cadres et collaborateurs. Les gains de productivité et de qualité espérés dépendent du niveau d'assimilation des connaissances et de la capacité des personnes à les transférer dans leur pratique professionnelle. Subsidiairement, la formation peut contribuer au renforcement de la motivation du personnel qui est l'un des facteurs de réduction de l'absentéisme.

4) Apprentissage

a) *Politique*

Le CTI, qui a reçu le label d'entreprise formatrice, est très engagé dans la formation professionnelle des jeunes, en particulier dans le domaine de l'informatique où il est le principal pourvoyeur de places d'apprentissage du canton. A cet effet, il a formé de nombreux professionnels, dans divers secteurs technologiques, pour encadrer les jeunes en formation. Il entretient par ailleurs des liens étroits avec les écoles, les associations professionnelles et les entreprises actives dans ce domaine.

b) *Moyens de communication*

Le CTI participe régulièrement aux forums organisés par les écoles (EPFL, HES/HEG, cité des métiers) pour mettre en contact les étudiants et les entreprises. Il collabore étroitement avec le centre de formation et les écoles professionnelles qui le sollicitent régulièrement pour accueillir des apprentis ou des étudiants-stagiaires.

La communication entre les différentes parties prenantes est régulièrement entretenue par l'organisation de tables rondes avec les responsables terrain, les commissaires d'apprentissage et les écoles professionnelles. Des tables rondes sont également organisées selon le même rythme (environ 3 à 4 par an) avec les apprentis afin de mieux connaître leurs besoins et leurs attentes en matière de formation professionnelle.

c) *Nombre de places*

En 2006, le CTI forme 29 apprentis (23 informaticiens et 6 employés de commerce), alors qu'il n'en avait qu'un seul en 1999. Cette progression très importante traduit les efforts menés par le CTI et l'importance qu'il attache à la formation professionnelle des jeunes en particulier.

Il convient de souligner que, parmi les 23 personnes formées en informatique, le CTI a pris en charge 2 jeunes-hommes non-voxyants, ce qui nécessite un encadrement spécifique et plus soutenu bien évidemment. Des adaptations au niveau de la formation elle-même ont par ailleurs dû être négociées avec l'Ecole professionnelle (CEPTA) et un environnement matériel (programmes et matériel adaptés) a dû être mis en place.

Le CTI ne dispose d'aucun budget pour cette catégorie de personnel, ni au niveau des salaires qui sont pris en charge par le Département des Finances, ni plus particulièrement à celui du matériel et des locaux qui doivent être mis à disposition. Aucun crédit particulier n'est prévu pour l'encadrement de ces jeunes, encadrement qui s'effectue uniquement sur la base de l'engagement volontaire des professionnels qui acceptent d'assumer cette activité en supplément de leur charge de travail. Or, il n'est pas superflu de préciser que la charge en question peut facilement être évaluée à un taux avoisinant les 20 à 25% (tout particulièrement à l'approche des périodes d'examen).

A ce jour le taux de réussite des apprentis du CTI est de 100%, certains d'entre-eux obtenant même une maturité professionnelle en plus de leur CFC.

En sus des apprentis le CTI accueille également depuis plusieurs années des stagiaires "maturité professionnelle". Ainsi, 3 jeunes filles et 2 jeunes hommes ont réussi brillamment leurs examens à ce jour, avec des moyennes allant jusqu'au 5,9 ce qui leur a valu une distinction toute particulière de la part du Cercle des Dirigeants d'Entreprises. Par ailleurs, il offre une demi-douzaine de places de stage de courte durée (3 mois) à des étudiants des

hautes écoles qui doivent effectuer un travail de diplôme en entreprise. Le CTI emploie également une quinzaine de chômeurs en fin de droits, dans le cadre des occupations temporaires cantonales, afin favoriser leur réintégration dans le monde professionnel.

En 2007, il est prévu de former un nombre identique de jeunes.

5) Réforme structurelle

Dans le cadre du projet *GE-Pilote*, le CTI a défini un catalogue de prestations informatiques pourvus d'indicateurs de gestion. Cet instrument servira notamment à élaborer, dans un proche avenir, un budget par prestation et mettre en place un système de comptabilité analytique. Le projet *GE-Pilote* n'a aucune influence directe sur la structure actuelle du CTI dont l'organisation est compatible avec les prestations informatiques qu'il doit livrer à l'ensemble de l'administration.

CTI/DAF, le 29 septembre 2006

Département du territoire

Rapport des commissaires

PROJET DE BUDGET 2007

Examen du département du territoire

Rapport de Mme Bolay et M. Kunz

Les commissaires ont été reçus par MM. Robert Cramer, chef du département, Philippe Matthey, secrétaire général, Alain Fournier, chef du service financier, Jean-Fr. Huguet, directeur administratif et Vincent Mottet, directeur financier ad interim.

Buts de la visite

Pour les commissaires les objectifs de la visite se ramenaient à deux questions :

- le budget 07 du DT s'inscrit-il dans le plan de redressement financier annoncé par le Conseil d'Etat pour la législature ?
- les budgets des établissements autonomes placés sous la tutelle du DT ainsi que les subventions afférentes s'inscrivent-ils eux aussi dans ce plan de redressement ?

A l'évidence, la non disponibilité des informations relatives au réalisé probable de l'exercice 06 a quelque peu compliqué l'analyse. Il faut souhaiter que désormais cette indication figurera, rubrique par rubrique, sur les documents budgétaires, comme cela a été promis par le chef du DF.

Le budget 07 du DT

On peut résumer l'analyse des chiffres budgétisés par le DT à deux repères :

- les charges totales du DT augmentent de 0,82 % sur B06 et se réduisent de 0,65 % sur les comptes 05 ; le budget 07 du DT est **donc pour les charges totales parfaitement conforme aux objectifs du plan de redressement financier du Conseil d'Etat** ;
- s'agissant des charges du personnel, il convient de distinguer
 - o d'une part la masse salariale globale du DT (soit 68,007 millions) qui diminue seulement de 0,09 % sur B06 et de 0,35 % sur les comptes 05, (PS : par courrier daté du 25 octobre (cf. annexe p.5) le DT a informé les deux commissaires qu'en réalité, après rectification effectuée par l'OPE, la réduction de la masse salariale totale du département serait trois fois plus forte qu'indiquée dans les documents budgétaires et donc en baisse de 0,98 % sur les comptes 05 au lieu de 0,35 % comme écrit ci-dessus)
 - o d'autre part les charges salariales du secteur non autofinancé (soit 55,309 millions) qui elles marquent une réduction de 1,57 % sur B06 (56,191 millions) et de 1,54 % sur les comptes 05 (56,175 millions).

Cette distinction est nécessaire puisque par définition les salaires des services autofinancés ne grèvent pas l'équilibre du compte de fonctionnement du DT.

On notera que **pour les charges du secteur non autofinancé le budget de la masse salariale ne respecte pas l'objectif du Conseil d'Etat** puisque, considérée

linéairement, l'économie budgétée en 07 aurait dû atteindre 2,5 % sur les comptes 05. Mais le chef du DT a assuré les commissaires que **l'objectif de réduire de 5 % la masse salariale du département par rapport à 2005 sera tenu en 2009.**

Budgets des établissements autonomes et subventions accordées

Le poste « subventions » du DT figure dans le budget 07 pour 157,137 millions, ce qui représente une augmentation de 16,569 millions (+ 11,79 %) sur B06 et de 4,833 millions (+ 3,17 %) sur les comptes 05.

Cette croissance est due principalement à la hausse de la subvention aux TPG (+ 11,68 % à 161,738 millions sur B06). Elle s'explique ainsi :

- 5,300 millions pour les conséquences du transfert d'actifs ;
- 10,528 millions en réponse aux exigences du nouveau contrat de prestations ;
- 7,006 millions pour l'accroissement de l'enveloppe budgétaire TPG concernant le trafic d'agglomération ;
- ./ 5,400 million grâce à la non-reconduction de la subvention spéciale 06 pour le renouvellement du matériel roulant.

Pour le reste, les subventions sont toutes en baisse ou demeurent inchangées par rapport au B06, à l'exception de celles destinées au téléphérique du Salève et Interreg.

Quant aux budgets des charges des 4 établissements autonomes dépendant du DT, à savoir TPG, SIG, FTI et Fond. des parkings, les auteurs de ce rapport invitent les membres de la Commission des finances à se référer au courrier du DT joint (**cf. courrier en annexe**)

On y relève en substance que dans les quatre entités les dépenses de personnel croissent nettement par rapport aux comptes 2005, le cas de la Fond. des parkings demandant confirmation.

Divers

1. Financements spéciaux

En 2007 il est prévu que les financements spéciaux (taxes affectées) ne couvriront pas les dépenses. L'écart total sur l'ensemble des rubriques est budgétisé 5,768 millions. Il sera couvert par les fonds de réserves.

2. Budget des investissements

Le seul gros chantier actuellement en cours sous la tutelle du DT, soit la construction de la STEP du Bois-de-Bay devisée à 130 millions, est porté au B07 pour un montant de 43 millions. Ce montant sera financé par les recettes affectées.

3. LBA

Un montant de 0,6 million a été budgétisé sous la rubrique Eurofoot. Il est destiné à l'étude des concepts en matière de déplacements des foules.

Un montant de 0,9 million figure sous la rubrique « observation des déplacements ». Il est destiné à l'étude de la hiérarchisation des routes et au contrôle de l'application de contrat de prestation des TPG.

Figure également un montant de 3,0 millions pour l'étude de l'agrandissement du réseau TPG. Tout conduit à penser le DT que cette somme devra cependant être accrue à cause du démarrage anticipé probable de la ligne de tram Onex-Bernex.

4. Domaine Nature et paysage

Les commissaires ont prié le DT de leur fournir des explications détaillées au sujet de l'évolution de cette prestation publique. Ses dépenses marquent en effet une augmentation constante depuis l'année 2005 :

Charges de personnel

- comptes 05 : 9,483 millions
- B06 : 9,958 millions (+ 5,00 % sur comptes 05)
- B07 : 10,147 millions (+ 7,00 % sur comptes 05)

Dépenses générales

- comptes 05 : 1,946 million
- B06 : 2,184 millions (+12,23 % sur comptes 05)
- B07 : 2,288 millions (+17,57 % sur comptes 05)

Une réponse circonstanciée figure à ce sujet dans le document annexé (**cf. courrier en annexe**)

5. Service cantonal de protection contre le bruit (SPBR)

Les commissaires ont également interpellé le DT au sujet de cette rubrique qui, contrairement à la précédente, montre une grande stabilité. Il n'est pas exagéré de prétendre en effet que les nuisances sonores dans le canton sont en forte croissance, particulièrement sur le réseau routier. Elles sont dues pour beaucoup au parc grandissant des deux-roues dont les conducteurs présentent une tendance générale à rouler à des régimes de moteur extravagants et à produire des niveaux de bruits insupportables. Or ces excès ne sont pratiquement jamais sanctionnés.

Une réponse à ces remarques est également apportée dans le document joint (**cf. courrier en annexe**)

Annexe au rapport



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département du territoire

Services financiers
GRAND CONSEIL

reçu le 26 OCT. 2006

DT - Services financiers
Place de la Taconnerie 7
Case postale 3918
1211 Genève 3

Madame la députée Loly BOLAY
Monsieur le député Pierre KUNZ
Commissaires rapporteurs du DT
Service du Grand Conseil

Genève, le 25 octobre 2006

Concerne : **Projet de budget 2007 - audition du Département du territoire**

Madame la députée, Monsieur le député,

Comme convenu lors de la séance relative à l'objet cité sous référence du lundi 16 octobre 2006, j'ai l'avantage de vous communiquer les précisions que vous avez sollicitées auxquelles est ajouté un complément relatif à l'évolution de la masse salariale.

30 - Charges de personnel

Le nombre de postes inscrits au projet de budget 2007 est inférieur à celui du budget 2006 de 6,9 postes sur l'ensemble du département, y compris les financements spéciaux qui ne devraient en réalité pas être intégrés à ce calcul dès lors qu'ils sont autofinancés, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas couverts par l'impôt mais par des taxes affectées.

Par rapport aux comptes 2005, la masse salariale est en diminution de 658.123 F (-1%) et non pas de 238.440 F (-0.35%) telle que reportée en page 35 du fascicule "Commentaires et tableaux".

Cette amélioration de 419.683 F provient d'un retraitement des charges de personnel effectué par l'OPE et qui fera l'objet d'un amendement pour l'ensemble des services de l'Etat. En effet, des variations sont apparues entre l'ancien logiciel budgétaire et la nouvelle plateforme CFI OFA qui seront dès lors corrigées.

Charges et masses salariales des institutions autonomes

SIG	PB 2007	Budget 2006	Comptes 2005
Charges de personnel	231.156.800 F	224.690.000 F	229.841.000 F
Dépenses générales	75.746.100 F	72.603.300 F	97.748.900 F

La diminution des frais généraux entre 2005 et 2006 est due à une provision non récurrente dans son ampleur en 2005.

Réponse DT Corim fin 16.10.2006.doc

TPG	PB 2007	Budget 2006	Comptes 2005
Charges de personnel	178.467.000 F	174.614.000 F	168.733.000 F
Dépenses générales	67.525.000 F	68.090.000 F	65.107.000 F

Les efforts demandés aux TPG sont matérialisés au budget 2006 du DT par une réduction de 5,4 millions de la subvention accordée malgré le contrat de prestations 2003-2006. Ces efforts sont reconduits dans le cadre du contrat de prestations 2007-2010 puisque l'augmentation limitée de la subvention de 6% permettra une croissance de l'offre de 26%. Le fléchissement des coûts de fonctionnement se traduit ainsi par une diminution régulière des coûts d'exploitation depuis 2005.

FTI	PB 2007	Budget 2006	Comptes 2005
Charges de personnel	En cours d'élaboration	2.120.000 F	2.071.285 F
Dépenses générales	En cours d'élaboration	634.000 F	472.928 F

Bien que le personnel de la FTI ne bénéficie pas du statut de fonctionnaire, le traitement des collaborateurs est fixé selon l'échelle des traitements de l'Etat de Genève et les mécanismes salariaux respectés. L'évolution des dépenses générales quant à elles s'explique par l'acquisition d'un nouveau logiciel comptable permettant l'application des nouvelles normes au 01.01.2008, le recours à un organe externe pour le développement et l'adaptation de ces normes à la FTI et le renforcement de la politique de communication de la Fondation.

Fondation des parkings	PB 2007	Budget 2006	Comptes 2005
Charges de personnel	9.058.000 F	8.719.000 F	8.208.000 F
Dépenses générales	8.801.000 F	8.924.000 F	7.654.000 F

Malgré l'augmentation des activités de la Fondation, l'évolution des charges reste contenue et tend même à fléchir au budget 2007 en ce qui concerne les dépenses générales.

Domaine Nature et paysage

La prestation publique « *Préservation de l'équilibre de la faune et de la flore sauvages, surveillance et leur exploitation durable* » au sens de GE-Pilote réunit une bonne dizaine de sous-prestations exigées par des bases légales fédérales et cantonales autant que par plusieurs conventions internationales. Rappelons en effet que la Confédération transfère la plupart des compétences dans ces domaines aux cantons et que cela va encore être renforcé par la nouvelle péréquation financière (RPT). Outre les lois et ordonnances concernant la faune, sont aussi concernées celles s'occupant de la pêche et de la flore (LPN), que nous ne traiterons pas ci-dessous.

En se concentrant donc sur la faune, il faut distinguer les prestations portant sur les espèces protégées au sens de l'Ordonnance fédérale sur la protection de la nature et reprises en grande partie par la Loi cantonale sur la faune, de celles concernant les espèces chassables au sens de la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages. Cela

concerne sur Genève une dizaine d'espèces dont le sanglier est de loin celui qui a nécessité le plus d'interventions. Sur les dizaines de milliers d'espèces animales présentes sur notre territoire, cela ne représente qu'une faible part, même si l'on se concentre sur les 200 espèces pour lesquelles il serait prioritaire d'agir.

Au niveau des postes occupés cela se décline ainsi :

- Un inspecteur cantonal de la faune et une commise administrative consacrent ensemble l'équivalent de 0.5 UT au traitement des dossiers concernant les espèces chassables (décisions d'indemnisation concernant les dégâts aux cultures, coordination de la gestion des populations, plans d'action, information des administrés, etc.) pour des tâches qui ne sont pas transférables à des tiers comme dans tous les cantons suisses.
- Entre 1 et 3 gardes de l'environnement engagés dans la régulation des espèces posant problème selon la densité des populations présentes et en fonction du taux de dégâts.
- Les constats et la prévention des dégâts, ainsi que diverses actions de gestion et d'évaluation sont externalisés à des professionnels compétents (experts-grêle, spécialistes de la faune, etc.).

Ces ressources représentent une dotation pour un fonctionnement d'exploitation, mais sont mises largement sous pression dès que des crises sanitaires comme la rage ou la grippe aviaire adviennent sans prévenir !

Pour le surplus, la société civile est largement mise à contribution puisque de nombreux stagiaires, étudiants, chercheurs, contrats ETC et institutions scientifiques de la place sont mis à contribution depuis plusieurs années pour cerner l'état des populations et leur comportement.

Le Domaine Nature et Paysage a des contacts avec les milieux genevois, vaudois et français de la chasse – notamment par le biais de la sous-commission de la faune – et discute chaque fois que faire se peut des collaborations possibles dans une stricte séparation du rôle d'autorité et de gestion. De bons exemples sont pratiqués dans le domaine de la pêche.

Toutefois, une délégation accrue de travaux "aux sociétés de chasse", où plutôt à la seule société qui subsiste sur le canton (la Saint-Hubert,) se heurte à des problèmes majeurs.

En effet, les tâches pouvant être déléguées sont très limitées, pour des raisons de compétences, d'autorités ou de restrictions légales (notamment interdiction de la chasse).

La motivation et le potentiel de travail de volontaires de cette société de chasse (environ 80 membres) sont très limités en dehors du tir de régulation de certaines espèces de gibier.

Les gains financiers d'une telle démarche sont douteux, la fonction de coordination et de contrôle de chasseurs ou d'auxiliaires étant non négligeable. A ce sujet, un retour global de la chasse (qui nécessiterait une modification de la Constitution) coûterait très probablement plus cher que la situation actuelle (formation des chasseurs, délivrance des permis, surveillance, diminution des dégâts improbables, risques d'accidents avec le public, etc.).

Sur la base de ces analyses, la direction du DNP a préféré miser sur le renforcement de la prévention des dommages dus à la faune avec l'aide des mandataires et l'optimisation du travail de régulation fait par les gardes. Cette politique a permis de faire baisser considérablement les montants annuels de l'indemnisation du dégât causé par la faune sauvage du canton (de 650'000 Frs en 2002 à 150'000 Frs en 2005).

Absentéisme

Le taux d'absentéisme pour la STEP était de 5.06% en 2003, de 2.89% en 2004 et s'établit à 4.78% en 2005.

Service cantonal de la protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR)

Contrôles effectués: sur la base des statistiques 2005, près de 130 contrôles ont été réalisés suite à des plaintes de particuliers dans le domaine du bruit ou des vibrations, 25 expertises ont été menées prioritairement pour la police des constructions (DCTI) ou pour l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) (DES) et un peu moins de 200 mesurages ont été réalisés dans le cadre de la mise à jour du cadastre du bruit routier.

En ce qui concerne les rayonnements non ionisants (RNI), un peu plus de 50 contrôles ont été réalisés pour les particuliers en 2005.

La brigade antibruit (BAB) a été créée dans les années soixante-dix. Elle était constituée de 15 gendarmes et associée à la brigade d'intervention. Aucun texte légal (loi ou règlement cantonal définissant sa composition, ses prérogatives et son mode de fonctionnement) n'est à l'origine de la constitution de cette brigade.

Son domaine d'intervention était principalement le contrôle du bruit des véhicules en circulation (campagne de mesure du bruit PEGASE - environ 700 contrôles par année). Ces contrôles pouvaient déboucher sur la confiscation des équipements non conformes ou à leur renvoi au service des automobiles et de la navigation (SAN) pour contrôle. La BAB effectuait également des contrôles de l'exposition du public aux nuisances sonores, sur les pistes de danse, lors de manifestations musicales, lors de fêtes foraines et même sur plainte en cas d'usage intempestif de tondeuses à gazon. En cas de besoin, les collaborateurs responsables de l'ancienne section d'acoustique et de physique environnementales d'Ecotox, devenu depuis lors le Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR), accompagnaient la BAB.

En 1995, la brigade transports et environnement est créée. Elle regroupe la brigade antibruit (3 groupes de 3 gendarmes), la brigade des taxis (3 gendarmes) et le groupe transports et environnement (4 gendarmes). Elle est chargée notamment de contrôler les transports de personnes et de marchandises et l'activité des chauffeurs, mais également des accompagnements de transports spéciaux ainsi que de la conformité technique des véhicules. Après cette fusion qui a eu pour effet de regrouper 16 gendarmes au sein d'une même unité, la BAB continue d'assurer les missions qui étaient les siennes auparavant. Au fil du temps, l'effectif de la BAB est réduit de 2 unités.

Courant 2000, la brigade transport et environnement est dissoute. Les tâches des trois entités sont alors assurées par 6 gendarmes au sein du Groupe Transports et Environnement qui est rattaché à la Brigade de sécurité routière. Cette réduction de personnel est voulue par l'État-major de la gendarmerie en raison du manque d'effectif. De ce fait, les priorités du GTE sont réorientées dans le domaine de la sécurité publique, la gestion du trafic et le contrôle des émissions sonores extérieures diverses. Les contrôles effectués dans les établissements (discothèques, salles de spectacles, etc.) sont abandonnés. Quant aux contrôles extérieurs, ils ne sont effectués que lors de doléances, à l'exception de la Lake Parade, assurée chaque année. Le contrôle des émissions sonores des véhicules est maintenu, mais dans une moindre mesure, en raison de la baisse des effectifs et des priorités d'intervention.

Relevons toutefois que la problématique du bruit des véhicules relève de la loi sur la circulation routière (LCR). En effet, l'article 42 de la LCR stipule que le conducteur doit veiller à ne pas incommoder les usagers de la route et les riverains, notamment en provoquant du bruit. Lorsque la police constate que des véhicules causent du bruit qui pourrait être évité, elle les empêchera de continuer leur course. Elle peut saisir le permis de circulation et s'il le faut le véhicule (art. 42 al. 1 LCR). Elle peut saisir sur le champs le permis de circulation de tout conducteur de véhicule automobile qui a causé intentionnellement du bruit qu'il pouvait éviter (art. 54 al. 3 LCR).

La violation des règles de circulation peut être punie des arrêts ou de l'amende en vertu de l'article 90 LCR.

En l'occurrence, à Genève, le Département des Institutions prend toutes les décisions relatives aux conducteurs et aux véhicules que la législation fédérale ou la loi d'application de la LCR (LaLCR) n'attribuent pas à une autre autorité (art. 9 LaLCR - H 1 05). D'une façon générale, le corps de police est chargé d'assurer la tranquillité, la sécurité et l'ordre public, notamment en matière de circulation (art. 3 let.c de la loi sur la police, Lpol, F 1 05).

La gendarmerie est compétente pour infliger les amendes d'ordre prévues par la législation fédérale (art. 12 LaLCR). Elle peut notamment infliger une amende d'ordre à l'encontre du conducteur qui fait inutilement tourner le moteur de son véhicule à l'arrêt (art. 33 let. A de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière - OCR - RS 741.11). Elle est par ailleurs compétente, comme le service des automobiles et de la navigation (SAN), pour prendre les mesures découlant de la limitation du bruit excessif des véhicules à moteur ayant une origine technique ou qui relève du comportement inapproprié du conducteur (art. 16 al. 3 du règlement sur la protection contre le bruit et les vibrations - K 1 70.10). Les agents de sécurité municipaux sont eux compétents pour infliger des amendes d'ordre aux conducteurs qui font tourner inutilement le moteur d'un cyclomoteur à l'arrêt (art. 9 LaLCR et 7 du règlement sur les agents de sécurité municipaux).

Le SPBR intervient sur plainte ou sur demande de la gendarmerie et effectue des tâches de contrôles, de conseil et de suivi de manifestations en plein air ou dans les établissements publics. Il vérifie également si les lieux prévus pour accueillir des manifestations sont adéquats. Cas échéant, il transmet le dossier à la gendarmerie, voire à l'OCIRT pour sanction.

Il n'intervient en revanche pas en cas de comportement bruyant sur le domaine public. Son domaine principal d'intervention est l'application de l'ordonnance fédérale de protection contre le bruit (OPB) et des prescriptions applicables aux bâtiments.

En 2003, un groupe de travail interdépartemental s'est réuni pour tenter de trouver une solution permettant la remise sur pied de la BAB. Il est arrivé à la conclusion que la seule solution envisageable était la mise à disposition progressive de forces complémentaires dans le but de renforcer la gendarmerie. L'idée étant d'affecter des personnes à des tâches en collaboration avec la gendarmerie. Ces personnes devaient travailler en tandem avec des gendarmes et se consacrer essentiellement à des travaux techniques de mesures, tout en restant rattachées à leur département respectif, de façon à assurer une meilleure vue d'ensemble ainsi qu'une meilleure concertation entre départements dans la gestion d'une problématique éminemment transversale.

Les conclusions de ce groupe de travail ont été validées par le Conseil d'Etat, mais n'ont pu être mises en application du fait de la tendance à une réduction générale des effectifs.

En espérant avoir répondu à vos attentes, nous restons bien entendu à votre disposition pour de plus amples informations et vous prions d'agréer, Madame la députée, Monsieur le député, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Vincent Mottet
Directeur a.i.

Réponses aux questions transversales

VMO



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département du territoire
Le Conseiller d'Etat

DT
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3

Grand-Conseil
Commission des finances
Madame Mariane Grobet-Wellner
Présidente
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

N/réf. : RCR/PM/VMO

Genève, le **12 OCT. 2006**

Concerne : questions transversales posées dans le cadre de l'étude du projet de budget 2007

Madame la Présidente,

Je fais suite au courrier relatif à l'objet mentionné sous rubrique, du 25 septembre dernier, que vous avez adressé à M. Philippe MATTHEY, Secrétaire général du département dont j'ai la charge. Vous trouverez ci-après les réponses aux questions posées :

1) Attribution de mandats externes

- a. *Quels sont les critères appliqués par votre département pour l'attribution des mandats externes ?*

L'attribution des mandats externes au DT fait appel de manière quasi systématique à l'accord du Secrétariat général dès lors que les budgets sont inscrits sur ce centre de responsabilité. Cette règle ne souffre d'aucune exception en dehors des mandats de faibles montants attribués directement par les services eux-mêmes pour des objets très spécifiques (voir point b). Dans tous les cas, les procédures de marché public sont scrupuleusement respectées, qu'il s'agisse d'appel d'offres ou de marchés AIMP.

Relevons ici que les mesures 12 et 25 du Plan de mesures P1 traitent également de ces questions et font l'objet d'une valorisation des économies potentiellement réalisables pour les années 2006 à 2009. A titre indicatif, le total des économies attendues s'élève au maximum à 100.000 F sur quatre ans pour le DT dès lors que des efforts très importants ont d'ores et déjà été déployés depuis 2003 pour limiter le recours à des consultants externes, en sollicitant les compétences internes chaque fois que cela est possible.

b. Dans quelle mesure la recherche d'une solution interne Etat est-elle privilégiée avant l'attribution d'un mandat externe

La recherche d'une solution interne Etat est toujours privilégiée avant l'attribution d'un mandat externe. A titre d'exemple, on peut citer l'existence de centres de compétences (CFI, TVA, IPSAS, etc.) qui sont sollicités systématiquement avant d'attribuer des mandats à l'extérieur de l'Etat. Cela étant, le département a commencé une mue depuis quelques années en s'affirmant en tant qu'autorité de décision et de contrôle et non plus d'expertise, laquelle doit précisément demeurer externe à l'Etat. Les mandats ne sont dès lors attribués de manière ponctuelle que pour des objets nécessitant une expertise qui n'existe pas - ou plus - au sein de l'Etat. A titre d'exemple, je peux mentionner le cas de la Direction Cantonale de la Mensuration Officielle (DCMO), ex-Cadastre, qui a réduit de près de moitié ses effectifs, réalisant ainsi une économie substantielle pour l'Etat en terme de charges de fonctionnement, mais qui doit, en contrepartie et de manière mesurée, recourir à des mandats externes lorsque les compétences font défaut au sein du service et de l'Etat, s'agissant d'un domaine spécifique.

2) Retour sur investissement des projets informatiques

Pour tout projet informatique et de système d'informations, le département procède systématiquement à une analyse des retours sur investissements tant sur le plan qualitatif, juridique que financier. Ces éléments sont mentionnés dans les fiches de description de projet de la commission de gestion du portefeuille de projets informatiques (CGPP) ainsi que dans l'exposé des motifs pour ceux faisant l'objet d'un projet de loi.

Par ailleurs au printemps 2006, le département a présenté à la sous-commission des finances chargée des projets informatiques le retour sur investissement de l'ensemble des projets réalisés ces dernières années.

3) Formation continue

a. Quelle est la stratégie menée par votre département pour la formation continue des collaborateurs ?

La formation est à la fois encouragée, voire imposée, mais également ciblée en fonction des besoins avérés. Elle est réalisée aussi bien de façon interne à l'Etat qu'à l'extérieur de celui-ci quand cela s'avère adéquat. Des plans de progression sont jalonnés d'étapes de formation.

b. Quels sont les critères amenant le département à proposer des formations continues ?

Les formations continues sont principalement proposées dans le cadre des entretiens périodiques et de développement ou lors de modifications des cahiers des charges, à l'issue de réorganisations. Les critères sont les besoins d'adaptation aux nouvelles techniques ou des contingences managériales visant à suppléer à des lacunes constatées, à un potentiel d'amélioration à développer, à un accroissement du rendement, ou au développement du travail en réseau.

c. Quels sont les retours attendus en termes de productivité par travailleur et de diminution de l'absentéisme

Les formations continues visent l'obtention de résultats concrets tant au niveau individuel que collectif. Il s'agit notamment de faire le meilleur usage de nouveaux outils, d'accompagner le changement, d'adopter des visions communes. Par une formation adéquate, une quittance de celle-ci et surtout une mise en œuvre régulière, les pratiques repensées et unifiées permettent d'éviter des déperditions. La formation continue a un effet positif sur la motivation et par conséquent sur un certain type d'absentéisme.

4) Apprentissage

a. Quelle est votre politique en matière d'apprentissage ?

Nous encourageons les services du département à intégrer des apprenti-es dans leurs effectifs. Le financement est centralisé au département des finances.

b. Quels sont les moyens de communication associés à cette politique ?

La communication s'effectue auprès des chefs de service, aussi bien par écrit que par oral, lors des séances hebdomadaires avec les directeurs-trices.

c. Quel est le nombre de places d'apprentissage offertes par votre département en 2006 et prévues au projet de budget 2007 ?

En 2006, les services du département offrent 11 places d'apprentissage, dont 8 dans des domaines techniques spécifiques. Nous prévoyons de faire en sorte que cette offre soit stable. Comme déjà indiqué, le budget y relatif est centralisé au département des finances. Les apprenti-es doivent être supervisés de façon très régulière et attentive, ce qui nécessite du temps et n'est pas forcément aisé à concilier avec la charge de travail des services dont les effectifs sont réduits.

5) Réforme structurelle

Quelles sont les réformes structurelles envisagées ou mises en place dans la perspective de l'introduction prochaine de GE-Pilote ?

Le pilotage du projet GE-Pilote au DT est placé sous la responsabilité du Conseiller d'Etat et du Secrétaire général du département. Le pilotage permet d'assurer la relation avec la direction de GE-Pilote et le Conseil d'Etat. De même, il traduit les directives GE-Pilote en objectifs stratégiques et définit le processus général ainsi que la planification pour le DT.

A ce pilotage est associé un groupe d'accompagnement constitué de représentants fonctionnels du département (systèmes d'information, gestion de projets, ressources humaines, finances, contrôle interne, etc.) qui établit notamment le plan de projets opérationnels et en assure le suivi. L'accompagnement par domaine se matérialise en outre par un soutien aux chefs de service et aux collaborateurs-trices pour définir les prestations, les indicateurs qualitatifs et quantitatifs et décrire les processus de manière uniforme et cohérente.

A ce jour, 72 prestations et 237 contributions ont été identifiées au DT, respectivement évaluées pour 92% et 50% d'entre elles. Une fois cette évaluation terminée, les prestations et contributions seront validées, ce qui devrait être le cas au cours du premier trimestre de l'an prochain.

Cet outil de pilotage permettra de poursuivre les réformes actuellement en cours au sein du DT, lesquelles visent tout à la fois à concentrer son activité sur les tâches d'autorité et de contrôle qui sont les siennes et à rechercher une meilleure efficacité opérationnelle et une efficience accrue.

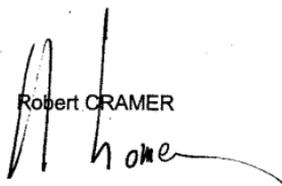
Cela étant, et sans attendre la validation de l'entier du catalogue GE-Pilote, le DT a déjà engagé un certain nombre de réformes qui relèvent aussi bien de GE-Pilote que des plans de mesures du Conseil d'Etat.

C'est ainsi, par exemple, que les forces à disposition en matière d'information et de communication ont été regroupées en un seul service au service de l'ensemble du département (mesure no 16 de P1) et que la réduction globale des coûts en la matière a été amorcée en vue d'aboutir aux 25% attendus à l'horizon 2009.

Par ailleurs, la compression des effectifs est d'ores et déjà en marche, matérialisée par une réduction des postes d'ici 2009 de l'ordre de 5%.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée.

Robert CRAMER



CC: - Madame Loly Bolay, commissaire rapporteur DT
- Monsieur Pierre Kunz, commissaire rapporteur DT

Département de la solidarité et de l'emploi

Rapport des commissaires

PROJET DE BUDGET 2007

Examen du département de la solidarité et de l'emploi

Rapport de MM. Bavarel et Mettan

Projet de budget 2007

LE CHEF DU DÉPARTEMENT explique que le budget permet de constater les effets d'un certain nombre de mesures, notamment celles proposées dans le cadre du premier plan de mesures. Il indique qu'il existe une triple volonté. Il s'agit de permettre le redressement des finances publiques, tout en assurant les grandes fonctions sociales de l'Etat. Il s'agit également de s'assurer des premiers effets du plan de mesures et de présenter les dispositions que le Conseil d'Etat proposera au Grand Conseil en matière d'emploi et de lutte contre le chômage. Il évoque ensuite les modifications proposées dans le cadre du premier plan de mesures. Il indique qu'une décision de simplification et de rationalisation des règles de gestion des établissements médico-sociaux et des établissements pour personnes handicapées a été prise ; cette décision devient effective dans ce budget. Il explique que l'engagement a été pris, avec les différents établissements, d'élaborer un budget bloqué et garanti pour les quatre ans à venir. Les seules modifications qui interviendront concerneront l'ouverture de nouvelles places. Il précise que pour une activité constante, un nombre de lits stable, des places d'ateliers et de résidence constantes, la subvention accordée n'augmentera pas durant la législature. Il ajoute que la RPT, qui ne concerne pas les EMS, concernera cependant de manière importante les EPH.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT rappelle que les règles de gouvernance de l'Hospice général ainsi que les règles qui président à sa gestion ont été modifiées. Il explique que la réforme du SCARPA a été débattue à la Commission des affaires sociales ; il s'en est suivi un vote unanime du Grand Conseil. Les effets financiers ne se feront toutefois ressentir qu'à partir du mois de juillet 2007, puisque l'octroi d'un délai d'un an a été convenu avec les députés. Il indique que la dotation budgétaire du SCARPA n'a, à ce stade, pas été modifiée afin de pouvoir démontrer l'effet de la nouvelle loi ; il s'agit de vérifier s'il en résulte un basculement vers l'Hospice général et si tel est le cas, d'en étudier la nature.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT indique que l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail et l'Office de la main-d'œuvre étrangère ont été regroupés en vue d'assurer une meilleure lutte contre le travail au noir. Il explique que des effets financiers découlent de ce regroupement, pour l'année 2007, en termes de postes et en termes de loyers. Il indique, à propos de l'introduction progressive du RDU, que la Commission des affaires sociales a voté un projet de loi, selon lequel les subsides de l'assurance-maladie sont calculés sur la base de la déclaration fiscale ; si la situation économique des personnes se péjore, celles-ci n'ont pas le droit à l'octroi de subsides en cours d'année, et inversement, il n'est pas réclamé aux personnes dont la situation s'améliore un remboursement.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT rappelle que le transfert des actifs en faveur de l'Aéroport international de Genève a été voté par la Commission des finances avec une assez large majorité. Il indique que les dispositions nécessaires ont été prises au sein de l'Aéroport pour pouvoir conclure des contrats avec les organismes bancaires chargés de l'octroi des 154 millions prévus dans le projet. Il précise que les appels d'offres ont déjà été effectués et que l'on dispose de tous les éléments des contrats. Il ajoute que selon toute vraisemblance, le projet

sera voté avec le budget d'ici la fin de l'année. Les contrats seront conclus avant la fin de l'année afin d'être opérationnel pour le 1^{er} janvier 2007.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT indique que la mesure 49 est maintenant effective. La mesure 50 l'est également mais ne commencera toutefois à déployer ses effets qu'à compter du 1^{er} juillet 2007. Il considère que la mesure 51 est déjà effective. Il précise cependant que la Confédération a décidé de fixer l'entrée en vigueur de la loi sur le travail au noir le 1^{er} janvier 2008 et non le 1^{er} janvier 2007. Il ajoute qu'il est demandé aux cantons que le dispositif de lutte contre le chômage soit prêt pour le 1^{er} janvier 2008. Il indique qu'il a été décidé de ne pas retarder le dispositif ainsi que la fusion entre les deux offices puisque celle-ci était déjà largement engagée. La fusion a déjà permis une diminution de 3.36 postes et une réduction nette de loyer de 200'000 F par an.

Un commissaire PDC demande s'il n'y aura qu'un seul directeur.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT répond par l'affirmative. Il indique que le Canton se retrouve face à des dispositions fédérales qui ne sont pas dérangeantes en ce domaine.

Un commissaire PDC demande quel sera le nom du nouvel office créé.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT explique que les deux offices ont proposé de reprendre le nom d'office cantonal de l'inspection et des relations du travail. Il précise que l'abréviation OCIRT est connue dans les milieux du travail.

Un commissaire Vert demande s'il en résultera un effet sur le chômage.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT déclare qu'il en est certain. Il explique que le Conseil fédéral demande dans la loi d'établir une plate-forme qui assure le suivi des dossiers. Il précise qu'actuellement, la grande problématique réside dans le nombre important d'offices concernés par le travail au noir mais qui n'ont pas tous un intérêt à agir. Jusqu'à présent, la totalité des missions des différents services était étanchéifiée pour des raisons de protection des données. Dorénavant, les administrations auront l'obligation de communiquer entre elles. Elles le font à la cellule OCIRT, qui s'assure, par le biais d'un dispositif en étoile, que tous les offices agissent lorsqu'un cas est détecté. Il indique que des tests ont été effectués en ce qui concerne les agences de travail temporaire, lesquelles déclarent les salaires et l'AVS ; celles-ci n'ont aucun intérêt à frauder l'AVS. Des contrôles par pointage ont été effectués sur les salariés, déclarés par une agence de travail temporaire, avec la liste des chômeurs inscrits auprès de l'Office cantonal de l'emploi, afin de vérifier que les gains intermédiaires soient déclarés.

Un commissaire PDC demande si des irrégularités sont détectées.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT répond par l'affirmative.

Un commissaire Vert remarque que le sentiment est modifié pour tout le monde ; il en résulte une meilleure acceptation dans le paiement des impôts notamment. Il estime que c'est essentiel dans un Canton en termes de sentiment de sécurité.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT explique que la mesure 53 est une mesure transversale qui concerne le DIP et le DSE. Il précise que cette mesure est effective. Trois entités sont concernées en 2007 : il s'agit de Clair Bois, Fondation Ensemble et SGIPA. La Fondation Ensemble s'occupait majoritairement des mineurs et était rattachée au DSE. La SGIPA s'occupait, quant à elle, majoritairement des majeurs et était principalement rattachée au DIP. Il explique que les deux départements se sont mis d'accord quant à la nature des contrôles de tutelle effectués. Ces établissements sont soumis aux mêmes règles et la mesure 49 de

subventionnement quadriennal s'applique, y compris pour la SGIPA, ce qui n'était pas le cas l'année dernière.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT commente ensuite les éléments financiers du projet de budget 2007. Il explique la diminution des revenus par rapport au budget 2006. Il indique que l'OCPA a bénéficié de recettes exceptionnelles issues de restitutions de subventions ; celles-ci ne sont pas reconduites en 2007. Il explique, à propos des revenus de l'AIG suite au transfert d'actifs, que l'Etat est largement bénéficiaire en raison du droit de superficie.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT indique qu'au niveau des transferts internes importants, le service de contrôle interne des subventionnés passe de l'OCPA au Secrétariat général ; il s'agit d'une opération neutre pour le département. Il ajoute que les CASS sont transférés à l'Hospice général ; il s'agit également d'une opération neutre. Il indique que les dépenses générales sont conformes à l'objectif fixé. Il ajoute qu'en ce qui concerne les amortissements, les provisions et les irrécouvrables, la variation résulte de la suppression des amortissements des infrastructures de l'Aéroport international de Genève. Il commente ensuite le poste « dédommagements à des tiers ». Il explique qu'il y a une diminution de 11.3 millions de francs des salaires versés dans le cadre des emplois temporaires cantonaux en raison notamment de la fin du pic consécutif à la suppression des 120 indemnités fédérales intervenue en 2005. Il précise que cet effet se retrouve partiellement à l'Hospice général. Il fait état d'une diminution de 1.9 million de francs de la participation du Canton en faveur de la Confédération pour l'exécution de la loi fédérale sur le chômage, en raison de la fin probable de la prolongation des 120 indemnités fédérales complémentaires pour les chômeurs âgés de 50 à 55 ans. Il précise que cette prolongation a été accordé jusqu'au 31 décembre. Le Canton de Genève et la Ville de Lausanne sont les derniers à en bénéficier. Le Canton pourra probablement encore en bénéficier durant 3 mois.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT indique, à propos des subventions accordées, que le montant de 7.1 millions correspond à la participation du canton au financement des régimes fédéraux de l'AVS et de l'AI.

Un commissaire Vert constate que le budget de l'Hospice général a doublé en moins de dix ans. Il remarque que le transfert des avances AI à l'Hospice général permet d'en expliquer une partie. Il déclare qu'il ne comprend cependant pas l'explication de l'ampleur de ce phénomène pour toute une partie. Il souhaite connaître la raison pour laquelle le basculement est aussi fort.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT explique qu'il existe probablement un élément de paupérisation et de compétitivité sur le marché du travail. Il s'agit d'un phénomène qui existe dans tous les pays d'Europe et dans tous les Cantons suisses. La proportion à Genève est toutefois plus importante. Il indique que certains éléments interpellent le Département depuis le début de l'année. Il estime que des mécanismes intrinsèques expliquent en partie ce phénomène.

Un commissaire PDC évoque le problème concernant les biens immobiliers de l'Hospice général, dont la réalisation pourrait être entreprise. Il ajoute qu'il existe des terrains qui ne rapportent rien.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT explique que se pose un problème d'ordre juridique. En effet, un certain nombre de biens ont été légués à l'Hospice général et il n'est pas possible de les réaliser car ce serait contraire aux conditions fixées dans les legs d'origine. Cependant, un certain nombre d'immeubles n'appartiennent pas à cette catégorie ; il importe donc de se demander quel est le rendement de ces immeubles et de quelle manière celui-ci peut être augmenté, étant donné qu'il ne s'agit pas pour l'essentiel d'immeubles à caractère social. LE CHEF DU DÉPARTEMENT précise que la véritable question consiste en l'application ou non de la règle du marché. Il indique que les normes comptables IPSAS vont conduire à recalculer la valeur de ces immeubles et par conséquent, le problème de leur rendement se posera. La question politique se posera à ce niveau.

Un commissaire Vert demande s'il ne serait pas possible de créer une fondation immobilière pour l'Hospice général, avec d'un côté des immeubles à caractère social et de l'autre des immeubles pour lesquels le rendement est recherché.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT indique que les réflexions vont dans ce sens.

Un commissaire Vert demande si le besoin de la même taille de Ports francs se fait toujours ressentir et s'il est nécessaire de disposer d'un port franc à La Praille et d'un autre à l'Aéroport. Il se demande s'il ne serait pas possible de rentabiliser le terrain autrement.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT répond que 100% de la capacité du port franc est utilisée. Il existe des entrepôts dont la valeur ajoutée est très forte pour des éléments stratégiques au niveau du Canton. Il précise que cet aspect est capital d'un point de vue économique. Il indique qu'il a accepté une augmentation du versement du dividende à partir de 2007. Il rappelle que le port franc est une société anonyme comportant des actionnaires privés qui sont minoritaires.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT commente ensuite les subventions EMS-EPH. Il indique que la liste des nouvelles places est dressée. Il explique que pour les EPSE, de nouvelles places ont été ouvertes. Il précise qu'il s'agit dans certains cas de places d'ateliers et, pour d'autre cas, de places de résidence. Il rappelle la règle de répartition : la subvention actuelle a été divisée par le nombre de places avec un facteur de réduction de 33% pour tenir compte des coûts fixes. Il explique que la RPT ne déploie pas d'effet en 2007. En ce qui concerne l'Hospice général, la subvention diminue de 2.2 millions. Il précise qu'il a été procédé à une extourne importante de 22.8 millions sur le SAM, laquelle a un effet neutre pour le budget de l'Etat. L'augmentation nette de la subvention de l'Hospice général s'élève donc à 12.5 millions. Il indique à propos de l'OCPA que l'indexation des rentes AVS/AI, qui était prévue de 2.5%, sera en réalité de 2.8% suite à la décision prise par le Conseil fédéral. Il évoque, à propos de l'évolution des PCC, l'augmentation des loyers. Il rappelle qu'une partie des loyers des bénéficiaires est prise en charge jusqu'à un certain point.

Un commissaire Vert demande si les loyers sont toujours plafonnés.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT répond par l'affirmative. Il précise que ce plafonnement résulte de la loi fédérale et cantonale.

Un commissaire PDC demande quelle est la différence entre les PCF et les PCC.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT répond que les PCF sont les prestations minimales que la Confédération impose à tous les Cantons. Elles sont pratiquées dans la totalité des cantons, à l'exception des cantons de Bâle, Zurich et Genève, qui vont au-delà et qui allouent des PCC. Il explique qu'il existe un supplément PCC pour les personnes qui bénéficient de prestations de l'AVS et un supplément PCC pour les personnes qui sont titulaires de prestations de l'AI. Il précise que les PCC-AI sont plus importantes que les PCC-AVS.

Un commissaire PDC demande s'il ne serait pas possible de les bloquer.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT explique que l'on va bientôt arriver à une situation où le nombre de bénéficiaires de prestations de l'AI à l'OCPA dépassera celui des personnes âgées. Il rappelle qu'il existe également de nombreux cas d'AI qui ont été attribués sous l'empire de l'ancienne loi. Il indique que son souci concerne l'octroi de PCC-AI à vie à ces personnes, y compris lorsqu'elles atteignent l'âge de l'AVS. Il précise qu'il ne voit aucune justification à cette situation. Il indique que le Conseil d'Etat s'est penché sur cette question. Il signale qu'en effet, ce ne sont pas tant les dépenses induites maintenant que celles qui seront générées dans quelques années, qui seront importantes. Il précise que le nombre de personnes âgées qui bénéficient des PCC ne cesse de diminuer. La courbe des PCC-AVS sera relativement stable. Des simulations sur 20 ans sont en cours de réalisation. Il indique qu'il serait important de

régler le problème avant que l'ampleur de celui-ci ne se fasse vraiment ressentir. Il rappelle que les personnes subissant un handicap lourd et qui sont placés en institution ne sont pas concernés. Les personnes, bénéficiant des PCC AVS ou AI, et qui sont malades ne le sont pas davantage puisque leur frais médicaux sont pris en charge en totalité. Il considère qu'il est néanmoins surprenant qu'environ $\frac{1}{4}$ des personnes dont les frais médicaux sont pris en charge ne présentent jamais de factures.

Il commente ensuite l'augmentation des charges du SAM. Il met l'accent sur l'extourne précédemment évoquée, réalisée en faveur de l'Hospice général. Il indique que les 5.1 millions de francs, relatifs à la prise en charge obligatoire de la moitié des primes pour les jeunes en formation, ont également été évoqués précédemment. Il explique que l'augmentation du nombre de personnes au bénéfice d'un subside complet explose d'année en année. Il s'agit de personnes qui sont dans l'incapacité totale de payer leur assurance maladie. Il précise que l'augmentation de 15% des débiteurs (primes non payées) pour un total de 4.5 millions a été calculée sur la base de la moyenne des cinq dernières années.

Un commissaire PDC indique qu'il existe deux problèmes en ce qui concerne l'informatique. Il existe souvent une trop grande différence entre l'application métier et l'application logiciel. Les projets n'aboutissent dès lors souvent pas.

LE CHEF DU DÉPARTEMENT fait part de sa position politique à ce sujet. Il indique que si ce qui est souhaité n'est pas clairement défini, le projet n'aboutit pas. La maîtrise d'ouvrage de l'informatique doit être attribuée clairement. Il indique qu'il a demandé que cette maîtrise d'ouvrage soit déconnectée du DCTI, en ce qui concerne l'Hospice général.

Réponses aux questions transversales



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi

Le Conseiller d'Etat

DSE
14, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3952
1211 Genève 3

Aux membres de la commission des
finances du Grand Conseil

N/réf. : FRL/cj

Genève, le 3 octobre 2006

Concerne : questions transversales posées dans le cadre de l'étude du projet de budget 2007

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les commissaires,

Conformément à votre demande, j'ai l'avantage de vous transmettre ci-après les réponses de mon département aux questions transversales que vous avez posées dans le cadre de l'examen du projet de budget 2007.

1. Attribution de mandats externes

- a) *Quels sont les critères appliqués par votre département pour l'attribution des mandats externes ?*

Des règles extrêmement restrictives ont été posées au sein du DSE pour l'octroi de mandats. Tout projet fait l'objet d'une analyse rigoureuse quant à sa nécessité, à son opportunité, ainsi que sur l'existence de compétences internes disponibles pour répondre ou non aux besoins exprimés. Pour le surplus, aucun mandat ne peut être octroyé sans l'autorisation préalable et personnelle du chef du département.

- b) *Dans quelle mesure la recherche d'une solution interne Etat est-elle privilégiée avant l'attribution d'un mandat externe ?*

Cette recherche est systématique.

2. Retour sur investissement des projets informatiques

Distinguer pour chacun des projets informatiques réalisés, en cours et futurs, les retours sur investissement en termes d'économies financières, de gains de postes ou/et de transferts de postes.

2.1 Projets réalisés

2.1.1 Refonte OCPA (lois 8313 & 9420 - budget de 12'443'000.- F)

La refonte OCPA a eu pour but de remplacer l'ancien outil obsolète par un système intégré, adaptable aux évolutions légales et réglementaires. Elle a permis d'assurer la fiabilité des données comptables et de les intégrer dans la comptabilité financière intégrée (CFI), d'améliorer la gestion opérationnelle et le pilotage par la mise en place d'un Infocentre, d'accélérer enfin les processus de traitement.

Les bénéfices de ce projet sont avant tout qualitatifs :

- un gain de productivité, difficile toutefois à chiffrer précisément en l'absence de mesures préalables;
- une absorption d'une hausse du nombre de dossiers à traiter (2% par an en moyenne), sans augmentation d'effectifs;
- une gestion électronique de documents qui permet de donner accès aux dossiers en direct et de façon partagée, et d'éliminer la perte de documents tout en diminuant les volumes de papier traités.

Mais ils sont également financiers :

- L'OCPA verse chaque année 400'000'000 CHF à plus de 20'000 bénéficiaires. Les possibilités d'erreurs sont multiples et un système informatique de haute fiabilité est indispensable si l'on songe que 1 % d'erreurs représente, à titre d'exemple, un enjeu de 4'000'000 CHF par an.

2.1.2 Refonte OCIRT (loi 8596 - budget de 220'000.- F)

Cette refonte a permis une gestion plus cohérente de l'Office par le regroupement des activités des secteurs autour de la notion d'«entreprise», et mis en place le lien avec la CFI. Elle a lissé le risque de perte de données et de blocage des bases, qui était un problème récurrent dans la version précédente, et facilité la gestion et l'évolution future de l'application en passant de l'utilisation d'outils bureautiques à un véritable système d'information correspondant aux normes du CTI.

Les bénéfices sont :

- une rationalisation des activités des secteurs en partageant l'information par le biais du système d'information
- une saisie unique des données entreprises avec le répertoire des entreprises (REG) comme référentiel
- une identification facilitée des entreprises à risques
- un allègement des enquêtes systématiques et la mise en place de programmes d'inspection ciblés
- un gain de productivité, utilisée pour augmenter le nombre de contrôles

2.1.3 Phase II de l'outil OGIMI de l'OCE (PL 9581 - budget de 360'000.-F dont 50% à charge de la Confédération)

OGIMI est un outil de gestion et d'information sur les mesures d'insertion. Il permet de mieux accompagner le conseiller en placement dans le choix des formations à proposer aux demandeurs d'emploi, en affinant les possibilités de sélection et de consultation, afin de trouver les mesures d'insertion les plus efficaces et les mieux adaptées aux demandeurs d'emploi.

Les bénéfices attendus sont :

- Une plus grande adéquation des mesures d'insertion et de rapidité d'octroi, allant dans le sens du projet de réforme de la loi cantonale en matière de chômage déposé par le Conseil d'Etat.
- une rationalisation des tâches des conseillers en personnel dégageant plus de temps pour le conseil aux demandeurs d'emploi.

2.2 Projets futurs

S'agissant des projets futurs, les éléments liés au retour sur investissement sont en cours d'examen, en même temps que les cahiers des charges. Ils feront évidemment l'objet des développements nécessaires dans le cadre des projets de loi à déposer et nous ne pouvons aujourd'hui en préciser les retours sur investissement.

Un projet est toutefois d'ores et déjà prêt qu'il est ainsi possible de détailler.

2.2.1 Refonte de l'outil PCM de l'OCE (budget estimatif de 547'000.- F)

La refonte des PCM (Prestations Cantonales en cas de Maladie) doit permettre de gérer adéquatement la base des prestations cantonales en cas de maladie, en passant d'un outil bureautique Access à des outils professionnels. Il en découlera une sécurisation des données gérées, une fiabilité accrue des opérations informatiques, une diminution du risque d'erreurs, ainsi qu'un traitement automatisé des tableaux de bord et un contrôle efficace.

Les bénéfices attendus sont les suivants :

- amélioration de la perception des cotisations estimée à 250'000.- F par an
- suppression d'un poste à 50%
- suppression d'une maintenance de 30'000.- F par an, devenue inutile

3. Formation continue

a) *Quelle est la stratégie menée par votre département pour la formation continue des collaborateurs ?*

La hiérarchie est tenue d'évaluer systématiquement lors des entretiens périodiques les besoins de formation. Ces demandes sont suivies au niveau départemental par le service RH qui veille à leur mise en œuvre.

Pour les conseillers en personnel, la priorité fixée est de répondre à l'exigence de la législation fédérale qui exige que 80% de ceux-ci soient titulaires d'un brevet fédéral ou d'une équivalence d'ici au 31 décembre 2007.

b) *Quels sont les critères amenant le département à proposer des formations continues ?*

Les besoins métiers sont l'élément déterminant pour le choix des formations continues, sur la base principalement des évaluations de prestations effectuées périodiquement, mais également de la modification du cadre professionnel (nouvelle législation par exemple). Cela étant, les restrictions budgétaires qui touchent également les budgets de formation continue amènent l'office du personnel à être assez sélectif.

- c) *Quels sont les retours attendus en termes de productivité par travailleur et de diminution de l'absentéisme ?*

Les demandes de formation sont formulées en lien avec des objectifs individuels fixés aux collaborateurs. Les services sont donc clairement en attente de résultats. Le nouveau formulaire d'entretien périodique est sans aucun doute une aide dans cette démarche, malgré une certaine lourdeur.

Par contre, nous ne possédons pas d'indicateurs fiables pour calculer les gains de productivité d'une part, ni pour mesurer un impact nettement identifiable au facteur de la formation continue sur l'absentéisme, hormis évidemment un suivi global de ce dernier.

4. Apprentissage

- a) *Quelle est votre politique en matière d'apprentissage ?*

Le département n'est clairement pas bon dans ce domaine, puisqu'il n'a que 2 apprentis. Il est vrai que la priorité a été mise jusqu'à présent dans l'accueil de personnes en ETC pour lequel le DSE fournit un effort important.

Cela étant, des instructions ont été données au service RH du département de développer rapidement un plan d'actions concret en vue d'améliorer considérablement la performance du DSE en la matière, et cela malgré les difficultés liées à la réduction des effectifs voulue par le Conseil d'Etat.

- b) *Quels sont les moyens de communication associés à cette politique ?*

Ils devront être définis dans le cadre du plan d'actions mentionné ci-dessus, tout en rappelant que la politique globale en la matière relève de l'office du personnel de l'Etat.

- c) *Quel est le nombre de places d'apprentissage offertes par votre département en 2006 et prévues au projet de budget 2007 ?*

En 2006, le DSE a pris un apprenti. L'objectif pour 2007 est d'accroître très sensiblement l'offre de places d'apprentissage, dans une mesure qui ne peut toutefois pas encore être précisée de façon détaillée.

Pour rappel, la rubrique budgétaire des apprentis dépend du département des finances et non des départements pris individuellement.

5. Réforme structurelle

Quelles sont les réformes structurelles envisagées ou mises en place dans la perspective de l'introduction prochaine de Ge-Pilote ?

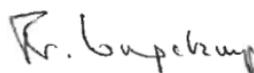
Le budget 2007 du département de la solidarité et de l'emploi intègre les premiers effets tangibles des réformes structurelles engagées au début de la législature. Cela représente en particulier les modifications proposées dans le cadre du premier plan de mesures, qui ont toutes été mises en œuvre aujourd'hui.

Il s'agit notamment, dans un ordre chronologique:

- a) de la réunion dans un seul département des politiques liées à l'emploi et à l'aide sociale, en vue de dégager de nouvelles dynamiques et synergies (décembre 2005);

- b) de la simplification et de la rationalisation des règles de gestion des établissements médicaux-sociaux (EMS) et des établissements pour personnes handicapées (EPH) (avril 2006);
- c) de la réforme de la gouvernance de l'Hospice général et des règles qui président à sa gestion (mars 2006);
- d) de la réforme du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA), afin d'assurer la pérennité de ses activités (juin 2006);
- e) du regroupement de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et de l'office de la main-d'œuvre étrangère en vue d'assurer une meilleure lutte contre le travail au noir (novembre 2006);
- f) de l'introduction progressive du revenu déterminant unique visant à garantir une meilleure équité et une rationalisation dans l'octroi de diverses prestations sociales (janvier 2007);
- g) du transfert des actifs en faveur de l'Aéroport international de Genève, qui permettra une gestion plus saine, plus claire et plus transparente de cet équipement public vital au développement économique de notre région (janvier 2007);
- h) de la clarification des compétences en matière de subventions dans le domaine social et de la santé entre la Ville de Genève et l'Etat (janvier 2007);
- i) de la modification de la loi en matière de chômage (J 2 20), qui permettra de placer rapidement et durablement les demandeurs d'emploi pour éviter qu'ils restent trop longtemps écartés du marché du travail - ce qui est aujourd'hui le principal facteur d'exclusion -, d'améliorer l'efficience de l'Office cantonal de l'emploi (OCE), de répondre de manière solidaire aux situations personnelles difficiles pour éviter toute rupture du lien social (projet de loi déposé fin septembre 2006 par le Conseil d'Etat en vue d'une entrée en vigueur courant 2007);
- j) de la restructuration juridique de l'ensemble du complexe Palexpo qui sera en principe proposée par le Conseil d'Etat d'ici fin 2006.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les commissaires, l'expression de mes sentiments distingués.



François Longchamp

Hospice général

Rapport des commissaires

PROJET DE BUDGET 2007

Examen de l'hospice général

Rapport de M. Bavarel et Mettan

Tendances budgétaires

Le projet de budget 2007 fait apparaître une légère baisse de la subvention DSE à l'Hospice, qui diminue de 244,7 millions de francs en 2006 à 242,5 millions en 2007.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 7 millions de francs (114 M contre 107 M en 2006), hausse due principalement au transfert de 41 postes de secrétaires d'accueil affectées à l'Hospice mais qui étaient auparavant administrativement rattachées au DES.

Si l'on fait abstraction de ce changement d'affectation administratif, le personnel fixe de l'Hospice reste inchangé tandis que le personnel auxiliaire diminue de 7% (5 postes).

Evolution des activités

Le nombre total de dossiers traités continue à augmenter (24 000 au budget 2007 contre 23 000 en 2006), ce qui, vu la stabilité du personnel, tend à montrer une amélioration de l'efficacité et de la productivité des collaborateurs.

Les charges liées aux prestations augmentent de 210M à 239M et tiennent compte des coûts liés à la transformation des CASS, à la nouvelle loi sur le SCARPA et aux effets de la fin du régime des contrats A sur le RMCAS.

Il subsiste en revanche un important facteur de risque, estimé à 15,6 M, qui n'a pas été intégré au budget et pourrait donc avoir des conséquences néfastes en 2007 s'il devait se matérialiser.

Il tient à l'éventuelle décision du Conseil fédéral de ne pas prolonger l'indemnisation des chômeurs de + 50-55 ans au-delà de 400 jours %20 jours actuellement), d'une éventuelle reprise à la hausse des bénéficiaires due à un retournement de conjoncture et de l'impact de mise en œuvre partielle du RDU.

Questions

Outre les questions techniques, l'attention des commissaires rapporteurs porte essentiellement sur trois domaines :

- 1/mesures prises pour limiter les abus de l'aide sociale (enquête préalable, dépôt de plainte pénale en cas de mensonge avéré, etc.)
- 2/amélioration de la gestion du parc immobilier, voire vente de biens, afin d'améliorer le rendement du parc et les revenus locatifs et décharger ainsi l'effort demandé aux contribuables.
- 3/gestion du personnel, taux de rotation et productivité des collaborateurs (cf. procès-verbal)

A l'issue de cet examen, les commissaires constatent avec satisfaction que l'Hospice semble connaître un répit dans l'augmentation du nombre de bénéficiaires et l'explosion des charges subventionnée par l'Etat et observent que les mesures de rationalisation et de lutte contre les abus entreprises depuis quelques mois semblent commencer à produire leurs effets.

Ils prennent acte de la réponse diligente donnée aux questions transversales et demandent au Département de produire un document plus détaillé concernant la structure et l'évolution des dépenses de fonctionnement. Cette information sera remise à la commission des finances lors de l'audition plénière.

Réponses aux questions transversales

Hospice général
Direction générale
Cours de Rive 12
Case postale 3360
1211 Genève 3

Téléphone 022 420 51 14
Télécopie 022 420 51 29
<http://www.hg-ge.ch>

Monsieur Christian Goumaz
Secrétaire général
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3952
1211 Genève 3

N/Réf : BLV/gdi/448

Genève, le 4 octobre 2006

Concerne : Questions transversales posées dans le cadre de l'étude du projet de budget 2007

Monsieur le Secrétaire général,

Je me réfère au courrier de la Commission des finances du Grand Conseil du 25 septembre écoulé, que vous m'avez adressé par courriel et dont vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées.

Réponses de l'Hospice Général

1) Attribution de mandats externes

a) Quels sont les critères appliqués par votre département pour l'attribution des mandats externes ?

Les mandats externes sont attribués de gré à gré ou sur Appel d'offre restreint dans la mesure où les montants concernés sont en deçà des limites de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AiMp).

Dans le cas des attributions de gré à gré ou sur invitation, les critères d'efficacité et d'efficience ainsi que les contraintes budgétaires sont mesurés.

b) Dans quelle mesure la recherche d'une solution interne Etat est-elle privilégiée avant l'attribution d'un mandat externe ?

La solution interne Etat, dans la mesure où elle respecte les critères énoncés, est systématiquement privilégiée (notamment dans le cadre de la Centrale commune d'achats - CCA)

2) Retour sur investissement des projets informatiques

L'analyse en termes de retour sur investissement relative aux projets informatiques 2007-2010 fait partie intégrante du projet de loi qui sera déposé prochainement devant le Grand Conseil en collaboration avec la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), ce dans le cadre de la dissolution du service d'informatique sociale.

Concerne : Questions transversales posées dans le cadre de l'étude du projet de budget 2007

Page 2

3) Formation continue

- a) *Quelle est la stratégie menée par votre département pour la formation continue des collaborateurs ?*
- b) *Quels sont les critères amenant le département à proposer des formations continues ?*
- c) *Quels sont les retours attendus en termes de productivité par travailleur et de diminution de l'absentéisme ?*

En qualité d'institution sociale, l'Hospice général (ci-après HG) attache une importance primordiale à la variable ressources humaines dans l'amélioration des prestations délivrées à la population. L'HG a adopté une politique de formation dont le but est de favoriser le maintien et le développement des compétences des professionnels face à un contexte social en mutation.

La stratégie institutionnelle, en terme de formation continue est orientée autour de 3 axes :

1. L'accueil et l'intégration du personnel au sein de l'HG, avec un programme central destiné aux nouveaux collaborateurs, pour garantir un socle de connaissances de base et des compétences adaptées aux besoins de l'institution.
2. Le renforcement de la formation des cadres, avec la mise en place d'un programme orienté sur la mobilisation et la gestion d'équipe, la gestion opérationnelle ainsi que la maîtrise des coûts et la gestion de projet.
3. Une offre de formation continue recentrée sur les matières utiles à l'exercice du métier, se traduisant par une diminution de l'offre catalogue au profit de cours mis en place sur mesure.

Les critères amenant à proposer une formation sont de deux ordres :

1. Une modification des pratiques métier nécessitant une mise à jour des connaissances pour tout un groupe de collaborateurs (ex. : introduction des CSIAS).
2. Une différence constatée entre les compétences requises et les compétences réelles d'un collaborateur (ex. : adaptation à la fonction, mobilité).

A noter que :

- L'HG privilégie la formation en interne chaque fois que le rapport investissement/résultat est plus favorable que la formation externe.
- L'HG développe des synergies et rapprochement avec les divers centres de formation de l'Etat de Genève (catalogue commun avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et la FSASD, partenariat avec le centre de formation de l'Etat en développement).

La politique de formation de l'HG s'appuie sur la relation causale entre le développement des compétences individuelles, l'augmentation de la motivation et l'amélioration des performances collectives. Envisagée comme un investissement économique, nous constatons que les offres ciblées et orientées métiers permettent une augmentation de la productivité (diminution des erreurs, méthodes de travail adaptées, rationnelles). Nous postulons également qu'un collaborateur compétent sera plus à l'aise dans son poste et que cela impactera positivement le taux d'absentéisme.

Afin de réduire les absences (taux d'absence à 5,5%), plusieurs démarches ont été entreprises :

- Evaluation santé et sécurité par lieux de travail et plan d'action par lieu de travail (aménagement des espaces de travail, revue de l'organisation du travail, aménagement des plannings, etc.).

Concerne : Questions transversales posées dans le cadre de l'étude du projet de budget 2007

Page 3

- Suivi des absences maladie de longue durée par le service santé du personnel qui convoque les collaborateurs absents plus de 60 jours.
- Suivi mensuel des statistiques d'absences par lieux de travail, au sein des directions de fonction.

4) Apprentissage

- Quelle est votre politique en matière d'apprentissage ?*
- Quels sont les moyens de communication associés à cette politique ?*
- Quel est le nombre de places d'apprentissage offertes par votre département en 2006 et prévues au projet de budget 2007 ?*

L'HG se positionne sur le marché comme entreprise formatrice en accueillant notamment des jeunes gens en formation dans le champ social et le domaine commercial. Cela concerne principalement les profils suivants :

Type de CFC	Places 2006	Budget 2007
CFC de commerce et/ou la maturité professionnelle commerciale de base	8	16
Gestionnaire(s) en intendance (GEI)	1	2
Assistant(es) socio-éducatif(ves) (ASE)	0	2
Autres	0	4

La politique en matière d'apprentissage a fait l'objet d'une refonte au cours de l'année 2005 pour adapter la structure de l'HG aux nouveautés dans le domaine. Il s'agit pour l'HG :

- d'assumer sa responsabilité sociale en tant qu'employeur ;
- de se faire connaître auprès de la population comme entreprise formatrice et assurer le lien avec les écoles ;
- d'assurer la relève de demain au sein de l'institution.

Les moyens de communication associés sont :

- Sur le plan cantonal : L'Office pour la formation professionnelle et continue (OFPC), les établissements publics de formation (collèges et écoles de commerce, centre de formation professionnelle santé-social, l'école de gestionnaires en intendance, etc.), la voie de presse (diffusion annuelle).
- Sur le plan institutionnel : Intranet, la Lettre de direction, des communications directes dans les services (présentation), les séances d'accueil et d'information aux nouveaux collaborateurs ainsi que par le biais des professionnels investis dans l'encadrement des personnes en formation.

Concerne : Questions transversales posées dans le cadre de l'étude du projet de budget 2007

Page 4

5) Réforme structurelle

Quelles sont les réformes structurelles envisagées ou mises en place dans la perspective de l'introduction prochaine de GE-Pilote ?

Les échanges avec les responsables du département de la solidarité et de l'emploi (DSE) pour la mise en place du projet GE-Pilote ont eu lieu afin de présenter le système existant de contrôle de gestion :

- Tableaux de bords institutionnels mensuels et trimestriels,
- Bouclements trimestriels,
- Contrôles budgétaire trimestriels et projections,
- Revue du processus budgétaire institutionnel.

L'unité Contrôle de gestion et planification financière compte actuellement 2 ept et est rattachée à la fonction Finances de l'institution.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bertrand Levrat
Directeur général

Département de l'économie et de la santé

Rapport des commissaires

PROJET DE BUDGET 2007

Examen du département de l'économie et de la santé ainsi que des hôpitaux universitaires genevois

Rapport de MM. Cuendet et Velasco

INTRODUCTION

Remerciements

Les deux commissaires aux finances qui ont auditionné les DES ainsi que les HUG les 13 et 16 octobre 2006, tiennent à remercier pour leur disponibilité, d'une part, le Conseiller d'Etat Pierre-François UNGER ainsi que ses collaborateurs et, d'autre part, M. Bernard GRUSON, Directeur général des HUG.

Présentation et remarques générales

Le projet de budget 2007 du DES présente, y compris la subvention aux HUG :

a) aux recettes	52'991'020.00 F
b) aux dépenses	1'005'952'058.00 F

Par rapport au budget 2006 voté :

a) il baisse, aux recettes de	40'498'400.00 F (- 43,32 %)
b) il baisse, aux dépenses de	18'920'941.00 F (- 1,85%)

Par rapport aux comptes 2005 :

a) il baisse, aux recettes de	2'885'267.68 F (- 5,16%)
b) il baisse, aux dépenses de	21'729'816.94 F (-2,11%)

Par soucis de clarté, les considérations relatives au DES lui-même et celles concernant les HUG seront traitées dans des chapitres séparés.

Département économie et santé (DES)

Introduction

Le Chef du Département indique que la présentation de l'exposé des motifs du budget 2007 ne se borne pas à décrire le contenu des rubriques budgétaires mais se rapproche de la présentation qui accompagnera le budget par prestations, prévu pour 2009. En particulier, le premier chapitre décrit les priorités du DES.

Le Chef du Département souligne que le PB 2007 est en baisse de 18 millions, ce qui représente une diminution de 1,8% par rapport au budget 2006, et qu'il se trouve donc largement dans la cible du plan de mesures prévoyant une augmentation maximale des charges de 1%. La diminution de 24,5% des charges de personnel est très forte, mais il faut nuancer ce résultat qui provient, pour une part, du transfert des collaborateurs affiliés à la DGCASS en faveur de la FSASD et, pour une autre part, du transfert à l'Hospice général. Ainsi, les transferts concernent 86.49 postes et les diminutions réelles se montent à 6.12 postes, soit 1,99% de l'effectif.

Les commissaires relèvent à ce propos que les nombreux transferts de postes rendent difficile la lecture du budget, étant précisé que le budget 2006 avait déjà été marqué par la réorganisation des départements.

A cet égard, le Chef du Département précise que, dans le cadre de la standardisation et la coordination des organigrammes des différents départements, des transferts auront encore lieu à l'avenir.

Il est précisé que le coût relatif à l'application des mécanismes salariaux se monte à 289'450.- F pour le DES.

Entités subventionnées et contrats de prestations

Le Chef du Département remet aux commissaires la liste des 25 contrats de prestation que le DES prévoit de conclure en 2007 en application de la LIAF.

Un commissaire se réjouit de la mise en œuvre effective de la LIAF mais dénonce les intérêts personnels des députés pour une association ou une autre et craint que cela ne ralentisse l'adoption des contrats de prestation. Il estime toutefois qu'au final, les procédures d'examen relatives aux PL concernant les associations seront accélérées et simplifiées.

Un commissaire rappelle que l'établissement du contrat de prestation ne représente qu'un aspect de la LIAF. L'autre aspect consiste à procéder à l'évaluation de l'action menée par les entités subventionnées.

Le Chef du Département cite à titre d'exemple le PL relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Si cette loi était appliquée, il serait alors nécessaire de réduire d'autant la subvention dévolue à la prévention contre le tabac dans les lieux concernés. De manière générale, il relève que la LIAF aura le mérite de contraindre Genève à faire des choix au niveau de ses dépenses.

Un commissaire s'étonne de l'augmentation de la subvention accordée à la FEGPA, malgré les conclusions d'un rapport de l'ICF remettant clairement en question l'utilisation des subventions et les pratiques comptables au sein du Carrefour prévention.

Selon le DES, l'augmentation de la subvention découle de la mise en œuvre du PL 9902, le canton devant reprendre à sa charge les parts précédemment versées par la Ville.

Un commissaire observe que le concordat mis en place par le PL 9902 a un effet non incitatif puisqu'il a pour effet d'augmenter les montants de la subvention en faveur d'une association qui a justement été mise en cause par l'ICF.

Une note sur l'impact du PL 9902 sur le budget 2007 du DES est annexée au présent rapport

En réponse à une question d'un commissaire, il est précisé que le DES relance systématiquement les associations qui n'auraient pas déposé en temps utile leurs comptes annuels.

En ce qui concerne l'association « Rien ne va plus », un commissaire constate avec étonnement que la subvention figure au budget 2007 alors que la loi y relative n'a pas encore été votée. Il aimerait s'assurer que le montant de 154'800.- F ne sera pas versé avant l'éventuelle acceptation de la loi en question.

M. UNGER le confirme.

Service des autorisations et patentes et Office cantonal de l'inspection du commerce

Un commissaire relève que malgré les déboires du Service des autorisations et patentes (SAP), ses recettes se sont accrues.

Le DES explique que ce résultat positif provient, d'une part, d'un travail important de remise à niveau du service et de l'examen des émoluments facturés par le SAP et, d'autre part, par l'augmentation des recettes provenant de l'impôt sur le casino.

Le Chef du Département souligne que, pour l'heure, les problèmes rencontrés au SAP n'ont pas donné lieu à des poursuites pénales.

Le chef de la Direction des affaires économiques précise qu'il est prévu de fusionner le SAP et l'Office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC). Cette opération entraînera une diminution de poste, compte tenu notamment du fait que certaines inspections se font aujourd'hui à double.

M. UNGER rappelle que pour simplifier la vie des gens qui souhaitent entreprendre, un guichet unique a déjà été créé pour fournir les informations nécessaires. Il évoque le problème de la grande diversité des taxes, étant précisé que, par exemple, les cafetiers restaurateurs peuvent être soumis à 24 taxes différentes. Ceci implique un nombre important de formulaires à remplir. Le DES s'est donc attelé à un travail de simplification des procédures.

Service du développement durable

Un commissaire expose qu'il a été surpris que le DES présente, en plus du budget de fonctionnement de 1,4 million, des coûts supérieurs à 3,9 millions pour des mandats externes sur quatre ans. Il s'étonne notamment du coût de la fête du développement durable. Il ne conteste pas la nécessité de l'Agenda 21 ni les mandats externes, pour autant qu'ils soient véritablement nécessaires et compatibles avec la situation financière de l'Etat.

Le chef du service concerné indique que le DES a souhaité une transparence dans toutes les actions de développement durable. Il précise que la fête du développement durable a coûté 299'000 F en 2005 et 285'000 F en 2006, étant précisé que le canton paye 135'000 F.

Le Chef du Département confirme que le fonctionnement du Service du développement durable coûte 1,4 millions et que ses actions coûtent 3,9 millions.

Un commissaire est d'avis que certaines études doivent être effectuées par des spécialistes qui ne font pas partie de l'Etat, car cela coûterait trop cher. Il estime que ces dépenses coûtent moins cher que si les études étaient effectuées par l'Etat et que l'agenda 21 est fondamental s'il s'appuie sur des actions communales. Il ajoute qu'il souhaiterait qu'une rubrique intitulée « objectifs atteints et objectifs non atteints » figure dans les comptes.

Le Chef du Département partage l'avis de ce commissaire concernant l'insertion d'une nouvelle rubrique, car celle-ci permettrait de contrôler les prestations effectuées.

Tourisme et Palexpo

Les commissaires expriment leur point de vue sur l'offre touristique genevoise et sur les améliorations qui pourraient y être apportées.

Le Chef du Département explique que suite à l'adoption de la loi sur le tourisme par le peuple, la politique stratégique du tourisme va subir de profondes modifications afin de redynamiser l'image touristique de Genève, centrée depuis trop longtemps uniquement sur le jet d'eau. Il rappelle que l'organe exécutif compétent en la matière a été rebaptisé Genève Tourisme et Congrès.

Le chef de la Direction de l'économie insiste sur le fait qu'il s'agit notamment d'augmenter de manière significative le nombre de congrès, étant précisé qu'il ne s'agira pas de vendre Palexpo, mais Genève, sous le label « Geneva ».

Pour répondre à un commissaire qui s'inquiète du fait que Palexpo ne dépend pas du DES, le Chef du Département précise que la structure de Palexpo est gérée par le DSE mais que le plus important n'est pas que plusieurs départements s'en occupent, mais qu'il y ait une seule adresse et que les informations soient correctement ventilées.

Le commissaire en question constate qu'il y a malgré tout un risque de doublon si plusieurs personnes suivent cette entité.

Promotion économique

Un commissaire demande combien coûtent les honoraires et prestations de service de tiers.

Le directeur des affaires économiques répond qu'il s'agit d'actions locales sur le canton de Genève (environ 30'000 F), de séminaires à l'étranger (environ 80'000 F), et de manifestation à l'étranger avec le SECO (environ 95'000 F). Concernant les honoraires d'entretien des réseaux à l'étranger, il précise que plus l'entreprise qui veut s'implanter à Genève offre d'emplois et moins elle demande de mesures fiscales plus la rémunération de l'intermédiaire sera élevée.

Pour répondre à un commissaire, le directeur des affaires économiques ajoute qu'une étude a été effectuée sur les retombées économiques de la promotion économique. Il en est ressorti que le coût global par emploi créé est de 15'000 F à Genève, alors que pour la promotion économique des autres cantons romands il se monte à 130'000 F.

Un député insiste sur l'importance cruciale de la création endogène d'entreprises et du développement des relations entre les différents centres de recherche dans l'arc lémanique.

Les participants évoquent également les obstacles à l'implantation d'entreprises à Genève. Les éléments suivants sont mentionnés :

- coût et rareté du logement ;
- affectation stricte de la zone industrielle ;
- coût de l'énergie ;
- obtention de permis de travail pour les ressortissants de pays non européens.

Le Chef du Département souligne que les gens semblent en revanche plutôt satisfaits de l'offre concernant la scolarité privée.

Une synthèse du rapport « Évaluation de la politique de promotion économique du canton de Genève » est jointe au présent rapport .

Aide aux entreprises

Un commissaire demande ce qu'il en est des pertes concernant la Fondation d'aide aux entreprises, en précisant qu'il est réticent à donner de l'argent à fonds perdus à des entreprises non viables.

Il s'avère que le DES ne dispose pas de données chiffrées à ce sujet pour l'année 2006, compte tenu du changement profond qui est intervenu dans ce domaine.

Le Chef du Département est d'avis que certaines entreprises sont mises sous perfusion à tort mais que cela permet de sauver des emplois. Il précise que certaines entreprises connaissent des revers de conjoncture et que la symbolique de l'entreprise peut nécessiter la perfusion.

Un commissaire relève qu'en perfusant des entreprises, il faut s'assurer que leur gestion est adéquate.

Le directeur des affaires économiques fait référence à l'exigence qui a été introduite dans la loi sur l'aide aux entreprises selon laquelle l'entreprise doit être viable à terme. Cette condition donne lieu à une analyse concrète. Il souligne que pour l'année 2006, 9 millions sont prévus pour la Fondation d'aide aux entreprises et aux créations d'entreprises.

Le Chef du Département rappelle qu'Eclosion a contribué à la création de 3 start-up qui sont le résultat d'un an et demi de travail.

Hôpitaux Universitaire de Genève (HUG)

Présentation et remarques générales

Le projet de budget 2007 des HUG présente :

- | | |
|-----------------|-------------------|
| a) aux recettes | 1'360'361'000.- F |
| b) aux dépenses | 1'360'361'000.- F |

Par rapport au budget 2006, les dépenses sont en hausse de 5'989'000.- F, soit 0,44%.

La subvention de fonctionnement versée par l'Etat atteint pour 2007 la somme de 746'845'000.- F, en augmentation de 3'050'000.- F par rapport au budget 2006. Dans ce montant est incluse la subvention pour l'enseignement et la recherche de 75'000'000.- F

Projet Victoria

Le Président du Comité de direction, présente les grandes lignes du projet Victoria qui s'articule sur trois axes et vise à gagner de l'efficacité au sein des HUG.

Premier axe : évaluation du portefeuille d'activités

En substance, il s'agit d'évaluer l'ensemble des activités des HUG et d'examiner leur sens et leur rentabilité sous trois angles :

- Prestations hospitalières/prestations ambulatoires ;
- Activités de soins/activités de recherche et enseignement ;
- Prestations à charge des assureurs/prestations à caractère d'intérêt général.

L'examen attentif de l'ensemble des prestations des HUG par ces diverses approches devrait permettre de proposer un catalogue de prestations cohérent et respectant une logique médico-économique.

Deuxième axe : recherche de nouvelles sources de revenu

Le deuxième objectif consiste à ne pas se contenter de deux sources financières principales, à savoir les subventions et la LaMal, mais de rechercher de nouvelles sources de fonds. A cet égard, le Président du Comité de direction évoque le changement intervenu entre 1998 et 2006 dans le ratio de la subvention comparé au total des financements des HUG : en 1998, la subvention représentait 58,6 % des recettes. En 2006, ce taux a passé à 55 %.

Le Président du Comité de direction cite comme exemple de recettes propres la facturation des places de parking à Bel-Air.

Le Président du Comité de direction espère également pouvoir introduire des mesures pour limiter la surconsommation, il cite en particulier l'usage abusif des soins d'urgence.

Pour répondre à un commissaire, le Président du Comité de direction indique qu'il ne sera pas possible d'évaluer le pourcentage de ces abus, tant que ces derniers ne seront pas distingués du recours normal et fondé aux urgences.

Suite à une autre intervention d'un commissaire, le Président du Comité de direction confirme que l'introduction d'une taxe d'urgence non remboursée représenterait une manière d'inciter la population à ne pas recourir de manière abusive aux urgences. Un montant de 30.- F pourrait être facturé pour les consultations qui ne seraient pas suivies d'un acte médico-chirurgical ou d'une hospitalisation. L'introduction d'une telle mesure nécessiterait l'appui des pouvoirs politiques. Il ajoute que le recours abusif aux urgences trouve également son origine dans la disparition des gardes médicales par spécialité. Il s'agit donc de travailler en étroite collaboration avec l'Association des médecins de Genève (AMG).

Le Président du Comité de direction indique qu'il ne serait prêt à soutenir l'introduction d'une telle surtaxe qu'après la mise en place de mesures de précaution préalables, telle que l'introduction d'une meilleure collaboration avec les médecins et la fixation dans la loi sur l'aide médicale urgente des tâches incombant au privé et au public. Il conviendrait également d'instaurer un tri téléphonique efficace permettant d'identifier les problèmes graves.

Au sujet des nouvelles sources de revenus potentielles, un commissaire demande ce qu'il en est des démarches auprès de fondations privées. Il se réfère à ce sujet au projet de loi pendant devant la commission fiscale du Grand Conseil qui prévoit une augmentation de la déductibilité des dons.

Le Président du Comité de direction indique qu'il existe environ une centaine d'activités financées par des fonds privés. Il plaide en faveur de l'augmentation de la déductibilité fiscale pour certaines fondations. Il précise qu'il est très difficile d'obtenir cette déductibilité auprès du service qui surveille les fondations à Genève, ce qui complique les procédures et, à terme, engendre une véritable perte de recettes.

Dans le même contexte, le Président du Comité de direction met l'accent sur un travail d'envergure qui est en cours depuis 10 mois et qui se fixe pour objectif d'améliorer le passage entre les résultats de la recherche fondamentale et leur exploitation en entreprise. Cette tâche est notamment accomplie par le biais de start-up. Il faut transformer les résultats de la recherche en richesse sur le marché de l'économie, ce qui conduit à la création d'emplois.

Un commissaire espère que les entreprises et les chercheurs vont apprendre à mieux communiquer, ce qui profiterait aux deux secteurs, et il appelle de ses vœux une meilleure collaboration afin notamment que les jeunes entrepreneurs disposent de ces recherches pour les exploiter.

Troisième axe : amélioration de l'efficience

Le Président du Comité de direction explique qu'une diminution de 2,2 millions de francs, correspondant à l'application du plan de mesures P1 est prévue. Il est également question

d'améliorer l'efficacité de la clinique privée au sein de l'hôpital public et de rechercher des nouveaux bassins de population. Certaines activités seront probablement abandonnées.

En ce qui concerne les recettes, le Président du Comité de direction signale que les HUG sont au bord de la rupture avec les assurances de soins.

Pour répondre à un commissaire, le Chef du Département précise qu'en cas de vide conventionnel, la LaMal impose à l'autorité cantonale de fixer un tarif cadre qui soit non-conventionnel et qui s'applique de manière obligatoire en attendant l'aboutissement des négociations.

En matière d'efficacité, le Président du Comité de direction souligne que la rubrique « frais de personnel » progresse de 0,6% entre les budgets 2006 et 2007. Cette stabilité de l'enveloppe nécessite toutefois de dégager pour 2007 une économie de 24 millions sur cette rubrique. Il insiste sur le fait que l'application des mécanismes salariaux entraînera une dépense de 19 millions pour 2007. Il expose enfin que si l'opération Victoria est menée à bien, elle devrait générer des gains d'efficacité pour environ 100 millions de francs.

Un commissaire regrette que les détails du budget n'aient pas été fournis à l'avance, ce qui rend le travail des députés difficile. Il comprend toutefois que les HUG sont encore en plein processus budgétaire et que le projet doit être ratifié par le conseil d'administration. Il désire toutefois que le budget soit remis aux commissaires concernés dès qu'il aura été voté par le conseil d'administration.

Pour répondre aux inquiétudes du même commissaire, le Président du Comité de direction confirme que les 24 millions ne seront pas compensés par une augmentation du forfait hospitalier.

Un autre commissaire demande si les gains d'efficacité évoqués plus haut se produiront à prestations égales.

Le Président du Comité de direction répond qu'ils auront lieu à prestations quasi-égales, avec certains développements et certains abandons. Il donne l'exemple de la réforme en psychiatrie, qui prévoit d'intensifier le dispositif ambulatoire en ville et d'optimiser les centres de CTP. Cette évolution devrait permettre de fermer 16 lits en milieu psychiatrique hospitalier. Il conviendra donc d'opérer des choix politiques.

Un commissaire indique qu'il n'est pas inquiet d'une telle mesure, pour autant que la suppression de ces 16 lits se traduise par un transfert des forces vers le milieu ambulatoire et que les citoyens ne soient pas préjudicés par cette évolution.

Le Président du Comité de direction évoque aussi des réductions de coûts dans les services d'exploitation. Par exemple, un montant de 850'000.- F d'économie devra être dégagé par le biais de la sous-traitance du nettoyage des locaux administratifs, tandis que 1,5 million d'économie sera obtenu sur trois ans par l'introduction de mesures d'efficacité dans le nettoyage. Il précise que les HUG n'ont ni l'intention de licencier les nettoyeurs nommés, ni celle de sous-traiter le nettoyage des locaux de soins ou des blocs opératoires. En revanche, il estime qu'il n'y a aucune raison pour qu'un nettoyeur qui bénéficie du statut de fonctionnaire ne produise pas la même qualité de travail qu'un nettoyeur privé.

Au niveau du personnel, l'opération Victoria prévoit que le ratio entre personnel soignant et personnel administratif s'élève à 75% - 25%.

Les participants abordent également la question de l'évolution du nombre de postes de travail. Pour répondre à un commissaire qui s'enquiert de la diminution de postes prévues au budget 2007, le Président du Comité de direction indique qu'il n'est pas en mesure de répondre car les HUG ne raisonnent plus en terme de postes mais en terme d'activités et de ressources par activité. Cela va dans le sens d'un contrat de prestations, tel qu'il se pratique aux TPG ou aux SIG.

Le Chef de Département relève que le montant des frais de personnel passe de 1'092'914'000.- F au PB 2006 à 1'093'555'000.- F au PB 2007, soit une différence de 641'000.- F alors même que les HUG absorbent 19 millions de francs au titre des mécanismes salariaux.

Un commissaire regrette de n'avoir pas disposé de ces diverses informations avant l'audition.

Le Président du Comité de direction explique que pour pouvoir atteindre les objectifs fixés depuis trois ans tout en évitant les grèves, il est impératif de ne pas repartir sur une logique de postes. Il avertit que si cette logique dépendante est réintroduite, cela entraverait les objectifs d'efficacité. Il plaide donc pour que l'on accepte la logique de l'allocation des ressources par prestation. Il raisonne en tant qu'entrepreneur qui fournit des prestations de qualité, sans compter son nombre de postes, celui-ci découlant naturellement des prestations fournies.

Un commissaire approuve ce raisonnement mais tient à s'assurer que les HUG dégageront 24 millions de gains d'efficacité en opérant un transfert de ressources qui ne diminuera pas la qualité des prestations et qui n'augmentera pas le stress des employés.

Le Président du Comité de direction le confirme et précise que le montant de 20 millions a été dégagé en 2006 sans aucun licenciement. Il tient à rappeler qu'il s'est fixé pour objectif de maintenir la qualité des soins et l'accès aux soins à la population de la manière la plus efficace possible.

Questions sur certains postes spécifiques du budget

Les commissaires posent ensuite des questions sur différents postes particuliers du budget.

Un commissaire s'enquiert de l'augmentation de 1,7 million sur la rubrique 45 « eau, énergie combustibles ».

Le directeur des affaires économiques et financières, explique que cette augmentation découle notamment de la hausse du prix du pétrole.

Le Président du Comité de direction précise que les HUG ont reçu une offre énergétique meilleure de la part d'EDF. Aujourd'hui, les HUG surpaient leur consommation en devant rester aux SIG. Il insiste sur le fait que les HUG sont attentifs au respect du développement durable, tant dans la politique de consommation d'énergie que dans celle de la mobilité, ce qui explique également la facturation des frais de parking.

Pour répondre à un commissaire au sujet de l'économie de 1 million prévue grâce à la diminution des journées d'hospitalisation inappropriées, le directeur des affaires économiques et financières expose que ce la représente environ 5'000 journées.

Suite à l'intervention d'un commissaire, le Président du Comité de direction explique que le matériel médical d'exploitation comprend essentiellement les médicaments, le matériel qui peut être acquis pour un montant inférieur à 50'000.- F, les films, les matériaux hygiéniques, les prothèses, les pace-makers, etc. En ce qui concerne le matériel à usage hygiénique, il souligne que celui-ci est jetable, ce qui pose un véritable problème. Du point de vue du développement durable, il serait important de lutter contre l'utilisation de ce matériel, mais du point de vue de l'efficacité, ce matériel s'avère très satisfaisant. De manière générale, les normes de qualité augmentent de telle sorte que cela induit une augmentation des coûts de ce matériel pour environ 10 millions de francs par année. Pour répondre à un commissaire, M. GRUSON explique qu'il n'y pas beaucoup de solutions alternatives. Il évoque la problématique du prion qui oblige l'hôpital à utiliser du matériel jetable.

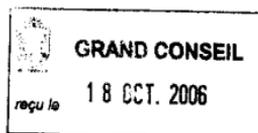
A propos de la consommation de médicaments, le Président du Comité de direction précise que les HUG distribuent les médicaments à l'unité, ce qui a l'avantage de limiter la surconsommation. Toutefois, cette méthode induit des coûts découlant de l'organisation de la dispensation des médicaments.

Réponses aux questions transversales



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'économie et de la santé

Le Conseiller d'Etat



DES
14, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3984
1211 Genève 3

Madame
Mariane GROBET-WELLNER
Présidente de la Commission des finances
du Grand Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970

N/réf : PFU/705473-2006/BP/vp

1211 Genève 3

Genève, le 16 octobre 2006

Concerne : questions transversales posées par la Commission des finances dans le cadre de l'étude du projet de budget 2007

Madame la Présidente,

Suite à votre courrier du 25 septembre dernier, adressé à Mme Marie Da Roxa, secrétaire générale du DES, concernant l'objet cité en titre, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous mes commentaires.

1) Attribution de mandats externes

a) Quels sont les critères appliqués par votre département pour l'attribution des mandats externes ?

Tant au sein du département que des établissements sous sa surveillance, les missions sont prioritairement réalisées en interne lorsque les compétences et les ressources le permettent. Il est fait appel à des expertises externes lorsque:

- l'expertise interne n'existe pas et n'est utile que pour une durée très ponctuelle (cela est notamment le cas dans des domaines techniques pointus rencontrés au niveau des établissements hospitaliers);
- le travail est moins coûteux en étant réalisé au travers d'un mandat externe qu'en utilisant une ressource interne (prise en considération du coût d'acquisition de la compétence ou du poste);
- la mission à accomplir ne fait pas partie du "core business" de l'entité (par exemple, recours à un avocat pour plaider devant les tribunaux);
- s'impose la nécessité d'avoir une expertise neutre et objective (par exemple, dans le cadre d'un audit de gestion ou de l'évaluation d'une politique);
- l'appel à un tiers est légalement exigé (par exemple, sociétés fiduciaires pour la révision des comptes).

Par ailleurs des critères sont appliqués concernant la validation, la passation et le contrôle des mandats externes. Ainsi, en sus de l'application des règles relatives à la publication et à l'attribution des marchés publics, le DES a édicté une directive interne selon laquelle :

- les services remettent en fin d'année au Secrétariat général pour examen, la planification des mandats prévus pour l'année suivante;
- tous les mandats supérieurs à 20'000 francs doivent être signés par le Conseiller d'Etat ou la Secrétaire générale;
- tous les mandats soumis pour signature doivent être accompagnés d'une fiche renseignant sur la motivation du mandat et sur le déroulement de la procédure d'adjudication;
- tous les mandats sont identifiés au travers de l'application CFI afin d'assurer leur bon suivi financier;
- tous les mandats sont passés selon une lettre de mandat standard.

L'attention portée aux dépenses concernant les mandats externes, permet au DES d'annoncer dans le cadre des mesures P1 du Conseil d'Etat, une économie de 600'000 francs d'ici à 2009 sur les rubriques des mandats à des tiers.

b) Dans quelle mesure la recherche d'une solution interne Etat est-elle privilégiée avant l'attribution d'un mandat externe ?

Lorsque des mandats sont passés cela signifie qu'il n'existe pas de solution interne au niveau départemental. Dans le cadre du plan de mesures P1, le DES a proposé que certains types de mandats puissent être internalisés lorsqu'il est fait appel à des compétences qui pourraient être disponibles dans un autre département. Il a ainsi proposé que soient partagées les informations sur les ressources formées à l'audit et à la conduite de projet au sein de chaque département.

Chaque fois que cela est possible les expertises métiers existant au niveau du département et des établissements sous sa surveillance sont utilisées et des conventions formalisées. Ainsi, par exemple:

- La direction générale de la santé a passé une série de convention avec les HUG afin de traiter les domaines suivants
 - o préparation à la pandémie;
 - o prévention du VIH chez les requérants d'asile;
 - o prévention des infections sexuellement transmissibles à Chlamydia trachomatis;
- La clinique de Joli-Mont a passé un accord de collaboration avec les HUG dans le domaine de l'informatique de gestion et de l'informatique médicale;
- La FSASD et le DES échangeront leurs compétences et besoins dans le domaine de l'informatique nomade (projet MOBIRA) de la FSASD et projet d'informatique nomade pour les missions de d'inspection et de contrôle du DES).

Parallèlement, et toujours dans un souci d'économocité, le DES envisage des externalisations quand celles-ci permettent de traiter certaines prestations de façon plus efficaces. Ainsi, une réflexion est menée, qui vise à établir les gains nets qui seraient réalisables en traitant à l'externe l'enregistrement des pratiques médicales complémentaires.

2) Retour sur investissement des projets informatiques

Distinguer pour chacun des projets informatiques réalisés, en cours et futurs, les retours sur investissement en termes d'économies financières, de gains de postes ou/et de transferts de postes.

La méthodologie à appliquer pour calculer, et pouvoir comparer, les retours sur investissements des projets informatiques est en cours d'établissement au niveau interdépartemental et sera disponible le fin novembre 2006.

En attendant de disposer de cette méthodologie commune le DES cherche toutefois, dans le cadre des projets informatiques, à évaluer les gains attendus.

Projets DES:

Refonte et fiabilisation UDP

La refonte de l'application de l'unité des droits de pratique a permis de réduire de 40 % le temps de traitement des dossiers et d'assurer un meilleur suivi de ceux-ci. Elle a permis une économie de 2 postes sur cette activité.

Base de données EMS

La gestion des informations liées aux autorisations d'exploitation et aux visites sanitaires relatives aux EMS est faite par une personne employée à 20 %. Sans cet outil, la charge de travail serait supérieure à 50%.

UDP / interface Web

La finalisation du projet qui permettra aux praticiens de la santé de modifier directement les données les concernant doit permettre l'économie d'un poste sur cette activité dès 2008.

Refonte métrologie

La diminution de la charge administratives des collaborateurs (facturation, élaboration des statistiques, mise à jour des données, ...) se traduit par une augmentation des contrôles et, subséquemment, des recettes. Le bénéfice attendu est estimé à 60'000 francs par an.

Projet FSAD

MOBIRAI

Le projet MobiRAI permet une saisie décentralisée par les infirmières et les aides familiales référentes, auprès du client, de tous les éléments concernant son état de santé et de dépendance, avec un outil embarqué (MobiRAI). Le déchargement des données se fera, à terme, partout dans le canton. Les données alimentent le dossier client et les éléments propres à effectuer les prestations et la facturation. La saisie décentralisée des informations a permis d'économiser les 13 postes qui auraient été utiles si les opérations avaient dû se dérouler manuellement.

Projets HUG

Projet DPI

L'informatisation du dossier du patient a déjà rendu inutile la recherche des dossiers papiers par les commis des urgences, postes qui ont été réaffectés à d'autres tâches. A terme, les besoins en archivage vont diminuer drastiquement, aussi bien en ce qui concerne les locaux que la main d'œuvre nécessaire à leur manutention.

Projet PACS

Le passage à l'imagerie numérique a diminué les frais d'impression des films radiologiques de 1'200'000 francs par an. Une fois le passage au tout numérique terminé, l'économie passera à plus de 2'000'000 de francs par an.

Projet RIS

Le nouveau système d'information de radiologie, directement couplé à la prescription informatisée et à la facturation (projet DPA-FACT), permet de saisir les prestations plus rapidement, et plus complètement, avec une augmentation de la facturation de 500'000 francs par an, tout en économisant l'équivalent de deux postes de facturistes.

3) Formation continue

a) Quelle est la stratégie menée par le département pour la formation continue des collaborateurs ?

La formation continue est déterminée au DES par les besoins des services en termes de connaissances métiers, d'utilisation des outils informatiques et de développement des compétences, individuelles ou collectives. Elle est étroitement liée d'une part aux évolutions des missions et aux projets des services, et d'autre part aux entretiens périodiques qui ont lieu chaque année pendant la période probatoire et tous les deux ans après la période probatoire. Dans ce cadre, la formation est définie compte tenu du bilan en termes de compétences et en fonction des objectifs fixés pour la période à venir.

Les questions liées à la formation sont traitées en collaboration avec le centre de formation de l'Etat (DF) qui centralise et traite toutes les demandes de formations de l'administration.

Aux HUG elle permet, entre autres, d'atteindre les buts et objectifs de l'établissement et la réalisation de ses missions. En tant que support au management, la formation est au service des cadres. Elle contribue à réaliser des projets individuels ou de service et permet notamment d'accompagner le changement en assurant l'acquisition de nouvelles aptitudes, de nouveaux savoirs.

La stratégie des HUG en matière de formation continue est mise en œuvre d'une part, par le Centre de formation pour la formation continue destinée à tous les collaborateurs, et d'autre part par le service des formations spécialisées de la direction des soins infirmiers pour ce qui concerne les formations métiers du domaine des soins.

La stratégie de la Clinique de Joli-Mont est de développer, dans toute la mesure du possible, les compétences à l'interne. Les compétences sont un visa indispensable au succès et à la pérennité de l'établissement. Sa politique de formation couvre principalement la formation métier, le développement personnel et la formation aux outils informatiques.

La Clinique de Montana a, elle, défini un concept de formation continue qui se base sur l'utilité et la pertinence des formations continues par rapport aux besoins professionnels.

La stratégie menée par la FSASD veut que la formation continue devienne un vecteur de changement, de développement des compétences et de mobilité interne.

Elle revêt une grande importance et répond à plusieurs impératifs institutionnels :

- Qualité à assurer auprès de la clientèle ;
- Adaptation face aux besoins et spécificité changeante de la clientèle ;
- Adaptation aux outils opérationnels indispensables à l'évolution des métiers (p.ex. RAI) ;
- Volonté stratégique de permettre la reprise d'emploi de personnes ayant interrompu leur carrière afin de s'occuper de leur famille (surtout mère de famille) ;
- Politique d'intégration en permettant à des personnes de nationalité étrangère de prendre un emploi et leur assurant par une formation continue un développement professionnel et personnel motivant ;
- Accroissement de manière générale du niveau professionnel des collaboratrices dans le sens d'une meilleure mobilité et employabilité tant interne qu'externe (=> institution apprenante).

Chaque année, l'offre de formation est analysée dans le cadre d'un comité de programme (composé de représentants HUG, HG, FSASD et représentants du personnel) et formalisée par le catalogue commun des trois institutions. La FSASD va d'ailleurs grouper sa formation continue avec celle des HUG dès le 1^{er} janvier 2007, tant dans le sens du plan de mesures du Conseil d'Etat que, surtout, dans le cadre des synergies, des économies et des nécessaires interrelations entre le stationnaire, l'ambulatoire et le domicile.

b) Quels sont les critères amenant le département à proposer des formations continues ?

Au DES, les formations continues nécessaires sont définies en fonction des besoins des services et des exigences fixées : nécessité d'acquérir de nouvelles connaissances et/ou compétences ou de les mettre à jour, nécessité de formation complémentaire compte tenu des exigences du poste, employabilité, plan de carrière, mobilité des collaborateurs, etc.

Pour les établissements sous surveillance du département, les critères varient quelque peu.

Ainsi les principaux critères pour le HUG sont :

- le développement des compétences dans la mise en œuvre des différents axes du plan stratégiques des HUG ;
- les évolutions des métiers et des domaines d'expertises de plus en plus pointues,
- les découvertes et évolutions technologiques et scientifiques,
- les contraintes économiques.
- les exigences de la population en général et de la clientèle hospitalière en particulier,
- la mobilité professionnelle,
- l'employabilité et les projets de parcours professionnels,
- les besoins en développement de compétences résultant des entretiens réguliers d'évaluation des collaborateurs,
- les évolutions démographiques dont le vieillissement de la population impliquant une adaptation de l'offre en soins.

La Clinique de Joli-Mont veille avant tout à mettre à jour les compétences acquises par le collaborateur et à les adapter aux exigences de son poste de travail. Les formations in situ sont privilégiées afin de réduire les coûts et faire participer un maximum de collaborateurs à la même session. Le partage des connaissances s'en trouve ainsi facilité.

Les critères principaux retenus pour la Clinique de Montana sont : l'utilité pour le collaborateur et pour la clinique ; les disponibilités en fonction des effectifs et de la charge de travail ; l'équité entre collaborateurs et la maîtrise des coûts.

A la FSASD, l'accès à la formation continue se concrétise sur la base d'un projet de développement élaboré conjointement par le collaborateur concerné et sa hiérarchie, en prenant en compte :

- les objectifs institutionnels ;
- les objectifs prioritaires du service ;
- les résultats de l'entretien d'évaluation et de développement des compétences ;
- les objectifs professionnels et/ou les besoins individuels du collaborateur.

c) Quels sont les retours attendus en termes de productivité par travailleur et de diminution de l'absentéisme ?

Pour l'ensemble du DES et des établissements sous sa surveillance, la formation vise la mise en cohérence des orientations de l'institution et les projets individuels de formation. Le principal retour attendu de toute formation réside dans le fait que la qualité des prestations s'en trouve améliorée.

Le DES veille à ce que les collaborateurs bénéficient des formations leur permettant d'accomplir leurs missions, d'atteindre les objectifs fixés et d'avoir des perspectives d'évolution. Le département ne dispose pas de données qui permettraient d'attester d'une corrélation positive, au sein du département, entre la formation continue et la diminution du nombre de jours d'absence.

Cependant, aux HUG certains projets concourent à une diminution de l'absentéisme. Il convient notamment de distinguer :

- le développement des compétences personnelles et professionnelles nécessaire pour assurer les missions de leur unité, service, département et de l'institution,
- l'efficacité dans les pratiques managériales,
- la rationalisation dans les pratiques de gestion administrative.

La Clinique Joli-Mont est quant à elle d'avis que l'intérêt porté à tout collaborateur dans le domaine de son développement tant professionnel que personnel est une source de motivation non négligeable.

4) Apprentissage

a) Quelle est votre politique en matière d'apprentissage

Le DES contribue à mettre en œuvre la politique définie par le Conseil d'Etat et le Centre de formation qui vise à offrir une formation de qualité à un maximum d'apprentis (dans les limites des ressources à disposition).

Depuis 1999, une politique coordonnée des apprentissages est pratiquée aux HUG. L'objectif de la direction des HUG est d'offrir au moins 50 places d'apprentissage à des jeunes ou des personnes en reconversion professionnelle, dans une dizaine de professions différentes. Une seule adresse, pour les 12 départements que comprennent les HUG, permet aux candidats de postuler. La sélection et l'engagement des apprenants sont du ressort des responsables des ressources humaines des départements concernés et un budget centralisé est prévu à cet effet. Les apprentis de commerce suivent des cours complémentaires au centre de formation de l'Etat et font l'objet d'un suivi régulier au centre de formation des HUG.

La Clinique de Joli-Mont a ouvert en 2006 un poste d'employé de cuisine pour un apprentissage sur deux ans. En revanche, elle accueille depuis de nombreuses années des stagiaires et assure un partenariat reconnu avec les écoles de santé. Elle propose une offre de formation pluridisciplinaire et s'inscrit dans une démarche d'entreprise formatrice.

La Clinique de Montana engage des apprentis uniquement dans le domaine où elle peut assumer sérieusement un rôle de formateurs d'apprentis : la cuisine. En revanche, elle est très active dans la formation d'étudiants dans les domaines d'activités et accueille très régulièrement des futurs médecins, infirmières, diététiciennes, physiothérapeutes, laborantins, psychologues, etc.

Les stages opérés dans le milieu professionnel domiciliaire de la FSASD permettent aux apprenants de se faire une très bonne idée du milieu dans lequel évoluent l'aide et les soins à domicile. Compte tenu de la spécificité des activités à domicile, les places d'apprentissage de commerce sont peu nombreuses.

b) Quels sont les moyens de communication associés à cette politique ?

La campagne de recrutement des apprentis au DES est entièrement menée par le Centre de formation qui centralise les candidatures.

Au sein même du département, une lettre est envoyée chaque début d'année pour solliciter les directions et les services afin d'offrir de nouvelles places d'apprentissage.

Des contacts individuels sont pris avec toutes les unités qui ne proposent pas d'office une ou des places d'apprentissage, afin d'examiner les possibilités.

Toutes les places d'apprentissage mises à disposition par les HUG font l'objet d'annonces internes, d'annonces à l'OFPC avec mention sur le site www.orientation.ch et d'une annonce groupée, en février, dans la Tribune de Genève.

Le site web des HUG, centre de formation, décrit l'ensemble des formations et des places d'apprentissage mises à disposition.

Les chefs de service de la Clinique Joli-Mont et de la Clinique de Montana sont en contacts réguliers avec les Institutions de formation concernées, afin de définir les programmes et les plans de stages annuels en fonction des disponibilités.

La FSASD effectue des présentations annuelles dans toutes les écoles concernées.

c) Quel est le nombre de places d'apprentissage offertes par votre département en 2006 et prévues au projet de budget 2007 ?

	Apprentis année scolaire 2005-2006	Stagiaires année scolaire 2005-2006	Apprentis année scolaire 2006-2007	Stagiaires année scolaire 2006-2007
DES (administration)	7	-	10	-
HUG	19	6	46	6
Clinique Joli- Mont	1	25	1	25
Clinique Montana	2	20	2	20
FSASD	3	100*	3	100*
Total	32	151	62	151

(*) stagiaires métiers dans le domaine santé-social

5) Réforme structurelle

Quelles sont les réformes structurelles envisagées ou mises en place dans la perspective de l'introduction prochaine de Ge-Pilote ?

Prestations et contributions DES

Le DES a établi le catalogue de ses prestations (46) et contributions (25). Selon la méthodologie GE-Pilote, celles-ci ont également été valorisées. Les prestations propres aux établissements publics placés sous la surveillance du département seront finalisées dans le cadre de l'établissement des contrats de prestations.

Gestion par objectifs

Dans le cadre du développement du contrôle interne et de la préparation à la mise en place du budget par prestations, le DES a lancé au début octobre 2006 le projet "Gestion par objectifs". Cet important projet permettra d'établir et de valider, d'ici à janvier 2007, l'ensemble des objectifs stratégiques (sur quatre ans) et des objectifs opérationnels (sur un an) du département. Les objectifs opérationnels concerneront toutes les prestations identifiées dans le catalogue des prestations GE-Pilote.

Grâce à ce nouveau mode de gestion, le DES s'engage dans un cycle annuel de formalisation, mise en oeuvre et évaluation des objectifs portant sur ses prestations publiques.

Il prépare également le département à la mise en place du budget par prestations, en passant d'une logique de pilotage par les moyens à une logique de pilotage par les résultats.

Révision des émoluments

Le DES a entrepris d'analyser l'ensemble des émoluments ressortant de prestations dont il a la responsabilité afin de comparer leurs montants à leur coût de revient et d'assurer que dans tous les cas ces derniers sont couverts. Pour mener ce travail, l'ensemble des activités contribuant à la délivrance des prestations soumises à émoluments sont en cours d'identification et de valorisation. Les résultats de ce travail seront disponibles début novembre et donneront lieu, le cas échéant, à la révision de règlements fixant les montants des émoluments.

Ce travail est la première partie d'un projet plus général du DES visant à analyser et à monitorer l'ensemble des revenus du département

Fusion SAP/OCIC

En raison de la proximité de la nature des prestations délivrées par l'Office cantonal de l'inspection du commerce et par le Service des autorisations et patentes, et afin d'avoir une unité de vue et d'action en matière de régulation du commerce, le DES procédera en 2008 à la fusion des deux services SAP et OCIC (mesure 57 du plan de mesures du Conseil d'Etat). L'Etat disposera ainsi d'un office unique regroupant l'ensemble des compétences et responsabilités liées au commerce.

Dans le cadre de la préparation de cette fusion, une série de prestations seront déjà transférées du SAP à l'OCIC dès décembre 2006 (autorisations et contrôle en lien avec les professions suivantes: fripiers, crieurs (ventes aux enchères), appareils automatiques, tabac au tiroir, vente d'alcool à l'emporter).

Contrats de prestations

Les travaux concernant l'établissement de contrats de prestations avec les établissements publics et institutions privées subventionnées par le DES sont en cours et seront terminés au début 2007. Selon les normes fixées par la loi sur les indemnités et aides financières (LIAF), des projets de loi, accompagnés des contrats de prestations, seront présentés dans le courant de l'année 2007 au Grand Conseil, pour tous les établissements bénéficiant d'indemnités (Hôpitaux universitaires de Genève, Cliniques de Joli-Mont et Montana, Fondation des services d'aide et de soins à domicile, Office de promotion des industries et technologies, Fondation pour le tourisme et Genève Tourisme) ainsi que pour les institutions privées bénéficiant d'aides financières supérieures à 200'000 francs.

Dans le cadre de ces contrats sont notamment identifiés l'ensemble des prestations délivrées par les établissements et sont fixés les objectifs annuels ou pluriannuels en lien avec ces prestations, ainsi que les indicateurs permettant le suivi des résultats obtenus.

Audit HUG

Les HUG ont lancé ce printemps un audit touchant l'ensemble des départements médicaux, administratifs et logistiques afin de répondre aux objectifs budgétaires du Conseil d'Etat et d'atteindre au travers de mesures d'assainissement, et par des gains d'efficience, une diminution globale des charges de l'ordre de 5 % entre 2006 et 2009.

Ce vaste projet poursuit 3 objectifs :

- l'amélioration de l'efficience;
- la recherche de nouvelles sources de revenus;
- l'évaluation des portefeuilles d'activités.

Un catalogue de mesures s'inscrivant dans ces 3 directions sera présenté cet automne au Conseil d'administrations des HUG. Ce catalogue sera suivi d'un plan d'action sur les 3 ans à venir.



Pierre-François Unger

Projet de loi (9925)

établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2007 (D 3 70)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 54, 56, 80, 81, 82, 83, 96, 97 et 117 de la constitution de la
République et canton de Genève, du 24 mai 1847;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du
7 octobre 1993,
décrète ce qui suit :

Chapitre I Contributions publiques

Art. 1 Perception des impôts

Le Conseil d'Etat perçoit les impôts conformément aux lois en vigueur.

Art. 2 Perception des centimes additionnels

Il est perçu en 2007, au profit de l'Etat, les centimes additionnels prévus au
chapitre II de la présente loi.

Chapitre II Centimes additionnels

Art. 3 Personnes physiques

¹ Il est perçu 47,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant des
impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

² En application de la loi ouvrant un crédit quadriennal (2005-2008) de
364 512 749 F destiné à financer l'aide et les soins à domicile, du
17 décembre 2004, il est perçu, en 2007, 1 centime additionnel
supplémentaire, par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts
cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Art. 4 Personnes morales

Il est perçu :

- a) 88,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales;
- b) 77,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales;
- c) 1 centime additionnel, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales au titre de financement pour le capital de dotation de l'Etat de Genève en faveur de la Fondation pour la halle 6, conformément à la loi 8312, du 27 octobre 2000.

Art. 5 Successions et enregistrement

Il est perçu :

- a) pour les successions ouvertes après le 31 décembre 2006, 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus aux articles 19 à 21 de la loi sur les droits de succession, du 26 novembre 1960; les successions ouvertes avant le 1^{er} janvier 2007 restent soumises aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année du décès;
- b) 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus dans la loi sur les droits d'enregistrement, du 9 octobre 1969, à l'exception des amendes. Les actes enregistrés avant le 1^{er} janvier 2007 restent soumis aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année de leur enregistrement.

Chapitre III Budget administratif

Art. 6 Budget administratif

Le budget administratif de l'Etat de Genève pour 2007 est annexé à la présente loi.

Art. 7 Fonctionnement

¹ Les charges s'élèvent à 7 183 994 162 F et les revenus à 6 994 867 373 F après imputations internes et subventions redistribuées.

² Les imputations internes et les subventions redistribuées totalisent, aux charges comme aux revenus, le montant de 430 022 708 F.

³ L'excédent de charges s'élève à 189 126 789 F et à 420 567 289 F avant dotations et dissolutions de provisions.

Art. 7A Sursis référendaire

¹ Dans le cas où la loi d'aliénation et d'investissement découlant d'opérations de transferts d'actifs entre l'Etat de Genève et l'Aéroport international de Genève est refusée par le peuple, le Conseil d'Etat, dans un délai de 30 jours dès la publication de l'arrêté validant l'opération électorale, est tenu de présenter à la Commission des finances pour adoption un train de mesures de réduction des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2007 à hauteur d'un montant de 17.3 millions correspondant à l'alourdissement des charges résultant du vote populaire.

² Dans le cas où la loi d'aliénation et d'investissement découlant d'opérations de transferts d'actifs entre l'Etat de Genève et les Transports publics genevois (acquisitions, transferts, capital de dotation) est refusée par le peuple, le Conseil d'Etat, dans un délai de 30 jours dès la publication de l'arrêté validant l'opération électorale, est tenu de présenter à la Commission des finances pour adoption un train de mesures de réduction des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2007 à hauteur d'un montant de 1.2 million correspondant à l'alourdissement des charges résultant du vote populaire.

Art. 8 Investissements courants

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 532 126 068 F et les recettes à 277 816 873 F.

² Les investissements nets s'élèvent à 254 309 195 F.

Art. 9 Financement

Les investissements nets de 254 309 195 F en regard d'un manque de financement du budget de fonctionnement de 138 808 096 F – composé des amortissements du patrimoine administratif de 281 759 193 F, des dotations aux provisions de 79 290 500 F diminuées des dissolutions de provisions de 310 731 000 F ainsi que de l'excédent de charges du budget de fonctionnement 189 126 789 F – génèrent une insuffisance de financement des investissements nets de 393 117 291 F.

Art. 10 Découvert

Le découvert à l'actif du bilan augmente du montant de l'excédent de charges pour 189 126 789 F.

Chapitre IV Dérogations

Art. 11 Cas d'urgence pour une dépense nouvelle

A titre exceptionnel, si des circonstances particulières empêchent absolument le Conseil d'Etat de consulter le Grand Conseil avant d'engager une dépense nouvelle, le gouvernement doit immédiatement, après avoir engagé la dépense, transmettre au Grand Conseil un projet de loi la sanctionnant.

Chapitre V Emprunts

Art. 12 Emprunts

¹ Pour assurer l'exécution du budget administratif, le Conseil d'Etat est autorisé à émettre en 2007, au nom de l'Etat de Genève, des emprunts à concurrence du montant prévu à l'article 9 de la présente loi.

² Le Conseil d'Etat peut, en outre, renouveler en 2007 les emprunts venant à échéance ou remboursés par anticipation.

³ Le Conseil d'Etat peut, par ailleurs, effectuer les emprunts nécessaires à l'exécution de la loi 8194 du 19 mai 2000 relative à la Banque cantonale de Genève et à la Fondation de valorisation pour assurer les avances de trésorerie et les remboursements des pertes sur réalisations d'actifs.

Chapitre VI Garantie de l'Etat

Art. 13 Facturation

¹ La rémunération des engagements de pied de bilan de l'Etat est fixée pour l'année 2007 à 0,125 % pour l'ensemble des entités concernées sous réserve de la facturation forfaitaire concernant la Banque Cantonale (Fondation de Valorisation) qui s'élève à 1 000 000 F.

² Le détail de la rémunération des engagements de pied du bilan de l'Etat est le suivant :

Transports publics genevois (TPG)	0,125%
Ecole Internationale de Genève	0,125%
Institut universitaire d'études du développement (IUED)	0,125%
Banque cantonale de Genève (BCGe)	0,125%
Fondation de valorisation	1'000'000
Fondation Cité universitaire	0,125%
Institut d'études sociales (IES)	0,125%

Fondation des parkings	0,125%
Fondation des parkings (Etoile)	0,125%
Fondation des parkings (Sous-Moulin)	0,125%
Fondation des parkings (Genève-Plage)	0,125%
Fondation des parkings (Alpes)	0,125%
Fondation pour la Halle 6	0,125%
Fondation pour l'expression associative	0,125%

La liste des engagements ci-dessus peut évoluer en cours d'exercice en fonction des engagements décidés par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil.

Chapitre VII Dispositions finales

Art. 14 Référendum

Selon les articles 53 et 54 de la constitution genevoise, l'article 12 (emprunts) est soumis au délai référendaire de 40 jours.

Art. 15 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur avec effet au 1er janvier 2007.

PROJET DE BUDGET ADMINISTRATIF 2007

	P - BUDGET 2007		BUDGET 2006		COMPTE 2005	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1. FONCTIONNEMENT						
TOTAL CHARGES ET REVENUS, HORS OPERATIONS EXTRAORDINAIRES ET REGULATIONS COMPTABLES						
Résultat de fonctionnement hors opérations extraordinaires (col. gauche - bonif / col. droite - malif)	7 183 994 162	6 994 867 373	7 116 874 079	6 824 602 283	7 722 023 610 15	7 288 389 133 17
Résultat hors opérations extraordinaires, provisions et réserves (col. gauche - bonif / col. droite - malif)	-	1 891 267 89	-	292 265 796	-	433 624 476 88
TOTAL CHARGES ET REVENUS						
RÉSULTAT HORS OPERATIONS EXTRAORDINAIRES, PROVISIONS ET RESERVES (col. gauche - bonif / col. droite - malif)	420 567 289	420 567 289	-	442 142 616	-	604 356 406 06
TOTAL CHARGES ET REVENUS						
RÉSULTAT HORS OPERATIONS EXTRAORDINAIRES, PROVISIONS ET RESERVES (ET A REPARTIR)	6 753 971 454	6 564 944 665	6 689 088 936	6 396 822 960	6 797 250 042 96	6 363 623 965 88
Implications internes et subventions redistribuées (et à redistribuer)	430 022 708	430 022 708	427 857 723	427 785 723	924 773 567 19	924 773 567 19
2. OPERATIONS EXCEPTIONNELLES						
CHARGES ET REVENUS liés aux opérations extraordinaires						
Résultat de fonctionnement (col. gauche - bonif / col. droite - déficif)	-	1 891 267 89	-	292 265 796	-	433 624 476 88
3. INVESTISSEMENTS						
Dépenses et Recettes hors transfert du PA au PF (hors imputations internes)						
Imputations internes	532 120 068	2776 16 873	470 264 273	38 931 230	379 386 151 00	45 525 067 00
Dépenses et recettes hors transfert du PA au PF (avec imputations internes)	532 120 068	2776 16 873	470 264 273	38 931 230	379 386 151 00	45 525 067 00
Investissements nets (col. gauche - recettes nettes / col. droite - dépenses nettes)	-	254 309 195	-	431 332 993	-	333 861 064 00
4. FINANCEMENT						
Investissements nets	254 309 195	-	431 332 993	-	333 861 064 00	-
Amortissements ordinaires (PA, PF)	-	281 759 783	-	304 006 777	-	293 783 602 64
Amortissements liés aux opérations extraordinaires	-	-	-	-	-	787 878 324 95
Résultat de fonctionnement	1 891 267 89	-	292 265 796	-	433 624 476 98	167 837 970 39
Dotations aux provisions et réserves ordinaires	-	79 290 500	-	99 820 500	-	40 257 802 69
Dotations aux provisions liées aux opérations extraordinaires	-	-	-	-	-	339 569 894 47
Dissolutions de provisions ordinaires	310 731 000	-	249 696 320	-	268 9 659 006 39	-
Dissolutions de provisions liées aux opérations extraordinaires	-	-	-	-	-	85 283 968 17
Financement (col. gauche - emplois / col. droite - recouvrement)	383 117 291	-	569 469 832	-	747 800 845 59	170 731 929
5. DÉCOUVERT						
Variation nette du patrimoine administratif - invest. nets moins amortis. - (col. gauche - diminution / col. droite - augmentation)	27 449 998	-	-	127 326 216	-	433 624 476 98
Variation nette des provisions et des réserves (col. gauche - déduction nette / col. droite - dissolution nette)	-	231 440 500	-	148 877 620	-	170 731 929
Variation du découvert (col. gauche - augmentation de la dette / col. droite - diminution de découvert / col. droite - diminution de la dette - col. augmentation de découvert)	-	189 126 789	-	292 265 796	-	433 624 476 98

Légende :

P - Patrimoine administratif
F - Patrimoine financier

ANNEXE 1



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 22 novembre 2006

Grand Conseil**Commission des finances**

Conseil d'Etat
Rue de l'Hotel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

Concerne: questions relatives au projet de budget 2007

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Dans le cadre de l'examen du projet de budget 2007, je vous prie de trouver ci-joint copie d'un courrier des commissaires libéraux adressé le 21 novembre à la présidence de la commission des finances.

Ce document souève un certain nombre de points sur lesquels la commission vous demande de bien vouloir vous prononcer, à savoir :

- 1) la méthodologie de calcul déterminant la limite découlant de l'application de l'article 7 de la loi sur la gestion administrative et financière (p.1) ;
- 2) les éléments relatifs au calcul de masse salariale (p.2) ;
- 3) l'évaluation financière des accords conclus avec le cartel (p.2) ;
- 4) la révision de la loi budgétaire annuelle (p.2) ;
- 5) la présentation des subventions accordées par thématiques (p.2) ;

Par la même occasion, vous est transmis un amendement au PL 9925 présenté par les commissaires libéraux.

Chapitre VI art 13 al.1 « ... sous réserve de la facturation forfaitaire... »
al. 2 « ... Banque Cantonale de Genève (BCGe) 0,125%... »

En vous remerciant de bien vouloir vous référer audit courrier qui précise les questions relatives à chacun des points énumérés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, mes salutations distinguées.

Mariane Grobet-Wellner

Présidente de la Commission des finances

Annexe :

- copie du courrier du 21 novembre adressé à Madame la Présidente de la commission des finances

Genève, le 21 novembre 2006

Madame la Présidente,
Chère Madame,

Les députés libéraux membres de la commission des finances ont examiné avec attention les documents qui leur ont été soumis, suite aux auditions effectuées par la commission dans le cadre du projet du budget 2007. Ils ont aussi porté la meilleure attention aux tableaux complémentaires qui leur sont parvenus vendredi pour certains et ce week-end pour d'autres.

Malgré le court laps de temps à disposition, ils ont procédé à une analyse relativement fouillée et sont arrivés aux constats suivants.

1. Respect de l'article 7 de la Loi sur la gestion administrative et financière (LGF)

Le projet de budget 2007 déposé par le Conseil d'Etat, le 29 septembre 2006, ne répondait pas, en l'état de nos constats, aux exigences de l'article 7 de la LGF, dispositions relatives au frein au déficit. En effet, le déficit, sans les éléments relevant de la Fondation de valorisation, se montait alors à 307,7 millions alors que la limite LGF (sans la réserve CEVA alimentée exclusivement par le produit affecté de la redevance poids lourds (RPLP) : 14,7 millions) du projet de budget se montait à 273,8 millions. Le dépassement atteignait donc 33,9 millions. Si, comme semble le faire le Conseil d'Etat, on tient tout de même compte du versement à la réserve CEVA, la limite LGF atteignait 288,4 millions et le dépassement était donc de 19,2 millions. Le budget déposé n'était donc pas conforme à la loi votée par le Parlement en automne 2005, quelle que soit l'option choisie, c'était d'ailleurs l'une des premières critiques faites par la députation libérale lors du dépôt du projet de budget 2007.

Le projet de budget 2007 amendé par le Conseil d'Etat – compte tenu des documents transmis par ce dernier en fin de semaine dernière – conduit à un déficit – sans les éléments relevant de la Fondation de valorisation – de 277,672 millions. La limite LGF est de 277,059 millions (sans CEVA). On doit constater un « excédent » de déficit – certes modeste – de 613'177 francs. La prise en compte de la réserve CEVA porte en revanche la limite LGF à 291,7 millions.

Nous estimons indispensable d'obtenir de la part du Conseil d'Etat une explication claire, écrite et argumentée de la façon de calculer la limite LGF. La commission des finances doit en effet pouvoir valider ce processus et statuer notamment sur le bien-fondé de la prise en compte d'une réserve affectée dans le calcul de cette limite. Dans le cas où la commission des finances retiendrait les seules provisions, il reviendra au Conseil d'Etat de proposer les amendements nécessaires à la couverture du montant manquant.

2. Calcul de la masse salariale (30) inscrite au projet de budget 2007

Le tableau figurant au paragraphe 2.1 de l'exposé des motifs du projet de budget nous conduit à nous interroger sur les éléments suivants :

- Quelles mesures précises conduisent le Conseil d'Etat à réduire de 23.6 millions la masse salariale au titre de « modifications concernant les charges de personnel durant l'exercice 07 » ? L'audition des différents départements n'a pas permis d'éclaircir ce point.
- Quels sont les amendements précis portés par le Conseil d'Etat – par département et au total – au titre des engagements signés le 13 septembre 2006 pour le budget 2007 ? Le Conseil d'Etat annonce en effet, au paragraphe 2.1.2 de l'exposé des motifs, des amendements au budget à ce titre ; une vision consolidée nous paraît nécessaire.
- Le coût de l'engagement dans la classe de fonction a-t-il été pris en compte pour l'ensemble des départements ? Quels en sont les effets pour 2007 ?

3. Evaluation globale de l'application des accords conclus avec le Cartel

Nous ne disposons actuellement que d'informations lacunaires concernant l'application des accords conclus par le Conseil d'Etat avec les syndicats de la fonction publique. Nous demandons à ce que la commission des finances soit dûment informée des conséquences financières précises, pour les charges de personnel (30), mais aussi pour les institutions subventionnées, des engagements pris par le Conseil d'Etat.

Nous ne doutons pas qu'il les ait évaluées avant la signature de l'accord et nous sommes certains qu'il sera en mesure de nous fournir les éléments nécessaires à savoir les effets portant respectivement sur 2007 et 2008 (cette dernière année constituant une année pleine pour le dispositif concernant le personnel enseignant). Le fait que les subventions versées aux institutions soient bloquées pour 4 ans ne doit pas nous empêcher de connaître les effets des mécanismes salariaux et autres dispositions contenues dans l'accord.

Nous sommes bien sûr sensibles à la volonté du Conseil d'Etat d'assainir les finances publiques, mais nous estimons que ces efforts doivent être conjugués avec des engagements financiers dont il semble que nous ne soyons pas en mesure pour l'heure, d'en mesurer toutes les conséquences.

4. Loi budgétaire annuelle (LBA)

Nous souhaitons un engagement ferme et écrit du Conseil d'Etat en ce qui concerne la révision de la loi budgétaire annuelle tant en ce qui concerne son usage que son règlement d'application,

5. Subventions

Indépendamment de la mise en œuvre de la Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), pour laquelle la commission des finances a admis que celle-ci devait être étalée sur la législature, le Conseil d'Etat s'était engagé à fournir la liste des subventions accordées non seulement par départements et par services mais encore par thèmes. Fort est de constater l'absence de cette présentation.

6. Amendements

6.1. Premier amendement

Chapitre VI art.13 al.1 « ... sous réserve de la facturation forfaitaire... »

al. 2 « ... Banque Cantonale de Genève (BCGe) 0,125%... »

6.2. Autres amendements

En fonction des débats !

Nous vous serions reconnaissants, Madame la Présidente, chère Madame, de donner les meilleures suites à ce courrier dont les réponses constituent un préalable indispensable à toute prise de position sur le budget 2007.

Edouard Cuendet

Renaud Gautier

Pierre Weiss

Réponse du Conseil d'Etat aux questions de la commission des finances dans son courrier du 22 novembre 2006.

1. Le budget respecte-t-il l'art. 7 LGAF

1.1 Historique

Par un extrait de procès-verbal No 15942-2001 du 6 mars 2002, le Conseil d'Etat a décidé de créer, dès l'exercice 2001, une provision destinée à couvrir les charges financières liées à la construction de CEVA. Cette provision est alimentée par la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP). Le choix de créer une provision était motivé par le décalage dans le temps entre les premiers revenus issus de la RPLP (2001) et le démarrage des travaux de construction de CEVA.

Depuis 2001, les montants que l'Etat de Genève reçoit sont enregistrés dans un compte de revenu, puis dans un compte de charge (constitution de la provision) pour être virés dans le compte de provision au passif du bilan. Ce mode de faire présente l'avantage de n'avoir aucun impact sur le résultat du compte de fonctionnement. C'est ce qui explique sans doute qu'il été retenu par le Conseil d'Etat à l'époque.

Dans son rapport 02-24 sur les comptes 2001 de l'Etat de Genève, l'inspection cantonale des finances (ICF) a contesté ce schéma comptable. Selon elle, les montants reçus au titre de la RPLP n'avaient pas les caractéristiques d'une provision, mais plutôt celles d'un financement spécial. L'ICF a donc recommandé donc de créer un financement spécial pour le CEVA financé par la RPLP. Il faut relever que le mode de comptabilisation préconisé par l'ICF n'a pas plus d'impact sur le résultat du compte de fonctionnement.

La recommandation de l'ICF a été contestée par le Conseil d'Etat, en sa qualité d'autorité de recours. En effet, la part cantonale (RPLP) ne constitue pas une taxe affectée en mesure de couvrir l'entier des charges de fonctionnement liées à l'exploitation de la CEVA. Dès lors, l'ICF n'en a plus fait état dans ses rapports depuis son rapport 04-10 sur les comptes 2003 de l'Etat.

1.2. Application des normes IPSAS

Avec l'application des normes IPSAS à partir de 2008, il ne sera plus possible de comptabiliser les montants reçus au titre de la RPLP en provision. En effet, ces montants ne répondent pas à la définition de la provision donnée par les IPSAS. Il s'agit bien d'un financement spécial. Or, avec les IPSAS (et plus particulièrement la DICO-GE qui traite de ce sujet), le mode de comptabilisation des financements spéciaux va changer : l'écriture de boucllement au moyen des comptes 380 ou 480 sera supprimée. Ainsi, le solde du financement spécial entrera bien dans le calcul du résultat de fonctionnement. Puis il sera identifié en tant que réserve.

Le Centre de compétence IPSAS résume ainsi la nouvelle matière de traiter les fonds et financements spéciaux:

" La directive sur les fonds et les financements spéciaux prévoit de faire la distinction entre les fonds alloués par des tiers (qui constituent des fonds étrangers) et les fonds propres affectés.

Les financement spéciaux et plusieurs fonds considérés comme des fonds étrangers (exemple: fonds pour les énergies renouvelables) représentent en fait des fonds propres affectés, c'est-à-dire des fonds que l'Etat de Genève décide lui-même d'affecter à une

tâche spécifique.

Les revenus et les charges des financements spéciaux et des autres fonds propres affectés seront comptabilisés en revenus et en charge dans le compte de fonctionnement, selon les principes de la comptabilité d'engagement. Ils ne seront plus équilibrés en fin d'année dans le compte de fonctionnement, par la comptabilisation de charges ou de revenus fictifs. Le tableau de variation des capitaux propres enregistrera les variations de la réserve correspondante. En ce qui concerne les financements spéciaux, le respect du principe de causalité sera renseigné dans les notes annexes."

Si l'on applique cette règle à la situation du fonds CEVA, telle qu'elle se présente aujourd'hui, l'Etat de Genève recevant 14.7 millions sans dépense relative au CEVA, le résultat du compte de fonctionnement serait impacté de manière positive de 14.7 millions. Et ce n'est qu'après la détermination du résultat de fonctionnement de l'Etat que la réserve CEVA sera alimentée. Cette réserve fait partie des fonds propres de l'Etat (contrairement à la provision qui va dans les fonds étrangers). En effet, si aucune provision n'était constituée, le déficit hors Fondation de valorisation serait diminué de 14,7 millions, pour atteindre 263 millions. La somme des amortissements du patrimoine administratif et de la variation nette des provisions atteindrait 277.6 millions. L'article 7, al. 2, de la LGAF serait donc parfaitement respecté.

En conclusion, le Conseil d'Etat n'estime pas nécessaire de modifier déjà en 2007 le mode de comptabilisation adopté en 2001. Il préfère attendre 2008 pour procéder à l'adaptation des comptes et des budgets aux normes IPSAS. Il s'agit là d'une prise de position générale pour éviter des modifications comptables formelles successives qui ne se s'identifient pas à des normes de référence.

Si tel ne devait pas être l'avis du parlement, il va de soi que la seule solution envisageable serait d'anticiper sur les normes IPSAS et d'appliquer la DiCo-GE correspondante. Si cette solution devait être préférée par le parlement, le déficit total serait de 178 millions au lieu de 192 millions. Le département des finances attire toutefois l'attention sur le fait qu'une telle opération péjorerait le résultat des exercices suivants.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Office du personnel de l'Etat

OPE
Direction générale
Case postale 3937
1211 Genève 3

Madame Mariane Grobet-Weilner
Présidente de la Commission des
Finances du Grand Conseil

N^oréf. : GT/am
Dossier traité par : M. G. Tavernier
V^oréf. : Nigle 18817-2006

Genève, le 29 novembre 2006

Concerne : Questions relatives au projet de budget 2007

Madame la Présidente,

Je vous prie de trouver en annexe une note explicative ainsi qu'un tableau relatifs aux points 2 et 3 de votre demande du 22 novembre dernier.

Ces documents seront distribués lors de la séance de la Commission des finances de cet après-midi.

En vous remerciant de bien vouloir excuser le retard apporté à vous répondre, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Grégoire Tavernier
Directeur général

Annexes mentionnées

Réponses aux questions 2 et 3 de la commission des finances dans son courrier du 22 novembre 2006

2. Calcul de la masse salariale (30) inscrite au projet de budget 2007

2.1. L'identification effectuée par la direction du budget et l'Office du personnel de l'Etat de cette diminution abouti aux explications suivantes :

Mesures P1 transversales	2.3 millions
Mesures P1 verticales	3.2 millions
Efficience (postes supprimés)	7.4 millions
Transferts de services	10.7 millions

En ce qui concerne ce dernier poste, il faut comprendre qu'il s'agit du passage de certains postes du Petit Etat au secteur subventionné, à savoir : 3.5 postes aux HUG, 35.4 postes du SIS répartis entre 18.65 postes à l'hospice général et 16.75 à la FSASD, 41.61 postes de secrétaires sociales répartis entre l'hospice général (30 et la FSASD (11.61)

2.2. Vous trouverez en annexe la liste des amendements sur les charges de personnel portés par le Conseil d'Etat, par département, au PB 2007.

2.3. L'engagement dans la classe de fonction, qui prend effet, en cas d'adoption du projet de loi 9904 dès le 1^{er} mai 2007, a été pris en compte dans tous les départements et présente le surcoût suivant pour 2007 :

OPE	SGC	7'820
	Chancellerie	10'140
	DF	153'890
	DES	92'550
	DI	380'432
	PJ	101'740
	DCTI	198'110
	DT	134'420
	DSE	250'000
DIP	DIP	524'335
TOTAL		1'853'437

3. Évaluation globale de l'application des accords conclus avec le Cartel

La présentation du coût des mécanismes salariaux découlant des accords passés avec les organisations représentatives de la fonction publique est un peu complexe parce qu'il implique des décalages dans le temps. Les explications suivantes faciliteront la compréhension de ce coût.

Le premier accord passé avec les organisations représentatives de la fonction publique en mars 2006 était le suivant. Les salariés renonçaient à une indexation complète (1.1) et se contentaient d'une compensation partielle de 0.4% en fonction des graves difficultés financières de l'Etat de Genève. L'annuité pleine était accordée aux collaborateurs mais à partir du 1^{er} juillet seulement (décalage de six mois). Pour le personnel enseignant, l'annuité était versée l'année suivante (2007). La progression des la prime des fidélité n'était accordée qu'aux collaborateurs qui la touchaient pour la première fois.

Le second accord a maintenu le versement d'une annuité décalée. Pour le personnel enseignant le versement a été fixé au janvier 2008. Pour l'ensemble du personnel cela équivaut à recevoir une annuité pleine par rapport à 2006. L'indexation a été plafonnée à 0.4% par rapport à une inflation (novembre à novembre) de 0.6%. La progression de la prime de fidélité n'est versée que pour les collaborateurs qui la reçoivent pour la première fois. En outre, l'accord prévoit que dès l'entrée en vigueur de la LPAC dont le parlement est actuellement saisi et que les organisations représentatives se sont engagées à ne pas combattre, l'engagement dans la classe de fonction, prévu de longue date et plusieurs fois repoussé, serait effectif. L'entrée en vigueur a été estimée au 1^{er} mai 2006 pour tenir compte de la durée des travaux parlementaires, du délai référendaire et questions techniques liées à la nouvelle informatique (SIRH).

Le Conseil d'Etat a également accepté de mettre en œuvre les réévaluations collectives de fonction concernant notamment les enseignants du primaire, les conseillers en personnel de l'OCE. Leur mise en œuvre avait également été repoussée depuis de nombreuses années. L'accord est intervenu alors que le projet de budget était sous toit. Compte tenu de l'importance des modifications de dernier instant, mais de leur impact financier global très faible, il a été décidé de ne pas reporter la présentation du budget, mais d'intégrer l'ensemble des effets sous forme d'amendement, ce qui explique notamment le nombre d'amendement sur la rubrique budgétaire 30.

Le tableau présente les impacts pour l'Etat et les subventionnés. Il est à relever que compte tenu de la modicité des montants en cause, le montant des subventions n'ont pas été modifiées.

Coûts induits par l'accord passé avec les organisations représentatives de la fonction publique le 13 septembre 2006

1. Petit Etat

	Annuités		Progression prime de fidélité ¹	Indexation
	2007	2008 ⁴		
Coûts supplémentaires en :				
Selon accord du 13 septembre ²	5.05	14.89	2007 1.64	2007 7.39

	2007	2008
Coût des réévaluations collectives	6.06	5.60
Estimation du rattrapage CIA ³	2.70	3.78
Engagement dans la classe de fonction	1.85	0.93

2. Entités soumises à la loi B 5 15

	Annuités		Progression prime de fidélité ¹	Indexation
	2007	2008 ⁴		
Coûts supplémentaires en :				
Selon accord du 13 septembre ²	12.09	6.56	2007 1.86	2007 8.65

Notes :

¹ Par "Progression de la prime de fidélité", on entend les collaborateurs qui bénéficieront pour la première fois de cette prime
² Par "Selon accord du 13 septembre", on entend les coûts consécutifs à l'accord du 13 septembre pour les exercices 2007 et 2008

³ Le coût supplémentaire du rattrapage CIA prendra fin en 2011. Le montant concernant cette charge a été provisionnée.

⁴ L'effet du coût de l'annuité 2007 décalée sur le budget 2008 pour le personnel enseignant a été estimé sur la base des annuités décalées 2006. Il ne tient pas compte des éventuels changements de situation de personnel concerné.

Réponses aux questions 4 et 5 de la commission des finances dans son courrier du 22 novembre 2006.

4. La loi budgétaire annuelle

Vous avez reçu en séance le règlement sur les investissements adopté par le Conseil d'Etat le 22 novembre 2006. Celui-ci a justement pour but de permettre un contrôle intégral du parlement sur les dépenses d'investissements, qu'il s'agisse d'investissement de renouvellement ou d'investissements nouveaux. Le département des finances (DF) et le département des constructions et technologies de l'information sont à disposition pour présenter ce règlement à la commission des finances lorsque celle-ci le souhaitera.

5. Les subventions

En complément aux listes des subventions accordées par département et par thème qui vous ont été distribuées en séance du 22 novembre dernier, vous trouverez en annexe ces nouvelles listes corrigées de quelques imprécisions ainsi que le tableau des sous-totaux par thème.

En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Liste établie à partir du PB 2007 non encore amendé

SERVICE	NATURE	SOUS-NATURE	LIBELLE	Thème/prestation	PROJET DE BUDGET 2007	BUDGET 2006	COMPTE 2005
TOTAL ETAT					3'037'682'553	2'952'995'221	2'914'806'441,31
04.90.01.00	367.00113		COOPERATION AU DEVELOPPEMENT DANS LE TIERS-MONDE	Solidarité internationale	500'000	500'000	479'200.00
04.90.02.00	365.00229		FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION	Solidarité internationale	2'500'000	2'499'915	2'500'000.00
04.90.03.00	365.00303		COMITE INTERNATIONAL CROIX-ROUGE (ICR)	Solidarité internationale	3'000'000	3'000'000	3'000'000.00
04.90.02.00	367.00112		AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT	Solidarité internationale	580'000	580'000	476'905.00
04.90.02.00	367.00310		AIDE AUX MISSIONS DES PAYS LES MOINS AVANCES (PMA)	Solidarité internationale	1'000'000	1'000'000	1'201'450.80
04.90.02.00	367.00501		AIDE HUMANITAIRE AUX VICTIMES DU TSUNAMI	Solidarité internationale			1'999'944.00
01.02.02.00	364.00413		MANDAT INTERNATIONAL CENTRE D'ACCUEIL POUR LES DELEGATIONS ET ONG)	Solidarité internationale	12'600'000	12'599'615	13'949'649.80
04.01.01.00	365.00711		COMMISSION INTERNATIONALE DES JURISTES	Genève internationale	92'700	92'700	99'500.00
04.03.12.00	364.00119		SUBVENTION AU CENTRE D'ACCUEIL POUR LA GENEVE INTERNATIONALE (CAGI)	Genève internationale	22'385	22'385	22'385.00
04.03.12.00	364.00212		SUBVENTION AU CLUB SUISSE DE LA PRESSE	Genève internationale	185'300	185'300	199'000.00
05.04.00.00	365.07250		LOCATION AUPRES DE TIERS POUR PAYS LES MOINS AVANCES (PMA)	Genève internationale	69'525	69'525	74'625.00
05.04.00.00	365.07251		LOCATION AUPRES DE TIERS POUR OMC	Genève internationale	172'000	180'000	
05.04.00.00	365.07252		LOCATION AUPRES DE TIERS POUR ONU/SDA	Genève internationale	1'200'000	1'000'000	844'751.35
01.02.02.00	364.00509		SERVICE D'INFORMATION ANTI-RACISME (ERISA)	Genève internationale	1'741'910	2'009'910	1'240'261.35
04.03.11.00	365.00813		PARTICIPATION DE LETAT AUX FRAIS ELECTORAUX	Promotion de la citoyenneté et intégration des étrangers	27'750	27'750	29'850.00
04.03.11.00	365.00816		SUBVENTION AU CENTRE DE CONTACT SUISSE-IMMIGRES	Promotion de la citoyenneté et intégration des étrangers	320'000	20'000	170'000.00
04.03.11.00	365.00819		ASSOCIATION CONTRE LE RACISME "ACOR"	Promotion de la citoyenneté et intégration des étrangers	300'000	300'000	300'000.00
04.03.11.00	365.00916		SUBVENTIONS LIEES A DES MANDATS DE PRESTATIONS *	Promotion de la citoyenneté et intégration des étrangers	100'000	100'000	100'000.00
04.03.11.00	365.01016		UNIVERSITE POPULAIRE ALBANAISE	Promotion de la citoyenneté et intégration des étrangers	23'000	53'000	30'000.00
04.03.11.00	365.01115		UNIVERSITE POPULAIRE ALBANAISE (OCE FORMATION CHOMEURS)	Promotion de la citoyenneté et intégration des étrangers	210'000	210'000	210'000.00
04.03.11.00	365.01201		ASSOCIATION CENTRALE AUX REFUGIES CAMBODJA	Promotion de la citoyenneté et intégration des étrangers	87'000	87'000	87'000.00
04.03.11.00	365.01303		ASSOCIATION MASON KULTURA	Promotion de la citoyenneté et intégration des étrangers	240'000	240'000	100'000.00
04.03.11.00	365.09813		SUBVENTIONS LIEES AUX SUBVENTIONS COMMI. FED. DES ETRANGERS *	Promotion de la citoyenneté et intégration des étrangers	40'000	40'000	94'17.00
04.03.11.00	365.09912		BUREAU DE L'INTEGRATION : SUBVENTIONS DIVERSES *	Promotion de la citoyenneté et intégration des étrangers	40'000	80'000	51'450.00
04.01.01.00	365.00319		SECTIONS GENEVOISES DE SAUVETAGE SUR LE LAC LEMAN	Promotion de la citoyenneté et intégration des étrangers	1'430'000	1'157'717.00	1'087'717.00
04.01.01.00	365.00416		MUSIQUE DE LA POLICE	Sécurité publique	32'338	32'338	32'338.00
05.11.01.00	362.07011		SERVICE CANTONAL DE LA PROTECTION CIVILE : INSTRUCTION (COMMUNES)	Sécurité publique	42'984	42'984	42'984.00
05.11.01.00	362.07211		SERVICE CANTONAL DE LA PROTECTION CIVILE : MATÉRIEL (COMMUNES)	Sécurité publique	68'000	139'500	90'204.10
05.11.01.00	365.07015		SERVICE CANTONAL DE LA PROTECTION CIVILE : INSTRUCTION (INSTITUTIONS. PRIVÉES)	Sécurité publique	113'000	233'000	53'513.05
05.11.01.00	365.07212		SERVICE CANTONAL DE LA PROTECTION CIVILE : MATÉRIEL (INSTITUTIONS. PRIVÉES)	Sécurité publique	650	1'183	
05.11.02.00	365.09915		SERVICE CANTONAL DE LA PROTECTION CIVILE : DIVERSES SUBVENTIONS	Sécurité publique	2'400	5'000	
05.11.02.00	362.07015		INSPECTION CANTONALE DU FEU : SUBVENTION MATERIEL ET ÉQUIPEMENT	Sécurité publique	4'400	8'955	8'900.00
05.11.02.00	365.07111		ASSOCIATION POUR LA FORMATION DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS	Sécurité publique	174'000	358'200	211'396.60
05.11.02.00	365.07711		FEDERATION DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS	Sécurité publique	1'000	2'200	6'400.00
05.11.02.00	365.07711		FEDERATION DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS	Sécurité publique	10'000	8'458	4'000
04.01.01.00	363.00215		FONDATION ROMANDE DE DETENTION ADMINISTRATIVE	Sécurité publique	442'772	831'967	447'935.75
04.05.01.00	363.00412		FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE - FOYER LE PERTUIS	Pénitentiaire	300'000	300'000	225'561.85
04.01.01.00	365.01112		CLUB ALPIN SUISSE	Pénitentiaire	921'700	921'700	935'300.00
05.04.00.00	365.00151		FONDATION DU STADE DE GENEVE - DROIT DE SUPERFICE (PART CFF)	Sports et loisirs	1'221'700	1'221'700	1'160'861.85
05.04.00.00	365.00159		COUVERTURE DEFICIT EXPLOITATION DE GENEVE-PLAGE	Sports et loisirs	8'000	7'980	7'950.00
05.04.00.00	365.00159		COUVERTURE DEFICIT EXPLOITATION DE GENEVE-PLAGE	Sports et loisirs	325'000	335'000	324'919.90
				Sports et loisirs	780'000	780'000	740'000.00

Subventions PB2007 final GE-PLOTE par thème

DOCUMENT DE TRAVAIL

28.11.2006, 11.25

1 sur 12

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR THEME
Liste établie à partir du PB 2007 non encore amendé

SERVICE	MATURE	SOUS-MATURES	LIBELLÉ	Thème/prestation	PROJET DE BUDGET 2007	BUDGET 2006	COMPTE 2005
05.09.00.00	363.00.350		SUBVENTION TACTIC - FONDATION DU STADE DE GENÈVE - INTERETS SUR LE CAPITAL DE DOTATION, contrepartie 420.02	Sports et loisirs	658780	645'400	658780.00
05.09.00.00	363.00.450		SUBVENTION TACTIC - FONDATION DU STADE DE GENÈVE - DROIT DE SUPERFICIE PART ETAT, contrepartie 427.52	Sports et loisirs	324920	310'000	324920.00
05.90.01.00	362.07.016		COMMISSION CANTONALE DU SPORT-TOTO - SUBVENTIONS ORDINAIRES - COMMUNES	Sports et loisirs	1500000	1'000'000	1'144'500.00
05.90.01.00	362.07.110		COMMISSION CANTONALE DU SPORT-TOTO - SUBVENTIONS CONDITIONNELLES - COMMUNES	Sports et loisirs	200000	200'000	200'000
05.90.01.00	362.07.212		SUBVENTION DE PROJETS SPORTIFS DE MOYENNE ET GRANDE ENVERGURE - COMMUNES	Sports et loisirs	2300000	2'000'000	1'468'888.65
05.90.01.00	365.07.012		ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS SPORTIVES - SUBVENTIONS ORDINAIRES	Sports et loisirs	100000	100'000	203'2550.00
05.90.01.00	365.07.112		ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS SPORTIVES - SUBVENTIONS CONDITIONNELLES	Sports et loisirs	100000	100'000	100'000
05.90.01.00	365.07.214		SUBVENTION DE PROJETS SPORTIFS DE MOYENNE ET GRANDE ENVERGURE	Sports et loisirs	500000	500'000	880'000.00
05.90.01.00	365.08.811		ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS SPORTIVES - AIDE EN FAVEUR DES SÉLECTIONS SPORTIVES CANTONALES	Sports et loisirs	200000	200'000	166'300.00
Sous-total				Sports et loisirs	7'096'700	6'278'360	5'634'608.55
03.11.00.00	364.00.801		ORCHESTRE DE LA SUISSE ROMANDE	Musique et danse	8500000	8'500'000	8'500'000.00
03.11.00.00	365.06.601		CONCOURS DE GENÈVE	Musique et danse	248750	248'750	248'750.00
03.11.00.00	365.07.701		AIDE AUX FORMATIONS INDÉPENDANTES *	Musique et danse	490000	462'870	462'870.00
03.11.00.00	365.08.001		ORCHESTRE DE CHAMBRE DE GENÈVE	Musique et danse	560000	497'500	497'500.00
03.11.00.00	365.01.901		RENTECHAMPS	Musique et danse	400000	398'000	398'000.00
03.11.00.00	365.09.301		ATELIERS D'ETHNOMUSICOLOGIE	Musique et danse	129350	129'350	129'350.00
03.11.00.00	364.00.201		THÉÂTRE DE CAROUGE ET ATELIER	Musique et danse	10'328'100	10'236'270	10'236'270.00
03.11.00.00	364.00.901		MARIONNETTES DE GENÈVE	Art dramatique	2500000	2'500'000	2'500'000.00
03.11.00.00	364.01.101		AM STRAM GRAM	Art dramatique	600000	600'000	600'000.00
03.11.00.00	364.01.401		FONDATION D'ART DRAMATIQUE	Art dramatique	912000	912'000	912'000.00
03.11.00.00	365.01.001		THÉÂTRE DU GRUTLI	Art dramatique	2250000	2'250'000	1'956'000.00
03.11.00.00	365.01.301		THÉÂTRE DU LOUP	Art dramatique	149250	149'250	149'250.00
03.11.00.00	365.06.601		AIDE AUX COMPAGNIES INDÉPENDANTES *	Art dramatique	300000	298'500	298'500.00
03.11.00.00	362.00.501		FONDATION ARTS DE LA SCÈNE ET DE L'IMAGE - ST GERVAIS	Art dramatique	590000	572'120	572'120.00
03.11.00.00	362.06.150		SFCAC - SUBVENTIONS AUX COMMUNES	Arts Visuels	7'301'250	7'281'870	6'987'870.00
03.11.00.00	364.00.601		CENTRE D'ANIMATION CINÉMATOGRAPHIQUE	Arts Visuels	295000	285'000	285'000.00
03.11.00.00	365.06.901		FONCTION - CINÉMA	Arts Visuels	40000	80'000	80'000
03.11.00.00	365.06.501		SFCAC - SUBVENTIONS DIVERSES	Arts Visuels	99500	99'500	99'500.00
03.11.00.00	365.09.401		CINÉMA TOUT ÉCRAN	Arts Visuels	108000	108'000	108'000
03.11.00.00	366.00.901		AIDE AUX JEUNES CRÉATEURS (CINÉMA + VIDÉO)	Arts Visuels	149250	149'250	149'250.00
03.11.00.00	363.01.301		INSTITUT NATIONAL GÉNÉVOIS	Musées, sociétés et groupements	600000	525'000	399'500.00
03.11.00.00	364.01.201		FONDATION BODMER	Musées, sociétés et groupements	1'662'750	1'617'750	1'304'250.00
03.11.00.00	364.06.001		FONDAIMO	Musées, sociétés et groupements	90000	90'000	90'000.00
03.11.00.00	365.02.601		RENCONTRES INTERNATIONALES DE GENÈVE	Musées, sociétés et groupements	500000	500'000	500'000.00
03.11.00.00	365.03.001		MUSÉE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET CROISSANT-ROUGE	Musées, sociétés et groupements	1000000	995'000	995'000.00
03.11.00.00	365.09.501		LA BATTIE - FESTIVAL DE GENÈVE	Musées, sociétés et groupements	62680	62'680	62'680.00
05.07.00.00	365.08.151		FRAS D'ENTRETIEN DU MUSÉE HABITAT RURAL DE BALLEMBERG	Musées, sociétés et groupements	554210	554'210	554'210.00
05.07.00.00	365.06.250		FRAS D'ENTRETIEN CATHÉDRALE ST-PIERRE	Musées, sociétés et groupements	450000	450'000	467'650.00
06.01.02.00	367.00.311		FORUM ENGELBERG	Musées, sociétés et groupements	32000	32'000	32'000.00
06.02.02.00	365.00.312		CÉRÉMONIE À LA MÉMOIRE DES SOLDATS MORTS AU SERVICE DU PAYS (MON-REPOS)	Musées, sociétés et groupements	108000	108'000	108'000.00
06.02.02.00	365.00.614		MUSÉE MILITAIRE GÉNÉVOIS	Musées, sociétés et groupements	500	500	500.00
				Musées, sociétés et groupements	54'000	54'000	54'000.00

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR THEME
 Liste établie à partir du PB 2007 non encore amendé

SERVICE	SOUS-NATURE	NATURE	LIBELLÉ	Thème/prestation	PROJET DE BUDGET 2007	BUDGET 2006	COMPTE 2005
06.02.52.00	365	00716	VIEUX-ARTILLEURS (ENTRETIEN DES UNIFORMES)	Musées, sociétés et groupements	2000	2000	2000.00
06.02.59.00	363	00105	HABILLEMENT ET EQUIPEMENT DES MUSIQUES CANTONALES	Musées, sociétés et groupements	6000	6000	2222.37
06.02.59.00	363	00200	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX MUSIQUES CANTONALES	Musées, sociétés et groupements	60000	60000	78000.00
06.02.59.00	363	00302	RETRIBUTION DES CHEFS DE MUSIQUE	Musées, sociétés et groupements	162000	161280	159330.80
02.09.20.00	365	00104	PRESTATIONS DU FONDS DE LA LOTERIE SUISSE A NUMEROS	Musées, sociétés et groupements	30813390	31025700	3132593.17
03.11.00.00	365	02301	GRANDES MANIFESTATIONS *	Aide à la culture, fonds généraux	357000	357000	387549.95
03.11.00.00	365	02701	AIDE PONCTUELLE A LA CULTURE *	Aide à la culture, fonds généraux	397500	397500	397500.00
03.11.00.00	365	06701	DIFFUSION ET ECHANGES CULTURELS *	Aide à la culture, fonds généraux	1295000	1295000	1295000.00
03.11.00.00	365	09601	COOPERATION TRANSFRONTALIERE	Aide à la culture, fonds généraux	524870	580080	580077.40
03.11.00.00	365	03701	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE HAUTES ETUDES INTERNATIONALES (UIHE)	Aide à la culture, fonds généraux	124370	119975.36	119975.36
03.11.00.00	365	03801	INSTITUT UNIVERSITAIRE ETUDES DU DEVELOPPEMENT (IUED)	Aide à la culture, fonds généraux	124370	124370	2780102.71
03.11.00.00	365	03901	RESEAU UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL DE GENÈVE	Aide à la culture, fonds généraux	2698740	27533950	27533950
03.26.00.00	363	00102	ALLOCATIONS AU FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITE	Université et instituts universitaires	7260000	7260000	7259520.00
06.10.00.00	363	07150	UNIVERSITE POUR JOURNAL D'ARCHITECTURE (FACES)	Université et instituts universitaires	4585290	4585290	4359090.00
03.25.00.00	363	02001	CONTRIB. HAUTE ECOLE DE THEATRE DE SUISSE ROMANDE (HETSR)	Université et instituts universitaires	1194000	1194000	1194000.00
03.25.00.00	363	03001	HAUTE ECOLE SPÉCIALISÉE DE SUISSE OCCIDENTALE (HES-SO)	Université et instituts universitaires	278857000	270084000	273838000.00
03.25.00.00	363	03101	ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INFORMATIQUE ET DE GESTION (ESIG)	Université et instituts universitaires	291896290	2831432390	286650610.00
03.25.00.00	363	03201	ÉCOLE SUPÉRIEURE DES BEAUX ARTS	HES et Ecoles supérieures	320000	320000	300000.00
03.25.00.00	363	03401	HES / SANTÉSOCIAL	HES et Ecoles supérieures	344690000	337930000	337930000.00
03.25.00.00	363	03501	HAUTE ECOLE DE MUSIQUE	HES et Ecoles supérieures	1478100	1478100	1495000.00
03.25.00.00	363	03601	CCSO GENEVE (CIM)	HES et Ecoles supérieures	6914300	6914300	6524000.00
03.11.00.00	365	06401	UNIVERSITÉ DU 3 ÈME ÂGE	HES et Ecoles supérieures	299820000	294466000	24553493.90
03.11.00.00	365	06901	FONDATION GIPRI	HES et Ecoles supérieures	117080000	111466000	11163000.00
03.32.00.00	365	05001	UNIVERSITÉ OUVRIÈRE DE GENÈVE (UOG)	Autres formations tertiaires	815900	815900	72712.00
03.32.00.00	365	05501	UNIVERSITÉ POPULAIRE DE GENÈVE	Autres formations tertiaires	69650	69650	78555614.90
03.32.00.00	365	06501	FONDATION POUR LA FORMATION DES ADULTES "IFAGE"	Autres formations tertiaires	199000	199000	199000.00
03.32.00.00	365	06701	ÉCOLE HÔTELLÈRE DE GENÈVE	Autres formations tertiaires	268650	268650	268650.00
03.32.00.00	365	07501	ÉCOLE INTERNATIONALE (DIFF. SIDROIT DE SUPERFICIE)	Autres formations tertiaires	983060	983060	983060.00
03.11.00.00	365	03301	ASSOCIATION MONDIALE POUR ÉCOLE INSTRUMENT DE PAIX	Enseignement et formation	80590	80590	80590.00
03.11.00.00	365	06801	CONTRIBUTION A LA PROMOTION DE LA PAIX *	Enseignement et formation	1293500	1293500	1293500.00
03.22.00.00	365	02801	GROUPEMENT D'ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES (GAPP / FAPECO)	Enseignement et formation	427850	427850	427850.00
03.22.00.00	365	02901	GROUPEMENT D'ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES (GAPP / FAPECO)	Enseignement et formation	423212	423212	423212.00
03.23.00.00	365	01501	450ème ANNIVERSAIRE DU COLLEGE CALVIN	Enseignement et formation	3727622	3208312	3208212.00
03.23.00.00	365	02601	CULTURE ET RENCONTRE	Associations et groupements d'enseignement	32830	32830	32830.00
03.31.00.00	365	03101	ÉCOLE DES PARENTS	Associations et groupements d'enseignement	218900	218900	218900.00
03.31.00.00	365	03301	GROUPEMENT GENEVOIS CENTRE ENTRAIDE AUX METHODES ACTIVES (CEMEA)	Associations et groupements d'enseignement	19900	19900	19900.00
03.32.00.00	365	09001	ASSOCIATION DES REPÉTITORIES - ARA	Associations et groupements d'enseignement	10000	10000	10000.00
03.31.00.00	364	02001	SGIPA	Associations et groupements d'enseignement	60000	59700	59700.00
03.10.00.00	365	07001	INSTITUTIONS HORS CANTON ACCUEILLANT DES MINEURS	Associations et groupements d'enseignement	10000	98500	98500.00
				Associations et groupements d'enseignement	98500	316410	316410.00
				Associations et groupements d'enseignement	129350	129350	129350.00
				Associations et groupements d'enseignement	422000	421500	419890.00
				Associations et groupements d'enseignement	1407890	13057090	1305080.00
				Education spécialisée	23611411	10'495700	14'859000.00
				Education spécialisée	179100	179100	190941.00

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR THÈME
Liste établie à partir du PB 2007 non encore amendé

SERVICE	NATURE	SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Thème/prestation	PROJET DE BUDGET 2007	BUDGET 2006	COMPTE 2005
03.31.00.00	365	07101	FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE (FOJ)	Education spécialisée	13'989'600	13'989'600	13'948'410.00
03.31.00.00	365	07201	ASSOCIATION MONBRILLANT COMMUNICATION SURDITÉ	Education spécialisée	330'400	330'400	348'010.00
03.31.00.00	365	07301	FONDATION ENSEMBLE	Education spécialisée	3'656'806		
03.31.00.00	365	07402	FONDATION CLAIR-BOIS	Education spécialisée	9'490'677		
03.31.00.00	365	07501	FOYER LA CARAVELLE	Education spécialisée	827'880	827'880	838'780.00
03.31.00.00	365	07601	ASTURAL	Education spécialisée	6'494'200	6'494'200	5'610'800.00
03.31.00.00	365	07701	ÉCOLE PROTESTANTE D'ALTITUDE (EPA)	Education spécialisée	1'256'350	1'256'350	1'661'650.00
03.31.00.00	365	07801	HOSPICE GÉNÉRAL	Education spécialisée	6'688'070	6'688'070	6'373'970.00
03.31.00.00	365	07901	ATELIER X	Education spécialisée	341'190	341'190	344'270.00
03.31.00.00	365	08001	ASSOCIATION CATHOLIQUE D'ACTION SOCIALE ET EDUCATIVE (ACASE)	Education spécialisée	5'073'720	5'073'720	4'533'220.00
03.31.00.00	365	09901	MESURES COMPENSATION PROGRAMME ALLEGÈMENT CH	Education spécialisée			1'753'780.96
Sous-total				Education spécialisée	50'689'404	45'676'210	50'162'831.96
03.11.00.00	365	00106	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GENÈVE	Enseignement musical de base	10'171'990	10'733'990	10'412'670.00
03.11.00.00	365	00205	INSTITUT JACQUES DALCROZE	Enseignement musical de base	3'556'020	3'556'020	3'578'020.00
03.11.00.00	365	00301	CONSERVATOIRE POPULAIRE DE MUSIQUE	Enseignement musical de base	13'377'000	13'377'000	12'875'790.00
03.11.00.00	365	00403	ONDINE GENÈVOISE	Enseignement musical de base	260'000	260'000	308'450.00
03.11.00.00	365	00501	CADETS DE GENÈVE	Enseignement musical de base	337'300	337'300	337'300.00
03.11.00.00	365	01601	ETM-ÉCOLES DES MUSIQUES ACTUELLES ET DES TECHNOLOGIES MUSICALES	Enseignement musical de base	735'000	689'530.00	689'530.00
03.11.00.00	365	01701	ASSOCIATION ESPACE MUSICAL CRÉATIF ET PÉDAGOGIQUE	Enseignement musical de base	129'350	129'350	129'350.00
03.11.00.00	365	09901	ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DE LA MUSIQUE IMPROVISÉE (AMR)	Enseignement musical de base	238'800	238'800	238'800.00
Sous-total				Enseignement musical de base	28'905'460	29'321'990	28'969'910.00
03.32.00.00	361	02201	SUBVENTION CANTONALE POUR LA FORMATION DE BASE - COURS INTERENTREPRISES HORS CANTON	Orientation et formation des adultes	228'000	274'000	194'321.45
03.32.00.00	365	02401	SUBVENTION CANTONALE ORDINAIRE AU FPPP	Orientation et formation des adultes	1'875'000	1'950'000	1'894'999.00
03.32.00.00	365	02501	SUBVENTION CANTONALE EXTRAORDINAIRE AU FPPP	Orientation et formation des adultes	1'100'000	1'100'000	1'067'725.30
03.32.00.00	365	08801	COURS À DIVERS ORGANISMES *	Orientation et formation des adultes	609'600	630'000	378'698.75
03.32.00.00	365	08901	SUBVENTION CANTONALE POUR LA FORMATION DE BASE - COURS INTERENTREPRISES *	Orientation et formation des adultes	850'400	892'000	635'888.00
03.32.00.00	365	09101	SUBVENTION QUALIFICATION * (ARTICLE 41) *	Orientation et formation des adultes	1'293'500	1'293'500	1'030'754.80
Sous-total				Orientation et formation des adultes	5'956'500	6'139'500	5'002'387.30
06.07.11.00	365	00207	PRIX MICHEL BAETTIG	Soutien aux entreprises et manifestations économiques	5'000		
06.07.11.00	365	00314	LEONARDO	Soutien aux entreprises et manifestations économiques	25'000	25'000	25'000.00
06.07.11.00	365	00506	BIO ALPS	Soutien aux entreprises et manifestations économiques	60'000		
06.07.11.00	365	00604	FFRSF FONDATION FRANCO-SUISSE POUR RECHERCHES ET TECHNOLOGIES (F)	Soutien aux entreprises et manifestations économiques	35'000	35'000	
06.07.21.00	364	00103	SUBVENTION FAE - FONDATION AIDE AUX ENTREPRISES	Soutien aux entreprises et manifestations économiques	5'700'000	9'129'820	
06.07.21.00	364	00102	MIPM	Soutien aux entreprises et manifestations économiques	110'000		
06.07.21.00	364	00115	PROMOTION ECONOMIQUE FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Soutien aux entreprises et manifestations économiques		193'500	979'360.03
06.07.21.00	364	00202	BIDATA	Soutien aux entreprises et manifestations économiques	50'000		
06.07.21.00	364	00302	BIO ALPS - ADM.	Soutien aux entreprises et manifestations économiques	60'000		
06.07.21.00	364	00401	PRIX INDUSTRIE ET HORLOGERIE	Soutien aux entreprises et manifestations économiques	31'000		
06.07.21.00	365	00514	OFFICE GENEVOIS DE CAUTIONNEMENT MUTUEL POUR COMMERÇANTS ET ARTISANS	Soutien aux entreprises et manifestations économiques		4'000	100'000.00
06.07.21.00	365	00615	OFFICE SUISSE D'EXPANSION COMMERCIALE	Soutien aux entreprises et manifestations économiques			4'000.00
06.07.21.00	365	00715	OCGM (OFFICE GENEVOIS DE CAUTIONNEMENT MUTUEL)	Soutien aux entreprises et manifestations économiques			47'500.00
06.07.21.00	365	00914	SERVICE DE INTÉRÊT AUX PMI	Soutien aux entreprises et manifestations économiques			23'236.95
06.07.21.00	365	01212	INCUBATEUR - E-CLOSION	Soutien aux entreprises et manifestations économiques	2'300'000	2'200'000	2'022'711.00
06.07.21.00	365	01302	SUBVENTION OFI	Soutien aux entreprises et manifestations économiques	990'000	990'000	992'500.00
06.07.21.00	365	09916	INSTITUTIONS PRIVEES	Soutien aux entreprises et manifestations économiques			759'592.20

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR THEME

Liste établie à partir du PB 2007 non encore amendé

SERVICE	MATURE	SUBS MATURE	LIBELLÉ	Thème/prestation	PROJET DE BUDGET 2007	BUDGET 2006	COMPTE 2005
Sous-total				Soutien aux entreprises et manifestations économiques	9 370 000	12 577 320	4 953 900,18
06.01.02.00	365	07014	COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION SUR LE LÉMAN (CGN)	Promotion du tourisme	1 200 000	1 114 237	12 800 82,50
06.02.70.00	365	08114	GLCT - TELEPHONIQUE DU SALEVE	Promotion du tourisme	300 000	150 000	125 000,00
06.07.11.00	360	00114	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE À L'OFFICE NATIONAL DU TOURISME	Promotion du tourisme	13 000	13 000	13 000,00
06.07.11.00	365	00315	FONDATION POUR LE TOURISME	Promotion du tourisme	485 000	485 000	932 500,00
Sous-total				Promotion du tourisme	1 998 000	1 762 237	2 350 582,50
06.06.00.00	362	08010	LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE MALADIES ET RAVAGEURS	Promotion de l'agriculture	18 000	25 000	4 165,20
06.06.00.00	364	07310	ASSOCIATION SUISSE POUR L'ENCOURAGEMENT DU CONSEIL D'EXPLOITATION EN AGRICULTURE	Promotion de l'agriculture	52 500	52 500	51 347,00
06.06.00.00	364	07410	CENTRALE SUISSE DE CULTURE MARAÎCHÈRE	Promotion de l'agriculture	9 000	9 000	8 581,00
06.06.00.00	364	07510	AGRIAGE - VULGARISATION	Promotion de l'agriculture	163 000	163 000	150 000,00
06.06.00.00	364	07610	OFFICE TECHNIQUE DE CULTURE MARAÎCHÈRE	Promotion de l'agriculture	91 000	91 000	89 000,00
06.06.00.00	364	07710	INSTITUT DE RECHERCHE AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Promotion de l'agriculture	10 000	10 000	
06.06.00.00	364	08910	SERVICE DE CONSULTATION EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE LAITIÈRE	Promotion de l'agriculture	50 000	50 000	72 491,50
06.06.00.00	364	09110	CENTRE NATIONAL DU CHEVAL	Promotion de l'agriculture	5 000	5 000	5 000,00
06.06.00.00	364	09210	OFFICE INTERNATIONAL DE CERTIFICATION	Promotion de l'agriculture	8 000	10 000	7 458,00
06.06.00.00	364	09911	AGRICULTURE: SUBVENTIONS DIVERSES *	Promotion de l'agriculture	5 000	5 000	
06.06.00.00	365	00120	MESURES D'URGENCE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE GENEVOISE	Promotion de l'agriculture	300 000	300 000	10 738 12,55
06.06.00.00	365	00220	SUBVENTION AU FONDS DE COMPENSATION AGRICOLE	Promotion de l'agriculture	1 670 000	1 670 000	10 000 000,00
06.06.00.00	365	00300	SUBVENTION AU FONDS DE PROMOTION AGRICOLE	Promotion de l'agriculture	50 000	50 000	13 900 000,00
06.06.00.00	365	01017	MODES DE PRODUCTION ET MATIÈRES PREMIÈRES RENOUVELABLES	Promotion de l'agriculture	95 000	95 000	20 000,00
06.06.00.00	365	01116	PRESERVATION ESPACE RURAL ET RESSOURCES NATURELLES	Promotion de l'agriculture	40 000	40 000	280 000,00
06.06.00.00	365	01213	OPAGE (OFFICE DE PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES DE GENÈVE)	Promotion de l'agriculture	32 481,75	32 481,75	
06.06.00.00	365	07210	AMÉLIORATIONS FONCIÈRES	Promotion de l'agriculture	11 500	11 500	10 759,00
06.06.00.00	365	07813	SOCIÉTÉS AGRICOLES	Promotion de l'agriculture	25 000	50 000	
06.06.00.00	365	08012	LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE MALADIES ET RAVAGEURS	Promotion de l'agriculture	100 000	100 000	67 840,11
06.06.00.00	365	08711	ENCOURAGEMENT À L'ÉLEVAGE ET L'AMÉLIORATION DU BÉTAIL	Promotion de l'agriculture	16 200,90	16 200,90	16 200,90
06.06.00.00	365	08810	ALPAGE DU BÉTAIL GENEVOIS	Promotion de l'agriculture	12 200	12 200	6 000,00
06.06.00.00	365	09011	FONDATION DU MUSÉE DU MACHINISME AGRICOLE DE CHABLINS	Promotion de l'agriculture	600 000	600 000	360 534,00
06.06.00.00	365	09912	CONTRIBUTIONS POUR DES PRESTATIONS ÉCOLOGIQUES	Promotion de l'agriculture	3 000	3 000	2 000,00
06.06.00.00	365	09917	AGRICULTURE: AUTRES SUBVENTIONS *	Promotion de l'agriculture	14 000	14 000	
06.06.00.00	365	09919	SUBVENTIONS SUITE À DES ÉPIZOOTIES	Promotion de l'agriculture	3 366 200	3 366 200	4 647 671,01
Sous-total				Promotion de l'agriculture	3 270 000	3 366 200	32 000,00
06.06.00.00	365	08212	SUBVENTION L'AOVG (ASSOCIATION DES ORGANISATIONS VITICOLES GENEVOISES)	Promotion de la viticulture	32 000	32 000	41 815,25
06.06.00.00	365	00140	OPAGE (OFFICE DE PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES DE GENÈVE)	Promotion de la viticulture	54 000	65 000	51 688,175
06.06.06.00	365	00231	AOVG (ASSOCIATION DES ORGANISATIONS VITICOLES GENEVOISES)	Promotion de la viticulture	436 000	435 000	
06.06.06.00	365	00320	SUBVENTION AU FONDS DE PROMOTION AGRICOLE	Promotion de la viticulture	522 000	532 000	501 834,00
07.01.00.00	365	01711	SERVICE CIVIL	Marché du travail			87 513,45
07.03.00.00	365	00213	ASSOCIATION SUISSE DU TRAVAIL À DOMICILE	Marché du travail			4 611,00
07.03.00.00	365	00311	ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL	Marché du travail			770,00
07.03.00.00	365	00411	ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'INSPECTION DES TRAVAILLEURS	Marché du travail			2 500,00
07.04.01.00	365	00219	INTERMITTENTS DU SPECTACLE	Marché du travail	150 000	150 000	200 000,00
07.04.01.00	365	06505	PROGRAMME D'OCCUPATION	Marché du travail	200 000	200 000	80 000,00
07.04.01.00	365	06910	ASSOCIATION LE TRIALOGUE	Marché du travail			184 555,95
07.04.02.00	364	00121	SUBVENTION EN FAVEUR DE LA POLITIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL	Marché du travail	430 000	430 000	569 950,40

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR THEME
 Liste établie à partir du PB 2007 non encore amendé

SERVICE	NATURE	LIBELLÉ	Thème/prestation	PROJET DE BUDGET 2007	BUDGET 2006	COMPTE 2005
06.03.50.000	365_00002	SUBVENTIONS DIVERSES	Transports publics	5'300'936		24'000.00
06.03.51.000	363_00107	AUGMENTATION SUBVENTION AUX TPG DUE AU TRANSFERT D'ACTIF	Transports publics	132'605'691	125'599'618	121'586'781.00
06.03.51.000	363_00114	ENVELOPE BUDGETAIRE TPG POUR LE TRAFIC D'AGGLOMERATION	Transports publics		12'000'000	10'280'000.00
06.03.51.000	363_00212	SUBVENTION SPECIALE POUR LE RENOUVELLEMENT DU MATERIEL ROULANT	Transports publics	9'500'000	9'203'400	9'203'400.00
06.03.51.000	363_00511	INDEMNITES AUX TPG POUR LE TRAFIC REGIONAL	Transports publics		-5'400'000	-1'848'489.00
06.03.51.000	363_00701	REDUCTION DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES GENERALES, BUDGET 2006 TPG	Transports publics	17'360'000	18'701'500	16'728'894.00
06.03.51.000	365_00124	SOCIETE DES MOQUETTES GENOVEYSOIS NAVIGATION S.A.	Transports publics			-36'591.50
06.03.51.000	365_00217	GARANTIE DE RECETTES POUR UNIRESO	Transports publics	180'000	180'000	
06.03.51.000	365_00404	INDEMNITES AUX TPN POUR LE TRAFIC REGIONAL	Transports publics	10'850'000	321'200	
06.03.51.000	365_00502	FRAIS COMMUNAUTE TARIFAIRE	Transports publics	700'000	300'000	
06.03.51.000	365_00602	GARANTIE POUR DIMINUTION DES CONTRIBUTIONS FEDERALES (FAB)	Transports publics	690'000	750'000	
06.03.51.000	367_00114	INDEMNITES ALA SNCF POUR LES TRAINS REGIONAUX	Transports publics	175'000		616'103.92
06.03.51.000	367_00402	PARTICIPATION LIGNES T C CONSEIL GENERAL 74 (GLCT)	Transports publics			
Sous-total				161'737'627	144'924'718	141'498'178.42
06.06.00.000	363_00050	SUBVENTIONS TACTICES - INTERETS SUR DOTATIONS FIDP	Logement	4'000'000	5'000'000	4'468'999.00
06.06.00.000	363_00051	SUBVENTIONS TACTICES - INTERETS SUR DOTATIONS FPLC	Logement	1'000'000	50'000	50'000.00
06.06.00.000	365_07151	SUBVENTION AU RASSEMBLEMENT EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE SOCIALE DU LOGEMENT	Logement	50'000		
06.06.00.000	365_00650	SUBVENTION TACTICE - INTERETS SUR PRÊT (FONDATION UNIVERSITAIRE POUR LE LOGEMENT DES ETUDIANTS)	Logement	50'000	45'056	38'381.00
06.06.00.000	365_00150	INDEMNITE POUR RENTE DROIT SUPERFICIE + COUV.URE BUD. EXPL. CITE U	Logement	819'000		
06.06.00.000	365_00151	INDEMNITE POUR RENTE DROIT SUPERFICIE + COUV. BUD EXPL. EXTENSION CITE U	Logement	700'000		
Sous-total				6'619'000	5'095'056	4'557'380.00
06.04.67.000	360_00115	PROGRAMME CONFEDERATIONCANTONS	Protection des ressources et de l'environnement	28'000	28'000	25'083.00
06.04.67.000	360_00212	INFENERGIE	Protection des ressources et de l'environnement	30'000	31'349.00	30'000
06.04.67.000	364_00314	ENGAGEMENT A L'UTILISATION D'ENERGIES RENOUVELABLES ET A L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE	Protection des ressources et de l'environnement	1'000'000	500'000	647'876.00
06.04.67.000	364_00414	ENGAGEMENT AU RECOURS A L'ENERGIE RENOUVELABLE	Protection des ressources et de l'environnement		500'000	352'124.00
06.04.67.000	365_00129	ASSOCIATION MINERIE	Protection des ressources et de l'environnement			12'500.00
06.05.04.000	365_07912	INDEMNITES AUX PECHERES PROFESSIONNELS POUR L'ECOULEMENT DU POISSON BLANC	Protection des ressources et de l'environnement	2'100	2'100	1'900.00
06.05.04.000	365_08213	SUBVENTIONS RELATIVES A LA NATURE ET AUX SITES NATURELS	Protection des ressources et de l'environnement	38'000	40'000	38'195.00
06.05.04.000	365_08311	SUBVENTIONS RELATIVES A L'EDUCATION A LA NATURE	Protection des ressources et de l'environnement	10'000	30'000	30'727.35
06.08.11.000	367_00211	CIPEL (COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DU LEMAN)	Protection des ressources et de l'environnement	110'000	110'000	92'537.75
06.09.67.000	361_00115	FONDS ENERGIE DES COLLECTIVITES PUBLIQUES - SUBVENTIONS ACCORDEES AU CANTON COMMUNES	Protection des ressources et de l'environnement	1'800'000	1'800'000	618'560.00
06.09.67.000	362_00113	FONDS ENERGIE DES COLLECTIVITES PUBLIQUES - SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMMUNES	Protection des ressources et de l'environnement	1'400'000	1'400'000	432'692.70
06.09.76.000	362_00111	SOUTIEN AUX ACT. D'INFO. DE SENSIBILISATION ET DE FORM. AUX COMMUNES	Protection des ressources et de l'environnement	100'000	100'000	120'915.40
06.09.76.000	364_00117	SOUTIEN AUX ACTIVITES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION A LA SADEC	Protection des ressources et de l'environnement			100'000.00
06.09.76.000	365_00133	SOUTIEN AUX ACTIVITES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION A LA SADEC	Protection des ressources et de l'environnement			1'888.00
06.09.65.000	360_00112	FONDS CANTONALE DE RENATAURATION - PARTICIPATION A LA CONFEDERATION	Protection des ressources et de l'environnement	20'000	20'000	18'000.00
06.09.65.000	362_00113	FONDS CANTONALE DE RENATAURATION - SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMMUNES	Protection des ressources et de l'environnement	170'000	200'000	87'000.00
06.09.65.000	364_00511	MANEGURE DU BARRAGE DU SEUJET	Protection des ressources et de l'environnement	165'000	165'000	164'362.15
06.09.65.000	366_07010	FONDS CANTONALE DE RENATAURATION - PARTICIPATION A DES PRIVÉS	Protection des ressources et de l'environnement	50'000	50'000	29'900.00
06.09.65.000	367_07010	FONDS CANTONALE DE RENATAURATION - PARTICIPATION DANS LE CADRE DES CONTRATS DE RIVERIES TRANSPON VALIERS	Protection des ressources et de l'environnement	1'000'000	1'300'000	520'023.89
06.09.69.200	365_00412	SUBVENTIONS RELATIVES A LA FAUNE	Protection des ressources et de l'environnement	60'000	60'000	48'294.75
06.09.69.200	365_00413	SUBVENTIONS SUITE AUX DEGATS CAUSES PAR DES SANGLIERS	Protection des ressources et de l'environnement	150'000	150'000	81'112.20
06.09.69.200	365_00511	SUBVENTIONS SUITE AUX DEGATS CAUSES PAR DES ANIMAUX	Protection des ressources et de l'environnement	200'000	110'000	47'010.70

Liste établie à partir du PB 2007 non encore amendé

SERVICE	NATURE	SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Thème/prestation	PROJET DE BUDGET 2007	BUDGET 2006	COMPTE 2005
06.90.94.00	365	07014	FONDS FORESTIER - SUBVENTIONS AUX COMMUNES (LIEES AUX SUBVENTIONS FEDERALES)	Protection des ressources et de l'environnement	52000	100000	56606.00
06.90.94.00	365	07018	FONDS FORESTIER - SUBVENTIONS DIVERSES	Protection des ressources et de l'environnement	10000	70000	9542.00
06.90.94.00	365	07117	FONDS FORESTIER - SUBVENTIONS DIVERSES (LIEES AUX SUBVENTIONS FEDERALES) *	Protection des ressources et de l'environnement	33000	50000	50000.00
06.01.15.00	362	00112	SOUTIEN AUX AGENDAS 21 COMMUNAUX	Protection des ressources et de l'environnement	50000	40000	40000.00
06.01.15.00	365	00221	PRIX CANTONAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE	Protection des ressources et de l'environnement	40000	6'855'100	3'640'209.89
06.06.20.00	363	00119	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE (HUG)	Protection des ressources et de l'environnement	6'403'100	6'855'100	6'855'100
06.06.20.00	363	00209	SUBVENTION RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE (HUG)	Établissements hospitaliers	671'845'000	687'995'000	687'995'000
06.06.30.00	363	00119	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CLINIQUE DE JOLI-MONT ET MONTANA	Établissements hospitaliers	750'000'000	750'000'000	750'000'000.00
06.06.30.00	363	00202	SUBVENTION UTILISATION TERRAINS ET BATIMENTS	Établissements hospitaliers	157'450'000	159'750'000	159'96'108.00
06.06.30.00	363	00202	SUBVENTION UTILISATION TERRAINS ET BATIMENTS	Établissements hospitaliers	157'530'000	157'530'000	157'530'000
06.05.11.00	361	00113	INTERASSOCIATION DE SAUVETAGE	Établissements hospitaliers	764'165'390	761'662'908.00	761'662'908.00
06.05.11.00	363	00216	HUG - CENTRALE 144	Aide sanitaire d'urgence	30000	30000	29679.50
06.05.11.00	365	07911	ASSOCIATION POUR LA PREVENTION DU TABAGISME	Aide sanitaire d'urgence	1757'000	1757'000	1757'000
06.90.98.00	365	04311	RIEN NE VA PLUS - CENTRE DE PREVENTION DES PROBLEMES DU JEU EXCESSIF	Aide sanitaire d'urgence	1787'000	1787'000	1786'679.50
06.90.98.00	365	09702	ACTION PREVENTION DU JEU *	Prévention des dépendances	500000	500000	500000.00
06.90.99.00	365	00110	DIME DE L'ALCOOL - ACTIONS DE PREVENTIONS *	Prévention des dépendances	154800	154800	154800.00
06.90.99.00	365	00209	FECPA - FEDERATION GENEVOISE POUR LA PREVENTION DE L'ALCOOLISME	Prévention des dépendances	45200	45200	45200.00
06.90.99.00	365	00302	CROIX-BLEUE GENEVOISE	Prévention des dépendances	11'000'000	11'000'000	11'02'600.00
06.05.11.00	365	02212	LIGUE PULMONAIRE GENEVOISE	Prévention des dépendances	446200	430000	430000.00
06.05.11.00	365	02212	LIGUE GENEVOISE CONTRE LE RHUMATISME	Prévention des dépendances	1100000	700000	700000.00
06.05.11.00	365	09210	FONDATION GENEVOISE POUR LE DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN	Prévention des dépendances	2'356'200	2'300'000	2'102'600.00
06.05.11.00	365	07115	DIALOGA	Prévention des maladies non transmissibles	12'150	12'150	12'150.00
06.05.11.00	365	07209	PVA (PERSONNES VIVANT AVEC)	Prévention des maladies non transmissibles	91000	81000	81000.00
06.05.11.00	365	07309	MINISTRE SIDA	Prévention des maladies non transmissibles	1000000	1000000	1000000.00
06.05.11.00	365	07401	PREMIERE LIGNE	Prévention des maladies non transmissibles	11'093'150	11'093'150	11'093'150.00
06.05.11.00	365	06601	ASFAG	Prévention des maladies non transmissibles	1770000	1320000	1520000.00
06.03.21.00	365	00117	FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile) - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Prévention des maladies transmissibles	2560000	2500000	2500000.00
06.03.21.00	365	00141	FSASD - SUBVENTION EN NATURE, MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	Prévention des maladies transmissibles	53'450'000	83'458'000	84'138'581.00
06.03.21.00	365	00142	FSASD - SUBVENTION EN NATURE, MISE A DISPOSITION DE MATERIEL INFORMATIQUE	Prévention des maladies transmissibles	849'322'89	834'580'000	841'385'81.00
06.03.21.00	365	00116	FONDATION IRIS	Prévention des maladies transmissibles	239760	239760	239760.00
06.05.11.00	364	00101	ONEX SANTE	Aide à domicile	1891'458	1891'458	1891'458.00
06.05.11.00	365	00138	ACTION DE PREVENTION DE LA SANTE *	Aide à domicile	87063'527	83'458'000	84'138'581.00
06.05.11.00	365	07511	DIVERSES ACTIONS DE PREVENTION	Accueil institutionnel de personnes vivant à domicile	1563950	1563950	1563950.00
06.05.11.00	365	07610	ASH-GENEVE ASSOCIATION SUISSE DES INFIRMIERES-INFIRMIERS SECTION DE GENEVE	Accueil institutionnel de personnes vivant à domicile	373'330'000	372'890'000	372'890'000.00
06.05.11.00	365	07811	CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA SANTE PUBLIQUE	Accueil institutionnel de personnes vivant à domicile	41'429'42	57'297'500	57'297'500.00
06.05.41.00	361	00311	CENTRE SUISSE INFORMATION TOXICOLOGIQUE	Accueil institutionnel de personnes vivant à domicile	5706'882	5729'750	5729'750.00
06.05.11.00	365	00116	FONDATION IRIS	Santé - Divers	861000	861000	1000000.00
06.05.11.00	364	00101	ONEX SANTE	Santé - Divers	500000	1'390'000	1083'985.50
06.05.11.00	365	00138	ACTION DE PREVENTION DE LA SANTE *	Santé - Divers	663'392	1'390'000	287'189.50
06.05.11.00	365	07511	DIVERSES ACTIONS DE PREVENTION	Santé - Divers	1500000	1500000	1500000.00
06.05.11.00	365	07610	ASH-GENEVE ASSOCIATION SUISSE DES INFIRMIERES-INFIRMIERS SECTION DE GENEVE	Santé - Divers	20000.00	20000.00	20000.00
06.05.41.00	361	00311	CENTRE SUISSE INFORMATION TOXICOLOGIQUE	Santé - Divers	635'98	635'98	62'500.00

Liste établie à partir du PB 2007 non encore amendé

SERVICE	NATURE	LIBELLÉ	Thème/prestation	PROJET DE BUDGET 2007	BUDGET 2006	COMPTE 2005
06.05.41.00	3.65_07.211	ASSOCIATION DES PHARMACIENS	Santé - Divers		14'000	14'000.00
07.14.11.00	3.65_00.134	EMS - SUBVENTION D'EXPLOITATION * FONDATION POUR L'EXPLOITATION DE PENSIONS POUR PERSONNES AGÉES LA VESPERALE (TERRAINS)	Santé - Divers	863'392	2'478'598	2'617'585.00
07.14.11.00	3.65_01.102	FEGBMS (FEDERATION GENEVOISE DES EMS)	EMS	41'600	84'27'000	89'238'415.00
06.05.11.00	3.65_08.513	FEGBMS (FEDERATION GENEVOISE DES EMS)	EMS		41'600	
07.14.11.00	3.65_08.812	CROIX ROUGE GENEVOISE	Aide sociale générale	2'500'000	2'300'000	3'500'000.00
07.14.11.00	3.65_04.610	CENTRE SOCIAL PROTESTANT GENÈVE	Aide sociale générale	88'411'000	86'986'000	92'738'415.00
07.14.11.00	3.65_04.710	CARITAS-GENÈVE	Aide sociale générale	30'000	30'000	300'000.00
07.14.11.00	3.65_07.512	DIVERSES ACTIONS SOCIALES PONCTUELLES	Aide sociale générale	300'000	300'000	300'000.00
07.14.11.00	3.65_08.810	CARRÉFOUR PRISON	Aide sociale générale	750'000	750'000	251'341.00
07.14.11.00	3.66_01.002	CONTRIBUTION AU PLACEMENT HORS CANTON DANS LE CADRE DE LA C.I.S	Aide sociale générale	150'000	150'000	150'000.00
07.90.52.00	3.65_04.000	ASSOCIATION LA PAQUERETTE DES CHAMPS	Aide sociale générale	180'000	205'000	
07.14.11.00	3.61_00.010	FÉDÉRATION ROMANDE ET TESSINOISE DES SERVICES DE CONSULTATION CONJUGALE	Aide sociale générale	2'735'000	2'705'000	2'001'341.00
07.14.11.00	3.63_02.010	COMMISSION CANTONALE DE LA FAMILLE	Assistance aux familles	4'500	4'500	4'500.00
07.14.11.00	3.65_02.010	PRO JUVENTUTE - CARTE FAMILLE GIGOGNE	Assistance aux familles	50'000	50'000	128'799.70
07.14.11.00	3.65_02.110	ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES	Assistance aux familles	180'000	180'000	180'000.00
07.14.11.00	3.65_02.211	COMPAGNA	Assistance aux familles	58'500	58'500	58'500.00
07.14.11.00	3.65_02.312	PRO-FILIA GENÈVE	Assistance aux familles	25'000	25'000	25'000.00
07.14.11.00	3.65_02.410	FÉDÉRATION GENEVOISE DE SERVICES PRIMÉS DE CONSULTATIONS CONJUGALES ET FAMILIALES	Assistance aux familles	20'250	20'250	20'250.00
07.90.52.00	3.65_03.200	SOLIDARITE FEMMES	Assistance aux familles	568'250	568'250	647'049.70
07.90.52.00	3.65_03.600	ASSOCIATION VIOL SECOURS	Assistance aux femmes en difficulté	600'000	600'000	600'000.00
07.90.52.00	3.65_04.802	SOS FEMMES	Assistance aux femmes en difficulté	240'000	240'000	255'000.00
07.90.52.00	3.65_04.902	ARABELLE FOYER D'HEBERGEMENT AVEC CRÈCHE	Assistance aux femmes en difficulté	280'000	280'000	220'000.00
07.14.11.00	3.65_05.110	PLURIELS - CENTRE DE CONSULTATION ET D'ETUDES ETHNOPSYSCHOLOGIQUES POUR MIGRANTS	Assistance aux femmes en difficulté	1'620'000	1'620'000	1'575'000.00
07.14.11.00	3.65_03.410	FORUM SANTE	Assistance aux migrants	220'000	220'000	220'000.00
07.14.11.00	3.65_03.810	ASSUJAS - ASSOCIATION SUISSE DES ASSURÉS	Assistance aux migrants	220'000	220'000	220'000.00
07.14.11.00	3.65_04.310	TEL 143 LA MAIN TENDUE	Information et prévention sociale	40'000	40'000	30'000.00
07.14.13.00	3.66_06.601	OFFICE CANTONAL DES PERSONNES AGÉES - JOURNAL GENERATIONS	Information et prévention sociale	103'500	103'500	103'500.00
07.90.52.00	3.65_02.310	PRO MENTE SANJA ASSOCIATION ROMANDE	Information et prévention sociale	200'000	200'000	275'000.00
07.90.52.00	3.65_03.100	FONDATION HEALTH ON THE NET	Information et prévention sociale	700'000	700'000	700'000.00
07.90.52.00	3.65_03.400	ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES PERSONNES AGÉES EN ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX (EMS) ET DE LEURS FAMILLES (APAF)	Information et prévention sociale	200'000	200'000	200'000.00
07.90.52.00	3.65_05.101	MAISON GENEVOISE DES MÉDIATIONS	Information et prévention sociale	128'000	128'000	128'000.00
07.14.11.00	3.65_06.210	ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE INDUSTRIEL - API	Information et prévention sociale	1'411'500	1'411'500	1'476'500.00
07.14.11.00	3.65_06.810	ASSOCIATION RÉALISE	Réinsertion socio-professionnelle	151'000	151'000	151'000.00
07.90.52.00	3.65_04.702	ENTREPRISE SOCIALE L'ORANGÈRE	Réinsertion socio-professionnelle	350'000	350'000	350'000.00
07.90.52.00	3.65_05.602	IPF FONDATION INTEGRATION POUR TOUS	Réinsertion socio-professionnelle	171'000	171'000	171'000.00
05.01.00.00	3.65_07.150	ASSOCIATION HANDICAPES ARCHITECTURE URBANISME (HAU)	Réinsertion socio-professionnelle	832'000	832'000	832'000.00
07.14.11.00	3.65_01.811	FONDATION TRANSPORT HANDICAP - MOBILITE POUR TOUS	Intégration sociale, aide et loisirs pour personnes handicapées	20'000	20'000	20'000.00
			Intégration sociale, aide et loisirs pour personnes handicapées	150'000	150'000	150'000.00

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR THEME
 Liste établie à partir du PB 2007 non encore amendé

SERVICE	NATURE	SOUS-NATURE	LIBELLÉ	Theme/prestation	PROJET DE BUDGET 2007	BUDGET 2006	COMPTE 2005
07-14-11.00	365	06302	ASSOCIATION ANYATAS POUR PERSONNES MENTALEMENT HANDICAPÉES	Intégration sociale, aide et besoins pour personnes handicapées	40'000	40'000	40'000,00
07-14-11.00	365	06500	ACTIONS SOUTIEN INTÉGRATION PERSONNES HANDICAPÉES	Intégration sociale, aide et besoins pour personnes handicapées	500'000	500'000	20'968,05
07-14-11.00	365	06610	INSEME GENÈVE - ASSOCIATION GENEVOISE DE PARENTS ET DAMES DE PERSONNES MENTALEMENT HANDICAPÉES	Intégration sociale, aide et besoins pour personnes handicapées	60'000	60'000	
07-14-11.00	365	07215	FONDATION TRANSPORT HANDICAP	Intégration sociale, aide et besoins pour personnes handicapées	626'500	626'500	626'500,00
07-14-11.00	365	07411	FÉDÉRATION SUISSE DE CONSULTATION EN MOYENS AUXILIAIRES POUR PERSONNES HANDICAPÉES - FSCMA	Intégration sociale, aide et besoins pour personnes handicapées	2'500	2'500	2'500,00
07-14-11.00	365	07612	PRO-INFRIMS	Intégration sociale, aide et besoins pour personnes handicapées	140'000	140'000	20'250,00
07-14-11.00	365	07810	FONDATION CAP LOISIRS	Intégration sociale, aide et besoins pour personnes handicapées	975'000	975'000	975'000,00
07-14-11.00	365	08812	PROJET ASSOCIATION	Intégration sociale, aide et besoins pour personnes handicapées	38'000	38'000	38'000,00
07-14-11.00	365	08910	CEPCA - CENTRE DE FORMATION CONTINUE POUR ADULTES	Intégration sociale, aide et besoins pour personnes handicapées	67'500	67'500	67'500,00
07-14-11.00	365	09110	AGIS - ASSOCIATION GENEVOISE D'INSERTION SOCIALE	Intégration sociale, aide et besoins pour personnes handicapées	28'350	28'350	28'350,00
07-14-11.00	365	09310	CLUB EN FAUTEUIL ROULANT GENÈVE	Intégration sociale, aide et besoins pour personnes handicapées	50'000	50'000	50'000,00
07-90-52.00	365	02510	ASSOCIATION PAROLE	Intégration sociale, aide et besoins pour personnes handicapées	115'000	115'000	
07-90-52.00	365	03700	ASSOCIATION GÉRÉBRAL GENÈVE	Intégration sociale, aide et besoins pour personnes handicapées	80'000	80'000	40'000,00
07-90-52.00	365	03900	ASSOCIATION AUTREMENT AUJOURD'HUI	Intégration sociale, aide et besoins pour personnes handicapées	70'000	70'000	
Sous-total				Intégration sociale, aide et loisirs pour personnes handicapées	2'962'850	2'962'850	2'079'068,05
07-14-11.00	363	00101	EPH-ETABLISSEMENTS SOCIO-ÉDUCATIFS POUR PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES - EPSE - FONCTIONNEMENT	Places homes et ateliers pour personnes handicapées en EPH	12'629'475	12'550'000	13'411'173,00
07-14-11.00	363	00201	EPH-ETABLISSEMENTS SOCIO-ÉDUCATIFS POUR PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES - EPSE - UTILISATION IMMEUBLE	Places homes et ateliers pour personnes handicapées en EPH	3'020'710	3'020'710	3'020'710,00
07-14-11.00	363	00301	EPH-CENTRE D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE - FONCTIONNEMENT	Places homes et ateliers pour personnes handicapées en EPH	3'657'021	3'490'000	3'774'700,00
07-14-11.00	363	00401	EPH-CENTRE D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE - IMMEUBLE	Places homes et ateliers pour personnes handicapées en EPH	60'620	60'620	60'620,00
07-14-11.00	363	02001	EPH - SOCIÉTÉ GENEVOISE POUR L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE D'ADOLESCENTS ET D'ADULTES - SOIPA	Places homes et ateliers pour personnes handicapées en EPH	8'934'289		
07-14-11.00	365	00232	EPH-CENTRE ESPRIT (ARMÉE DU SALUT)	Places homes et ateliers pour personnes handicapées en EPH	1'292'000	1'292'000	243'000,00
07-14-11.00	365	00304	EPH-FHP FONDATION POUR L'HÉBERGEMENT PERSONNES HANDICAPÉES PSYCHIQUES	Places homes et ateliers pour personnes handicapées en EPH	3'805'000	3'805'000	3'872'225,00
07-14-11.00	365	00405	EPH-FONDATION AGLUES VERTES	Places homes et ateliers pour personnes handicapées en EPH	5'664'273	5'664'273	5'466'948,00
07-14-11.00	365	00504	EPH-CLAIRBOIS FONDATION EN FAVEUR DES PERSONNES POLYHANDICAPÉES	Places homes et ateliers pour personnes handicapées en EPH	7'085'569	15'459'000	15'748'000,00
07-14-11.00	365	00603	EPH-FONDATION ENSEMBLE	Places homes et ateliers pour personnes handicapées en EPH	3'085'482	6'342'080	6'022'305,00
07-14-11.00	365	00702	EPH-Foyer HANDICAP	Places homes et ateliers pour personnes handicapées en EPH	4'475'946	4'405'000	3'909'550,00
07-14-11.00	365	00902	EPH-SOCIÉTÉ LA COROLLE - COMMUNAUTÉ DE L'ARCHE	Places homes et ateliers pour personnes handicapées en EPH	486'000	486'000	200'000,00
07-14-11.00	365	00902	EPH-FONDATION TRAETS POUR L'INTÉGRATION SOCIALE	Places homes et ateliers pour personnes handicapées en EPH	1'724'000	1'724'000	1'900'000,00
07-14-11.00	365	01002	EPH-LA MAISON DES CHAMPS	Places homes et ateliers pour personnes handicapées en EPH	1'101'943	1'101'943	
07-14-11.00	365	07910	ASSOCIATION ARCADE 84	Places homes et ateliers pour personnes handicapées en EPH	93'462	90'000	90'000,00
07-90-52.00	365	04501	ASSOCIATION POUR L'APPARTEMENT DE JOUR	Places homes et ateliers pour personnes handicapées en EPH	200'000	200'000	200'000,00
Sous-total				Places homes et ateliers pour personnes handicapées en EPH	57'368'594	59'563'353	57'919'231,00
04-03-10.00	365	00103	F-INFORMATION - FILIGRANE	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes	515'000	515'000	515'000,00
04-03-10.00	365	00201	COMMUNAUTÉ D'INTÉRÊT POUR LA FORMATION ÉLÉMENTAIRE DES FEMMES	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes	70'000	70'000	300'000,00
04-03-10.00	365	00300	DIVERSES ASSOCIATIONS FÉMININES *	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes	585'000	585'000	90'000,00
Sous-total				Promotion de l'égalité entre femmes et hommes	585'000	228'850	905'000,00
04-01-01.00	365	01010	FONDS DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE - ACTIONS PONCTUELLES	Prévention de la violence et assistance aux victimes	800'000	800'000	228'850,00
07-09-51.00	365	00910	AVANT-ASSOCIATION DU CENTRE GENEVOIS DE CONSULTATION POUR LES VICTIMES UNPAPARONS	Prévention de la violence et assistance aux victimes	400'000	400'000	456'050,00
07-14-11.00	366	00610	UNPAPARONS	Prévention de la violence et assistance aux victimes	800'000	800'000	800'000,00
07-14-11.00	366	00115	UNPAPARONS (PRESTATIONS DESTINÉES AUX VICTIMES)	Prévention de la violence et assistance aux victimes	581'000	581'000	581'000,00
07-14-11.00	366	00200	INSTANCES D'INDÉMNISATION/LAVI	Prévention de la violence et assistance aux victimes	990'000	990'000	994'971,15

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR THEME
 Liste établie à partir du PB 2007 non encore amendé

SERVICE	SUBS-MATRICE	NATURE	LIBELLÉ	Thème/présentation	PROJET DE BUDGET 2007	BUDGET 2006	COMPTE 2005
04.01.01.00	365	.00915	PRESIDENCE - SUBVENTIONS DIVERSES *	Sous-total Activités scolaires et sociales jeunesse	14 091 390	15 113 390	15 216 056,25
06.01.02.00	365	.00131	PRESIDENCE ET SECRETARIAT GENERAL - SUBVENTIONS DIVERSES ASSOCIATIONS *		19 900	19 900	10 000,00
06.02.12.00	365	.00114	SERVICE FINANCIER : RESERVE POUR DECISIONS CE ET GC		90 000	90 000	38 380,00
02.01.02.00	363	.00100	FONDATION EVE EDMOND KAISER (CRÊCHE HOFIN)		11 500 000	1 500 900	1 284 800,00
03.31.00.00	362	.00801	CONTRIBUTION DE LETAT AU FINANCEMENT DES CRECHES *		12 599 900	1 609 900	1 333 180,00
03.31.00.00	363	.00860	PELLE ENFANCE		608 600	2 000 000	608 600,00
06.02.70.00	365	.09602	GLCT-RECTANGLE D'OR		20 000 000	2 000 000	15 122 500,00
06.02.70.00	365	.09812	SERVICE DES AFFAIRES EXTERIEURES : AUTRES SUBVENTIONS *		2 608 600	2 608 600	2 120 850,00
06.02.70.00	367	.00214	INTERREG II		80 000	80 000	80 000,00
07.14.29.00	363	.00119	HOSPICE GÉNÉRAL - FONCTIONNEMENT		90 000	90 000	90 000,00
02.03.02.00	366	.00103	REMISE DE COTTISATIONS A/VS	250 000	225 000	249 417,00	
03.31.00.00	365	.04201	POUR ENSEIGNEMENT MINEURS INVALIDES PLACES EN INSTITUTIONS PRIVÉES	420 000	395 000	339 417,00	
03.31.00.00	366	.00850	APRUI SOCIAL	82 170 545	74 112 000	47 317 612,00	
03.31.00.00	366	.00601	EXCURSIONS SCOLAIRES / CLASSES MULTICOLORES	Sous-total Hospice général fonctionnement	330 000	361 180	325 660,00
03.31.00.00	366	.00801	FRAIS DE PLACEMENTS		19 100	19 100	19 545,42
03.32.00.00	366	.00101	ALLOCATIONS D'APPRENTISSAGE		78 800 000	7 880 000	7 686 652,85
03.32.00.00	366	.00201	REBOURSEMENT DE TAXES POUR APPRENTIS		357 200 000	3 709 000	3 131 360,00
03.32.00.00	366	.00301	ALLOCATIONS POUR LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL		212 000	244 000	223 616,50
03.32.00.00	366	.00401	REBOURSEMENT DE TAXES POUR LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL		32 000	10 000	69 01,00
03.32.00.00	366	.01001	ALLOCATIONS ETUDES AUTOMATIQUES		116 290 000	1 459 000	1 673 887,00
03.32.00.00	366	.00801	ALLOCATIONS ETUDES SPECIALES		19 758 000	19 290 000	19 056 885,90
03.32.00.00	366	.00101	CONVERSIONS DE PRETS EN ALLOCATIONS		384 000	334 000	375 501,00
03.32.00.00	366	.00001	ALLOCATIONS D'ENTRAIDE		624 000	863 000	659 345,00
03.32.00.00	366	.04001	REBOURSEMENT TAXES	534 000	550 000	543 850,00	
03.32.00.00	366	.04201	REBOURSEMENT DES ECOLAGES DE MUSIQUE	381 000	387 000	761 289,50	
03.32.00.00	366	.05001	ALLOCATIONS D'ENCOURAGEMENT A LA FORMATION	350 000	360 000		
03.32.00.00	366	.05201	CHEQUES FORMATION	67 080 000	7 228 000	6 937 117,85	
04.05.02.00	366	.00213	PRISON DE CHAMP-DOLLON : PECULE ET VETEMENTS	25 680 000	2 018 000	2 197 776,00	
04.05.04.00	366	.00117	SERVICE DE PROTECTION ET D'INSERTION - RECLASSEMENT DES DETENUS LIBERES	685 000	726 350	680 288,20	
04.05.05.00	366	.00213	PECULE ET VETEMENTS	177 110	177 110	177 049,45	
05.06.00.00	366	.07750	SUBVENTION AU LOGEMENT SOCIAL	254 722	226 562	241 735,50	
05.06.00.00	366	.07850	CHARGES DES PRETS SANS INTERETS ET A TAUX REDUITS (HCM-HLM)	37 000 000	41 653 000	41 047 112,95	
05.06.00.00	366	.07950	ALLOCATIONS DE LOGEMENT "SECTEUR SUBVENTIONNE"	100 000	250 000	97 750,55	
05.06.00.00	366	.08050	ALLOCATIONS DE LOGEMENT "SECTEUR LIBRE"	10 000 000	11 500 000	10 519 148,30	
05.06.00.00	366	.08150	SUBVENTION EN FAVEUR DES HABITATIONS MIXTES	100 000 000	9 800 000	9 431 372,40	
05.06.00.00	366	.06250	SUBVENTION EPARGNE LOGEMENT	50 000 000	3 300 000	3 789 179,25	
05.06.00.00	366	.06550	PRISES EN CHARGE DES LOYERS IMPAYES DE PERSONNES EVACUEES ET RELOGEES	10 000	10 000		
07.11.05.01	366	.00501	APRUI SOCIAL	80 000	80 000	739 42,00	
07.14.11.00	360	.00111	PART DU CANTON A L'AVS	50 000	50 000		
07.14.11.00	360	.00211	PART DU CANTON A L'AI	82 553 000	77 489 000	77 489 000,00	
07.14.29.00	366	.00102	HOSPICE GENERAL - PRESTATIONS AUX PERSONNES PHYSIQUES	120 293 000	120 216 000	120 796 545,00	
07.14.33.00	366	.00114	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES FEDERALES (PCF) - OCCA	160 623 388	170 623 388	154 400 000,00	
07.14.33.00	366	.00214	ABONNEMENTS TFG - OCCA	248 895 066	236 000 000	224 044 809,70	
				6 564 000	6 350 000	6 307 770,80	

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR THEME
 Liste établie à partir du PB 2007 non encore amendé

SERVICE	SOURCE-NATURE	LIBELLÉ	Thème/préstation	PROJET DE BUDGET 2007	BUDGET 2006	COMPTE 2005
071433.00	366.00314	OFFICE CANTONAL DES PERSONNES AGEES ; SERVICE SOCIAL	Prestations sociales	10'000	15'000	3'781.25
071433.00	366.00412	PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES CANTONALES (PCC) - OCPA	Prestations sociales	175'977'234	170'000'000	158'342'318.71
071433.00	366.00512	OFFICE CANTONAL DES PERSONNES AGEES ; PRESTATIONS D'ASSISTANCE	Prestations sociales	41450'000	3'500'000	2'967'818.80
071451.00	366.00116	SUBSIDES AUX ASSURÉS À RESSOURCES MODESTES OU DEBITEURS	Prestations sociales	176'100'000	138'100'000	238'723'355.45
071451.00	366.00313	CRÉANCE IRRECouvrABLES DES ASSURÉS À RESSOURCES MODESTES	Prestations sociales	34'500'000	30'000'000	
071451.00	366.00502	SUBSIDES PARTIELS AUX ASSURÉS À RESSOURCES MODESTES	Prestations sociales	51'100'000	64'100'000	
060511.00	366.00212	HOSPITALISATION HORS CANTON	Prestations sociales	3'600'000	4'000'000	3'015'683.90
140100.00	366.00110	EMOLUMENTS DE L'ASSISTANCE JURIDIQUE	Prestations sociales	1'670'000	1'340'326	1'497'352.10
140100.00	366.00215	TRADUCTIONS, TÉMOINS, EXPERTISES AJ	Prestations sociales	124'812	125'000	115'648.98
140100.00	366.00311	FRAIS D'ASSISTANCE JURIDIQUE	Prestations sociales	9'460'188	8'737'607	8'125'342.10
		Sous-total	Prestations sociales	1'186'989'520	1'144'312'523	1'106'635'029.77
010102.00	360.00110	CONFÉRENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONNAUX	Divers, non-subvention	175'000	175'000	150'700.00
010102.00	360.00210	FONDATION POUR LA COLLABORATION CONFÉDERALE	Divers, non-subvention	37'000	37'000	27'245.00
010102.00	360.00311	CONTRIBUTION ALA BADAG	Divers, non-subvention	9'500	9'500	9'212.00
031100.00	361.00501	CONFÉRENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SRTI)	Divers, non-subvention	1'233'000	1'233'000	1'232'787.00
031100.00	361.00601	CONFÉRENCE SUISSE DES DIRECTEURS CANTONNAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	Divers, non-subvention	663'000	685'000	637'646.00
031100.00	361.00701	COMMISSION PUBLICATION COLLECTION CH	Divers, non-subvention	5'000	5'000	4'604.00
031100.00	361.00801	ACTIVITES NOUVELLES	Divers, non-subvention	150'000	150'000	83'652.00
031100.00	361.00901	CROIX-ROUGE, SOINS INFIRMIERS	Divers, non-subvention	303'000	305'000	428'682.00
031100.00	361.01101	CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE SUISSE	Divers, non-subvention	303'000	326'000	321'471.20
031100.00	361.02601	COTISATIONS INTERCANTONALES	Divers, non-subvention	80'000	60'000	28'378.00
060102.00	369.00101	SUBVENTIONS PRISES EN CHARGE PAR LE FEC	Divers, non-subvention	-17'000'000	-17'000'000	
071411.00	361.00211	CSMP - CONFÉRENCE SUISSE DES INSTITUTIONS D'ASSISTANCE PUBLIQUE	Divers, non-subvention	14'000	14'000	13'740.00
071411.00	361.00312	CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DES AFFAIRES SOCIALES	Divers, non-subvention	55'602	55'602	43'262.00
060111.00	361.00210	CONFÉRENCE DIRECTEURS AFFAIRES SANITAIRES	Divers, non-subvention	195'972	138'181	137'500.00
060111.00	361.00511	OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ	Divers, non-subvention	86'400	86'400	82'700.00
060511.00	361.01010	CRASS - CONFÉRENCE ROMANDE AFFAIRES SANITAIRES SOCIALES	Divers, non-subvention	365'694	391'299	377'796.00
060511.00	361.00201	CENTRE DE DOCUMENTATION LAUSANNE	Divers, non-subvention	20'000	20'000	
060511.00	361.00301	PIPADES	Divers, non-subvention	10'000	10'000	
060731.00	366.00115	FÉDÉRATION ROMANDE DES CONSOMMATRICES, SECTION GENEVOISE	Divers, non-subvention	15'600	15'600	15'600.00
		Sous-total	Divers, non-subvention	-13'581'232	-13'293'418	3'594'975.20

ANNEXE 2

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
FUNCTIONNEMENT
ETAT

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
RECAPITULATION PAR NATURES 2 POSITIONS		7'184'862'985	6'962'188'675	-868'823	32'678'698	7'183'994'162	6'994'967'373
		222'674'310		-33'547'521		1'891'267'893	
30	Charges de personnel	1'922'421'560		-1'981'990		1'920'439'570	
31	Dépenses générales	459'655'179		493'398		460'148'577	
32	Intérêts passifs et frais d'emprunts	347'270'766				347'270'766	
33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	422'905'793				422'905'793	
34	Parts et contributions sans affectation	221'927'500				221'927'500	
35	Dédommagements à des tiers	337'051'065				337'051'065	
36	Subventions accordées	3'037'662'553		174'000		3'037'836'553	
37	Subventions redistribuées	29'746'000				29'746'000	
38	Attributions aux financements spéciaux	6'376'237		15'393		6'391'630	
39	Imputations internes	399'846'332		4'30'376		400'276'708	
40	Impôts		4'779'026'000		35'200'000		4'814'226'000
41	Patentes et concessions		13'544'500				13'544'500
42	Revenus des biens		240'428'550		5'253'396		245'681'946
43	Recettes diverses		743'002'908		-3'370'000		739'632'908
44	Parts à des recettes sans affectation		398'981'295		-4'015'000		394'966'295
45	Dédommagements de collectivités publiques		144'562'351		-899'966		143'662'385
46	Subventions acquises		200'235'506				200'235'506
47	Subventions à redistribuer		29'746'000				29'746'000
48	Prélèvements sur les financements spéciaux		1'281'5'233		79'892		12'895'125
49	Imputations internes		399'846'332		430'376		400'276'708

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
TOTAL ETAT	RESULTAT	71 847 982 985	6 984 188 675		-668 823	32 678 698	71 847 982 985	6 984 188 675
			222 674 310		-33 547 521			189 126 799
				Amendements budgétaires	-1 289 199	32 248 322		
				Amendements techniques	430 376	430 376		
	TRANSVERSAL				-	-		
				Amendements budgétaires	-	-		
				Amendements techniques	-	-		
01.00.00.00	CHANCELLERIE	17 488 160	3 339 100		244 077	-	17 488 160	3 339 100
				Amendements budgétaires	244 077	-		
				Amendements techniques	-	-		
02.00.00.00	FINANCES	1 045 471 146	5 717 135 500		-6 201 359	32 998 476	1 045 471 146	5 717 135 500
				Amendements budgétaires	-6 219 659	32 998 476		
				Amendements techniques	18 300	-		
03.00.00.00	INSTRUCTION PUBLIQUE	1 778 390 752	110 103 981		5 507 512	-	1 778 390 752	110 103 981
				Amendements budgétaires	5 525 812	-		
				Amendements techniques	-18 300	-		
04.00.00.00	INSTITUTIONS	507 624 344	231 284 320		-254 990	-	507 624 344	231 284 320
				Amendements budgétaires	-254 990	-		
				Amendements techniques	-	-		

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
FONCTIONNEMENT

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
05.00.00.00	CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	698'556'140	303'853'795		-222'790	681'969	698'333'350	304'535'764
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-198'240 -24'550	279'389 402'000		
06.00.00.00	TERRITOIRES	476'894'670	244'078'089		-4'326	64'703	476'890'344	244'140'792
				Amendements budgétaires Amendements techniques	1'914 -17'340	820'43 -1'7340		
07.00.00.00	SOLIDARITE ET EMPLOI	1'546'986'511	272'457'920		388'838	-1'066'450	1'547'035'349	271'391'470
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-363'762 402'600	-1'111'568 45'116		
08.00.00.00	ECONOMIE ET SANTE	1'005'852'058	52'991'020		272'521	-	1'006'224'579	52'991'020
				Amendements budgétaires Amendements techniques	202'855 69'666	-		
11.00.00.00	GRAND CONSEIL	10'372'050	74'750		1'261	-	10'373'311	74'750
				Amendements budgétaires Amendements techniques	1'261	-		
12.00.00.00	COUR DES COMPTES	2'492'019	-		4'383	-	2'496'402	-
				Amendements budgétaires Amendements techniques	4'383	-		

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
FONCTIONNEMENT

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
14.00.00.00	POUVOIR JUDICIAIRE	94'625'135	26'872'000		-253'950	-	94'371'185	26'872'000
				Amendements budgétaires				
				Amendements techniques	-253'950	-		

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
FONCTIONNEMENT
FINANCES**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
02.00.00.00	FINANCES	1 045 471 146	5 717 135 560		-6 201 359	32 998 476	10 392 269 787	5 750 133 976
30	Charges de personnel	152812786		Amendements budgétaires Amendements techniques	-8219859 18300	32798477 techn		
02.01.02.00	Secrétariat général	1686770		Calcul des charges sociales suite à approbation des mécs. Sép. 2007	-23877432		150725304	
30	Charges de personnel	1840360		Coût de rattachement dans la classe de fonction par départements Office payeur unique, transfert de la section de traitements (8.9 postes) du DIP à TOPE, part de réduction linéaire centralisée auprès du SG : -8231	1533900 -8231	techn budget	1'940160 1'844129	
30	Charges de personnel	1334439		Contrôle des aides 4), SG du traitement des stagiaires précédemment rattachés au sein des CR OPE (02.06.00.00), CCA (02.07.00.00), CEPPF (02.09.01.00) et CFI (02.09.40.00)	89400	techn	1383329	
30	Charges de personnel	1933329		Transfert 2 personnes du SG (CR 02.01.00.00)	-268390	techn	1865439	
31	Dépenses générales	5729903		Modification potes assurances incendie dégraté de la nature Etat assureur	64224	budget	5791127	
02.01.06.00	Direction du budget et de la planification financière	10300	2000	CR transféré sous PAFE 02.02.00.00	-10900	techn		
39	Impulsions internes		2000	CR transféré sous PAFE 02.02.00.00		techn		
43	Recettes directes		2000	CR transféré sous PAFE 02.02.00.00		techn		
46	Impulsions internes		2000	CR transféré sous PAFE 02.02.00.00		techn		
02.02.00.00	Administration des finances de l'Etat - AFE							
30	Charges de personnel	6704960		Transfert 2 personnes du SG (CR 02.01.00.00)	268390	techn	6703350	
30	Charges de personnel	6972350		Transfert du CCOFI sous IUDSI (unité des systèmes d'information) CR 02.11.00.00	-1341340	techn	5832010	
31	Dépenses générales	2890373		Transfert du CCOFI sous IUDSI (unité des systèmes d'information) CR 02.11.00.00	-3988000	techn	-1'107927	
31	Dépenses générales	-1107927		idem	1300000	techn	182793	
31	Dépenses générales	182283		idem	-8500	techn	188793	
331	Amortissements ordinaires du patrimoine	98000		idem	-89000	techn	188793	
39	Impulsions internes	11095900		Intégration CR DBPF (02.01.06.00)	109000	techn	11161900	
43	Recettes diverses		500	Intégration CR DBPF (02.01.06.00)		techn		2500
49	Impulsions internes		289200	Intégration CR DBPF (02.01.06.00)		techn		282700
02.03.02.00	Gestion de la trésorerie			Montant déduit 2 fois lors de l'embauchement des mesures P1		budget		50928183
42	Revenus des biens	467987983		Partage de la garantie Etat pour le BCC de 0.081% à 0.125%		budget		50928183
42	Revenus des biens	50702463				budget		52783948
02.04.00.00	Impôts Etat			Nouvelle estimations fiscales au 3.11.06		budget		1306800700
401.01189	Impôts sur le revenu	19076007000		Nouvelle estimations fiscales au 3.11.06		budget		822300000
400.013	Centimes additionnels ordinaires sur le revenu	9287007000		Nouvelle estimations fiscales au 3.11.06		budget		223100000
400.02109	Impôts sur la fortune	21872007000		Nouvelle estimations fiscales au 3.11.06		budget		521000000
400.02209	Impôt supplémentaire sur la fortune	812007000		Nouvelle estimations fiscales au 3.11.06		budget		108200000
400.02309	Centimes additionnels ordinaires sur la fortune	10873007000		Nouvelle estimations fiscales au 3.11.06		budget		

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
FONCTIONNEMENT
FINANCES

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007 AMENGE		
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	
40.0.0109	Impôts sur le bénéfice		454300000						462500000
40.0.0309	Centimes additionnels ordinaires sur le bénéfice		397700000	Nouvelle estimations fiscales au 3.11.06		8200000			409300000
40.0.0509	Centimes additionnels spéciaux sur le bénéfice		4500000	Nouvelle estimations fiscales au 3.11.06		100000			4600000
40.0.02109	Halle 6		102300000	Nouvelle estimations fiscales au 3.11.06		4000000			106300000
40.0.02109	Centimes additionnels spéciaux sur le capital		792000000	Nouvelle estimations fiscales au 3.11.06		3200000			824000000
40.0.0209	Centimes additionnels spéciaux sur le capital		1000000	Nouvelle estimations fiscales au 3.11.06		100000			1100000
421.00309	Intérêts financiers sur impôts		115000000	Montant défaut 2 fois lors de l'emprêt des mesures PT		-1500000			100000000
440	Part à des recettes fédérales		267699000	Nouvelle estimations fiscales au 3.11.06		-4015000			263684000
02.05.00.00	Personnel de l'Etat								
30	Charges de personnel	56222300		Le montant de l'engaagement des rémunérations collectives de fonctions a été budgétisé et contrôlé dans un premier temps au DF. Ce montant doit être transféré au	-6000000			56222300	
307	Prestations aux retraités	44924200		Mise à niveau des budgets concomitantes prestations aux retraités sein du DIP et DSE	1810000			46734200	
309	Formation, recrutement, div. Charges	5286000		Mise à niveau des budgets concernant la formation	-1100000			4186000	
439	Dissolution de provision		6000000	Diminution de la dissolution de provision	-3000000			2700000	
02.06.00.00	Office de personnel de l'Etat								
30	Charges de personnel	12286500		Office payeur unique, transfert de la section de traitements (6,9 postes) du DIP à l'OPF, sans réduction linéaire dont le montant fait l'objet d'un amendement séparé auprès du SG	946940			13233440	
31	Dépenses généralisées	225951		Transfert de dépenses généralisées du DIP dans le cadre de la reprise de l'office payeur par l'OPF	18300			244151	
02.07.00.00	Centrale commune d'achats CCA								
30	Charges de personnel	3774210		Centralisation des stagiaires auprès du CR S5 (02.02.00.00)	-19880			3754330	
02.08.01.00	Commission externe d'évaluation des politiques publiques CEPP								
30	Charges de personnel	539230		Centralisation des stagiaires auprès du CR S5 (02.02.00.00)	-19880			519350	
02.09.40.00	Comptabilité financière intégrée - CFI								
30	Charges de personnel	172170		Centralisation des stagiaires auprès du CR S0 (02.02.00.00)	-59640			112530	
30	Charges de personnel	112530		Transfert de soldes subies 30 auprès de l'UDSI	-110530			11300	
309	Formation	3000000		Montant défaut 2 fois lors de l'emprêt des mesures PT	3000000				
31	Dépenses généralisées	10960		Transfert des charges du projet CFI (02.09.40.00) vers le C- de l'UDSI (02.11.00.00)	-11000			-140	
31	Dépenses généralisées	-140		Transfert des charges du projet CFI (02.09.40.00) vers le C- de l'UDSI (02.11.00.00)	140				
331	Amortissements ordinaire du patrimoine administratif	4719000		Transfert des charges du projet CFI (02.09.40.00) vers le C- de l'UDSI (02.11.00.00)	-4719000				
39	Impayés internes	843000		Transfert des charges du projet CFI (02.09.40.00) vers le C- de l'UDSI (02.11.00.00)	-843000				
02.11.00.00	Unité des systèmes d'information - UDSI								
30	Charges de personnel	2772000		Reprise de charges du projet CFI (02.09.40.00)	110530			2882530	
30	Charges de personnel	21865500		Transfert de charges de personnel du CCCFI de l'AFE (02.02.00.00)	11341340			42286840	

PL9925a.annex2.xls

Document de travail

06.12.2006, 16:57

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
FONCTIONNEMENT
INSTRUCTION PUBLIQUE**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
03.00.00.00	INSTRUCTION PUBLIQUE	1778339752	110103981		5507512		1783898264	110103981
03.11.00.00	Secrétariat Général							
30	Charges de personnel	11072600		Amendements budgétaires	5325812			
				Amendements techniques	-18300			
30	Charges de personnel	11944130		Hors mesures attachement au secrétariat général des services de la restauration scolaire + 1 poste (transfert des SAF's, 03.12.00.00), et du Point +5.9 postes (transfert de TOU, 03.31.00.00), +871.330	871330		11944130	
				Enveloppe-indication de 0,4% +48.840 ; modification du taux de contribution au frais de gestion de la caisse cantonale genevoise de compensation de 0.13% à 0.146% + 1.000 ; coût des évaluations collectives des fonctions de documentalistes et de bibliothécaires + 12.498 ; engagement dans la classe de fonction +13.315	76223		12029233	
31	Dépenses générales	1315940		rattachement au secrétariat général des services de la restauration scolaire +258.000 (transfert des SAF's, 03.12.00.00), et du Point +15.800 (transfert de TOU, 03.31.00.00)	273800		1589740	
3504601	Subventions à la restauration collective			rattachement au secrétariat général du service de la restauration scolaire (transfert des SAF's, 03.12.00.00)	250000		250000	
49	Imputations internes	569760		rattachement au secrétariat général du service de la restauration scolaire (transfert des SAF's, 03.12.00.00), et du Point (transfert de TOU, 03.31.00.00)	66400		638150	
39	Imputations internes		139900	rattachement au secrétariat général du service de la restauration scolaire (transfert des SAF's, 03.12.00.00), et du Point (transfert de TOU, 03.31.00.00)		17450		157250
03.12.00.00	Services administratifs et financiers							
30	Charges de personnel	7115120		transfert au secrétariat général (03.11.00.00) du service de la restauration scolaire -1.300€ - 14.760 ; transfert de crédits de summarized à l'OPPC (03.32.00.00) -119.980	-334140		6880980	
30	Charges de personnel	6980780		transfert de la section des traitements à l'ORE -4.9 postes, soit -940.740	-940740		5940240	
30	Charges de personnel	5940740		Enveloppe-indication de 0,4% +25.580 ; modification du taux de contribution au frais de gestion de la caisse cantonale genevoise de compensation de 0.13% à 0.146% + 910 ; engagement dans la classe de fonction +11.123	67813		6007853	
31	Dépenses générales	635320		transfert au secrétariat général du service de la restauration scolaire (03.11.00.00)	-358000		377323	
31	Dépenses générales	377323		transfert de la section des traitements à l'ORE	-18300		359023	
3504601	Subventions à la restauration collective	250000		transfert au secrétariat général du service de la restauration scolaire (03.11.00.00)	-450000			
39	Imputations internes	609200		transfert au secrétariat général du service de la restauration scolaire (03.11.00.00)	-3850		606450	
49	Imputations internes		87700	transfert au secrétariat général du service de la restauration scolaire (03.11.00.00)		-1000		86700
03.21.00.00	Engagement primaire							
30	Charges de personnel	332164100		Effort supplémentaire sur les charges de personnel	-1529360		330634740	

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
FONCTIONNEMENT
INSTRUCTION PUBLIQUE**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30	Charges de personnel	330934743		Enveloppe-indexation de 0,4% + 327 620 ; modification du taux de contribution au frais de gestion de la caisse cantonale générale de compensation de 0,13% à 0,14% ; 330 970 ; 870 ; coût de gestion des bibliothèques + 2 797 034 ; engagement dans la classe de fonction +31 965	4207686		334836629	
03.23.00.00	Cycle d'orientation							
30	Charges de personnel	228283410		Effort supplémentaire sur les charges de personnel	-1010010		227273400	
30	Charges de personnel	-10100010		Enveloppe-indexation de 0,4% +915 060 ; modification du taux de contribution au frais de gestion de la caisse cantonale générale de compensation de 0,13% à 0,14% ; 330 970 ; 870 ; coût de gestion des bibliothèques + 2 797 034 ; engagement dans la classe de fonction +55 590	1155662		145972	
03.23.00.00	Enseignement secondaire postobligatoire							
30	Charges de personnel	325432730		Efforts supplémentaires sur les charges de personnel -1'460'630;	-1'460'630		323'972'100	
30	Charges de personnel	323972100		rattachement à l'enseignement postobligatoire des écoles du CEFOPS (03.24.00.00),	14500540		338'475'940	
30	Charges de personnel	338475940		Effort supplémentaire sur les charges de personnel -1'982'646	1982646		340'368'286	
309	Formation, recrutement, div. Charges	266975		rattachement à l'enseignement postobligatoire des écoles du CEFOPS (03.24.00.00)	63'000		329'975	
31	Dépenses générales	13286748		idem	1129'118		14'397'612	
331	Progrès et matériels ordinaires du patrimoine scolaire	4521922		idem	185'000		4'708'622	
351	Dédonnements - Cantons	4500000		idem	230'000		680'000	
36501501	450ème anniversaire du collège Calvin	1000000		Retrait de la subvention au 450ème anniversaire de Collège Calvin	-100'000			
376	Subventions redistribuées - pers. Physiques	-		rattachement à l'enseignement postobligatoire des écoles du CEFOPS (03.24.00.00)	400'000		400'000	
39	Imputations internes	30767950		idem	1096'950		31'864'900	
43	Recettes diverses		57330801	idem		516'000	5946'801	
461	Dédonnements - cantons		17713500	idem		21'960'000	3949'500	
460	Subventions acquies - confédération		13807000	idem		380'000	14187'000	
469	Subventions acquies - autres subventions		-	idem		186'600	166'600	
473	Subventions redistribuées - propres établissements		-	idem		400'000	400'000	
49	Imputations internes		7946500	idem		283'250	8229'750	
03.24.00.00	Centre de formation professionnelle sand-social							
30	Charges de personnel	14303540		idem	-14500540			
309	Formation, recrutement, div. Charges	63000		idem	-63'000			

06.12.2006, 18:57

Document de travail

Pl:9925a amende2.xls

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
FONCTIONNEMENT
INSTRUCTION PUBLIQUE

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
31	Depenses générales	1129'118	Item					
331	Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	185'000	Item		-185'000			
351	Dédommagements - Cantons	230'000	Item		-230'000			
376	Subventions redistribuées - pers. Physiques	400'000	Item		-400'000			
39	Imputations internes	1096'950	Item		-1096'950			
43	Recettes diverses		516'000			-516'000		
451	Dédommagements - cantons	2136'000	Item		-2136'000			
460	Subventions acquises - consolidation	380'000	Item		-380'000			
469	Subventions acquises - autres subventions	186'400	Item		-186'400			
473	Subventions à redistribuer - progrès établissements	400'000	Item		-400'000			
49	Imputations internes	283250	Item		-283250			
03.31.00.00	Office de la jeunesse							
30	Charges de personnel	67920'610	transfert au secrétariat général du service du Point -5,8 postes (transfert au SG 03.11.00.00)		-765'570			67164'040
30	Charges de personnel	67'681'040	modification de 0,4% (-274.530) ; modification du taux de contribution au frais de gestion de la caisse cantonale genevoise de compensation de 0,13% à 0,146% ; +9.030 ; coût des évaluations collectives des fonctions de documentalistes, de bibliothécaires et des médiateurs du service médico-pédagogique + 314.595 ; engagement dans la classe de fonction +188.873		787'008			67'951'048
31	Depenses générales	11679'596	transfert au secrétariat général du service du Point (transfert de au SG 03.11.00.00)		-15'800			11'663'796
38402001	Sgja	2361'1411	redésignation de la subvention accordée à la SGIPA dans la rubrique 385.		-2361'1411			
38502001	Fondation SGIPA	-	Item		2361'1411			2'361'1411
39	Imputations internes	9723'950	correspondant à sa situation juridique de fondation de droit privé		-62'550			9'661'400
49	Imputations internes	2503'950	transfert au secrétariat général du service du Point (transfert au SG 03.11.00.00)		-19'450			2'487'500
03.32.00.00	OPC - Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue							
30	Charges de personnel	22539'450	transfert de crédits de numéraire des SAF's (03.12.00.00)		1192380			22'658'830
30	Charges de personnel	22'658'930	Enveloppe-Indication de 0,4% (-92.970) ; modification du taux de contribution au frais de gestion de la caisse cantonale genevoise de compensation de 0,13% à 0,146% ; +3 040 ; coût des évaluations collectives des fonctions de documentalistes, de bibliothécaires, + 316 ; engagement dans la classe de fonction +76.305		176'669			22'835'521
3660101	Allocation d'apprentissage	3527'000	Allocation des allocations d'études et d'apprentissages au nombre des bénéficiaires en augmentation		530'000			41'020'000
3660201	Remboursements de taxes pour apprentis	212'000	Item		51'000			263'000
3660301	Allocations pour perfectionnement professionnel	32'000	Item		-10'000			22'000
3660401	Remboursement de taxes pour perfection, prof.	1829'000	Item		-596'000			1'033'000
3660101	Allocations d'études - automatiques	1978'000	Item		1795'000			21'553'000

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
FONCTIONNEMENT
INSTITUTIONS

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
04.00.00.00	INSTITUTIONS	507 624 344	231 284 320		-254 990		507 369 354	231 284 320
30	Charges de personnel	363 933 432		Amendements budgétaires Amendements techniques	-254 990			
04.01.01.00	Conseil d'Etat et Secrétariat Général							
30	Charges de personnel	-1 865 576						
31	Dépenses généralistes	1 149 942		Calcul des charges sociales suite à approbation des mécs. Sur 2007	-1 585 567		363 054 865	
04.03.02.00	Service des passeports et de la nationalité			Coût de l'engagement dans la classe de fonction par départements Economie réalisée dans le cadre de la mesure 25 (réduction du coût des prestations de titres). Pour l'heure et comme indiqué dans la fiche remise, nous ne pouvons identifier de quelle manière l'économie sera répartie dans les différents services et sur les différentes rubriques, raison pour laquelle nous avons imputé l'ensemble de l'économie sur la 318, raison pour laquelle nous avons attribué cette économie sur la 31 de Secrétariat général.	380 432		-1 485 144	
31	Dépenses généralistes	1 783 322		Les coûts de déminage de service à Onex étaient dans le budget d'investissement. Or la loi 9873 du 16.10.06 prévoit qu'un crédit pour les frais de déminage soit inscrit au budget de fonctionnement.	-100 000		1 319 442	
04.03.03.00	Direction cantonale de l'état civil	457 354		Les coûts de déminage de service à Onex étaient dans le budget d'investissement. Or la loi 9873 du 16.10.06 prévoit qu'un crédit pour les frais de déminage soit inscrit au budget de fonctionnement.				
31	Dépenses généralistes	457 354			25 127		7 061	
04.03.04.00	Office cantonal de la population			Economie réalisée dans le cadre de la mesure 10 (réduction des échelons techniques) provenant de la suppression du poste de chef de l'OCPP. Les coûts de déminage de service à Onex étaient dans le budget d'investissement. Or la loi 9873 du 16.10.06 prévoit qu'un crédit pour les frais de déminage soit inscrit au budget de fonctionnement.	-192 310			
30	Charges de personnel	18 905 692					18 613 372	
31	Dépenses généralistes	885 121			367 501		1 252 622	
04.03.03.00	Direction cantonale de l'état civil			Les coûts de déminage de service à Onex étaient dans le budget d'investissement. Or la loi 9873 du 16.10.06 prévoit qu'un crédit pour les frais de déminage soit inscrit au budget de fonctionnement.	13 986			
31	Dépenses généralistes	237 669					31 165	

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
FONCTIONNEMENT
TERRITOIRE

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
38	Attributions aux financements spéciaux	1614249		Rééquilibrage du financement spécial	16 870		1 031 119	
38	Attributions aux financements spéciaux	6531119		Idem.	-2 125		1938984	
38	Imputations internes	1389248		Idem.	-16846		1370266	
48	Prélèvement sur les financements spéciaux	1370266	520000	Idem.	1 300		1372718	
48	Prélèvement sur les financements spéciaux		514270	Idem.	-5760			514270
48	Imputations internes		3583526	Idem.	768			515035
48	Imputations internes		35441686	Idem.	-18940			35441686
06.90.80.00	Fonds cantonal d'assainissement des eaux							
48	Prélèvement sur les financements spéciaux		8228943	Rééquilibrage du financement spécial		74500		8403443
48	Prélèvement sur les financements spéciaux		8403443	Rééquilibrage du financement spécial		19310		8422753
06.90.85.00	Fonds cantonal de renaturation							
48	Prélèvement sur les financements spéciaux		142618	Rééquilibrage du financement spécial		-3550		139068
48	Prélèvement sur les financements spéciaux		139068	Rééquilibrage du financement spécial		2050		141118
06.90.91.00	Fonds des épirottes							
38	Attributions aux financements spéciaux	389070		Rééquilibrage du financement spécial		-40		389030
06.90.92.00	Fonds de la faune							
38	Attribution aux financements spéciaux			Idem.		988		988
38	Attribution aux financements spéciaux	988		Idem.		-46		948
48	Prélèvement sur les financements spéciaux		4292	Rééquilibrage du financement spécial		-4292		
06.90.93.00	Fonds piscicole							
38	Attribution aux financements spéciaux	16100		Rééquilibrage du financement spécial		-10		16090
06.90.94.00	Fonds forestier							
38	Attribution aux financements spéciaux	2659		Rééquilibrage du financement spécial		-86		2579
38	Attribution aux financements spéciaux	2579		Rééquilibrage du financement spécial		-59		2529
06.90.95.00	Fonds pour la réalisation de mesures compensatoires							
38	Attribution aux financements spéciaux	18010		Rééquilibrage du financement spécial		-48		17970
38	Attribution aux financements spéciaux	17970		Rééquilibrage du financement spécial		-20		17950

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
FONCTIONNEMENT
SOLIDARITE ET EMPLOI**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
07.00.00.00	SOLIDARITE ET EMPLOI	1'546'996'511	272'457'920		38'838	-1'066'450	1'547'035'349	271'391'470
30	Charges de personnel	83361422		Amendements budgétaires Amendements techniques	-387768 402800	-1115906 budg 46116 techn		
07.01.00.00	Présidence, secrétariat général							
30	Charges de personnel	37067010		Calcul des charges sociales suite à approbation de mé. Sal 2007	-328657		83234775	
07.03.00.00	OCIRT			Coût de l'engagement dans la classe de fonction par départements	2507000		3958010	
39	Imputations internes	22837600		Modification imputations internes (économie loyer) suite à fusion OCIRT/OME	-96100		2167550	
43	Régimes divers		1327786	Modification de revenus suite au report en 2008 de la loi sur le travail au noir		-210000		1082796
450	Confédération		1'390700	Modification de revenus suite au report en 2008 de la loi sur le travail au noir		-290000		1'300700
07.04.01.01				Ajustement lié à la réévaluation de fonction par le SEF - de commis administratifs (de classe 9 en classe 10) et de conseillers en personnel (de classe 14 en classe 16)	2007000		7309560	
30	Charges de personnel	71097960						
07.04.02.00	OCE - Part Fédérale			Ajustement lié à la réévaluation de fonction par le SEF de conseillers en personnel (de classe 14 en classe 16)	1512895		32397265	
30	Charges de personnel	314857060		Mise à jour des imputations internes	591800		3182500	
39	Imputations internes	25907700		Equilibrage suite à la mise à jour des imputations internes		-565096		39358750
450	Confédération		36'943'446					
07.04.04.00	Caisse cantonale genevoise de chômage			Equilibrage du financement suite à modification de l'OEPE		-241970		6337820
450	Confédération		6'32'690					
07.05.00.00	Office de la main d'œuvre étrangère			Annulation des imputations internes de l'OME suite à fusion avec l'OCIRT	-335150			
39	Imputations internes	335150		Annulation des imputations internes de l'OME suite à fusion avec l'OCIRT		-68100		
49	Imputations internes		88700					
07.14.11.00	Direction générale de l'action sociale			Transfert de nature 364 à 365	-8934286			
364	2001 Intégration professionnelle d'adolescent et d'adultes - SCGPA	89342989		Transfert de nature 364 à 365			8934289	
365	2002 Intégration professionnelle d'adolescent et d'adultes - SCGPA			Diminution de la subvention	-2000000		8934289	
365	2002 Intégration professionnelle d'adolescent et d'adultes - SCGPA	8934289						
07.14.29.00	Hospice Général							

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
FONCTIONNEMENT
SOLIDARITE ET EMPLOI**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007 AMENDE		
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	
49	Imputations internes		60860			1323			52773
49	Imputations internes		52773	Modification de la part du droit des pauvres suite au dernier ajustements opérés par l'OUPE DES (SAP 06.07.01.00)		47443			99816
07.14.49.00	Centre de réadaptation professionnelle pour personnes handicapées								
39	Imputations internes	-242050	43350	Annulation des imputations internes c/cr déactivés	242050				
49	Imputations internes					63500			
07.90.52.00	Fonds du droit des pauvres								
365.3100	Fondation Health on the net	700'000		Décision du CE du 15.11.08	-15000				
365.3600	Association voi-secours	240'000		Adoption la 9750 accordant une subvention pour financement voi-secours	15000				
480	Prélèvement sur les financements spéciaux		1118'613	Equilibrage du réajustement suite à l'adoption PL 9902 et 0750 par le Grand Conseil, ainsi que suite à celui des derniers ajustements de l'OUPE et des imputations internes modifiant la part du droit des pauvres et de la diminution de la subvention Health on the net		-1'900			111'7013
49	Imputations internes		4002387	Modification de la part sur l'impôt sur les dividendes suite au derniers ajustements opérés par l'OUPE		567			40023954
49	Imputations internes		4002364	Modification de la part du droit des pauvres suite au dernier ajustements opérés par le DES (SAP 06.07.01.00)		20'333			40023297

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
FONCTIONNEMENT
ECONOMIE ET SANTE

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
08.00.00.00	ECONOMIE ET SANTE	1'005'952'058	52'991'020		272'521		1'006'224'579	52'991'020
30	Charges de personnel	29'756'638		Amendements budgétaires Amendements techniques	202'835 69'686			
08.01.1.00	Présidence et secrétariat général			Calcul des charges sociales suite à approbation des mécs. Saü 2007	-96'675		29'669'163	
30	Charges de personnel	4'122'932		Coût de l'engagement dans la classe de fonction par départements	92'550		4'215'482	
08.05.41.00	Service du pharmacien cantonal			En l'absence de décision formelle de la part de la CDS, la participation du canton doit être réintégré dans le PRB2007	68'000		68'000	
381.00311	Centre suisse d'information toxicologique			Suite à l'accord de PV de CE du 18.10.06 concernant un poids de véhicules supplémentaires au SPCC, afin de répondre aux exigences découlant de l'adaptation du droit européen	141'986		5'369'990	
08.05.51.00	Service de protection de la consommation	5'222'010						
30	Charges de personnel							
08.07.31.00	Office cantonal de l'inspection du commerce	1'531'470			119'460		1'650'930	
30	Charges de personnel			La mesure 56 prévoit une reventilation des prestations entre l'office cantonal de l'inspection du commerce, le service des autorisations et patentes et le service de protection de la consommation. Cet amendement traduit le transfert de prestations entre le service des autorisations et patentes et l'office cantonal de l'inspection du commerce				
31	Dépenses générales	187'631			22'464		210'095	
41	Patentes et concessions			Idem		482'000		482'000
43	Recettes diverses		371'550	Idem		321'155		682'705
08.07.51.00	Service des autorisations et patentes							
30	Charges de personnel	2'431'110			-19'460		2'311'650	
				La mesure 56 prévoit une reventilation des prestations entre l'office cantonal de l'inspection du commerce, le service des autorisations et patentes et le service de protection de la consommation. Cet amendement traduit le transfert de prestations entre le service des autorisations et patentes et l'office cantonal de l'inspection du commerce				
31	Dépenses générales	126'262		Idem	-22'464		103'798	
39	Imputation internes	14'114'690		L'amendement de l'OFHE nécessite un ajustement des retrocessions de recettes en vue de leur équilibre	1'890		14'116'480	
39	Imputation internes	14'116'480		La mesure 56 prévoit une reventilation des prestations entre l'office cantonal de l'inspection du commerce, le service des autorisations et patentes et le service de protection de la consommation. Cet amendement traduit le transfert de prestations entre le service des autorisations et patentes et l'office cantonal de l'inspection du commerce	6'776		14'184'256	
41	Patentes et concessions		452'000	Idem		-482'000		

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
 FONCTIONNEMENT
 ECONOMIE ET SANTE

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
43	Revenues diverss		3 995 642	idem		-327 152		3 668 490

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
FONCTIONNEMENT
POUVOIR JUDICIAIRE

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
14.00.00.00	POUVOIR JUDICIAIRE	94'625'135	26'872'200		-253'950		94'371'185	26'872'200
30	Charges de personnel	62'613'105		Amendements budgétaires Amendements techniques	-253'950			
14.01.00.00	Administration du pouvoir judiciaire			Calcul des charges sociales suite à approbation des mic. Sal 2007	-279'333		62'333'772	
30	Charges de personnel	62'613'105		Coût de l'engagement dans la classe de fonction par départements	101'749		62'714'845	
31	Dépenses générales	9'075'380		Rectification comptable - Rubrique "Acquisition de mobilier..." en investissement	-16'357		9'059'023	
31	Dépenses générales	9'059'023		Rectification comptable - Rubrique "Acquisition de mobilier..." en investissement	-6'07008		8'999'023	

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
INVESTISSEMENTS
ÉTAT

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS		TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	TOTAL ÉTAT	532 266 621	277 916 873			-460 553		532 266 621	277 916 873
	RESULTAT	254 769 748	254 769 748	460 553		460 553		254 769 748	254 769 748
	ÉTAT								
01.00.00.00	CHANCELLERIE								
02.00.00.00	FINANCES	-169 410 000				-25 000 000		-194 410 000	
03.00.00.00	INSTRUCTION PUBLIQUE	27 300 190	3 264 500			600 000		27 380 190	3 264 500
04.00.00.00	INSTITUTIONS	19 560 176	361 590			-439 155		19 121 021	361 590
05.00.00.00	CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	57 952 735	48 547 616			16 679 071		544 731 806	48 547 616
06.00.00.00	TERRITOIRE	83 184 527	70 939 520			140 000		83 324 527	70 939 520
07.00.00.00	SOLIDARITE ET EMPLOI	8 337 668	15 470 384 7			-1 923 826		6 413 842	15 470 384 7
08.00.00.00	ECONOMIE ET SANTE	35 071 326				9 207 000		44 278 326	
11.00.00.00	GRAND CONSEIL								
12.00.00.00	COUR DES COMPTES								
14.00.00.00	POUVOIR JUDICIAIRE							76 357	

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
INVESTISSEMENTS
CHANCELLERIE

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007	
		DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	AMENDE	RECETTES
01.00.00.00	CHANCELLERIE							

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
INVESTISSEMENTS
FINANCES

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007	
		DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	AMENDE	RECETTES
02.00.00.00	FINANCES	-1697410000			-250000000		-1947410000	
02.01.00.00	Secrétariat général							
009.00.002	Réduction globale des investissements	-2000000000		Augmentation de la réduction globale des investissements	-250000000		-2250000000	

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007

INVESTISSEMENTS
INSTRUCTION PUBLIQUE

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007	
		DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
03.00.00.00	INSTRUCTION PUBLIQUE	27390190	3264500		600000		27390190	3264500
03.11.00.00	Secrétariat général Remplacement matériel pour cuisines et catédras	516.01200	-	Rattachement au secrétariat général du service de la restauration scolaire (transfert des SAF %, 03.12.00.00)	230000	-	230000	-
03.12.00.00	Services administratifs et financiers Remplacement matériel pour cuisines et catédras	230000	-	Transfert au secrétariat général du service de la restauration scolaire (03.11.00.00)	-230000	-	-	-
03.22.00.00	Cycle d'orientation CO Florence - rénovation - équipements	500000	-	La mise à disposition des locaux initialement prévus en 2007, ne se fera qu'en 2008, le crédit d'équipement y relatif est donc reporté en 2008.	-500000	-	-	-
03.23.02.00	Collège de Genève et écoles de commerces PO pav. Prov. 2007 - équipement - Collège Rousseau PO pav. Prov. 2007 - équipement - EC Emilie-Gourd	170000 473000	-	Réestimation des besoins +14 500 Réestimation des besoins +48 500	14500 48500	-	184500 521500	-
03.23.05.00	École de culture générale PO pav. Prov. 2007 - équipement - ECG Jean-Pagot Crédit équipement grands travaux Equipe ECG - Henry Dunant	340000 200000	-	Réestimation des besoins +26 000 transfert de rubrique transfert de rubrique	26000 -200000 200000	-	366000 - 200000	-
03.23.16.00	Centre de formation professionnelle Santé-Social équipement	-	-	Rattachement à l'enseignement postobligatoire des écoles du CEFOPS (03.24.00.00)	96000	-	96000	-
03.24.00.00	Centre de formation professionnelle Santé-Social CEFOPS - école d'aide familiale - équipement	96000	-	Transfert à l'enseignement postobligatoire des écoles du CEFOPS (03.23.16.00)	-96000	-	-	-
03.26.00.00	Université Uni - Stérilisation instruments (smd) Uni - Programme tripartite UNIGE-UNIL- EPFL Uni - Introduction comptabilité analytique Uni - Renouvellement des équipements scientifiques	300000 - 300000 10200000	-	PL déposé en 2006, mais pas encore voté à ce jour. La tranche 2007 est augmentée des dépenses prévisibles, soit +900 000. L 8323, inscription des dépenses prévues en 2007, soit +750 000. L 8324, réestimation des dépenses prévues en 2007, soit +125 000 Diminution des crédits de renouvellement des équipements scientifiques afin de compenser l'augmentation des crédits nécessaires aux L 8323 et 8324, soit -854 000	960000 750000 125000 -854000	-	1290000 750000 425000 9346000	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
INVESTISSEMENTS
INSTITUTIONS**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007		
		DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
04.00.00.00	INSTITUTIONS		381'790			-439'155		19'121'921	361'590
04.03.02.00	Service des passeports et de la nationalité		19'560'176						
506.1401	Déménagement à Onex	8141		Les coûts du déménagement du service à Onex, à la route de Chancy 88, ont été inscrits au budget d'investissement. Or, la loi 9873 du 15.10.2006 prévoit, aux articles 5 et 6, qu'un crédit pour les frais de déménagement du service soit inscrit au budget de fonctionnement. Cet amendement sert à se mettre en conformité avec cette loi.	-8541				
04.03.03.00	Direction cantonale de l'état civil								
506.1401	Déménagement à Onex	76002		Les coûts du déménagement du service à Onex, à la route de Chancy 88, ont été inscrits au budget d'investissement. Or, la loi 9873 du 15.10.2006 prévoit, aux articles 5 et 6, qu'un crédit pour les frais de déménagement du service soit inscrit au budget de fonctionnement. Cet amendement sert à se mettre en conformité avec cette loi.	-25'127			52375	
04.03.04.00	Office cantonal de la population								
506.1401	Déménagement à Onex	2158726		Les coûts du déménagement du service à Onex, à la route de Chancy 88, ont été inscrits au budget d'investissement. Or, la loi 9873 du 15.10.2006 prévoit, aux articles 5 et 6, qu'un crédit pour les frais de déménagement du service soit inscrit au budget de fonctionnement. Cet amendement sert à se mettre en conformité avec cette loi.	-367'001			179'1219	
04.03.06.00	Office cantonal de la population								
506.1401	Déménagement à Onex	83695		Les coûts du déménagement du service à Onex, à la route de Chancy 88, ont été inscrits au budget d'investissement. Or, la loi 9873 du 15.10.2006 prévoit, aux articles 5 et 6, qu'un crédit pour les frais de déménagement du service soit inscrit au budget de fonctionnement. Cet amendement sert à se mettre en conformité avec cette loi.	-13'986			69709	
04.04.01.00	Corps de police								
516.00900	Acquisition de véhicules ou engins	7497000		En compensation de l'augmentation de la rubrique "remplacement de véhicule ou engins".	-249'000			500'000	
516.03900	Remplacement de véhicules ou engins	2114700		En compensation de l'augmentation de la rubrique "remplacement de véhicule ou engins".	-374'700			1'800'000	
516.07203	Remplacement équipements de communications			Cette rubrique a été oubliée au P2 2007 et il convient de remédier à cette situation. En compensation, la police propose de réduire le budget affecté à l'acquisition et au renouvellement de véhicules.	600'000			600'000	

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
INVESTISSEMENTS
CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007	
		DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
05.00.00.00	CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	527'852'735	48'547'616		16'879'071	-	544'731'906	48'547'616
05.04.02.00	Division des études et constructions	-	-		-	-	-	-
503.00752	CRER 2-sentier roseaie-reconstruction collège Simeoni-démol et reconstruction	10'000'000	-	Le PL devrait être voté en 2007 et les travaux débuter en 2007, mais reporté en partie en 2008	2'000'000	-	2'000'000	-
503.01050	Aimée Steilmann - Route de Base - (plan-les cautes)	15'000'000	-	Le budget prévu initialement ne sera pas totalement consommé en 2007, mais reporté en partie en 2008	-1'000'000	-	9'000'000	-
503.01752	PO bulleite-frontenex-étude	3'200'000	-	Le budget prévu initialement ne sera pas totalement consommé en 2007, mais reporté en partie en 2008	-1'000'000	-	14'000'000	-
508.01851	EIG-étape E-étude	1'000'000	-	Le budget prévu initialement ne sera pas consommé en 2007, mais reporté en 2008	-2'500'000	-	7'000'000	-
508.00650	HUG - BA Laboratoires - étude	-	-	La loi a été votée. La dépense prévue pour 2007 se monte à 1'000'000 Fr.	-1'000'000	-	1'000'000	-
563.03401		-	-		-	-	-	-
05.04.03.00	Maintenance	1'500'000	-	Report du montant budgétisé en 2006 (Fr. 1'500'000) non entamé pour cause de report des travaux.	1'500'000	-	3'000'000	-
513.07650	Balexert-rmise en conformité et Rénovation	-	-		-	-	-	-
05.05.02.00	Ouvrages d'art	-	-		-	-	-	-
501.00250	Passerelle des sports à la Prairie	-	-	La loi a été votée. La dépense prévue pour 2007 se monte à 6'000'000 Fr.	6'000'000	-	6'000'000	-
05.05.05.00	Routés	266'836	-		-	-	-	-
508.03150	Etude Rte Suisse à Versoix RC8	-	-	Il était prévu de dépenser Fr. 100'000 en 2006 sur ce PL en cours. Le crédit n'a pas été entamé, il est reporté sur 2007	100'000	-	366'836	-
05.06.06.00	Service immobilier	20'000'000	-		-	-	-	-
523.00550	Fond. pr la promo. logt bon marche&habitat cooperatif. 9431	-	-	Augmentation de la dotation annuelle à 30 mio de francs, compte tenu du développement des projets immobiliers.	10'000'000	-	30'000'000	-
05.08.00.00	Centre des technologies de l'information	-	-		-	-	-	-
50600930	AFC Tourisme	-	-	Le projet de loi de l'AFC Tourisme permet la prise en charge des outils liés aux modifications de la loi sur le tourisme (L 944.1) adoptée en votation populaire le 21 mai 2006.	322'800	-	322'800	-
50602403	Extension équipements aux 600 classes division élémentaire	-	-	En raison notamment d'une augmentation d'effectif, un montant résiduel de 500'000Fr est nécessaire en 2007 pour boucler la loi.	50'000	-	50'000	-
50606701	CO Seymaz	517'700	-	Le montant initialement prévu en 2006 ne sera pas dépensé et doit être reporté sur 2007.	56'300	-	574'000	-
50609101	Construction Aimée Steilmann	155'000	-	Le montant initialement prévu en 2007 ne sera finalement pas dépensé avant 2008.	-155'000	-	-	-
50601302	Police 2000	300'000	-	Le projet a pris du retard et une bonne partie des dépenses prévues en 2006 seront reportées sur 2007 où le projet devrait se terminer.	93'1342	-	1'231'342	-
50601400	Refonte application des amendes d'ordre / conventions	-	-	Le projet se terminera au début 2007, alors qu'il avait été prévu qu'il soit d'être bouclé fin 2006.	192'513	-	192'513	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
INVESTISSEMENTS
CONSTRUCTION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007	
		DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
50601500	SI de l'office de faillites	28007000	-	Le projet initialement prévu pour la refonte du système d'information (SI) des offices des poursuites et faillites a été revu et découpé en 2 projets de loi distincts : la refonte du SI des faillites qui nécessitera 18107000F en 2007 et la refonte du SI des poursuites qui ne débitera pas avant 2008.	-9907000	-	18107000	-
50603604	Extension de l'infrastructure de la police	-	-	Des équipements doivent encore être acquis en 2007 avant de pouvoir boucler le projet. Le projet a pris un peu de retard et se terminera début 2007.	117686	-	117686	-
50605601	GED OCP	-	-	Les travaux de câblage du nouveau bâtiment qui accueillera notamment l'office cantonal de la population ne débiteront qu'en 2007 reportant ainsi le montant qui avait été prévu sur 2006.	2007000	-	2007000	-
50600207	Déménagement de l'OCP (équipements)	192015	-	Le projet doit se terminer en 2007.	2507000	-	442015	-
50605301	Remplacement du progiciel gérance	-	-	La 2ème étape du projet OGIMI aurait dû commencer en 2006, mais elle a été reportée sur 2007.	128776	-	128776	-
50606201	OGIMI 2ème étape	1307000	-	Trois projets qui auraient dû se terminer en 2006 se boucleront en 2007 et nécessitent globalement encore un budget de 267734F. Il s'agit des projets Sécurité police (94150F), Refonte SI pénitentiaire (63794F) et Gages immobilier et évolution systèmes RT (1207000F).	507000	-	1807000	-
53904901	Train annuel - études	-	-	Les montants inscrits sur ces rubriques sont rajoutés au projet de budget 2007 afin de répondre à la nouvelle organisation judiciaire du tribunal d'application des peines et des mesures (TAP-EM) (L 9846 votée et PL 9847 à 9850 déposées au Grand Conseil), relative à la modification du code pénal suisse. Ils correspondent au matériel informatique supplémentaire nécessaire (43420F) ainsi qu'au câblage réseau (13500F) qui doit être rajouté. 3007000F seront nécessaires pour le câblage inclus par le réseau d'antennes Wifi qui va être installé dans le cadre du projet de loi sur l'évolution de l'infrastructure informatique de l'université (sous réserve du vote par le Grand Conseil)	267734	-	267734	-
51604900	Achat de matériels, logiciels et mandats informatiques	42807000	-		43420	-	4323420	-
51308502	Installation réseaux et téléphonie	130007000	-		313500	-	13313500	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
INVESTISSEMENTS
TERRITOIRE**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007	
		DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
06.00.00.00	TERRITOIRE	83'184'527	70'939'520		140'000		83'334'527	70'939'520
06.06.10.00	Service de l'agriculture	-	-		-	-	-	-
503.01063	Agrandissement de la fourrière cantonale	-	-		140'000	-	140'000	-
06.05.04.00	Domaine nature et paysage							
516.00900	Aquisition de véhicules ou engins	-	-	Annulation amendement	105'000	-	105'000	-
516.00900	Aquisition de véhicules ou engins	-	-		-105'000	-	-105'000	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
INVESTISSEMENTS
SOLIDARITE ET EMPLOI**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007	
		DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
07.00.00.00	SOLIDARITE ET EMPLOI	8'337'668	154'703'647		-1'923'826		6'413'842	154'703'647
07.14.29.00	Hospice Général							
563.00102	Hospice Général - Plan directeur 2007-2010	7441'138	-	Ajustement des montants du PL Investissement FSASD_HG / PLP au DC11	-1'923'826	-	5'57'312	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
INVESTISSEMENTS
GRAND CONSEIL**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007 AMENDE	
		DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
11.00.00.00	GRAND CONSEIL							

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2007
INVESTISSEMENTS
POUVOIR JUDICIAIRE**

RUBRIQUE	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2007		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2007 AMENDE	
		DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
14.00.00.00	POUVOIR JUDICIAIRE				76357		76357	
506.00422	Mobilier, Machines, véhicules, équipements			Création d'un nouveau centre de responsabilité suite à la mise en œuvre du train de lois d'application du nCPS (nouveau code pénal suisse - cf. PL 9848 à 9850) et de la loi sur le Tribunal fédéral.	76357		76357	

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat / Conventions	PROJET DE BUDGET 2007 amendé	VARIATION PB 2007 / B 2006	BUDGET 2006	COMPTE 2005
TOTAL ETAT										
1. CHANCELIERIE										
01.01.02.00 SECRETARIAT GENERAL										
01.01.02.00	360	00110	CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX		contribution cantonale		3 037'936'553	85'241'332	2'952'595'221	2'914'806'441.31
01.01.02.00	360	00210	FONDATION POUR LA COLLABORATION CONFEDERALE		contribution cantonale		314'200	-27'750	341'950	316'507.00
01.01.02.00	360	00311	CONTRIBUTION A LA BADAC		contribution cantonale		221'500	-	221'500	187'157.00
01.01.02.00	360	00311	CONTRIBUTION A LA BADAC		contribution cantonale		175'000	-	175'000	150'700.00
01.01.02.00	360	00210	FONDATION POUR LA COLLABORATION CONFEDERALE		contribution cantonale		37'000	-	37'000	27'245.00
01.01.02.00	360	00311	CONTRIBUTION A LA BADAC		contribution cantonale		9'500	-	9'500	9'212.00
01.02.02.00 SERVICE DU PROTOCOLE										
01.02.02.00	364	00413	MANDAT INTERNATIONAL (CENTRE D'ACCUEIL POUR LES DELEGATIONS ET ONG)		804		92'700	-27'750	120'450	129'350.00
01.02.02.00	364	00509	SERVICE D'INFORMATION ANTI-RACISME (ARIS)				92'700	-	92'700	99'500.00
2. FINANCES										
02.01.02.00 SECRETARIAT GENERAL										
02.01.02.00	363	00100	FONDATION EVE EDMOND KAISER (CRECHE HOFIN)		8010		965'600	-	965'600	1'224'826.30
02.03.02.00	366	00103	REMISE DE COTISATIONS AVS				608'600	-	608'600	608'600.00
02.09.20.00	365	00104	FONDS DE LA LOTERIE SUISSE A NUMEROS				608'600	-	608'600	608'600.00
02.09.20.00	365	00104	PRESTATIONS DU FONDS DE LA LOTERIE SUISSE A NUMEROS				357'000	-	357'000	228'676.35
3. INSTRUCTION PUBLIQUE										
03.10.00.00 SECRETARIAT GENERAL										
03.11.00.00	361	00901	CONFERENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SRITI)		C 1.05		1'233'000	-	1'233'000	1'232'787.00
03.11.00.00	361	00901	CONFERENCE SUISSE DES DIRECTEURS CANTONAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE		C 1.05 / Article CE du 6.10.1999		663'000	-22'000	685'000	637'646.00
03.11.00.00	361	00701	COMMISSION PUBLICATION COLLECTION CH		C 1.05		5'000	-	5'000	4'604.00
03.11.00.00	361	00801	ACTIVITES NOUVELLES		C 1.05		150'000	-	150'000	83'652.00
03.11.00.00	361	00901	CHROIX-ROUGE, SOINS INFIRMIERS		C 1.05		305'000	-100.00	305'000	428'682.00
03.11.00.00	361	01101	CONFERENCE UNIVERSITAIRE SUISSE		C 1.05		303'000	-23'000	326'000	321'471.20
03.11.00.00	361	02901	COTISATIONS INTERCANTONALES		C 1.05		80'000	20'000	60'000	28'378.00
03.11.00.00	362	00501	FONDATION ARTS DE LA SCENE ET DE L'IMAGE - ST.GERVAS		C 3.05		285'000	10'000	285'000	285'000.00
03.11.00.00	362	06150	SFCAC - SUBVENTIONS AUX COMMUNES		L 4.30.04		40'000	-40'000	80'000	90'000.00
03.11.00.00	363	01301	INSTITUT NATIONAL GENEVOIS		C 3.10		90'000	-	90'000	90'000.00
03.11.00.00	364	00201	THEATRE DE CAROUGE ET ATELIER		C 3.05		2'500'000	-	2'500'000	2'500'000.00
03.11.00.00	364	00601	CENTRE D'ANIMATION CINEMATOGRAPHIQUE		C 3.05		3'711'000	-	3'711'000	3'711'000.00
03.11.00.00	364	00801	ORCHESTRE DE LA SUISSE ROMANDE		C 3.05		8'500'000	-	8'500'000	8'500'000.00
03.11.00.00	364	00901	MARIONNETTES DE GENEVE		C 3.05		600'000	-	600'000	600'000.00

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	SOUS-MATURE	MATURE	LIBELLÉ	Numéros de la hiérarchie	Numéros de crédits catégoriels	Contrat / Convention	PROJET DE BUDGET 2007 amendé	VARIATION PB 2007 / B 2006	BUDGET 2006	COMPTE 2005
03.11.00.00	364_01101	AM-STREAM GRAM			C 3/06	Convention de partenariat culturel	912'000	-	912'000	912'000.00
03.11.00.00	364_01201	FONDATION BODMER			C 3/06 / Courser C.E. / R. en cours		500'000	-	500'000	500'000.00
03.11.00.00	364_01401	FONDATION DIART DRAMATIQUE			C 3/06 / PPA / R. en cours		2'250'000	0.0%	2'250'000	1'966'000.00
03.11.00.00	364_03401	CENTRE INTERCANTONAL D'INFORMATION SUR LES CROYANCES			R. en cours		200'000	-	200'000	200'000.00
03.11.00.00	364_06001	FONDAMCO			Loi 9419	Convention de partenariat culturel	1'000'000	5'000	995'000	995'000.00
03.11.00.00	365_00106	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GENÈVE			C 1/10		10'171'990	-5.2%	10'733'990	10'412'670.00
03.11.00.00	365_00206	INSTITUT JACQUES D'ALCROZE			C 1/10		3'556'020	0.0%	3'578'020.00	3'578'020.00
03.11.00.00	365_00301	CONSERVATOIRE POPULAIRE DE MUSIQUE			C 1/10		13'377'000	0.0%	13'377'000	12'975'790.00
03.11.00.00	365_00403	ONDINE GENEVOISE			C 1/10		260'000	-	260'000	308'450.00
03.11.00.00	365_00501	CADETS DE GENÈVE			C 1/10		337'300	0.0%	337'300	337'300.00
03.11.00.00	365_00601	CONCOURS DE GENÈVE			C 3/06		248'750	-	248'750	248'750.00
03.11.00.00	365_00701	AIDE AUX FORMATIONS INDÉPENDANTES *			C 3/06 / Règlement interne	Commiss. de concertation des comités de prestations	490'000	27'330	462'670	462'670.00
03.11.00.00	365_00801	ORCHESTRE DE CHAMBRE DE GENÈVE			C 3/06	Convention de partenariat culturel	560'000	62'500	497'500	497'500.00
03.11.00.00	365_00901	FNCTION - CINÉMA			Loi 9802		99'500	-	99'500	99'500.00
03.11.00.00	365_01001	THÉÂTRE DU GRUTLI			Loi 6135		149'250	-	149'250	149'250.00
03.11.00.00	365_01301	THÉÂTRE DU LOUP			Loi 8812	Convention de partenariat culturel	300'000	1'500	298'500	298'500.00
03.11.00.00	365_01601	ETM-ÉCOLE DES MUSIQUES ACTUELLES ET DES TECHNOLOGIES MUSICALES			Loi 6879		735'000	45'470	689'530	689'530.00
03.11.00.00	365_01701	ASSOCIATION ESPACE MUSICAL CRÉATIF ET PÉDAGOGIQUE			Loi 8400		129'350	-	129'350	129'350.00
03.11.00.00	365_01901	CONTRECHAMPS			Loi 8811	Convention de partenariat culturel	400'000	2'000	398'000	398'000.00
03.11.00.00	365_02301	GRANDES MANIFESTATIONS *			Loi 7149		397'500	-	397'500	397'500.00
03.11.00.00	365_02601	RENCONTRES INTERNATIONALES DE GENÈVE			C 3/06		62'680	-	62'680	62'680.00
03.11.00.00	365_02701	AIDE PONCTUELLE A LA CULTURE *			C 3/06		1'295'000	-	1'295'000	1'295'000.00
03.11.00.00	365_03001	MUSÉE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET CROISSANT-ROUGE		LF 4341	Loi 6702		554'210	-	554'210	554'210.00
03.11.00.00	365_03301	ASSOCIATION MONDIALE POUR ÉCOLE INSTRUMENT DE PAIX			C 1/10		32'830	-	32'830	32'830.00
03.11.00.00	365_03701	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES (IUHE)		LF 4420	Loi 8811	Convention de partenariat culturel	7'260'000	-	7'260'000	7'259'520.00
03.11.00.00	365_03901	INSTITUT UNIVERSITAIRE ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT (IUED)		LF 4420	Loi 8811	Convention de partenariat culturel	4'585'280	-	4'585'280	4'359'090.00
03.11.00.00	365_04601	SUBVENTION A LA RESTAURATION COLLECTIVE		LF 4420	Loi 8811	Convention de partenariat culturel	250'000	-97'000	347'000	210'896.25

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	MATURE	SUBS-MATURE	LIBELLÉ	Numéro de la subvention	Numéro de la convention	PROJET DE BUDGET 2007 amendé	VARIATION PB 2007 / B 2006	BUDGET 2006	COMPTE 2005
03.11.00.00	365	05901	ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DE LA MUSIQUE IMPROVISEE (AMR)	C 1 10	convention de subvention pour le concert de Noël 2007	238 800	-	238 800	238 800,00
03.11.00.00	365	06401	UNIVERSITE DU 3 EME AGE	Jur 0893		69 650	-	69 650	69 650,00
03.11.00.00	365	06501	SFCAC - SUBVENTIONS DIVERSES	L 4 30 04		108 000	-	108 000	108 000,00
03.11.00.00	365	06601	AIDE AUX COMPAGNIES INDEPENDANTES *	C 3 05 / Règlement Interne	Comptes de cotisations et prestations	590 000	17 860	572 120	572 120,00
03.11.00.00	365	06701	DIFFUSION ET ECHANGES CULTURELS *	Jur 0905		524 870	-55 210	580 080	580 077,40
03.11.00.00	365	06801	CONTRIBUTION A LA PROMOTION DE LA PAIX *	Rubrique subventions pour le 15.12.1986		218 900	-	218 900	218 500,00
03.11.00.00	365	06901	FONDATION GIPRI	Jur 8242		199 000	-	199 000	199 000,00
03.11.00.00	365	09201	RESEAU UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL DE GENÈVE	UF 4051		1194 000	-	1194 000	1 194 000,00
03.11.00.00	365	09301	ATELIERS DE THÉÂTRE/MUSICOLOGIE	Loi 0813		129 350	-	129 350	129 350,00
03.11.00.00	365	09401	CINÉMA TOUT ÉCRAN	Loi 0854		149 250	-	149 250	149 250,00
03.11.00.00	365	09501	LA BÂTE - FESTIVAL DE GENÈVE	Loi 0853 (a subvention combinée à la convention de la promotion de la LMF)		450 000	-	450 000	467 650,00
03.11.00.00	365	09601	COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE	Jur 0883 / conventions interrégionales transfrontalières		124 370	-	124 370	119 975,36
03.11.00.00	365	09801	SUBVENTIONS PONCTUELLES *	Rubrique subventions pour le 02.04 sur le CCF 1987, article 15.12.1986		99 500	-	99 500	76 770,00
03.11.00.00	366	00701	FONDS ANIMATION JEUNESSE	Rubrique subventions pour le 02.04 sur le CCF 1987, article 15.12.1986		330 000	-	330 000	273 607,00
03.11.00.00	366	00901	AIDE AUX JEUNES CRÉATEURS (CINÉMA + VIDÉO)	Loi 8137		600 000	75 000	525 000	389 500,00
03.21.00.00	ENSEIGNEMENT	PRIMAIRE	INTERCOMMUNAL ANIMATION PARASCOLAIRE (GAPP)	C 1 10		12 660 900	-925 000	13 584 900	13 819 000,00
03.21.00.00	362	00601	GROUPEMENT INTERCOMMUNAL ANIMATION PARASCOLAIRE (GAPP)	C 1 10		12 660 900	-925 000	13 575 000	13 800 000,00
03.21.00.00	365	02801	GROUPEMENT D'ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES (GAPP / FAPECO)	C 110 21		19 900	-	19 900	19 900,00
03.22.00.00	CYCLE D'ORIENTATION					390 000	300	389 700	374 491,50
03.22.00.00	365	02801	GROUPEMENT D'ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES (GAPP / FAPECO)	C 110 24		10 000	-	10 000	10 000,00
03.22.00.00	365	03201	ÉCOLE ET QUARTIER/VERSOIX	C 1 10		60 000	300	59 700	59 700,00
03.22.00.00	366	06001	EXCURSIONS SCOLAIRES, CLASSES MULTICOLORES (CYCLE D'ORIENTATION)	J 6 6		320 000	-	320 000	304 791,50
03.23.00.00	ENSEIGNEMENT	SECONDAIRE POST-OBLIGATOIRE				805 500	47 900	758 500	766 299
03.23.00.00	365	02901	CULTURE ET RENCONTRE	C 1 10		98 500	-	98 500	98 500,00
03.23.00.00	365	06201	RETROCESSIONS SUR LES VENTES EN FAVEUR DES FONDS DE COURSES	C 110 06		-	-	-	10 398,80
03.23.00.00	366	06001	EXCURSIONS SCOLAIRES, CLASSES MULTICOLORES (POST-OBLIGATOIRE)	J 6 6		707 000	47 000	660 000	657 400,00
03.25.00.00	HAUTE ÉCOLE	SPECIALISEE DE GENÈVE				85 917 300	2 299 600	83 617 700	78 555 614,90

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contra/Convention	PROJET DE BUDGET 2007 amendé	VARIATION PB 2007 / B 2006	BUDGET 2006	COMPTE 2005
03.25.00.00	361	02901	CONTRIB. HAUTE ECOLE DE THEATRE DE SUISSE ROMANDE (HETS/R)	LF 414.71	C 1.23		320'000	- 0,0%	320'000	300'000,00
03.25.00.00	363	03001	HAUTE ECOLE SPÉCIALE DE SUISSE OCCIDENTALE (HES-SO)	LF 412.10	C 1.26 / C 1.27		34'689'000	1'202'200	33'486'800	33'793'000,00
03.25.00.00	363	03101	ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INFORMATIQUE ET DE GESTION (ESIG)		C 1.26		1'478'100	- 0,0%	1'478'100	1'495'000,00
03.25.00.00	363	03301	ÉCOLE SUPÉRIEURE DES BEAUX ARTS		C 1.10		6'914'300	- 0,0%	6'914'300	6'524'000,00
03.25.00.00	363	03401	HES / SANTÉ-SOCIAL	LF 414.71	C 1.26 / C 1.29		29'982'000	535'400	29'446'600	24'553'493,90
03.25.00.00	363	03501	HAUTE ECOLE DE MUSIQUE		C 1.10		11'708'000	562'000	11'146'000	11'163'000,00
03.25.00.00	365	06301	CCSO GENEVE (CIM)		Loi 8646		815'900	- 0,0%	815'900	727'121,00
03.26.00.00	UNIVERSITE						278'857'000	8'773'000	270'084'000	273'838'000,00
03.26.00.00	353	00102	ALLOCATIONS AU FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ	LF 414.20	C 1.30		83'463'004	5'907'094	77'555'910	81'194'471,23
03.31.00.00	362	00901	CONTRIBUTION DE L'ETAT AU FINANCEMENT DES CRECHES *		J16.29	Convention	2'000'000	- 0,0%	2'000'000	1'512'250,00
03.31.00.00	364	03101	FONDATION GENEVOISE POUR L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE		J16.11	Contrat de prestations	18'448'200	333'000	18'115'200	17'962'000,00
03.31.00.00	365	02001	FONDATION SGIPA		J16.35		2'361'411	-8'134'289	10'495'700	14'959'000,00
03.31.00.00	365	03101	ÉCOLE DES PARENTS		J16.05		316'410	- 0,0%	316'410	316'410,00
03.31.00.00	365	04201	POUR ENSEIGNEMENT MINEURS INVALIDES PLACES EN INSTITUTIONS PRIVÉES		J16.03		330'000	-31'180	361'180	325'660,00
03.31.00.00	365	04401	GROUPEMENT LIAISON GENEVOIS DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE (GLAJ)		J16.05, report relatives 45048		130'000	650	129'350	129'350,00
03.31.00.00	365	04701	COLONIES DE VACANCES *		J16.05 ajustement interne		1'243'750	- 0,0%	1'243'750	1'224'751,00
03.31.00.00	365	04801	UNIONS CHRÉTIENNES		J16.05		90'000	450	89'550	89'550,00
03.31.00.00	365	04901	ASSOCIATION DU SCOUTISME GENEVOIS		J16.05		195'000	980	194'020	194'020,00
03.31.00.00	365	05001	FONDATION SUISSE DU SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL		Loi 81005		348'250	- 0,0%	348'250	348'250,00
03.31.00.00	365	05301	GROUPEMENT GENEVOIS CENTRE ENTRAIDE AUX METHODES ACTIVÉES (GEMEA)		J16.05 / C 1.08		129'350	- 0,0%	129'350	129'350,00
03.31.00.00	365	05401	SPORT - ENCADREMENT ET ENTRAINEMENT DES JEUNES (7-9 ANS)		190'000		190'000	190'000	190'000	
03.31.00.00	365	05701	FOYER RÉSIDENCE LE VOLTAIRE	LF 412.10	J16.15, C 1.05 LSM47		214'980	- 0,0%	214'980	221'880,00
03.31.00.00	365	05901	SOUTIEN A L'ENFANCE *		J16.05 / J16.25	Convention relative aux prestations avec Pro Juventute	316'660	- 0,0%	316'660	346'260,00
03.31.00.00	365	07001	INSTITUTIONS HORS CANTON ACCUEILLANT DES MINEURS		179'100		179'100	- 0,0%	179'100	190'941,00
03.31.00.00	365	07101	FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE (FOJ)		13'989'600		13'989'600	- 0,0%	13'989'600	13'948'410,00
03.31.00.00	365	07201	ASSOCIATION MONTBRILLANT COMMUNICATION SURDITÉ	LF 341	J16.15 / J16.35		330'400	- 0,0%	330'400	348'010,00
03.31.00.00	365	07301	FONDATION ENSEMBLE	LF 601.20	J16.35		3'656'806	9'490'677	9'490'677	
03.31.00.00	365	07402	FONDATION CLAIR-BOIS	LF 341	J16.35		827'880	- 0,0%	827'880	838'780,00
03.31.00.00	365	07501	FOYER LA CARAVELLE	LF 341 LF 342 LF 343	J16.35		6'494'200	- 0,0%	6'494'200	5'610'800,00
03.31.00.00	365	07601	ASTURAL	LF 801.20 LF 341 LF 342 LF 343	J16.35		1'256'350	- 0,0%	1'256'350	1'861'650,00
03.31.00.00	365	07701	ÉCOLE PROTESTANTE D'ALTITUDE (EPA)	LF 341 LF 342 LF 343	J16.35		6'688'070	- 0,0%	6'688'070	6'373'970,00
03.31.00.00	365	07901	HOSPICE GÉNÉRAL	LF 601.20	J16.35		341'190	- 0,0%	341'190	344'270,00
03.31.00.00	365	07901	ATELIER X	LF 341	J16.35		5'073'720	- 0,0%	5'073'720	4'533'220,00
03.31.00.00	365	08001	ASSOCIATION CATHOLIQUE D'ACTION SOCIALE ET EDUCATIVE (ACASE)		191'000		191'000	- 0,0%	191'000	175'378'90,96
03.31.00.00	365	08901	MESURES COMPENSATION PROGRAMME ALLEGEMENT CH		J16.05 / C 1 10.21		750'000	- 0,0%	750'000	750'000,00
03.31.00.00	366	06001	EXCURSIONS SCOLAIRES / CLASSES MULTICOLORES							

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en Italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOUS NATURE	LIBELLÉ	Numéros de non affectation	Numéros de non affectation cantonales	Convent / Convention	PROJET DE BUDGET 2007 amendé	VARIATION PB 2007 / B 2006	BUDGET 2006	COMPTE 2005	
03.31.00.00	366	06001	FRAIS DE PLACEMENTS	C 430 / I 6 05			7'880'000	-	7'880'000	7'686'652.85	
03.32.00.00	OFFICE POUR L'ORIENTATION, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE			C 2 05			48'200'910	4.5%	46'110'000	43'785'607	
03.32.00.00	361	02201	SUBVENTION CANTONALE POUR LA FORMATION DE BASE - COURS	UF 412.9			228'000	-46'000	274'000	194'321.45	
03.32.00.00	365	02401	INTERENTREPRISES HORS CANTON	UF 412.9	C 2 05		1'875'000	-75'000	1'950'000	1'694'999.00	
03.32.00.00	363	02501	SUBVENTION CANTONALE ORDINAIRE AU FPPP	UF 412.9	C 2 08		1'100'000	-	1'100'000	1'067'725.30	
03.32.00.00	365	03501	FONDATION POUR L'AVENIR		M. 03.1944 portant sur la formation des adultes à l'initiative des 1921 1922 1923 1924 1925 1926 1927 1928 1929 1930 1931 1932 1933 1934 1935 1936 1937 1938 1939 1940 1941 1942 1943 1944 1945 1946 1947 1948 1949 1950 1951 1952 1953 1954 1955 1956 1957 1958 1959 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007			12'000	-	12'000	12'000.00
03.32.00.00	365	03901	UNIVERSITE OUVERIERE DE GENEVE (UOG)	C 110 / C 2 06 I La 6958			983'060	-	983'060	983'060.00	
03.32.00.00	365	05501	UNIVERSITE POPULAIRE DE GENEVE	C 110 / C 2 06			145'000	64'410	80'590	80'590.00	
03.32.00.00	365	05501	FONDATION POUR LA FORMATION DES ADULTES "IFAGE"	UF 412.9	C 2 08		1'293'500	-	1'293'500	1'293'500.00	
03.32.00.00	365	08701	ECOLE HOTELIERE DE GENEVE	UF 412.9	C 2 05		427'850	-	427'850	427'850.00	
03.32.00.00	365	08801	COURS A DIVERS ORGANISMES *	UF 412.9	C 2 05		609'600	-20'400	630'000	378'698.75	
03.32.00.00	365	08901	SUBVENTION CANTONALE POUR LA FORMATION DE BASE - COURS INTERENTREPRISES	UF 412.9	C 2 05 / C 2 08		850'400	-41'600	892'000	635'888.00	
03.32.00.00	365	09001	ASSOCIATION DES REPETITOIRES -ARA	UF 412.9	C 2 05		422'000	500	421'500	419'890.00	
03.32.00.00	365	09101	SUBVENTION QUALIFICATION + (ARTICLE 4) *	UF 412.9	C 2 05 / C 2 08 / Extra PV 7.07.1999		1'293'500	-	1'293'500	1'030'754.80	
03.32.00.00	366	00101	ALLOCATIONS D'APPRENTISSAGE	C 2 05			4102'000	393'000	3709'000	3'131'360.00	
03.32.00.00	366	00201	REBOURSEMENT DE TAXES POUR APPRENTIS	C 2 05			263'000	19'000	244'000	223'616.50	
03.32.00.00	366	00301	ALLOCATIONS POUR LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	C 2 05			22'000	12'000	10'000	6'901.00	
03.32.00.00	366	00401	REBOURSEMENT DE TAXES POUR LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	C 120 / C 2 06			1'033'000	-426'000	1'459'000	1'673'688.00	
03.32.00.00	366	01001	ALLOCATIONS ETUDES AUTOMATIQUES	C 130			21'553'000	2'262'000	19'291'000	18'056'885.90	
03.32.00.00	366	02001	ALLOCATIONS ETUDES SPECIALES	C 130			35'000	35'000	34'000	37'501.00	
03.32.00.00	366	02101	CONVERSIONS DE PRETS EN ALLOCATIONS	C 130			779'000	-84'000	863'000	659'345.00	
03.32.00.00	366	03001	ALLOCATIONS DENTRAIDE	C 130			534'000	-16'000	550'000	543'850.00	
03.32.00.00	366	04001	REBOURSEMENT TAXES	C 130			623'000	-64'000	687'000	761'289.50	
03.32.00.00	366	04201	REBOURSEMENT DES ECOLAGES DE MUSIQUE	C 130			482'000	102'000	360'000	360'000.00	
03.32.00.00	366	05001	ALLOCATIONS D'ENCOURAGEMENT A LA FORMATION	C 130 / C 2 06			6'884'000	-344'000	7'228'000	6'937'178.85	
03.32.00.00	366	05201	CHEQUES FORMATION	C 2 05 / C 2 06			2'337'000	319'000	2'018'000	2'197'776.00	
4. INSTITUTIONS							17'563'964	288'385	17'275'579	18'790'121.80	
04.01.01.00	363	00215	CONSEIL D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL	14220 14231			655'607	1'190	654'417	570'068.85	
04.01.01.00	365	00215	FONDATION ROMANDE DE DETENTION ADMINISTRATIVE	F 2 12.04			300'000	-	300'000	225'561.85	
04.01.01.00	365	00319	SECTIONS GENEVOISES DE SAUVETAGE SUR LE LAC LEVAN				32'338	-	32'338	32'338.00	

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
 L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SUBS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de Conventions	PROJET DE BUDGET 2007 amendé	VARIATION PB 2007 / B 2006	BUDGET 2006	COMPTE 2005
04.01.01.00	365	00416	MUSIQUE DE LA POLICE			42'984	-	42'984	42'984.00
04.01.01.00	365	00711	COMMISSION INTERNATIONALE DES JURISTES			22'385	-	22'385	22'385.00
04.01.01.00	365	00915	PRESIDENCE : SUBVENTIONS DIVERSES *			19'900	-	19'900	10'000.00
04.01.01.00	365	01010	ASSOCIATION VIVES	LS 9673		230'000	1'150	228'850	228'850.00
04.01.01.00	365	01112	CLUB ALPIN SUISSE			8'000	40	7'960	7'950.00
04.03.01.00	SERVICE DES VOTATIONS ET ELECTIONS					320'000	300'000	1500.0%	170'000.00
04.03.10.00	365	08013	PARTICIPATION DE LETAY AUX FRAIS ELECTORAUX	AI 18 AS 05		320'000	300'000	1500.0%	170'000.00
04.03.10.00	SERVICE DE PROMOTION DE L'EQUALITE ENTRE HOMMES ET FEMMES					585'000	-	0.0%	905'000.00
04.03.10.00	365	00103	F-INFORMATION : FLIGRANE	8627		515'000	-	515'000	515'000.00
04.03.10.00	365	00201	COMMUNAUTE D'INTERET POUR LA FORMATION ELEMENTAIRE DES FEMMES	6104		70'000	-	70'000	300'000.00
04.03.10.00	365	00300	DIVERSES ASSOCIATIONS FEMMINES *	9361		1'110'000	-	1'110'000	900'000.00
04.03.11.00	BUREAU DE L'INTEGRATION					1'110'000	0.0%	300'000	887'867.00
04.03.11.00	365	00916	SUBVENTION AU CENTRE DE CONTACT SUISSE-AMMIGRES	A 2.06	Convention de partenariat	300'000	-	300'000	300'000.00
04.03.11.00	365	00919	ASSOCIATION CONTRE LE RACISME "ACOR"	A 2.06	Convention de partenariat	100'000	-	100'000	100'000.00
04.03.11.00	365	00918	ASSOCIATION CONTRE LE RACISME "ACOR"	A 2.06	Convention de partenariat	23'000	-56.6%	53'000	30'000.00
04.03.11.00	365	00912	SUBVENTIONS LIEES A DES MANDATS DE PRESTATIONS *	7995	Convention de partenariat	210'000	-	210'000	210'000.00
04.03.11.00	365	01016	UNIVERSITE POPULAIRE ALBAISE			87'000	-	87'000	87'000.00
04.03.11.00	365	01115	UNIVERSITE POPULAIRE ALBAISE (OCE FORMATION CHOMEURS)			240'000	-	240'000	100'000.00
04.03.11.00	365	01201	ASSOCIATION D'ENTRAIDE AUX REFUGIES CAMARADA	8104	Convention de partenariat	30'000	30'000	40'000	94'17.00
04.03.11.00	365	01303	ASSOCIATION MAISON KULTURA	A 2.06	Convention de partenariat	40'000	-	40'000	51'450.00
04.03.11.00	365	00913	SUBVENTIONS LIEES AUX SUBVENTIONS COMM. FED. DES ETRANGERS *	A 2.06	Convention de partenariat	80'000	-	80'000	80'000.00
04.03.11.00	365	00912	BUREAU DE L'INTEGRATION : SUBVENTIONS DIVERSES *	A 2.06	Convention de partenariat	254'825	-	254'825	273'625.00
04.03.12.00	DELEGUE A LA GENEVE INTERNATIONALE					185'300	-	185'300	199'000.00
04.03.12.00	364	00119	SUBVENTION AU CENTRE D'ACCUEIL POUR LA GENEVE INTERNATIONALE (CAGI)			185'300	-	185'300	199'000.00
04.03.12.00	364	00212	SUBVENTION AU CLUB SUISSE DE LA PRESSE			69'525	-	69'525	74'625.00
04.05.01.00	DIRECTION DE L'OFFICE PENITENTIAIRE					921'700	-	921'700	935'300.00
04.05.01.00	363	00412	FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE - FOYER LE PERTUIS	J 6.15		921'700	-	921'700	935'300.00
04.05.02.00	PRISON DE CHAMP-DOLLON					685'000	-47'350	726'350	680'288.20
04.05.02.00	366	00213	PRISON DE CHAMP-DOLLON : PECULE ET VETEMENTS	F 1.0004		685'000	-47'350	726'350	680'288.20
04.05.04.00	SERVICE DE PROBATION ET D'INSERTION					177'110	-	177'110	177'049.45
04.05.04.00	366	00117	SERVICE DE PROBATION ET D'INSERTION : RECLASSEMENT DES DETENUS LIBRES	E 4.00.16		177'110	-	177'110	177'049.45
04.05.05.00	SERVICE DES ETABLISSEMENTS DE DETENTION					254'722	28'160	226'562	241'274
04.05.05.00	366	00213	PECULE ET VETEMENTS	F 1.0012		254'722	28'160	226'562	241'273.50
04.90.01.00	FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE					500'000	-	500'000	479'200.00
04.90.01.00	367	00113	COOPERATION AU DEVELOPPEMENT DANS LE TIERS-MONDE	E 1.10		500'000	-	500'000	479'200.00

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SUB- NATURE	LIBELLÉ	Mondios de lots fédéraux	Numéros de comptes courants	Central Convention	PROJET DE BUDGET 2007 amendé	VARIATION PB 2007 / B 2006	BUDGET 2006	COMPTE 2005
04.90.02.00	SOLIDARITE INTERNATIONALE									
04.90.02.00	365	00229	FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION	D 1 06		Contrat de partenariat	12'100'000	385	12'099'615	13'470'449.80
04.90.02.00	365	00303	COMITE INTERNATIONAL CROIX-ROUGE (CICR)	D 1 06		Convention	2'500'000	385	2'499'615	2'500'000.00
04.90.02.00	367	00112	AIDE AUX PAYS ENVOIE DE DEVELOPPEMENT	D 1 06		Convention	3'000'000	-	3'000'000	3'000'000.00
04.90.02.00	367	00010	AIDE AUX MISSIONS DES PAYS LES MOINS AVANCES (PMA)	D 1 06		Convention	5'600'000	-	5'600'000	4'769'055.00
04.90.02.00	367	00051	AIDE HUMANITAIRE AUX VICTIMES DU TSUNAMI	9653		Convention	1'000'000	-	1'000'000	1'201'450.80
05.01.00.00	CONSEIL D'ETAT, SECRETARIAT GENERAL									
05.01.00.00	365	07150	ASSOCIATION HANDICAPES ARCHITECTURE URBANISME (HAU)			Lettre	78'320'362	-3.2%	80'938'413	76'938'261.10
05.04.00.00	BATIMENTS									
05.04.00.00	365	06151	FONDATION DU STADE DE GENEVE - DROIT DE SUPERFICIE (PART C/F)				2'900'212	-278'100	3'178'312	2'332'883.25
05.04.00.00	365	06150	COUVERTURE DEFICIT EXPLOITATION DE GENEVE-PLAGE			7303 - 7508 Convention	325'000	-1'070'000	335'000	324'919.90
05.04.00.00	365	07250	LOCATION AUPRES DE TIERS POUR PAYS LES MOINS AVANCES (PMA)				172'000	-8'000	180'000	174'000.00
05.04.00.00	365	07251	LOCATION AUPRES DE TIERS POUR OMC				1'200'000	20'000	1'000'000	844'751.35
05.04.00.00	365	07252	LOCATION AUPRES DE TIERS POUR ONU/SDA				423'212	-100	423'312	423'212.00
05.06.00.00	LOGEMENT									
05.06.00.00	363	08050	SUBVENTIONS TACITES - INTERETS SUR DOTATIONS FDP			E.P.V. 729- 2007 2007 Lettre DE 722- 18 du 31.7.1998	68'909'000	-2'779'056	71'688'056	69'511'025.45
05.06.00.00	363	08051	SUBVENTIONS TACITES - INTERETS SUR DOTATIONS P/LC			Division CF	4'000'000	-1'000'000	5'000'000	4'168'999.00
05.06.00.00	365	07151	SUBVENTION AU RASSEMBLEMENT EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE SOCIALE DU LOGEMENT DES ETUDIANTS			Division CF	1'000'000	1'000'000	0	50'000.00
05.06.00.00	365	08050	SUBVENTION TACITE - INTERETS SUR PRÊT (FONDATION UNIVERSITAIRE POUR LE LOGEMENT DES ETUDIANTS)			Lettre	50'000	4'944	45'056	38'381.00
05.06.00.00	365	08150	INDÉMNITÉ POUR RENTE DROIT SUPERFICIE + COUVERTURE BUD. EXPL. CITE U	14 05		Ré. en cours	819'000	819'000	0	0
05.06.00.00	365	08151	INDÉMNITÉ POUR INT. + RENTE DROIT SUPERFICIE + COUV. BUD EXPL. EXTENSION CITE U	Ré. en cours		Ré. en cours	700'000	700'000	0	0
05.06.00.00	366	07750	SUBVENTION AU LOGEMENT SOCIAL	14 05			370'000'000	-4'653'000	416'653'000	410'417'12.95
05.06.00.00	366	07850	CHARGES DES PRÊTS SANS INTERETS ET TAUX RÉDUITS (HOM-ILM)	14 05			1'000'000	-1'500'000	2'500'000	977'50.55
05.06.00.00	366	07950	ALLOCATIONS DE LOGEMENT "SECTEUR SUBVENTIONNE"	14 05			10'000'000	-1'500'000	11'500'000	10'519'148.30
05.06.00.00	366	08050	ALLOCATIONS DE LOGEMENT "SECTEUR LIBRE"	14 05			10'100'000	3'000'000	9'800'000	9'431'372.40
05.06.00.00	366	08150	SUBVENTION EN FAVEUR DES HABITATIONS MIXTES	14 05			5'000'000	1'700'000	3'300'000	3'789'719.25
05.06.00.00	366	08250	SUBVENTION EPARGNE LOGEMENT	14 05		Convention	10'000	-	10'000	0
05.06.00.00	366	08850	PRISES EN CHARGE DES LOYERS IMPAYÉS DE PERSONNES ÉVACUÉES ET RELOGÉES	14 05		Convention	80'000	-	80'000	73'942.00
05.07.00.00	PATRIMOINE ET SITES									
05.07.00.00	365	06151	FRAIS D'ENTRETIEN DU MUSÉE HABITAT RURAL DE BALEMBERG			Convention 6143	140'000	-	140'000	140'000.00
05.07.00.00	365	06250	FRAIS D'ENTRETIEN CATHÉDRALE ST-PIERRE			Convention 6109	32'000	-	32'000	32'000.00
05.09.00.00	RESSOURCES FINANCIÈRES									
05.09.00.00	363	00350	SUBVENTION TACITE - FONDATION DU STADE DE GENEVE - INTERETS SUR LE CAPITAL DE DOTATION, contrepartie 426.02			Convention 6109	108'000	-	108'000	108'000.00
05.09.00.00	363	00450	SUBVENTION TACITE - FONDATION DU STADE DE GENEVE - DROIT DE SUPERFICIE PART ETAT, contrepartie 427.52			Convention 6109	983'700	28'300	955'400	983'700.00
05.11.01.00	SERVICE AUTONOME DE LA PROTECTION CIVILE									
05.11.01.00	363	00450	SUBVENTION TACITE - FONDATION DU STADE DE GENEVE - DROIT DE SUPERFICIE PART ETAT, contrepartie 427.52			7303 - 7508 7303 - 7508	658'780	1'3380	645'400	658'780.00
05.11.01.00	363	00450	SUBVENTION TACITE - FONDATION DU STADE DE GENEVE - DROIT DE SUPERFICIE PART ETAT, contrepartie 427.52			324'920	324'920	4'420	31'000	324'920.00
05.11.01.00	363	00450	SUBVENTION TACITE - FONDATION DU STADE DE GENEVE - DROIT DE SUPERFICIE PART ETAT, contrepartie 427.52			188'540	188'540	-199'298	387'748	152'617.15

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SUBS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat/Convention	PROJET DE BUDGET 2007 amendé	VARIATION PB 2007 / B 2006	BUDGET 2006	COMPTE 2005
05.11.01.00	365	07011	SERVICE CANTONAL DE LA PROTECTION CIVILE - INSTRUCTION (COMMUNES)	500.1	0 2 05		68'000	-71'900	139'300	90'204.10
05.11.01.00	362	07211	SERVICE CANTONAL DE LA PROTECTION CIVILE - MATÉRIEL (COMMUNES)	500.1	0 2 05		113'000	-120'000	233'000	53'513.05
05.11.01.00	365	07015	SERVICE CANTONAL DE LA PROTECTION CIVILE - INSTRUCTION (INSTITUTIONS, PRIVÉES)	500.1	0 2 05		650	-843	11493	-
05.11.01.00	365	07212	SERVICE CANTONAL DE LA PROTECTION CIVILE - MATÉRIEL (INSTITUTIONS, PRIVÉES)	500.1	0 2 05		2'400	-2'600	5'000	-
05.11.01.00	365	09915	SERVICE CANTONAL DE LA PROTECTION CIVILE - DIVERSES SUBVENTIONS	500.1	0 2 05		4'400	-4'555	8955	8900.00
05.11.02.00	INSPECTION	CANTONALE DU FEU					179'000	-189'897	368'897	219'996.60
05.11.02.00	362	07015	INSPECTION CANTONALE DU FEU - SUBVENTION MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT	53 05 Titres X	0 2 05		174'000	-164'200	358'200	211'386.60
05.11.02.00	365	07111	ASSOCIATION POUR LA FORMATION DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS	F1 09	0 2 05		1'000	-12'309	2'239	2'200.00
05.11.02.00	365	07711	FÉDÉRATION DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS	F1 05	0 2 05		4'000	-4'458	8'458	6'400.00
05.90.01.00	COMMISSION CANTONALE DU SPORT-TOTO						5'000'000	800'000	4'200'000	3'578'038.65
05.90.01.00	362	07016	COMMISSION CANTONALE DU SPORT-TOTO - SUBVENTIONS ORDINAIRES - COMMUNES		13 15 09		1'500'000	500'000	1'000'000	1'144'500.00
05.90.01.00	362	07110	COMMISSION CANTONALE DU SPORT-TOTO - SUBVENTIONS CONDITIONNELLES - COMMUNES		13 15 09		200'000	-	200'000	-
05.90.01.00	362	07212	SUBVENTION DE PROJETS SPORTIFS DE MOYENNE ET GRANDE ENVERGURE - COMMUNES		13 15 09		200'000	-	200'000	-
05.90.01.00	365	07012	ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS SPORTIVES - SUBVENTIONS ORDINAIRES		13 15 09		2'300'000	300'000	2'000'000	146'688.65
05.90.01.00	365	07112	ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS SPORTIVES - SUBVENTIONS CONDITIONNELLES		13 15 09		100'000	-	100'000	203'250.00
05.90.01.00	365	07214	SUBVENTION DE PROJETS SPORTIFS DE MOYENNE ET GRANDE ENVERGURE		13 15 09		500'000	-	500'000	88'000.00
05.90.01.00	365	08811	ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS SPORTIVES - AIDE EN FAVEUR DES SÉLECTIONS SPORTIVES CANTONALES		13 15 09		200'000	-	200'000	166'300.00
06. TERRITOIRE							157'137'227	16'569'192	140'568'035	152'303'825.99
06.01.02.00	PRESIDENCE ET SECRETARIAT GENERAL						-15'710'000	58'763	-15'788'763	13'454'622.50
06.01.02.00	365	00131	PRESIDENCE ET SECRETARIAT GENERAL - SUBVENTIONS DIVERSES ASSOCIATIONS *				90'000	-	90'000	38'380.00
06.01.02.00	365	01014	COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION SUR LE LÉMAN (CGN)			convention Intercommunale pour la production en courant continu (régulation)	1'200'000	85'763	1'114'237	1'280'082.50
06.01.02.00	367	00311	FORUM ENGELBERG			Fonds en 1980	-	-27'000	27'000	27'000.00
06.02.52.00	ADMINISTRATION MILITAIRE						-17'000'000	-	-17'000'000	56'500.00
06.02.52.00	365	00312	GÉRÉMENT À LA MÉMOIRE DES SOLDATS MORTS AU SERVICE DU PAYS (MON-REPOS)		9079		500	-	500	500.00
06.02.52.00	365	00614	MUSEE MILITAIRE GENEVOIS				54'000	-	54'000	54'000.00
06.02.52.00	365	00716	VIEUX-ARTILLIERS (ENTRETIEN DES UNIFORMES)				2'000	-	2'000	2'000.00
06.02.59.00	CORPS DE MUSIQUE						226'000	770	227'280	239'653.17
06.02.59.00	363	00105	HABILLEMENT ET ÉQUIPEMENT DES MUSIQUES CANTONALES		G 1 25 03		6'000	-	6'000	2'222.37
06.02.59.00	363	00203	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX MUSIQUES CANTONALES		G 1 25 03		60'000	-	60'000	78'000.00
06.02.59.00	363	00302	RETRIBUTION DES CHEFS DE MUSIQUE		G 1 25 03		162'000	720	161'280	159'330.80
06.02.70.00	SERVICE DES AFFAIRES EXTERIEURES						720'000	175'000	545'000	464'417.00
06.02.70.00	365	09602	GLCT - RECTANGLE D'OR		PL en cours		80'000	-	80'000	80'000.00
06.02.70.00	365	09814	GLCT - TELEPHIQUE DU SALEVE		9731		300'000	150'000	150'000	125'000.00
06.02.70.00	365	09912	SERVICE DES AFFAIRES EXTERIEURES - AUTRES SUBVENTIONS *				90'000	-	90'000	90'000.00
06.02.70.00	367	00214	INTERREG III		8510		250'000	25'000	225'000	249'417.00
06.03.50.00	OFFICE CANTONAL DE LA MOBILITE (OCM)						-	-	-	24'000.00

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOS- NATURE	LIBELLÉ	Numéros de loi fédérales	Contrat/ Convention	PROJET DE BUDGET 2007 amendé	VARIATION PB 2007 / B 2006	BUDGET 2006	COMPTE 2005
06.03.50.00	365	098002	SUBVENTIONS DIVERSES					24'000.00	
06.03.51.00	TRANSPORTS COLLECTIFS					16'173'762.7	16'912'909	144'824'718	141'474'178
06.03.51.00	363	00107	AUGMENTATION SUBVENTION AUX TPG DUE AU TRANSFERT D'ACTIF		Contrat de prestation	5'300'936	5'300'936	125'599'618	121'586'781.00
06.03.51.00	363	00114	ENVELOPPE BUDGETAIRE TPG POUR LE TRAFIC D'AGGLOMERATION		Pl. en cours	132'605'691	7'006'073	120'000'000	102'800'000.00
06.03.51.00	363	00212	SUBVENTION SPECIALE POUR LE RENOUVELLEMENT DU MATERIEL ROLLANT		Pl. en cours	-	-12'000'000	9'203'400	9'203'400.00
06.03.51.00	363	00511	INDEMNITES AUX TPG POUR LE TRAFIC REGIONAL		Pl. en cours	9'500'000	2'966'600	-5'400'000	-1'848'409.00
06.03.51.00	363	00701	REDUCTION DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES GENERALES. BUDGET 2006 TPG		Pl. en cours	17'367'000	5'400'000	18'705'000	16'728'894.00
06.03.51.00	365	00124	SOCIÉTÉ DES MOUETTES GENEVOISES NAVIGATION S.A.		H 1 30	180'000	-	180'000	-
06.03.51.00	365	00217	GARANTIE DE RECETTES POUR UNIRESO		H 1 30	108'500'000	10'528'860	321'200	321'200.00
06.03.51.00	365	00454	INDEMNITES AUX TPN POUR LE TRAFIC REGIONAL		H 1 30	700'000	400'000	300'000	300'000.00
06.03.51.00	365	00662	GARANTIE POUR DIMINUTION DES CONTRIBUTIONS FEDERALES (PAB)		H 1 30	680'000	-60'000	750'000	616'103.92
06.03.51.00	367	00402	PARTICIPATION LIGNES TC CONSEIL GENERAL 74 (GLCT)		Ventes d'immobilisations (02.20.1001)	175'000	175'000	1'058'000	1'068'932.00
06.04.67.00	SERVICE CANTONAL DE L'ENERGIE					1'058'000	-	28'000	25'083.00
06.04.67.00	360	00115	PROGRAMME CONFEDERATIONCANTONS		Conférence internationale des régions alémaniques	28'000	-	30'000	31'349.00
06.04.67.00	360	00212	INFOENERGIE			30'000	-	500'000	647'876.00
06.04.67.00	364	00314	ENCOURAGEMENT A L'UTILISATION D'ENERGIES RENOUVELABLES ETA		L 2.30.01	1'000'000	500'000	500'000	352'124.00
06.04.67.00	364	00414	ENCOURAGEMENT A L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE		L 2.30.01	-	-500'000	500'000	12'500.00
06.04.67.00	365	00129	ASSOCIATION MINIERGE		Contribution	50'100	-22'000	72'100	70'822.35
06.05.04.00	DOMAINE NATURE ET PAYSAGE					50'100	-30.5%	2'100	1'900.00
06.05.04.00	365	07912	INDEMNITES AUX PÊCHEURS PROFESSIONNELS POUR L'ÉCOULEMENT DU POISSON BLANC	Art 15.4. Contribution internationale sur le lac Lemane du 7 oct. 1999.	Contribution du 6 mai 2004	2'100	-	40'000	38'195.00
06.05.04.00	365	08213	SUBVENTIONS RELATIVES A LA NATURE ET AUX SITES NATURELS	M 5.35		38'000	-2'000	30'000	30'727.35
06.05.04.00	365	08311	SUBVENTIONS RELATIVES A L'EDUCATION A LA NATURE	RS 451		10'000	-20'000	3'384'200	4'679'671.01
06.06.00.00	AGRICULTURE					3'288'000	-96'200	25'000	4'165.20
06.06.00.00	362	08010	LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE MALADES ET RAVAGEURS	RS 910.13 RS 910.20 RS 910.14, 15, 16	Foedle 6.11.1988	18'000	-7'000	52'500	51'347.00
06.06.00.00	364	07310	ASSOCIATION SUISSE POUR L'ENCOURAGEMENT DU CONSEIL D'EXPLOITATION EN AGRICULTURE	RS 910.14, 15, 16	M 2.05	52'500	-	9'000	8'581.00
06.06.00.00	364	07410	CENTRALE SUISSE DE CULTURE MARAÎCHÈRE	M 2.05	Conférence de 20.12.2004	9'000	-	163'000	150'000.00
06.06.00.00	364	07510	AGRIC - VULGARISATION	RS 910.14, 15, 16	M 2.05	163'000	-	91'000	89'000.00
06.06.00.00	364	07610	OFFICE TECHNIQUE DE CULTURE MARAÎCHÈRE	RS 910.14, 15, 16	M 2.05	91'000	-	10'000	-
06.06.00.00	364	07710	INSTITUT DE RECHERCHE AGRICULTURE BIOLOGIQUE	RS 910.14, 15, 16	M 2.05	10'000	-	50'000	72'491.50
06.06.00.00	364	08910	SERVICE DE CONSULTATION EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE LAITIÈRE	RS 910.14, 15, 16	K 5 1003	50'000	-100.0%	5'000	5'000.00
06.06.00.00	364	09110	CENTRE NATIONAL DU CHEVAL	RS 910.14, 15, 16	Les 9122	8'000	-2'000	10'000	7'458.00
06.06.00.00	364	09210	OFFICE INTERNATIONALE DE CERTIFICATION	RS 910.14, 15, 16	M 2.05	5'000	-	5'000	-
06.06.00.00	364	09911	AGRICULTURE - SUBVENTIONS DIVERSES *	RS 910.14, 15, 16	M 2.05	5'000	-	5'000	10'738'12.55
06.06.00.00	365	00120	MESURES D'URGENCE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE GENEVOISE	RS 910.11 M 2.36 (M 2 30.01)	Convention de 11.11.1988	5'000	-	5'000	-

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
 L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOURCE NATURE	LIBELLÉ	Numéro de loi / Réforme	Numéro de loi / Réforme	Montant de la Convention	PROJET DE BUDGET 2007 amendé	VARIATION PB 2007 / B 2006	BUDGET 2006	COMPTE 2005
06.06.00.00	365	00222	SUBVENTION AU FONDS DE COMPENSATION AGRICOLE	Loi 9122	Loi 9122	300'000	300'000	- 0.0%	300'000	1'000'000.00
06.06.00.00	365	00320	SUBVENTION AU FONDS DE PROMOTION AGRICOLE	Loi 9122	Loi 9122	167'000	167'000	- 0.0%	167'000	1'390'000.00
06.06.00.00	365	01017	MODES DE PRODUCTION ET MATIERES PREMIERES RENOUVELABLES	Loi 9122	Loi 9122	50'000	50'000	- 0.0%	50'000	20'000.00
06.06.00.00	365	01116	PRESERVATION ESPACE RURAL ET RESSOURCES NATURELLES	M 2 90	M 2 90	95'000	95'000	- 0.0%	95'000	-
06.06.00.00	365	01213	OPAGE (OFFICE DE PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES DE GENÈVE)	M 1 00/01	M 1 00/01	-	-	-	-	280'000.00
06.06.00.00	365	07210	AMÉLIORATIONS FONCIÈRES	M 2 15/06	M 2 15/06	40'000	40'000	- 0.0%	40'000	32'481.75
06.06.00.00	365	07813	SOCIÉTÉS AGRICOLES	M 2 15/06	M 2 15/06	11'500	11'500	- 0.0%	11'500	10'759.00
06.06.00.00	365	08012	LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE MALADIES ET RAVAGEURS	M 2 06	M 2 06	25'000	25'000	-25'000	50'000	-
06.06.00.00	365	08212	SUBVENTION A L'ADG (ASSOCIATION DES ORGANISATIONS VITICOLES)	M 3 10/03	M 3 10/03	32'000	32'000	- 0.0%	32'000	32'000.00
06.06.00.00	365	08711	ENCOURAGEMENT A L'ÉLEVAGE ET L'AMÉLIORATION DU BÉTAIL	M 3 10/03	M 3 10/03	100'000	100'000	- 0.0%	100'000	67'840.11
06.06.00.00	365	08810	ALPAGE DU BÉTAIL GENEVOIS	M 3 10/03	M 3 10/03	-	-	-	-	16'200.90
06.06.00.00	365	09011	FONDATION DU MUSÉE DU MACHINISME AGRICOLE DE CHIBLINS	M 3 30/01	M 3 30/01	600'000	600'000	-12'200	12'200	6'000.00
06.06.00.00	365	09912	CONTRIBUTIONS POUR DES PRESTATIONS ÉCOLOGIQUES	M 2 06	M 2 06	3'000	3'000	- 0.0%	3'000	360'534.00
06.06.00.00	365	09912	AGRICULTURE : AUTRES SUBVENTIONS *	M 2 06	M 2 06	110'000	110'000	- 0.0%	110'000	2'000.00
06.08.11.00			DIRECTION DU DOMAINE DE L'EAU							92'537.75
06.08.11.00	367	00211	CIPEL (COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DU LEIMAN)	Convention du 16.11.1992 entre la République fédérale d'Autriche, la République de France et le Royaume de Serbie	Convention du 16.11.1992 entre la République fédérale d'Autriche, la République de France et le Royaume de Serbie	110'000	110'000	- 0.0%	110'000	92'537.75
06.10.00.00			AMENAGEMENT DU TERRITOIRE							
06.10.00.00	363	07150	UNIVERSITE POUR JOURNAL D'ARCHITECTURES (FACES)	lettre	lettre	-	-	-20'000	20'000	-
06.30.66.00			FONDS VITICOLE							
06.30.66.00	365	00140	OPAGE (OFFICE DE PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES DE GENÈVE)	M 2 90	M 2 90	490'000	490'000	-10'000	500'000	469'934.00
06.30.66.00	365	00231	ADVG (ASSOCIATION DES ORGANISATIONS VITICOLES GENEVOISES)	M 2 90	M 2 90	54'000	54'000	-17'000	65'000	418'152.25
06.30.66.00	365	00320	SUBVENTION AU FONDS DE PROMOTION AGRICOLE	M 2 90	M 2 90	436'000	436'000	1'000	435'000	51'681.75
06.30.67.00			FONDS ENERGIE DES COLLECTIVITES PUBLIQUES							
06.30.67.00	381	00115	FONDS ENERGIE DES COLLECTIVITES PUBLIQUES : SUBVENTIONS ACCORDEES AU CANTON	L 2 40	L 2 40	1800'000	1800'000	- 0.0%	1800'000	618'560.00
06.30.67.00	362	00113	FONDS ENERGIE DES COLLECTIVITES PUBLIQUES : SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMMUNES	L 2 40	L 2 40	1400'000	1400'000	- 0.0%	1400'000	432'692.70
06.30.78.00			FONDS CANTONAL POUR LA GESTION DES DECHETS							
06.30.78.00	362	00111	SOUTIEN AUX ACT. D'INFO. DE SENSIBILISATION ET DE FORM. AUX COMMUNES	L 2 30 art. 36	L 2 30 art. 36	100'000	100'000	- 0.0%	100'000	120'915.40
06.30.78.00	364	00117	SOUTIEN AUX ACTIVITES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION A LA SADEC	L 2 30 art. 36	L 2 30 art. 36	100'000	100'000	- 0.0%	100'000	100'000.00
06.30.78.00	365	00133	SOUTIEN AUX ACTIVITES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION A LA SADEC	L 2 30 art. 36	L 2 30 art. 36	1440'000	1440'000	-295'000	1735'000	1'898.00
06.30.85.00			FONDS CANTONAL DE REMATURATION							
06.30.85.00	360	00112	FONDS CANTONAL DE REMATURATION : PARTICIPATION A LA CONFEDERATION COMMUNES	L 2 08/27	L 2 08/27	20'000	20'000	- 0.0%	20'000	-
06.30.85.00	362	00113	FONDS CANTONAL DE REMATURATION : SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMMUNES	L 2 08/27	L 2 08/27	200'000	200'000	- 0.0%	200'000	87'000.00
06.30.85.00	364	08511	MANÈVRE DU BARRAGE DU SELJET	L 2 15/05	L 2 15/05	170'000	170'000	5'000	165'000	164'362.15
06.30.85.00	366	07010	FONDS CANTONAL DE REMATURATION : PARTICIPATION À DES PRIVÉS	L 2 08/27	L 2 08/27	50'000	50'000	- 0.0%	50'000	29'900.00
06.30.85.00	367	07010	CONTRATS DE RIVIERES TRANSFRONTALIERS	L 2 08/27	L 2 08/27	1000'000	1000'000	-300'000	1300'000	520'023.89
06.30.91.00			FONDS DES EPIZOOTIES							
06.30.91.00	365	00107	SUBVENTIONS SUITE A DES EPIZOOTIES	M 3 25	M 3 25	14'000	14'000	- 0.0%	14'000	14'000

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE

L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOURCE	LIBELLÉ	Numéros de fonds fédéraux	Numéros de fonds provinciaux	Corrélatif Conversion	PROJET DE BUDGET 2007 amendé	VARIATION PB 2007 / B 2006	BUDGET 2006	COMPTE 2005
06.90.02.00	FONDS DE LA FAUNE						260'000	-60'000	320'000	176'417.65
06.90.02.00	365 08512		SUBVENTIONS RELATIVES A LA FAUNE	M 5 05			60'000	0.0%	60'000	48'294.75
06.90.02.00	365 08412		SUBVENTIONS SUITE AUX DEGATS CAUSES PAR DES SANGLIERS	RS 0222			150'000	-100.0%	150'000	81'112.20
06.90.02.00	365 08511		SUBVENTIONS SUITE AUX DEGATS CAUSES PAR DES ANIMAUX	M 5 05			200'000	90'000	110'000	47'101.70
06.90.04.00	FONDS FORESTIER						95'000	-44.1%	170'000	66'148.00
06.90.04.00	362 07014		FONDS FORESTIER: SUBVENTIONS AUX COMMUNES (LIEES AUX SUBVENTIONS FEDERALES)	RS 021			52'000	-48'000	100'000	56'606.00
06.90.04.00	365 07018		FONDS FORESTIER: SUBVENTIONS DIVERSES	M 5 10			10'000	10'000	-	-
06.90.04.00	365 07117		FONDS FORESTIER: SUBVENTIONS DIVERSES (LIEES AUX SUBVENTIONS FEDERALES) *	RS 021			33'000	-37'000	70'000	9'542.00
7. SOLIDARITE ET EMPLOI							1'305'650'009	50'941'086	1'254'708'923	1'195'990'672.66
07.01.00.00	PRESIDENCE ET SECRETARIAT GENERAL						-	-	-	87'513.45
07.01.00.00	365 07111		SERVICE CIVIL	G 1 00			-	-	-	87'513.45
07.03.00.00	OFFICE CANTONAL DE L'INSPECTION ET DES RELATIONS DU TRAVAIL						-	-	-	7'881.00
07.03.00.00	365 00213		ASSOCIATION SUISSE DU TRAVAIL A DOMICILE		officielles		-	-	-	4'611.00
07.03.00.00	365 00311		ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL		consultations		-	-	-	770.00
07.03.00.00	365 00411		ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'INSPECTION DES TRAVAILLEURS		consultations		-	-	-	2'500.00
07.04.01.00	OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI - PART CANTONALE						430'000	0.0%	430'000	280'000.00
07.04.01.00	365 00219		INTERMITTENTS DU SPECTACLE		Par crédits votés		150'000	0.0%	150'000	200'000.00
07.04.01.00	365 00505		PROGRAMME D'OCCUPATION		par de balle ligères formés		200'000	0.0%	200'000	-
07.04.01.00	365 00510		ASSOCIATION LE TRIALOGUE		Par crédits votés		80'000	0.0%	80'000	80'000.00
07.04.02.00	OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI - PART FEDERALE						-	-	-	194'555.95
07.04.02.00	364 00321		SUBVENTION EN FAVEUR DE LA POLITIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL				-	-	-	194'555.95
07.09.51.00	FONDS DE PREVENTION DE LA VIOLENCE						-	-400'000	400'000	456'050.00
07.09.51.00	365 00910		FONDS DE PREVENTION DE LA VIOLENCE: ACTIONS PONCTUELLES	J 4 91.00 - Par crédits votés			-	-400'000	400'000	456'050.00
07.11.05.01	SERVICE DU TUTEUR GENERAL ADULTE						50'000	0.0%	50'000	-
07.11.05.01	366 00501		APPLI SOCIAL	J 6 05			50'000	0.0%	50'000	-
07.14.11.00	DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE (DGAS)						359'449'776	4'107'241	355'348'535	357'638'284
07.14.11.00	360 00111		PART DU CANTON A L'AVS	831.10 art. 103			82'553'000	5'064'000	77'489'000	77'489'000
07.14.11.00	360 00211		PART DU CANTON A L'AV	831.20 art. 78			122'293'000	2'077'000	120'216'000	120'796'545.00
07.14.11.00	361 00211		CONFERENCE SUISSE DES INSTITUTIONS D'ASSISTANCE PUBLIQUE	International			14'000	1.7%	14'000	13'740.00
07.14.11.00	361 00312		CONFERENCE DES DIRECTEURS DES AFFAIRES SOCIALES	International			55'602	0.0%	55'602	43'262.00
07.14.11.00	361 00410		FEDERATION ROMANDE ET TESSINOISE DES SERVICES DE CONSULTATION CONJUGALE	International			4'500	0.0%	4'500	4'500.00
07.14.11.00	363 00101		EPHETABLISSEMENTS SOCIO-EDUCATIFS POUR PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES - EPSU - FONCTIONNEMENT	LOK K 1.40 - Par de PL			12'629'475	79'475	12'550'000	13'411'173.00
07.14.11.00	363 00112		COMMISSION MIXTE DE TOXICOMANIE	K1 70.03			4'500	0.0%	4'500	1'199.30
07.14.11.00	363 00201		EPHETABLISSEMENTS SOCIO-EDUCATIFS POUR PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES - EPSU - UTILISATION IMMÉDIATE	LOK K 1.40 - Par de PL			3'020'710	0.0%	3'020'710	3'020'710.00
07.14.11.00	363 00210		COMMISSION CANTONALE DE LA FAMILLE	45.03.00			50'000	0.0%	50'000	128'799.70
07.14.11.00	363 00301		EPH-CENTRE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE - FONCTIONNEMENT	LOK K 1.35 Par de PL - votés			3'657'021	167'021	3'490'000	3'774'700.00
07.14.11.00	363 00401		EPH-CENTRE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE - IMMEUBLE	LOK K 1.35 Par de PL - votés			60'620	-	60'620	60'620.00
07.14.11.00	365 00134		EMS - SUBVENTION D'EXPLOITATION *				85'495'000	1'225'000	84'270'000	89'238'415.00

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
 L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SUBS-NATURE	LIBELLÉ	Montants de lots fédérés	Montants de lots cantonaux	Central-Convention	PROJET DE BUDGET 2007 amendé	VARIATION PB 2007 / B 2006	BUDGET 2006	COMPTE 2005
07.14.11.00	365	.0022	EPH-CENTRE ESPoir (ARMÉE DU SALUT)	LOI K 1.36 PL 9902.2007 et 2008	1'292'000		1'292'000	-	1'292'000	243'000.00
07.14.11.00	365	.0034	EPH-FHP FONDATION POUR L'HÉBERGEMENT PERSONNES HANDICAPÉES PSYCHIQUES	LOI K 1.36 - Pré-vo PL 9902.2007 et 2008	3'805'000		3'805'000	-	3'805'000	3872'225.00
07.14.11.00	365	.0040	EPH-FONDATION ANGUIES VERTES	LOI K 1.36 - Pré-vo PL 9902.2007 et 2008	5'664'273		5'664'273	127'273	5'537'000	5'466'948.00
07.14.11.00	365	.0094	EPH-CLAIR-BOIS FONDATION EN FAVEUR DES PERSONNES POLYHANDICAPÉES LE RACARD - CENTRE D'HÉBERGEMENT ET LEIUDE VIE AVEC SOUTIEN PSYCHOSOCIAL	LOI K 1.36 PL 9902.2007 et 2008	7'085'589	central de personnes	7'085'589	-673'743	15'459'000	15'748'000.00
07.14.11.00	365	.0003	EPH-FONDATION ENSEMBLE	LOI K 1.36 - Pré-vo PL 9902.2007 et 2008	375'000		375'000	-	375'000	375'000.00
07.14.11.00	365	.0010	LAVI - ASSOCIATION DU CENTRE GENEVOIS DE CONSULTATION POUR LES VICTIMES D'INFRACTIONS	PL 9907 / J.4 10 - PL 9902	3'085'482		3'085'482	-325'6598	6'342'080	6'022'305.00
07.14.11.00	365	.0070	EPH-Foyer HANDICAP	LOI K 1.36 - Pré-vo PL 9902.2007 et 2008	800'000		800'000	-	800'000	800'000.00
07.14.11.00	365	.0002	EPH-ASSOCIATION LA COROLLE - COMMUNAUTE DE L'ARCHE	LOI K 1.36	4'475'946		4'475'946	70'946	4'405'000	3'909'550.00
07.14.11.00	365	.0082	CROIX ROUGE GENEVOISE	LOI 0021	486'000		486'000	-	486'000	200'000.00
07.14.11.00	365	.0092	EPH-FONDATION TRAJETS POUR L'INTEGRATION SOCIALE	LOI K 1.36 PL 9902.2007 et 2008	850'000		850'000	-150'000	1'000'000	1'000'000.00
07.14.11.00	365	.0102	EPH-LA MAISON DES CHAMPS	LOI 0021	11'101'943		11'101'943	-	11'101'943	1'900'000.00
07.14.11.00	365	.0102	FONDATION POUR L'EXPLOITATION DE PENSIONS POUR PERSONNES AGÉES LA VESPERALE (TERROINS)	LOI K 1.36 PL 9902.2007 et 2008	416'000		416'000	-	416'000	150'000.00
07.14.11.00	365	.0181	FONDATION TRANSPORT-HANDICAP - MOBILITÉ POUR TOUS	PL 9907 / PA 9901.01	150'000		150'000	-	150'000	150'000.00
07.14.11.00	365	.0202	EPH-SOCIÉTÉ GENEVOISE POUR L'INTEGRATION PROFESSIONNELLE D'ADULTES - SGIPA	Loi '9640 (à renouveler)	6'934'289		6'934'289	-	6'934'289	180'000.00
07.14.11.00	365	.0210	PRO JUVENTUTE - CARTE FAMILLE GIGOGNE	PL 9902.2007 et 2008	180'000		180'000	-	180'000	180'000.00
07.14.11.00	365	.0210	ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES	PL 9902	58'500	central de personnes	58'500	-	58'500	58'500.00
07.14.11.00	365	.0221	COMPAGNA	Loi 0040 (à renouveler)	25'000		25'000	-	25'000	25'000.00
07.14.11.00	365	.0232	PRO-FILIA GENEVE	PL 9902.2007 et 2008	20'250		20'250	-	20'250	20'250.00
07.14.11.00	365	.0240	FÉDÉRATION GENEVOISE DE SERVICES PRIVÉS DE CONSULTATIONS CONJUGALES ET FAMILIALES	Loi 0040 (à renouveler)	230'000		230'000	-	230'000	230'000.00
07.14.11.00	365	.0320	FONDATION PHENIX	Loi 0099 (à renouveler)	370'000		370'000	-	370'000	370'000.00
07.14.11.00	365	.0340	FORUM SANTE	PL 9902	40'000		40'000	-	40'000	30'000.00
07.14.11.00	365	.0380	ASSUS - ASSOCIATION SUISSE DES ASSURÉS	PL en cours	40'000		40'000	-	40'000	40'000.00
07.14.11.00	365	.0400	CGV - CENTRE GENEVOIS DU VOLONTARIAT	Loi 0807 (à renouveler)	80'000		80'000	-	80'000	80'000.00
07.14.11.00	365	.0430	TÉL. 143 LA MAIN TENDUE	Loi 0807 (à renouveler)	103'500		103'500	-	103'500	103'500.00
07.14.11.00	365	.0410	LE CARE CARITAS ACCUEIL RENCONTRE ECHANGE)	PL 9902.2007 et 2008	110'000		110'000	-	110'000	110'000.00
07.14.11.00	365	.0450	LA COULOU - ABRRI SANS ABRRI	PL central de personnes	100'000		100'000	-	200'000	100'000.00
07.14.11.00	365	.0460	CENTRE SOCIAL PROTESTANT GENEVE	PL 9902 (à renouveler)	300'000		300'000	-100'000	300'000	300'000.00
07.14.11.00	365	.0470	CARITAS-GENEVE	PL 9902	300'000		300'000	-	300'000	300'000.00

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	NATURE	NATURE	LIBELLÉ	Nombre de lots fédéraux	Nombre de lots cantonales	Contrat/ Convention	PROJET DE BUDGET 2007 amendé	VARIATION PB 2007 / B 2006	BUDGET 2006	COMPTE 2005
07.14.11.00	365	04910	ARMÉE DU SALUT - ACCUEIL DE NUIT					145'000	-	145'000	145'000.00
07.14.11.00	365	05110	PLURIELS - CENTRE DE CONSULTATION ET D'ÉTUDES ETHNOPSYSCHOLOGIQUES POUR MIGRANTS					220'000	-	220'000	220'000.00
07.14.11.00	365	06010	ARGOS - ASSOCIATION SPÉCIALISÉE DANS L'AIDE À L'ABSTINENCE ET À L'INSERTION DES PERSONNES TOXICO-DEPENDANTES		612 121			2'800'000	-	2'800'000	2'800'000.00
07.14.11.00	365	06110	ASSOCIATION POUR LE BA TEAU GENEVOIS					200'000	-	200'000	200'000.00
07.14.11.00	365	06210	ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE INDUSTRIEL - API					151'000	-	151'000	151'000.00
07.14.11.00	365	06302	ASSOCIATION ANAYTAS POUR PERSONNES MENTALEMENT HANDICAPÉES					40'000	-	40'000	40'000.00
07.14.11.00	365	06500	ACTIONS SOUTIEN INTÉGRATION PERSONNES HANDICAPÉES					500'000	-	500'000	20'968.05
07.14.11.00	365	06610	INSEME GENEVE - ASSOCIATION GENEVOISE DE PARENTS ET D'AMIS DE PERSONNES MENTALEMENT HANDICAPÉES					60'000	-	60'000	-
07.14.11.00	365	07215	FONDATION TRANSPORT HANDICAP					626'500	-	626'500	626'500.00
07.14.11.00	365	07411	FÉDÉRATION SUISSE DE CONSULTATION EN MOYENS AUXILIAIRES POUR PERSONNES HANDICAPÉES - FSCNA					2'500	-	2'500	2'500.00
07.14.11.00	365	07512	DIVERSES ACTIONS SOCIALES PONCTUELLES					750'000	-	750'000	251'341.00
07.14.11.00	365	07612	PRO-INFIRMIS					140'000	-	140'000	20'250.00
07.14.11.00	365	07810	FONDATION CAP LOISIRS					975'000	-	975'000	975'000.00
07.14.11.00	365	07910	ASSOCIATION ARCADE B4					93'462	3'462	90'000	90'000.00
07.14.11.00	365	08310	ANTENNE DROGUE FAMILLE - ASSOCIATION GENEVOISE DES PERSONNES CONCERNÉES PAR LES PROBLÈMES LIÉS À LA DROGUE		612 121			36'000	-	36'000	36'000.00
07.14.11.00	365	08812	PROJET ASSOCIATION					38'000	-	38'000	38'000.00
07.14.11.00	365	08910	CEFA - CENTRE DE FORMATION CONTINUE POUR ADULTES					67'500	-	67'500	67'500.00
07.14.11.00	365	09110	AGIS - ASSOCIATION GENEVOISE D'INSERTION SOCIALE					28'350	-	28'350	28'350.00
07.14.11.00	365	09310	CLUB EN FAUTEUIL ROULANT GENEVE					50'000	-	50'000	50'000.00
07.14.11.00	365	09610	ASSOCIATION RÉALISÉ					350'000	-	350'000	350'000.00
07.14.11.00	365	09710	CARREFOUR-RUE / ORGANISME DE PRÉVENTION ET D'ACTION SOCIALE					182'480	-	182'480	182'480.00
07.14.11.00	365	09810	CARREFOUR PRISON					150'000	-	150'000	150'000.00
07.14.11.00	366	00112	LAVI - ASSOCIATION DU CENTRE GENEVOIS DE CONSULTATION POUR LES VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES DESTINÉES AUX VICTIMES		312.5			581'000	-	581'000	581'000.00
07.14.11.00	366	00200	INSTANCE D'INDÉMNISATION LAVI		312.5			990'000	-	990'000	990'000.00
07.14.20.00	366	01002	CONTRIBUTION AU PLACEMENT HORS CANTON DANS LE CADRE DE LA CIS					160'000	-	160'000	160'000.00
07.14.20.00	363	00119	HOSPICE GENERAL - FONCTIONNEMENT					242'502'933	-2'247'455	244'744'388	201'717'612.00
07.14.20.00	363	00120	HOSPICE GENERAL - PRESTATIONS AUX PERSONNES PHYSIQUES					82'170'545	8'056'545	74'112'000	74'112'000.00
07.14.20.00	366	00102	HOSPICE GENERAL - FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES AGÉES					160'332'388	-103'000'000	170'632'388	154'400'000.00
07.14.33.00	366	00412	PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES CANTONALES (PCC) - OCCA					435'885'300	20'037'300	415'848'000	391'941'499
07.14.33.00	366	00114	PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES FÉDÉRALES (PCF) - OCCA					248'895'066	12'895'066	236'000'000	224'044'809.70
07.14.33.00	366	00214	ABONNEMENTS TPG - OCCA					6'564'000	2'140'000	6'350'000	6'307'770.80
07.14.33.00	366	00314	OFFICE CANTONAL DES PERSONNES AGÉES : SERVICE SOCIAL					10'000	-5'000	15'000	3'781.25
07.14.33.00	366	00412	PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES CANTONALES (PCC) - OCCA					175'977'234	5'977'234	170'000'000	158'342'318.71

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
 L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SUBS-NATURE	LIBELLÉ	Numéros de lots fédérales	Numéros de lots cantonales	Constat Convention	PROJET DE BUDGET 2007 amendé	VARIATION PB 2007 / B 2006	BUDGET 2006	COMPTE 2005
07.14.33.00	366	00612	OFFICE CANTONAL DES PERSONNES AGEES : PRESTATIONS D'ASSISTANCE		LO 14 05		4'450'000	950'000	3'500'000	2'967'918.80
07.14.33.00	366	00601	OFFICE CANTONAL DES PERSONNES AGEES : JOURNAL GENERATIONS				261'700'000	29'500'000	232'200'000	275'000.00
07.14.51.00	366	00118	SUBSIDES AUX ASSURES A RESSOURCES MODESTES OU DEBITEURS	LAMAL	J 106		176'100'000	36'000'000	138'100'000	238'723'355.45
07.14.51.00	366	00313	CRÉANCIER IRRECOUVRABLES DES ASSURÉS A RESSOURCES MODESTES	LAMAL			34'500'000	4'500'000	30'000'000	238'723'355.45
07.14.51.00	366	00502	SUBSIDES PARTIELS AUX ASSURÉS A RESSOURCES MODESTES				51'100'000	-13'000'000	64'100'000	
07.30.50.00	FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE						500'000	-	500'000	395'380.35
07.90.50.00	363	00910	FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE : ACTIONS SOCIALES ET PONCTUELLES *		Lot cantonale		100'000	-	100'000	-
07.90.50.00	365	00911	FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE : ACTIONS SOCIALES ET PONCTUELLES *		Lot cantonale		400'000	-	400'000	395'380.35
07.90.52.00	FONDS DU DROIT DES PAUVRES						5'121'000	-50'000	5'171'000	4'448'541.00
07.90.52.00	365	02210	AU CŒUR DES GROTTES - FOYER POUR FEMMES SEULES OU AVEC LEURS ENFANTS		Plus de PL, valeur		250'000	-	250'000	250'000.00
07.90.52.00	365	02310	PRO MENTE SANA ASSOCIATION ROMANDE		PL 9902 (2007 et 2006) et 9901 (2006)		200'000	-	200'000	-
07.90.52.00	365	02510	ASSOCIATION PAROLE		PL 9902 (2007 et 2006) Plus de PL, valeur	contrat de partenariat	115'000	0.0%	115'000	-
07.90.52.00	365	02911	EMMAUS GENEVE		PL 9904 (2006 et 2005)		685'000	-50'000	50'000	-
07.90.52.00	365	03100	FONDATION HEALTH ON THE NET		PL 9904 (2006 et 2005)		600'000	-15'000	700'000	700'000.00
07.90.52.00	365	03200	SOLIDARITE FEMMES		PL 9904 (2007, 2006 et 2005)	contrat de partenariat	600'000	-	600'000	600'000.00
07.90.52.00	365	03400	ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES PERSONNES AGÉES EN ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX (EAS) ET DE LEURS FAMILLES (APAF)		L 9430, PL 9902 (2007, 2006)		200'000	0.0%	200'000	200'000.00
07.90.52.00	365	03500	AVIVO - ASSOCIATION DE DÉFENSE ET DE DÉTENTE DE TOUS LES RETRAITÉS ET FUTURS RETRAITÉS		PL 9904 (2007, 2006) Plus de PL, valeur		75'000	0.0%	75'000	-
07.90.52.00	365	03600	ASSOCIATION VIOL SECOURS		PL 979 (2006 et 2005) - PL 9902 (2007, 2006)	contrat de partenariat	255'000	15'000	240'000	255'000.00
07.90.52.00	365	03700	ASSOCIATION CÉRÉBRAL GÉNÈVE		L 9306 (2004-2008)		80'000	0.0%	80'000	40'000.00
07.90.52.00	365	03800	LESTIME		L 9420 (2004-2007)		100'000	0.0%	100'000	100'000.00
07.90.52.00	365	03900	ASSOCIATION AUTREMENT AUJOURD'HUI		L 9420 (2004-2007) et 9902 (2007, 2006)		70'000	0.0%	70'000	-
07.90.52.00	365	04000	ASSOCIATION LA PÂQUERETTE DES CHAMPS CENTRALE		Plus de PL, valeur		205'000	0.0%	205'000	200'000.00
07.90.52.00	365	04001	AIDE HUMANITAIRE EN FAVEUR DES VICTIMES DES INTEMPRIES EN SUISSE				200'000	-	200'000	200'000.00
07.90.52.00	365	04501	ASSOCIATION POUR L'APPARTEMENT DE JOUR		Plus de PL, valeur		347'000	-	347'000	347'000.00
07.90.52.00	365	04602	ASPASIE		PL 9902 (2007 et 2006)	contrat de partenariat	171'000	0.0%	171'000	171'000.00
07.90.52.00	365	04702	ENTREPRISE SOCIALE L'ORANGERIE		PL 9902 (2007 et 2006)	contrat de partenariat	280'000	-	280'000	220'000.00
07.90.52.00	365	04802	SOS FEMMES		PL 9902 (2007 et 2006)	contrat de partenariat	500'000	-	500'000	500'000.00
07.90.52.00	365	04902	ARABELLE FOYER D'HÉBERGEMENT AVEC CRÈCHE					-		

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOUS-NATURE	LIBELLE	Numéros de lois fédérales	Numéros de lois cantonales	Contrat / Conventions	PROJET DE BUDGET 2007 amendé	VARIATION PB 2007 / B 2006	BUDGET 2006	COMPTE 2005
07.90.52.00	365	05002	IPT FONDATION INTEGRATION POUR TOUS		PL 992 (2007) et 2006) Période de validité LOI 3.05		160'000	-	160'000	160'000.00
07.90.52.00	365	05101	MAISON GENEVOISE DES MEDATIONS				128'000	-	128'000	128'000.00
07.90.52.00	365	05913	BENEFICIAIRES DU DROIT DES PAUVRES *				500'000	-	500'000	377'541.00
8. ECONOMIE ET SANTE										
08.01.11.00	381	00210	CONFERENCE SECRETARIAT GENERAL				888'357'217	2'081'029	884'276'188	888'177'733.58
08.01.11.00	381	00210	CONFERENCE DIRECTEURS AFFAIRES SANITAIRES				648'066	-428'914	1'476'980	1'597'996.00
08.01.11.00	381	00511	OBSERVATOIRE DE LA SANTE			Intersectoriel	195'972	47'891	137'900	138'181
08.01.11.00	381	01010	CRASS - CONFERENCE ROMANDE AFFAIRES SANITAIRES SOCIALES			Intersectoriel	86'400	-	86'400	82'700.00
08.01.11.00	365	00116	FONDATION IRS			Intersectoriel	365'694	-25'605	391'299	377'796.00
08.01.15.00	365	00118	SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE		8815		-	-861'000	861'000	1'000'000.00
08.01.15.00	362	00112	SOUTIEN AUX AGENDAS 21 COMMUNAUX				90'000	-	90'000	90'000.00
08.01.15.00	365	00221	PRX CANTONAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE		A.260		50'000	-	50'000	50'000.00
08.02.12.00	365	00221	PRX CANTONAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE		A.230		40'000	-	40'000	40'000.00
08.02.12.00	365	00114	SERVICE FINANCIER				1'150'000	-350'900	1'500'000	1'284'900.00
08.02.12.00	365	00114	SERVICE FINANCIER - RESERVE POUR DECISIONS CE ET GC				1'150'000	-350'000	1'500'000	1'284'900.00
08.03.21.00	365	00114	DIRECTION GENERALE DES CENTRES D'ACTION SOCIALE ET DE SANTE (DGCASS)		Contrat d'Etat		927'70'419	4'075'169	887'55'250	89'431'331.00
08.03.21.00	362	00100	LOCAUX MISE A DISPOSITION DES CASS *		K 108		1'563'950	-	1'563'950	1'563'950.00
08.03.21.00	365	00117	FONCTIONNEMENT		K 105		84'932'289	-	83'458'000	84'138'981.00
08.03.21.00	365	00141	FSASD - SUBVENTION EN NATURE, MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL		K 108		239'780	1'871'458	373'33'300	372'88'900.00
08.03.21.00	365	00142	FSASD - SUBVENTION EN NATURE, MISE A DISPOSITION DE MATERIEL INFORMATIQUE		K 108		4'142'942	409'642	16'140'150	16'516'598.40
08.03.21.00	365	00204	DIR GEN. DES CASS - AUTRES INSTITUTIONS - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT *		K 105		157'28'542	-41'908	16'140'150	16'516'598.40
08.05.11.00	361	00113	INTERASSOCIATION DE SAUVETAGE			Convent. Intercommunale	30'000	-	30'000	29'879.50
08.05.11.00	361	00201	CENTRE DE DOCUMENTATION LAUSANNE			Convent. Intercommunale	20'000	-	20'000	-
08.05.11.00	361	00301	PIPADES				10'000	-	10'000	-
08.05.11.00	363	00216	HUG - CENTRALE 114		K 121		1'757'000	-	1'757'000	1'757'000.00
08.05.11.00	364	00101	ONEX SANTE				50'000	-	50'000	-
08.05.11.00	365	00138	ACTION DE PREVENTION DE LA SANTE *		RD-400A		663'392	-726'608	1'390'000	1'083'995.50
08.05.11.00	365	02112	LIGUE PULMONAIRE GENEVOISE		K 115		12'150	-	12'150	12'150.00
08.05.11.00	365	02112	LIGUE GENEVOISE CONTRE LE RHUMATISME		K 115		9'000	10'000	81'000	81'000.00
08.05.11.00	365	07014	GRUPPE SIDA-GENEVE		6064	Contrat de partenariat	177'000	250'000	1'520'000	1'520'000.00
08.05.11.00	365	07115	DIALOGAI		6064	Contrat de partenariat	705'000	25'000	680'000	680'000.00
08.05.11.00	365	07209	PVA (PERSONNES VIVANT AVEC)		6064	Contrat de partenariat	210'000	10'000	200'000	200'000.00
08.05.11.00	365	07309	MINISTERE SIDA		6064	Contrat de partenariat	-	-	-	180'000.00
08.05.11.00	365	07401	PREMIERE LIGNE		6064	Contrat de partenariat	2'560'000	60'000	2'500'000	2'877'189.50
08.05.11.00	365	07511	DIVERSES ACTIONS DE PREVENTION		6064	Contrat de partenariat	-	-	-	20'000.00
08.05.11.00	365	07610	ASI-GENEVE ASSOCIATION SUISSE DES INFIRMIERES-INFERMIERS SECTION DE GENEVE		RD-400A	Contrat de partenariat	150'000	-	150'000	150'000.00
08.05.11.00	365	07811	CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA SANTE PUBLIQUE		K 206	Convent. Intercommunale	500'000	-	500'000	500'000.00
08.05.11.00	365	07911	ASSOCIATION POUR LA PREVENTION DU TABAGISME		sec. Prent.		1'000'000	-	1'000'000	1'000'000.00
08.05.11.00	365	08010	FONDATION GENEVOISE POUR LE DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN		RD-400A		-	-	-	-

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	NATURE	SOURCE	LIBELLÉ	Numéro de loi (révisés)	Numéro de loi (révisés) corrigés	Contrat Conventions	PROJET DE BUDGET 2007 amendé		VARIATION PB 2007 / B 2006		BUDGET 2006	COMPTE 2005
							2500'000	100'000	200'000	8.7%		
08.05.11.00	365	.08913	FEGEMS (FEDERATION GENEVOISE DES EMS)			Contrat de partenariat	2500'000	100'000	200'000	8.7%	2'300'000	3'500'000.00
08.05.11.00	365	.08601	ASFAG				100'000	100'000	0	0.0%	4'000'000	3'015'683.90
08.05.11.00	366	.00212	HOSPITALISATION HORS CANTON		832.1		3'600'000	-40'000	-40'000	-10.0%	4'000'000	76'500.00
08.05.41.00	SERVICE	DU PHARMACIEN CANTONAL					65'000	65'000	-17'398	-26.2%	77'598	63'598
08.05.41.00	361	.00311	CENTRE SUISSE INFORMATION TOXICOLOGIQUE			Interventional	65'000	1'402	1'402	2.2%	63'598	62'500.00
08.05.41.00	365	.07211	ASSOCIATION DES PHARMACIENS		K3.05		-	-	-14'000	-100.0%	14'000	14'000.00
08.05.42.00	HÔPITAUX	UNIVERSITAIRES DE GENEVE (HUG)					748'845'000	3'050'000	3'050'000	0.4%	743'795'000	765'766'800.00
08.06.20.00	363	.00119	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE (HUG)		K2.05		671'845'000	0.5%	668'795'000	0.5%	668'795'000	690'768'800.00
08.06.20.00	363	.00209	SUBVENTION RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE (HUG)		K2.05		750'000'000	-	-	0.0%	750'000'000	75'000'000.00
08.06.30.00	CLINIQUE	DE JOLIMONT ET MONTANA					17'320'390	-230'000	-230'000	-1.3%	17'550'390	15'896'108.00
08.06.30.00	363	.00119	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CLINIQUE DE JOLIMONT ET MONTANA		K2.05		17'320'390	-230'000	-230'000	-1.4%	15'975'000	15'896'108.00
08.06.30.00	363	.00202	SUBVENTION UTILISATION TERRAINS ET BATIMENTS		K2.05		15'753'900	-	-	0.0%	15'753'900	-
08.07.11.00	DIRECTION	DES AFFAIRES ECONOMIQUES					623'000	63'000	63'000	11.6%	558'000	970'500
08.07.11.00	360	.00114	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDEE A L'OFFICE NATIONAL DU TOURISME			collation	13'000	-	-	0.0%	13'000	13'000.00
08.07.11.00	365	.00207	PRIX MICHEL BAETIG			Accord	5'000	5'000	0	0.0%	25'000	25'000.00
08.07.11.00	365	.00314	LEONARDO		11.60	Interventional	25'000	-	-	0.0%	485'000	932'500.00
08.07.11.00	365	.00315	FONDATION POUR LE TOURISME				485'000	-	-	0.0%	485'000	-
08.07.11.00	365	.00506	BIO ALPS				60'000	60'000	0	0.0%	35'000	35'000
08.07.11.00	365	.00604	FFSR (FONDATION FRANCO-SUISSE POUR RECHERCHES ET TECHNOLOGIES)			Accord	35'000	-	-	0.0%	12'517'320	4'928'900.18
08.07.21.00	OFFICE	PROMOTION ECONOMIQUE					92'455'000	-3'272'320	-3'272'320	-3.6%	91'298'620	-
08.07.21.00	363	.00103	SUBVENTIONFAE - FONDATION AIDE AUX ENTREPRISES		1.137		57'000'000	-3'429'820	-3'429'820	-6.0%	12'517'320	4'928'900.18
08.07.21.00	364	.00102	MIPM				110'000	-	-	0.0%	193'500	979'360.03
08.07.21.00	364	.00115	PROMOTION ECONOMIQUE FRAIS DE FONCTIONNEMENT				-	-193'500	-193'500	-100.0%	193'500	-
08.07.21.00	364	.00202	BIODATA				50'000	50'000	0	0.0%	4'000	100'000.00
08.07.21.00	364	.00302	BIO ALPS - ADM.				60'000	60'000	0	0.0%	4'000	4'000.00
08.07.21.00	364	.00401	PRIX INDUSTRIE ET HORLOGERIE				31'000	31'000	0	0.0%	4'000	4'000.00
08.07.21.00	365	.00514	ARTISANS				4'000	-	-	0.0%	4'000	4'000.00
08.07.21.00	365	.00615	OFFICE SUISSE D'EXPANSION COMMERCIALE			collation	4'000	-	-	0.0%	4'000	4'000.00
08.07.21.00	365	.00715	OGCM (OFFICE GENEVOIS DE CAUTIONNEMENT MUTUEL)				-	-	-	0.0%	4'000	4'000.00
08.07.21.00	365	.00914	SERVICE DE L'INTERET AUX PMI		1.137		2'300'000	100'000	100'000	4.5%	2'200'000	23'236.95
08.07.21.00	365	.01212	INCUBATEUR - E-CLOSION		9007		2'300'000	100'000	100'000	4.5%	2'200'000	2'022'711.00
08.07.21.00	365	.01302	SUBVENTION OPI		Arreté du CE du 21.11.2007		990'000	-	-	0.0%	990'000	992'500.00
08.07.21.00	365	.00916	INSTITUTIONS PRIVEES				-	-	-	0.0%	759'592.20	-
08.07.31.00	OFFICE	CANTONAL DE L'INSPECTION DU COMMERCE				collation	15'600	15'600	0	0.0%	15'600	15'600.00
08.07.31.00	365	.00115	FEDERATION ROMANDE DES CONSOMMATEURS, SECTION GENEVOISE				200'000	-	-	0.0%	200'000	15'600.00
08.90.98.00	PREVENTION	DU JEU					154'800	-	-	0.0%	154'800	-
08.90.98.00	365	.04311	RIENNE VA PLUS - CENTRE DE PREVENTION DES PROBLEMES DU JEU/EXCESSIF		9676		45'200	-	-	0.0%	45'200	-
08.90.98.00	365	.09702	ACTION PREVENTION DU JEU *		13.12		-	-	-	0.0%	154'800	-
08.90.99.00	DIME	DE L'ALCOOL					1'656'200	56'200	56'200	3.5%	1'600'000	1'602'600.00
08.90.99.00	365	.00110	DIME DE L'ALCOOL : ACTIONS DE PREVENTIONS *		D 130.04		1'100'000	-	-	0.0%	1'100'000	1'102'600.00
08.90.99.00	365	.00206	FEGPA - FEDERATION GENEVOISE POUR LA PREVENTION DE L'ALCOOLISME		acc. Prent.		446'200	16'200	16'200	3.6%	430'000	430'000.00
08.90.99.00	365	.00302	CROIX-BLEUE GENEVOISE		acc. Prent.		110'000	40'000	40'000	57.1%	70'000	70'000.00

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2005 A 2007 PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICE
L'historique est retraité (en italique) pour faciliter la comparaison entre les exercices

SERVICE	MATURE	SOUS-MATURE	LIBELLÉ	Numéro de les fiduciaires	Numéro de contrats / conventions	PROJET DE BUDGET 2007 amendé	VARIATION		BUDGET 2006	COMPTE 2005
							PB 2007 / B 2006			
14. POUVOIR JUDICIAIRE										
14.01.00.00 ADMINISTRATION DU POUVOIR JUDICIAIRE										
14.01.00.00	366	.00110	EMOLUMENTS DE L'ASSISTANCE JURIDIQUE	143AL0J	ART 6 CE2H 29 # 30 CH	11'255'000	1'052'067	10.3%	10'202'933	9'738'343.19
14.01.00.00	366	.00215	TRADUCTIONS, TÉMOINS, EXPERTISES AJ	143AL0J	ART 6 CE2H 29 # 30 CH	1'670'000	329'674	24.6%	1'340'326	1'497'352.10
14.01.00.00	366	.00311	FRAIS D'ASSISTANCE JURIDIQUE	143AL0J	ART 6 CE2H 29 # 30 CH	124'912	-188	-0.2%	125'000	115'648.99
14.01.00.00	366	.00311	FRAIS D'ASSISTANCE JURIDIQUE	143AL0J	ART 6 CE2H 29 # 30 CH	9'460'188	722'581	8.3%	8'737'607	8'125'342.10

DETAIL DES SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE

CR	Nature et sous-nature	Libellé	PB 2007
DIP			9'928'180
03.11.00.00	365.00701	Aide aux formations indépendantes	490'000
		Alias Compagnie / Guilherme Botelho	160'000
		Cie 100% Acrylique / Evelyne Castellino	120'000
		ADC - Ass. Pour la Danse contemporaine / Claude Ratzé - Nicole Simon-Vermot	210'000
03.11.00.00	365.02301	Grandes manifestations	397'500
		Archipel - Musique d'aujourd'hui / Marc Texier	60'000
		Fondation pour l'Ecrit / Pierre-Marcel Favre	250'000
		Festival Black Movie / M. Watzlawick - V. Bercher	50'000
		Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus). Solde 37'500 F.	
03.11.00.00	365.02701	Aide ponctuelle à la culture	1'295'000
		Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance (octroi sur étude des dossiers reçus dans le courant de l'année)	
03.11.00.00	365.06601	Aide aux compagnies indépendantes	590'000
		Teatro Malandro / Omar Porras	150'000
		Théâtre Spirale / Patrick Mohr	120'000
		Helvetic Shakespeare Company / Valentin Rossier	120'000
		Compagnie Confiture / Philippe Cohen	100'000
		Fondation Parano / Gilles Jobin	100'000
03.11.00.00	365.06701	Diffusion et échanges culturels	524'870
		Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance (octroi sur étude des dossiers reçus dans le courant de l'année)	
03.11.00.00	365.06801	Contribution à la promotion de la paix	218'900
		Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance (octroi sur étude des dossiers reçus dans le courant de l'année)	
03.11.00.00	365.09801	Subventions ponctuelles	98'000
		Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance (octroi sur étude des dossiers reçus dans le courant de l'année)	
03.31.00.00	362.00801	Contribution de l'Etat au financement des crèches	2'000'000
		Les communes bénéficiaires ne sont pas connues dans le cadre budgétaire. L'octroi se fait selon la loi et le règlement d'application (en fonction des places de crèches réelles à la rentrée scolaire 2006)	
03.31.00.00	365.04701	Colonies de vacances	1'243'750
		Bien que les bénéficiaires sont en général les mêmes d'une année à l'autre, les montants octroyés pour les colonies et camps de vacances ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (octroi en fonction des journées de camps réelles)	
03.31.00.00	365.05801	Soutien à l'enfance	316'660
		Pro Juventute	
		Fédération Genève enfants	
		Bureau genevois d'adoption	
		Espace adoption	
		Les attributions définitives seront connues ultérieurement.	
03.32.00.00	365.08801	Cours à divers organismes	609'600
		Voie-F	197'500
		Association Lire et Ecrire	44'800
		Les autres bénéficiaires et montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des dépenses déterminantes des organisateurs de cours et stages de perfectionnement et des reconnaissances des acquis par le CEBIG)	
03.32.00.00	365.08901	Subv. cantonale pour la formation de base - Cours interentreprise	850'400
		Les bénéficiaires et montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des cours pratiques de formation dispensés par les associations professionnelles et leur coût effectif)	

DETAIL DES SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE

CR	Nature et sous-nature	Libellé	PB 2007
03.32.00.00	365.09101	Subv. Qualification+	1'293'500
		Les bénéficiaires et montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des heures de formations suivies et du nombre de bilans de compétences réalisés au CEBIG)	
DI			232'900
04.01.01.00	365.00915	Conseil d'Etat et Secrétariat général "Subventions diverses"	19'900
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	19'900
04.03.10.00	365.00300	Service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes "Diverses associations féminines"	70'000
		Association pour les archives de la vie privée	30'000
		Centre de liaison des associations féminines genevoises	30'000
		Autres divers non connus à ce jour	10'000
04.03.11.00	365.00916	Bureau de l'intégration "Subventions liées à des mandats de prestations"	23'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	23'000
04.03.11.00	365.09813	Bureau de l'intégration "Subventions liées aux subventions commission fédérale des étrangers"	40'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	40'000
04.03.11.00	365.09912	Bureau de l'intégration "Subventions diverses"	80'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	80'000
DT			221'000
06.01.02.00	365.00131	Présidence et secrétariat général : subventions diverses associations	90'000
		Association pour le droit à l'environnement	5'000
		Diverses demandes non répétitives	85'000
06.02.70.00	365.09912	Service des affaires extérieures : Autres subventions	90'000
		Agedri	15'000
		Divers projets transfrontaliers	75'000
06.06.00.00	364.09911	Agriculture : Subventions diverses	5'000
		Diverses demandes non répétitives	5'000
06.06.00.00	365.09912	Agriculture : Autres subventions	3'000
		Diverses demandes non répétitives	3'000
06.90.94.00	365.07117	Fonds forestier : Subventions diverses(liées aux subv. Féd.)	33'000
		Diverses demandes non répétitives	33'000
DSE			86'495'000
07.14.33.00	365.00134	EMS - SUBVENTION D'EXPLOITATION	85'495'000
		Armée du Salut - Amitié Résidence	
		Arénières, Résidence Les	
		Beauregard Résidence	
		Béthel Foyer	
		Bon Séjour Résidence de	
		Bruyères, Les	
		Butini	
		Champagne, Résidence de la	
		Charmettes, Les	
		Charmilles, Les	
		Châtaigniers, Les	
		Coccinelle, La	
		Eynard Fatio	
		Fort Barreau, Résidence	
		Franchises, Résidence des	

DETAIL DES SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE

CR	Nature et sous-nature	Libellé	PB 2007
07.14.33.00	365.00134	EMS - SUBVENTION D'EXPLOITATION	
		Genévrriers, Les	
		Hanna, Résidence d'	
		Happy Days, Résidence	
		Jardins de Choulex, Résidence Les	
		Jura, Résidence	
		Lauriers, Les	
		Léman, Le	
		Louvière, Domaine de la	
		Maison de retraite du Petit-Saconnex	
		Mandement, Résidence	
		Marronniers, Les	
		Méridienne, La	
		Mimosas, Les	
		Nant-d'Avril, Résidence	
		Notre-Dame	
		Nouveau-Kermont, Le	
		Pervenches, Les	
		Petite Boissière, La	
		Pressy, Maison de	
		Prieuré, Le	
		Provvidenza, La	
		Rhodanienne, La	
		Saconnay, Résidence	
		St-Paul, Foyer	
		Sapins, Résidence Les	
		Terrassière, La	
		Tilleuls, Résidence Les	
		La Tour, Maison de	
		Tourangelle, La	
		Val Fleury	
		Vallon, Foyer	
		Vendée, Résidence	
		Vessy, Maison	
		Villa Mona	
		Villereuse, Résidence	
		Autres divers non connus à ce jour	
07.90.50.00	365.09910	FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE : ACTIONS SOCIALES ET PONCTUELLES	100'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance. A ce jour sont prévus :	
		Faculté de médecine IMSP-CMU	
		LaOLA Jeunesse et sports	
		HUG - Service d'abus de substances	
		Autres divers non connus à ce jour	
07.90.50.00	365.09911	FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE : ACTIONS SOCIALES ET PONCTUELLES	400'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance. A ce jour sont prévus :	
		Lola	
		Le Bateau	
		Association Mamajah	
		Formation GREAT	
		Association Première ligne	
		HUG - Service d'abus de substances	

DETAIL DES SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE

CR	Nature et sous-nature	Libellé	PB 2007
07.90.52.00	365.09913	BÉNÉFICIAIRES DU DROIT DES PAUVRES	500'000
		UNIGE - Faculté de médecine	
		Association Atelier d'art	
		Association Première ligne	
		Autres divers non connus à ce jour	
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance. A ce jour sont prévus :	
		Handicap Architecture Urbanisme - HAU	
		Association l'Atelier d'Art	
		CIPRET	
		Mouvement populaire des familles	
		Pro Senectute	
		Pro Juventute	
		Communauté Israélite de Genève - service social	
		Association Le Relais	
		Association Avant'âge	
		Association Colis du Cœur	
		Association Foyer Arabelle	
		Association Un Enfant, Un Cadeau	
		Association La Virgule	
		Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels - CTAS -	
		Danse-Habile	
		Elisa, Asile	
		Fête de l'Espoir - Association Pour y Croire Encore	
		Le Mouvement de Genève	
		Pro Senectute Suisse	
		Service social de la communauté israélite de Genève	
		Service suisse de la sclérose en plaque - Centre romand SEP	
		Université Ouvrière de Genève	
		Autres divers non connus à ce jour	
	DES		7'515'484
08.03.21.00	362.00100	LOCAUX MIS A DISPOSITION DES CASS	1'563'950
		Ville de Genève	400'000
		Carouge	30'000
		Lancy	50'000
		Trois-Chêne	100'000
		Vernier	983'950
08.03.21.00	365.00204	DGCAS : Autres institutions	4'142'942
		Foyer de jour Aux 5 Colosses	379'500
		Foyer de jour Butini	405'000
		Foyer de jour De la Rive	368'942
		Foyer de jour Le Caroubier	387'700
		Foyer de jour Livada	397'450
		Foyer de jour Soubeyran	397'450
		Foyer de jour Oasis	382'500
		Foyer de jour Relais Dumas	369'200
		SOS Pharmaciens	124'500
		Coopérative de soins infirmiers	340'500
		Soins Palliatifs	7'800
		Sages-femmes à domicile	497'100
		Service d'ergothérapie ambulatoire	35'300
		Foyers de jour (subvention reprise de la Ville)	50'000
08.05.11.00	365.00138	DGS : Actions de prévention de la santé	663'392
		Actions cancer du sein	50'000
		Stop-suicide	65'000
		Fourchette Verte	150'000
		Actions ponctuelles	398'392

DETAIL DES SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE

CR	Nature et sous-nature	Libellé	PB 2007
08.90.98.00	365.09702	Actions de prévention du jeu	45'200
		Actions ponctuelles	45'200
08.90.99.00	365.00110	Dime de l'alcool : actions de prévention	1'100'000
		Fondation officielle de la jeunesse - FOJ	10'000
		GREAT	31'000
		ISPA	30'000
		CIPRET	500'000
		FEGPA	500'000
		Actions ponctuelles	29'000

Date de dépôt : 6 décembre 2006
Messagerie

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M. Edouard Cuendet

Mesdames et
Messieurs les députés,

Introduction : une conjoncture exceptionnelle

A Genève, l'année 2006 a été marquée par une croissance économique exceptionnelle, supérieure à la moyenne suisse. L'Etat a déjà profité de cette aubaine en 2006 et il continuera à en bénéficier l'année prochaine. Pour 2006, le supplément d'impôts perçus par rapport aux prévisions devrait approcher les F 250 millions. Les revenus de fonctionnement continueront donc à prendre l'ascenseur en 2007 et devraient allègrement crever le plafond des F 6,5 milliards, étant précisé qu'une part prépondérante de cette manne provient des impôts. Pour rappel, les revenus de l'Etat de Genève ont passé de F 4,5 milliards en 1997 à plus de F 6,5 milliards en 2007. Malheureusement, les dépenses ont également subi une forte augmentation puisqu'elles ont passé de F 5 milliards à F 6,7 en dix ans, ce qui explique les déficits chroniques dont souffre le canton. Nous sommes donc bien en présence d'une grave crise des dépenses.

Au vu de la situation conjoncturelle extraordinaire qui règne à Genève, on aurait logiquement pu s'attendre à ce que le déficit du canton soit presque entièrement résorbé. En effet, en période de haute conjoncture, l'Etat devrait être en mesure de faire des réserves en vue des temps plus difficiles qui ne manqueront pas de survenir lorsque la tendance économique s'inversera. Les économistes prévoient déjà un ralentissement pour l'économie suisse en 2007 et Genève risque d'être touchée dès 2008. A l'heure actuelle, le canton fait donc furieusement penser à la cigale de la fable puisqu'il présente un budget encore largement déficitaire.

Les travaux de la Commission des finances

On saluera tout d'abord le fait que le Conseil d'Etat ait présenté son budget 2007 en temps voulu. On remerciera également les collaborateurs du Département des finances pour leur disponibilité et leur compétence remarquables. M. Edouard Martin, secrétaire scientifique de la Commission des finances, mérite également tous les éloges, en particulier pour avoir su gérer le flot ininterrompu de papier qui a inondé la commission durant ses travaux.

Les sous-commissions ont donc pu effectuer les auditions des départements dans des conditions normales. En revanche, il a été difficile d'obtenir des réponses complètes et précises sur de nombreuses questions soulevées par les commissaires. Certains départements ont d'ailleurs une fâcheuse tendance à se renvoyer la balle. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a présenté une pluie d'amendements lors de la séance du 29 novembre 2006, ce qui a sensiblement compliqué la tâche de la commission. Par conséquent, on peut se demander si la Commission des finances a été en mesure de statuer sur le budget 2007 en toute connaissance de cause.

Un budget illégal ?

L'art. 7 al. 2 de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (L GAF) dispose que « *le budget de fonctionnement relatif aux opérations courantes de l'Etat de Genève peut présenter un excédent de charges à concurrence maximale de la somme des amortissements du patrimoine administratif et de la variation nette des provisions.* »

Cette disposition a été mise en vigueur le 22 novembre 2005 par le Conseil d'Etat, à la fin de la législature précédente.

Or, le projet de budget déposé par le Conseil d'Etat le 29 septembre 2006 ne répondait pas aux exigences de l'art. 7 LGAF. En effet, le déficit, sans les éléments relevant de la Fondation de valorisation, se montait alors à F 307,7 millions, alors que la limite LGAF était de F 273,8 millions.

Le chef du Département des finances a d'ailleurs reconnu ce fait dans une interview accordée à la « *Tribune de Genève* » le 28 novembre 2006.

Cette situation pour le moins insatisfaisante a certes été corrigée depuis lors, suite à l'intervention des commissaires libéraux aux finances, mais il n'en reste pas moins curieux que le Gouvernement se permette de déposer un projet de budget illégal.

On relèvera par ailleurs que l'art. 7 al. 3 LGAF prévoit que : « *lorsque le budget de fonctionnement relatif aux opérations courantes de l'Etat de*

Genève prévoit un excédent de charges dans les limites prévues à l'alinéa 2, le Conseil d'Etat doit soumettre simultanément au Grand Conseil un plan financier démontrant le retour à l'équilibre dans un délai de quatre ans au maximum. Le plan financier doit prévoir un excédent de charges en diminution régulière chaque année. »

A l'heure actuelle, le Grand Conseil ne dispose pas d'un tel plan financier quadriennal. Le Conseil d'Etat a bien fait part de sa ferme intention de retrouver l'équilibre en 2009, ce qui est louable mais insuffisant. Il a également présenté deux plans de mesures, intitulés P1 et P2, qui sont toutefois loin d'être entièrement chiffrés. Par ailleurs, on nous parle d'une réduction des dépenses de 5%. Or, comme nous le verrons ci-dessous, cette notion est à géométrie très variable. On peut dès lors légitimement se demander si l'exigence posée à l'art. 7 al. 3 LGAF est respectée en l'espèce.

Un déficit structurel proche de F 280 millions

Lors de l'étude du budget 2007 amendé par le Conseil d'Etat, il est apparu que le déficit 2007 n'était pas de F 193 millions, comme annoncé, mais bien de F 278 millions, hors charges et revenus liés à la fondation de valorisation des actifs de la BCGe. Les coûts engendrés par la fondation de valorisation atteignent F 172 millions alors que la dissolution de provisions se monte à F 242 millions, auxquels viennent s'ajouter F 15 millions de gains issus des opérations de cette fondation. De ce fait, on constate que des recettes extraordinaires et conjoncturelles de F 85 millions permettent d'améliorer le résultat. Pour respecter la LGAF, le déficit structurel à prendre en compte est de F 278 millions.

Pour rappel, l'art. 7 al. 1 LGAF prévoit que l'équilibre budgétaire doit être atteint au moyen des opérations courantes. Or, il est communément admis que les opérations liées à la fondation de valorisation ne répondent pas à ce critère déterminant.

Ainsi, pour procéder à une comparaison rigoureuse des déficits d'une année à l'autre, il faut rajouter F 15 millions au même titre au budget 2006. Par conséquent, le déficit issu des opérations courantes découlant du budget 2006 s'élevait en réalité à F 307 millions, étant précisé que le premier projet du budget du Conseil d'Etat atteignait le même montant.

Au vu de ce qui précède, l'amélioration réelle entre les budgets 2006 et 2007 n'est que de F 30 millions, provenant exclusivement de recettes fiscales supplémentaires.

L'évolution des charges

Lors de la présentation du budget 2007, le Conseil d'Etat a insisté sur le fait que les charges courantes n'augmentaient que de 0,96%, conformément à ses engagements. Certaines dépenses sont toutefois en nette augmentation. Les subventions explosent de 2,85% et les charges de personnel subissent une hausse de 1,41%.

Pour compenser cette fâcheuse évolution, le budget prévoit des dissolutions de provisions (voir notamment ci-dessus) et une diminution des amortissements. A défaut, le déficit serait largement plus élevé et l'augmentation des charges bien supérieure à 1%.

Lorsque, conformément aux recommandations de l'Inspection cantonale des finances, on pourra enfin disposer d'une vision claire au sujet des flux financiers au sein de l'Etat de Genève, il sera alors aisé de constater que des décaissements bien réels (charges de personnel et subventions) sont compensés par des écritures comptables (dissolution de provisions).

Zoom sur l'évolution des charges de personnel et du nombre de collaborateurs dans le Grand Etat

L'augmentation sensible des charges de personnel dans un budget dit de rigueur à de quoi surprendre. Il faut chercher à en comprendre l'origine.

On se souviendra qu'en septembre 2006, le Conseil d'Etat a signé un accord avec le Cartel intersyndical en vue d'améliorer la situation salariale des collaborateurs du Petit et du Grand Etat. Le coût de cet accord a été évalué à près de F 50 millions pour 2007 et à environ F 80 millions pour 2008 (voir annexe A).

Par ailleurs, il ressort d'un document remis à la Commission des finances que les effectifs du Grand Etat vont encore augmenter de 126 postes en 2007 pour atteindre le chiffre record de 26'232 (voir annexe B).

De plus, selon les données fournies dans l'exposé des motifs (p 17), on constate que le Petit Etat bénéficie d'une augmentation de 29,08 postes avant le transfert de 86,9 postes aux entités subventionnées.

Cela permet de regarder avec un œil critique le document intitulé « *planification quadriennale des postes* » annexé au présent rapport (annexe C).

En premier lieu, cette note ne concerne que le Petit Etat, rien ne nous est dit sur l'évolution des effectifs dans les entités subventionnées incluses dans le Grand Etat.

Par ailleurs, les départements sont loin d'être tous logés à la même enseigne. Le DIP et le DI bénéficient d'un traitement de faveur, puisqu'ils ne sont pas soumis à la diminution de 5% des effectifs prévue sur quatre ans pour les cinq autres Départements et la Chancellerie. Il n'est sans doute pas opportun de réduire massivement le nombre de policiers ou d'enseignants, le maintien de la sécurité et la formation étant deux tâches étatiques primordiales. En revanche, il n'est pas raisonnable de mettre en avant une réduction de 5% des effectifs sur quatre ans si la majorité des collaborateurs du Grand Etat sont plus ou moins exclus de cette mesure (personnel enseignant du DIP, police et secteur pénitentiaire, HES, Université et Etablissements publics médicaux, sans parler des TPG qui sont hors de tout contingentement). Cette préoccupation prend tout son sens lorsque l'on considère le glissement d'effectifs du Petit Etat vers des entités subventionnées, tel qu'il ressort des chiffres mentionnés ci-dessus.

Vous avez dit « expédients » ?

Pour maintenir le niveau de l'endettement du canton à 13 milliards en 2007 (on ne parle même pas de le réduire), le Conseil d'Etat compte sur des transferts d'actifs à l'aéroport et aux TPG, deux établissements publics autonomes qui font partie du Grand Etat. Il est prévu de retirer environ F 200 millions de ces opérations. Par ailleurs, cet exercice devrait avoir un impact positif de 18,5 millions, sous forme de diminution de charges.

En son temps, le rapporteur de minorité avait, à ses risques et périls, relevé que cette opération représentait une forme d'artifice puisque les deux entités concernées, à savoir l'aéroport et les TPG, devront s'endetter à hauteur de F 200 millions pour financer le transfert. Par ce biais, l'Etat central parvient à « externaliser » une partie de sa dette vers des entités autonomes. Or, d'un point de vue consolidé, le montant de la dette reste strictement identique.

Un grain de sable menace d'enrayer ce subtil mécanisme : un référendum a été lancé contre les lois prévoyant ces transferts d'actifs. Si le nombre requis de signatures parvient à être récoltés, le vote n'interviendra qu'en 2007.

Il est bon de rappeler ici les déclarations que le Conseil d'Etat a faites à la Commission fiscale le 7 décembre 2005 :

« Le Conseil d'Etat a pris une décision méthodologique, consistant à ne plus déposer des projets de loi dans le cadre du PB sans qu'ils aient reçu préalablement l'aval de l'organe compétent et cela avant l'adoption du budget. L'organe compétent étant très souvent le peuple, il est nécessaire de

tenir compte du délai de 40 jours après que le Conseil d'Etat ait décidé les projets de loi. L'expérience des votations du mois d'avril démontre qu'il est préférable de ne plus faire dépendre le projet de budget de projets de loi qui pourraient ensuite être rejetés par le peuple. M. Hiler conçoit que cette décision risque de parfois mettre le Conseil d'Etat dans l'embarras durant la législature, mais c'est une décision qui permet d'avoir un budget plus fiable».

Il n'a fallu qu'une année au Conseil d'Etat pour revenir sur cette « *décision méthodologique* » et faire dépendre son budget de deux projets de loi susceptibles d'être rejetés par le peuple.

Pour tenter de faire face à cette situation embarrassante, le Conseil d'Etat a soumis deux amendements à la Loi budgétaire 2007 prévoyant que, dans le cas où les lois sur les transferts d'actifs seraient rejetées par le peuple, le Gouvernement serait tenu d'adopter un train de mesures de réduction des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2007 à hauteur de 18,5 millions.

Par ailleurs, en cas d'acceptation du référendum, les investissements nets seraient péjorés d'environ F 200 millions et la dette ne pourrait pas être réduite du montant de la vente, rendant sa stabilisation à F 13 milliards d'autant plus difficile.

Les éléments qui précèdent démontrent que le Conseil d'Etat est entré dans l'ère du budget conditionnel.

Les plans de mesure P1 et P2

Le 30 mars 2006, le Conseil d'Etat a présenté un plan de 73 mesures devant contribuer à hauteur de F 100 millions sur quatre ans au rétablissement de l'équilibre budgétaire. Entre temps, les gains d'efficience liés à ce plan ont été évalués à la hausse pour atteindre F 160 millions d'ici à 2009. Cette démarche doit être saluée car elle devrait contribuer à rendre l'activité étatique plus efficace. Son impact budgétaire demeure toutefois assez flou. En effet, la Commission des finances a obtenu peu d'informations sur la méthodologie précise utilisée pour parvenir à ces estimations chiffrées. Par ailleurs, à l'heure actuelle, seule une minorité des 73 mesures a fait l'objet d'une évaluation plus précise. Pour le budget 2007, on nous parle d'une économie d'environ F 69 millions, effort louable mais insuffisant si l'on considère que ce montant sera très largement absorbé par l'application des mécanismes salariaux (voir ci-dessus).

Le 14 septembre 2006, le Gouvernement a rendu publique une seconde liste de mesures, au nombre de 49. A nouveau, cette démarche va clairement dans le bon sens. En revanche, la Commission des finances n'a bénéficié

d'aucune explication à cet égard et aucun chiffre n'a été avancé à propos de l'influence que ces 49 mesures pourraient avoir sur l'exercice budgétaire 2007.

Dans ce domaine on relèvera que le Conseil d'Etat pratique un art consommé du décalage : les plans de mesures sont opportunément déposés juste avant l'adoption du budget. En revanche, leur chiffrage précis est renvoyé à plus tard.

De sombres perspectives pour 2008

On ne dira jamais assez que « *gouverner c'est prévoir* ». Or, le budget 2007 tel qu'il nous est présenté, avec son déficit structurel approchant les F 280 millions, ne reflète pas le niveau d'anticipation que l'on aurait pu attendre, compte tenu des perspectives peu réjouissantes qui se profilent pour les années 2008 et suivantes.

Tout d'abord, si les mécanismes salariaux continuent à être appliqués dans le Grand Etat, sans que l'on parvienne à réduire le nombre global de postes, la facture va se monter à près de F 80 millions en 2008 et l'on ne connaît pas encore le montant prévu pour 2009.

Si le projet de péréquation financière intercantonale est adopté tel quel par les Chambres fédérales, il en coûtera au moins F 90 millions à Genève.

Compte tenu du rejet du référendum sur l'unification des allocations familiales, le canton devra déboursier environ F 30 millions à ce titre, selon les estimations.

On atteint donc allègrement les F 200 millions supplémentaires pour 2008.

Au niveau des recettes, le canton ne pourra vraisemblablement plus compter sur le bonus conjoncturel qui aura été encaissé en 2006 et en 2007, les prévisions de croissance économique étant à la baisse.

La dette continuera à augmenter de manière inquiétante si les transferts d'actifs sont refusés par le peuple, aucune autre mesure n'étant pour l'heure envisagée pour freiner cette vertigineuse ascension. A cet égard, il ne faut pas perdre de vue qu'en plus de l'opération portant sur l'aéroport et les TPG pour un montant de F 200 millions, le Gouvernement prévoit une démarche similaire en ce qui concerne les SIG pour une somme proche de F 500 millions.

Le risque de voir la marge d'autofinancement de l'Etat se péjorer est loin d'être une vue de l'esprit. Cette situation pourrait mettre en péril le train d'investissements indispensables au canton, notamment dans le domaine des

infrastructures. Par ailleurs, on sait que l'agence de notation Standard & Poors se préoccupe tout particulièrement de l'évolution de la dette et de la capacité d'autofinancement de l'Etat. Saura-t-elle se contenter de plans de mesures non chiffrés et de transferts d'actifs conditionnels pour maintenir la note du canton à son niveau actuel ? Rien n'est moins sûr. Or, un abaissement de cette note pourrait avoir des conséquences graves sur les taux d'intérêts versés par le canton, étant précisé qu'en tout état la tendance se dirige inexorablement vers une augmentation de ces taux. Il serait regrettable que tous les gains d'efficacité réalisés par le Gouvernement soient réduits à néant par une explosion du service de la dette.

Si ces perspectives peu réjouissantes devaient se réaliser dès 2008, cela sonnera le glas du « ninisme ».

Et si l'on faisait mentir l'adage « comparaison n'est pas raison »

Genève est unique et ne souffre aucune comparaison. Tel est l'état d'esprit qui règne au bout du lac. Certains observateurs moins convaincus du caractère exceptionnel de notre canton n'hésitent pourtant pas à procéder à une comparaison intercantonale.

Récemment, l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) a publié une étude et classe Genève en 24^{ème} position sur 26 cantons en matière de finances cantonales d'un point de vue global (alors que le canton de Vaud se place en 2^{ème} position). Seuls les cantons de Neuchâtel et du Tessin sont moins bien placés que Genève.

La comparaison avec le canton de Vaud est d'autant plus intéressante qu'en termes nominaux, son budget est proche de celui de Genève (pour une population vaudoise toutefois largement supérieure).

Pour 2007, nos voisins prévoient un bénéfice de près de 15 millions, alors que Genève reste largement dans les chiffres rouges. Par ailleurs, le canton de Vaud connaît un taux d'autofinancement positif, alors que nous devons encore financer nos investissements par le biais de la dette ou des transferts d'actifs. Dans le canton de Vaud, l'endettement diminue alors que chez nous il sera au mieux stabilisé si les transferts d'actifs sont acceptés par le peuple et, au pire, il poursuivra son inexorable ascension. Un petit détail doit encore être précisé ici : la dette vaudoise atteint seulement la moitié de celle qui plombe les finances genevoises.

En termes de revenus, le budget genevois table pour 2007 sur une imposition des personnes morales supérieure à F 1 milliard, alors que nos amis vaudois espèrent percevoir à peine la moitié à ce titre. Cela démontre

que Genève profite pleinement du dynamisme remarquable de ses entreprises.

Le redressement spectaculaire des finances vaudoises se fonde en particulier sur sept programmes d'assainissement sur la période 2004-2007, pour un montant total de F 371 millions. En comparaison, les 73 mesures proposées par le Conseil d'Etat genevois sont censées générer une économie de F 160 millions sur quatre ans.

Dans ce tour de Romandie, il convient également de faire une étape à Neuchâtel pour se pencher sur le plan d'austérité adopté par le Conseil d'Etat à majorité rose verte. Le message d'introduction du Gouvernement à l'appui de son programme de rigueur était le suivant :

« Le 24 novembre 2005, le Conseil d'Etat a présenté, dans le cadre d'une large journée d'information aux différents partenaires, son programme de législature 2006-2009 accompagné de son plan financier adopté par le gouvernement en date du 20 novembre 2005. Le programme de législature comporte une feuille de route prévoyant 70 mesures de réforme de l'administration. Il est couplé à une planification financière qui prévoit un budget équilibré à l'horizon 2009. Le plan d'assainissement financier prévoit ainsi 390 millions d'économie d'ici à 2009, soit plus de 8% des dépenses publiques, ainsi qu'une diminution de 10% de la masse salariale de la fonction publique »

Au vu de ce qui précède, on peut affirmer que les mesures adoptées par le Conseil d'Etat genevois sont bien timorées par rapport à celles appliquées chez nos voisins vaudois et neuchâtelois.

Conclusion

Les éléments évoqués ci-dessus démontrent que le budget 2007 présenté par le Conseil d'Etat n'est pas satisfaisant. Tout d'abord, il présente un déficit structurel de F 280 millions en application de la LGAF, ce qui n'est pas acceptable au vu de la conjoncture exceptionnelle qui prévaut actuellement à Genève et génère des recettes fiscales historiquement élevées.

De plus, la réalité des chiffres démontre que la limitation de l'augmentation des charges à 1% est atteinte en partie grâce à des réductions d'amortissements liées aux transferts d'actifs. De plus, les revenus sont augmentés de manière artificielle au moyen de dissolutions de provisions, notamment sur les opérations liées à la fondation de valorisation des actifs de la BCGe. En réalité, les charges de personnel augmentent de près de 1,5% et les subventions de près de 3%.

A cela s'ajoute que les gains d'efficience dégagés grâce au plan de mesures P1 seront largement absorbés par l'application des mécanismes salariaux.

En outre, la diminution de 5% des postes annoncée ne concernera au mieux qu'une minorité des collaborateurs du Grand Etat, dont le nombre augmente encore en 2007.

Le budget 2007 tient compte de projets de loi susceptibles d'être rejetés par le peuple dans le cadre d'un référendum, contrairement aux engagements formels du Conseil d'Etat.

De surcroît, ce budget n'anticipe pas de manière satisfaisante le retournement de conjoncture qui pourrait s'amorcer dès 2008, de sorte que le retour à un équilibre budgétaire conforme à la LGAF paraît illusoire pour 2009.

Enfin, les mesures adoptées à Genève font pâle figure par rapport à celles appliquées dans le canton de Vaud ou à Neuchâtel.

Pour tous ces motifs, le budget 2007 du canton de Genève ne saurait être adopté en l'état.

ANNEXE 1



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Office du personnel de l'Etat

OPE
Direction générale
Case postale 3937
1211 Genève 3

Madame Mariane Grobet-Wellner
Présidente de la Commission des
Finances du Grand Conseil

N^oréf. : GT/am
Dossier traité par : M. G. Tavernier
V^oréf. : Aigle 18817-2006

Genève, le 29 novembre 2006

Concerne : Questions relatives au projet de budget 2007

Madame la Présidente,

Je vous prie de trouver en annexe une note explicative ainsi qu'un tableau relatifs aux points 2 et 3 de votre demande du 22 novembre dernier.

Ces documents seront distribués lors de la séance de la Commission des finances de cet après-midi.

En vous remerciant de bien vouloir excuser le retard apporté à vous répondre, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Grégoire Tavernier
Directeur général

Annexes mentionnées

Réponses aux questions 2 et 3 de la commission des finances dans son courrier du 22 novembre 2006

2. Calcul de la masse salariale (30) inscrite au projet de budget 2007

2.1. L'identification effectuée par la direction du budget et l'Office du personnel de l'Etat de cette diminution abouti aux explications suivantes :

Mesures P1 transversales	2.3 millions
Mesures P1 verticales	3.2 millions
Efficience (postes supprimés)	7.4 millions
Transferts de services	10.7 millions

En ce qui concerne ce dernier poste, il faut comprendre qu'il s'agit du passage de certains postes du Petit Etat au secteur subventionné, à savoir : 3.5 postes aux HUG, 35.4 postes du SIS répartis entre 18.65 postes à l'hospice général et 16.75 à la FSASD, 41.61 postes de secrétaires sociales répartis entre l'hospice général (30 et la FSASD (11.61)

2.2. Vous trouverez en annexe la liste des amendements sur les charges de personnel portés par le Conseil d'Etat, par département, au PB 2007.

2.3. L'engagement dans la classe de fonction, qui prend effet, en cas d'adoption du projet de loi 9904 dès le 1^{er} mai 2007, a été pris en compte dans tous les départements et présente le surcoût suivant pour 2007 :

OPE	SGC	7'820
	Chancellerie	10'140
	DF	153'890
	DES	92'550
	DI	380'432
	PJ	101'740
	DCTI	198'110
	DT	134'420
	DSE	250'000
DIP	DIP	524'335
TOTAL		1'853'437

3. Évaluation globale de l'application des accords conclus avec le Cartel

La présentation du coût des mécanismes salariaux découlant des accords passés avec les organisations représentatives de la fonction publique est un peu complexe parce qu'il implique des décalages dans le temps. Les explications suivantes faciliteront la compréhension de ce coût.

Le premier accord passé avec les organisations représentatives de la fonction publique en mars 2006 était le suivant. Les salariés renonçaient à une indexation complète (1.1) et se contentaient d'une compensation partielle de 0.4% en fonction des graves difficultés financières de l'Etat de Genève. L'annuité pleine était accordée aux collaborateurs mais à partir du 1^{er} juillet seulement (décalage de six mois). Pour le personnel enseignant, l'annuité était versée l'année suivante (2007). La progression des la prime des fidélité n'était accordée qu'aux collaborateurs qui la touchaient pour le première fois.

Coûts induits par l'accord passé avec les organisations représentatives de la fonction publique le 13 septembre 2006

1. Petit Etat

	Annuités		Progression prime de fidélité ¹	Indexation
	2007	2008 ⁴		
Coûts supplémentaires en :				
Selon accord du 13 septembre ²	5.05	14.89	2007 1.64	2007 7.39

	2007	2008
Coût des réévaluations collectives	6.06	5.60
Estimation du rattrapage CIA ³	2.70	3.78
Engagement dans la classe de fonction	1.85	0.93

2. Entités soumises à la loi B 5 15

	Annuités		Progression prime de fidélité ¹	Indexation
	2007	2008 ⁴		
Coûts supplémentaires en:				
Selon accord du 13 septembre ²	12.09	6.56	2007 1.86	2007 8.65

Notes :

¹ Par "Progression de la prime de fidélité", on entend les collaborateurs qui bénéficieront pour la première fois de cette prime

² Par "Selon accord du 13 septembre", on entend les coûts consécutifs à l'accord du 13 septembre pour les exercices 2007 et 2008

³ Le coût supplémentaire du rattrapage CIA prendra fin en 2011. Le montant concernant cette charge a été provisionnée.

⁴ L'effet du coût de l'annuité 2007 décalée sur le budget 2008 pour le personnel enseignant a été estimé sur la base des annuités décalées 2006. Il ne tient pas compte des éventuels changements de situation du personnel concerné.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département des finances
 Département de l'économie et de la santé
Les Conseillers d'Etat

DF
 11, rue de l'Hôtel-de-Ville
 Case postale 3860
 1211 Genève 3

Madame Marianne Grobet-Wellner
 Présidente de la commission des
 finances
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
 Case postale 3970
 1211 Genève 3

N/réf. : DH/PFU/MFri
 Viréf. :

Genève, le 17 novembre 2006

Concerne : Planification quadriennale des postes

Madame la Présidente,

En réponse à la demande de la commission des finances concernant l'objet cité en titre, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments d'information suivants:

En l'état des travaux de la planification quadriennale des postes, il appert que cinq départements et la chancellerie, à savoir les départements des finances, de la construction et des technologies de l'information, du territoire, de la solidarité et de l'emploi ainsi que de l'économie et de la santé, sur les 4 années 2006 à 2009, réduiront leurs effectifs globaux de 5%. Pour être parfaitement clair, cela signifie qu'après les suppressions de postes et les créations de postes prévus, la variation nette totale correspondra à une diminution de 5% par rapport à l'effectif actuel.

Départements	En nombre de postes supprimés	En %
CHA	- 3.10	- 5,01
DF	- 39.35	- 5,02
DCTI	- 57.03	- 5,0
DT	- 26.30	- 5,0
DSE	- 39.28	- 5,09
DES	- 15.40	- 5,0

En ce qui concerne, en revanche, le département des institutions, le Conseil d'Etat tient à rappeler que les effectifs de la police n'atteignent pas le minimum légal requis et que par conséquent, il ne peut réduire le nombre de ceux-ci. Quant au secteur pénitentiaire, ses besoins sont strictement dépendants de la pratique préventive suivie par le Pouvoir judiciaire.

Le Conseil d'Etat ne peut dès lors pas prendre d'engagement sur ce secteur. La diminution de 5% est, cependant, opérée sur l'ensemble du personnel administratif et technique.

DI sans police et OPFEN	- 118.67	- 5,71
-------------------------	----------	--------

Quant au département de l'instruction publique, le Conseil d'Etat émet les mêmes réserves concernant le personnel enseignant et ne prendra pas d'engagement en l'état. Les réductions éventuelles futures seront dictées par l'évolution démographique comme il se doit et en fonction des choix qu'il faudra opérer dans le cadre de la planification financière quadriennale. La réduction des 5% est cependant atteinte dans le secteur du personnel administratif et technique.

DIP sans le personnel enseignant	- 209.6	- 5,01
----------------------------------	---------	--------

Le Conseil d'Etat tient, par ailleurs à souligner, que dans le cadre du projet de budget 2007, il a tenu son engagement à ne pas dépasser le 1% de croissance des charges.

Nous vous adressons, Madame la Présidente de la commission des finances, nos meilleurs messages.


Pierre-François Unger


David Hiler

ANNEXE 3

Evolution des effectifs lors du passage du budget 2006 au projet de budget 2007

ENTITES 2005	Nombre de postes au budget 2005	DPT nouvelle structure	Nombre de postes au budget 2006	Nombre de postes PB 2007
Chancellerie "stricto sensu"	73.78	CHANC	61.93	60.43
Service du Grand Conseil	19.97	SGC	19.97	20.97
CTI	370.12	/	/	/
DF	761.75	DF	783.75	760.95
DIP	7090.65	DIP	7062.06	7100.56
DJPS	2725.40	DI	2697.95	2741.03
PJ	389.52	PJ	391.52	412.92
DAEL	728.24	DCTI	1'141.21	1'116.89
D/AE	527.50	DT	525.50	518.60
DEEE	532.41	D.S.E	696.69	688.41
DASS	396.35	D.E.S	307.92	215.31
DAM	47.00	/	/	/
Sous-total administration centrale	13'662.69	Sous-total administration centrale	13'688.50	13'636.07
HES	532.44	HES	543.80	525.02
Université	1'934.29	Université	1'938.00	1'938.00
Sous-total Uni-HES (subventionnés DIP)	2'466.73	Sous-total Uni-HES (subventionnés DIP)	2'481.80	2'463.02
HUG	8'720.55	HUG	8'685.65	8'842.00
Joli-Mont	-	Joli-Mont	-	-
Montana	-	Montana	-	-
Hospice général	206.00	Hospice général	206.00	206.00
EPSE	711.40	EPSE	715.80	756.69
CIP-CRPH	241.75	CIP-CRPH	241.75	241.75
Sous-total Etablissements publics médicaux	996.45	Sous-total Etablissements publics médicaux	993.59	86.75
Total "Grand Etat"	+26'095.87	Total "Grand Etat"	+26'106.25	+26'232.28

Date de dépôt : 6 décembre 2006
Messagerie

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de M. Eric Bertinat

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le budget 2007 s'inscrit dans la longue lignée des budgets désespérément déficitaires de l'Etat de Genève.

Ni redressement, ni désendettement, mais une répétition des paramètres qui caractérisent les finances genevoises depuis des lustres : dette en croissance, déficit persistant, non remise en cause de la taille critique de la fonction publique, jonglerie de provisions et amortissement, le budget 2007 ne marque pas un redressement sérieux des finances. Alors que 2006 aura été une année économiquement faramineuse, le budget soumis au Parlement en cette fin d'année affiche un déficit de près de 200 millions de francs. Les seuls signes de redressement compréhensibles reposent sur une intention : un plan de mesures censé rendre plus efficient l'appareil de l'Etat. Compte tenu de l'attitude constante des syndicats, tel celui de la police, l'efficacité de ces mesures est fortement sujette à caution. Les mécanismes salariaux acceptés par le Conseil d'Etat pour 2007, même partiels, annuleront pratiquement les économies dégagées par le plan de mesures. Est-ce bien sérieux ? La dette sera maintenue à hauteur de 13 milliards de francs, sans qu'aucune proposition ne soit faite pour la diminuer : seul l'équilibre sera recherché en fin de législature, à l'orée de 2009, peut-être...

Bref, le budget 2007 s'inscrit dans la longue série des budgets déficitaires. A peine a-t-on remarqué le « ninisme » cher au Conseil d'Etat se muer en « renoncer pour innover ». Rien qui puisse laisser penser à un début de redressement de nos finances. A tous ceux qui voudraient encore croire aux promesses du Gouvernement, nous demandons : que reste-t-il du plan quadriennal 2004-2007 qui avait l'ambition d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2007 ?

La persistance de la dette ne s'explique pas par des circonstances exceptionnelles, par exemple une croissance trop faible ou des taux d'intérêts

trop élevés. Elle résulte du fait que chaque année, depuis plus de vingt ans, les administrations publiques sont en déficit. Nous avons aujourd'hui des taux d'intérêts historiquement bas. La tendance actuelle est clairement à la hausse. Malgré la bonne structure des emprunts actuels, il y a aura vraisemblablement un impact à moyen terme. C'est aujourd'hui le dernier moment pour entreprendre le redressement de nos finances. Pas demain ! Mais la diminution de la dette publique n'a jamais été un objectif prioritaire ! En réalité, le recours à l'endettement a été le choix de la facilité : il a permis de compenser une gestion désastreuse des deniers publics. C'est parce qu'il est irresponsable de laisser aux générations futures le soin de régler l'addition, qu'il s'impose de refuser un budget qui, comme les précédents, s'inscrit dans une logique de déficits. L'équilibre budgétaire promis en 2009 ? Personne ne peut y croire sur la base du budget 2007 tel que présenté.

Dans la présentation du budget, nous découvrons que « si la réduction du déficit est moins rapide qu'espérée entre 2006 et 2007, c'est du côté des recettes que réside la principale explication » (page 11). Une telle explication est tout simplement irrecevable compte tenu de recettes qui, précisément, ont été supérieures aux prévisions ! La preuve est faite, au contraire, que le problème, à Genève, est celui des charges et non celui des recettes.

L'Etat genevois est devenu une grosse machine à dépenser. Noyé dans une pléthore de détails budgétaires, le Parlement est privé d'une réflexion politique sur les sommes engagées, sur les priorités données à l'exercice, sur le long terme et sur les résultats passés, pourtant révélateurs des nombreuses promesses non tenues.

Au-delà des chiffres, de la limite de l'augmentation de 1% des charges, des 13 millions de francs de dette à ne pas dépasser, du 5% de réduction de la masse salariale (qui n'équivaut pas à une réduction d'autant des postes), le Parlement doit dépasser le simple cadre de la discussion de la défense de la fonction publique. Tous les acteurs économiques et politiques, en Suisse (voir les décisions du Conseil fédéral, les nombreuses publications d'economiesuisse) ou dans des pays européens (telle la France et le rapport officiel Pébereau « Rompre avec la facilité de la dette publique »), tous affirment la nécessité de retrouver **rapidement** des finances saines. Tous craignent un avenir qui s'annonce difficile. Des cantons voisins sont parvenus à tuer leur déficit, Genève semble au contraire s'y attacher.

Il est politiquement incompréhensible que Genève ose présenter un budget 2007 déficitaire. L'UDC le refusera.